



CORPORATION OF THE CITY OF
CLARENCE-ROCKLAND
COMMITTEE OF THE WHOLE

March 2, 2020, 8:00 pm

Council Chambers

415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

	Pages
1. Opening of the meeting	
2. Adoption of the agenda	
3. Disclosure of pecuniary interests	5
4. Delegations / Presentations	
4.1 Presentation by Mr. Simon Durand, Groupe Convex, regarding the recycling of single-use plastics	7
5. Petitions / Correspondence	
6. Notice of Motion	
7. Comment/Question Period	
<p>Note: Members of the public may come forward to the podium and after seeking permission from the Presiding Officer, shall state their name and direct their question/comment on any matter which is related to any item included in this agenda to the Presiding Officer.</p> <p>The maximum time allowed in all circumstances for a question/comment shall be three (3) minutes per person per meeting. There shall be a maximum of 30 minutes dedicated to the question/comment period. Any unasked questions/comments due to the time restriction may be submitted in writing to the Clerk.</p> <p>At no time shall this question period be taken by members of the audience to make speeches or accusations.</p>	
8. Report from the United Counties of Prescott and Russell	
9. Committee/Staff Reports	
9.1 Annual program of the Optimiste Performance Hall	15

9.2	UCPR discretionary allowance / Community activities	161
9.3	Amendment to the Site Plan Control Area By-law	271
9.4	Flood Operations	279
9.5	DUO Race during the Ottawa River Festival 2020	285
10.	Other items	
11.	Adjournment	



CORPORATION DE LA CITÉ DE
CLARENCE-ROCKLAND
COMITÉ PLÉNIER

le 2 mars 2020, 20 h 00

Salle du Conseil

415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

Pages

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Déclarations d'intérêts pécuniaires 5
4. Délégations / Présentations
- 4.1 Présentation de M. Simon Durand, Groupe Convex, concernant le recyclage des plastiques à usage unique 7
5. Pétitions / Correspondance
6. Avis de motion
7. Période de Questions/Commentaires
Note: Les membres du public sont invités à se rendre au podium et après avoir reçu la permission du président de l'assemblée, doivent se nommer et adresser leur question et/ou commentaire sur tout sujet qui est relié à n'importe quel item qui figure à l'ordre du jour au président de réunion.
Le temps maximal accordé pour une question/commentaire dans toutes circonstances est de trois (3) minutes par personne par réunion. Il y aura un maximum de 30 minutes consacrés à la période de questions/ commentaires. Toutes questions et/ou commentaires qui n'ont pas été adressés par faute de temps peuvent être soumis par écrit à la greffière.
En aucun cas, cette période de questions/ commentaires ne peut être utilisée par les membres du public pour faire des discours ou porter des accusations.
8. Rapport des Comtés unis de Prescott et Russell
9. Rapports des Comités/Services
- 9.1 Programmation annuelle à la Salle de spectacle Optimiste 15

9.2	Montant discrétionnaire CUPR / Activités communautaires	161
9.3	Amendement au règlement sur le contrôle des plans d'implantation	271
9.4	Opérations de gestion des inondations	279
9.5	La Course DUO dans le cadre du Festival de la rivière des Outaouais 2020	285
10.	Autres items	
11.	Ajournement	



Declaration of pecuniary interest Déclaration d'intérêt pécuniaire

Date of meeting Date de la réunion:	
Item Number Numéro de l'item:	
Subject of the item: Sujet de l'item :	
Name of Council Member Nom du membre du conseil	

I, _____, hereby declare a pecuniary interest in the matter identified above for the following reason :

Je, _____, déclare un intérêt pécuniaire en ce qui concerne l'article ci-haut mentionné, pour la raison suivante :

Name (print)	Signature	Date

This declaration is filed in accordance with the *Municipal Conflict of Interest Act* and will be recorded in the meeting minutes and will be made available in a public registry. / Cette déclaration est soumise sous la *Loi sur les conflits d'intérêt municipaux* et sera enregistrée dans le procès-verbal de la réunion et sera disponible dans un registre public.

Excerpt from the Municipal Conflict of Interest Act, R.S.O. 1990, c. M.50

DUTY OF MEMBER

When present at meeting at which matter considered

5 (1) Where a member, either on his or her own behalf or while acting for, by, with or through another, has any pecuniary interest, direct or indirect, in any matter and is present at a meeting of the council or local board at which the matter is the subject of consideration, the member,

- (a) shall, prior to any consideration of the matter at the meeting, disclose the interest and the general nature thereof;
- (b) shall not take part in the discussion of, or vote on any question in respect of the matter; and
- (c) shall not attempt in any way whether before, during or after the meeting to influence the voting on any such question. R.S.O. 1990, c. M.50, s. 5 (1).

Where member to leave closed meeting

(2) Where the meeting referred to in subsection (1) is not open to the public, in addition to complying with the requirements of that subsection, the member shall forthwith leave the meeting or the part of the meeting during which the matter is under consideration. R.S.O. 1990, c. M.50, s. 5 (2).

Extrait de la Loi sur les conflits d'intérêts municipaux, L.R.O. 1990, chap. M.50

OBLIGATIONS DU MEMBRE

Participation à une réunion où l'affaire est discutée

5 (1) Le membre qui, soit pour son propre compte soit pour le compte d'autrui ou par personne interposée, seul ou avec d'autres, a un intérêt pécuniaire direct ou indirect dans une affaire et participe à une réunion du conseil ou du conseil local où l'affaire est discutée, est tenu aux obligations suivantes :

- a) avant toute discussion de l'affaire, déclarer son intérêt et en préciser la nature en termes généraux;
- b) ne pas prendre part à la discussion ni voter sur une question relative à l'affaire;
- c) ne pas tenter, avant, pendant ni après la réunion, d'influencer de quelque façon le vote sur une question relative à l'affaire. L.R.O. 1990, chap. M.50, par. 5 (1).

Exclusion de la réunion à huis clos

(2) Si la réunion visée au paragraphe (1) se tient à huis clos, outre les obligations que lui impose ce paragraphe, le membre est tenu de quitter immédiatement la réunion ou la partie de la réunion où l'affaire est discutée. L.R.O. 1990, chap. M.50, par. 5 (2).

État de la situation sur le recyclage des plastiques

Recycle-Action 2020

Qui sommes-nous



entreprises

7 entreprises variées, 1 service de mise à disposition et Recycle-Action



personnes

Environ 170 employés dont 140 visées par la mission



Où

Rockland, Casselman, Hawkesbury et
2 entreprises de services



Gouvernance

8 administrateurs dont 4 nommés par Valoris
1 DG
7 gérants d'entreprise et une directrice financière

Portrait Recycle-Action



- ▶ Centre de tri situé à Hawkesbury traitant environ 4000 tonnes de matière/an
- ▶ Recyclage de styrofoam
- ▶ Programme WEEE (électronique)
- ▶ Déchiquetage et destruction de documents confidentiels
- ▶ Environ 40 employés

Chute prononcée de la valeur des matières

- ▶ Fermeture de plusieurs marchés internationaux
- ▶ Phénomène de prix négatif
- ▶ Impossibilité d'accumuler des matières
- ▶ Augmentation des « tipping fee » de 233% en 6 mois

Les plastiques

- ▶ Plastique 1 et 2
- ▶ Plastique 3-7
- ▶ Plastique film
 - ▶ Agricole et autre avec encre
 - ▶ Aucune valeur sur le marché
 - ▶ Difficile à nettoyer et à manipuler
 - ▶ Contamine les ballots et les autres matières
 - ▶ Comportement du consommateur évolue peu



Actions requises

- ▶ Possibilité de légiférer au niveau municipal, exemple de Casselman, Woodstock
- ▶ Incertitude au niveau des politiques provinciales quant à l'économie circulaire
- ▶ Peu d'opposition de l'industrie « **Sobeys to eliminate plastic bags at check stands in Canada starting Jan. 31** »

Merci de votre attention

- ▶ Discussion sur les actions à prendre et le rôle des municipalités et des CUPR

RAPPORT N°
LOI2020-0301



Date	21/02/2020
Soumis par	Martin Irwin
Objet	Programmation annuelle à la Salle de spectacle Optimiste
# du dossier	R06-SPE

1) **NATURE / OBJECTIF :**

Le présent rapport a comme objectif d'aviser le conseil municipal des préoccupations des Services communautaires quant à la possibilité d'un déficit budgétaire potentiel en ce qui concerne la programmation annuelle proposée à la Salle de spectacle Optimiste.

2) **DIRECTIVE/POLITIQUE ANTÉCÉDENTE :**

Item 10.3.b de la résolution 2019-57 adopté par le conseil municipal le 19 mars 2019 autorise les Services Communautaires de solliciter des propositions pour la gestion d'une programmation annuelle à la Salle de spectacle Optimiste. Elle autorise aussi le département de conclure un accord de service si la proposition est convenable et n'entraîne aucun coût net pour la Cité.

3) **RECOMMANDATION DU SERVICE :**

ATTENDU QUE les Services communautaires ont lancé un appel d'offres pour la gestion d'une programmation annuelle de spectacles variés à la Salle de spectacle Optimiste; et

ATTENDU QUE le processus d'évaluation a été complété et que les services d'une firme de production ont été retenus ; et

ATTENDU QUE les Services communautaires ont des préoccupations concernant la possibilité de déficit potentiel en raison de l'incertitude des revenus de vente de billets ; et

ATTENDU QUE les Services communautaires ne peuvent pas absorber ce déficit potentiel dans son budget opérationnel ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal s'engage à combler le déficit de la programmation annuelle à la Salle de spectacle Optimiste,

à partir du fonds de prévoyance, s'il y en a un ; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise les Services communautaires de conclure un accord avec Productions PB5 pour les services de gestion de cinq spectacles à la Salle de spectacle Optimiste ; tel que recommandé.

WHEREAS Community Services released a call for tenders for the management of an annual program of various shows at the Optimiste Performance Hall; and

WHEREAS the evaluation process has been completed and the services of a production firm have been retained; and

WHEREAS Community Services have concerns regarding the possibility of a potential deficit due to the uncertainty of ticket sales revenues; and

WHEREAS Community Services cannot cover the potential deficit within its operating budget;

BE IT RESOLVED THAT municipal council agrees to cover the deficit of the annual program at the Optimist Performance Hall, from the contingency account, if there is one; and

BE IT RESOLVED that municipal council authorizes Community Services to conclude an agreement with Productions PB5 for the management services of five shows at the Optimist Performance Hall; as recommended.

4) **HISTORIQUE :**

Lors de la réunion de budget du 15 janvier 2019, le conseil municipal a mandaté les Services communautaires d'évaluer la possibilité que la Cité de Clarence-Rockland devienne diffuseur d'une programmation annuelle de spectacles variés à la Salle de spectacle Optimiste à Rockland. Il a aussi été proposé par un membre du conseil de faire l'embauche d'une firme de production de spectacles qui se chargerait de la programmation culturelle pour les Services communautaires.

Le 19 mars 2019, le conseil municipal a adopté une résolution autorisant les Services communautaires de lancer un appel d'offres pour la gestion d'une programmation annuelle de spectacles variés à la Salle de spectacle Optimiste.

Un appel d'offres pour ce service a été lancé le 25 juin 2019 et seulement une firme a soumissionné. Le soumissionnaire n'a pas

obtenu la note minimale des exigences cotées lors de l'évaluation et a été disqualifié de l'étape 3 du processus, qui est la proposition financière.

Les Services communautaires ont lancé un appel d'offres pour la gestion d'une programmation annuelle 2020 en début d'année et le département a reçu deux soumissions.

La soumission de Productions PB5 a été retenue dans le processus d'appel d'offres.

5) **DISCUSSION :**

Le budget proposé par Productions PB5 indique que les revenus anticipés pour la série de spectacles sont 93 931 \$, soient 83 181 \$ en vente de billet, 10 000 \$ en commandites et 750 \$ de d'autre revenus tels que le partage de profits de vente de marchandises.

Ce même budget démontre des dépenses totalisant 81 889 \$, qui comprennent les services de production, les cachets d'artistes, les services audio-visuels, le marketing, etc. Ainsi, si les prévisions de vente de billets sont atteintes, la Cité pourrait bénéficier d'un surplus de 12 042 \$.

Toutefois, il est à noter que les revenus générés par la vente de billets dans le budget proposé, sont basés sur 480 billets vendus par spectacle, soit 96% de la capacité d'accueil de la Salle de spectacle Optimiste.

Les Services communautaires ont complété le même exercice avec 250 billets vendus au lieu de 480, aux mêmes tarifs proposés par le soumissionnaire afin de refléter des revenus plus conservateurs. Cet exercice démontre un déficit de 29 547.50 \$ pour l'ensemble de la série des 5 spectacles, soit une moyenne déficitaire de 5 909.50 \$ par spectacle. C'est à noter que ceci ne prend pas en considération le développement économique généré par ce programme.

De plus, l'administration désire souligner tous les efforts internes qui seront nécessaires du personnel municipal qui ne sont pas inclus dans les résultats financiers présentés ci-haut. Ceci inclus le temps des employés du département des Services communautaires et du département de finance.

Ainsi, même si la proposition présente un surplus potentiel, celui-ci est très volatile selon la prévision des ventes de billets. C'est pourquoi l'administration demande l'approbation du Conseil de couvrir toute perte potentielle reliée à l'organisation de la série de spectacles.

6) **CONSULTATION :**

S/O

7) **RECOMMANDATION OU COMMENTAIRES DU COMITÉ :**

S/O

8) **IMPACT FINANCIER (monétaire/matériaux/etc.):**

Si le conseil municipal autorise les Services communautaires de procéder à la signature d'entente pour les services de gestion de cinq spectacles à la Salle de spectacle Optimiste, il devrait prévoir un déficit potentiel pouvant atteindre 29 547.50 \$ advenant que la moyenne de billets vendus soit 250 par spectacle. Ce déficit potentiel pourrait être couvert par le compte de contingence. L'administration propose de présenter un rapport afin de démontrer les résultats financiers après chaque spectacle.

9) **IMPLICATIONS LÉGALES :**

Le soumissionnaire a inclus dans sa proposition que chaque entente sera révisé par un avocat afin de s'assurer que les contrats d'artistes sont dans le meilleur intérêt de la municipalité avant de procéder à les signer.

10) **GESTION DU RISQUE (RISK MANAGEMENT) :**

Les Services communautaires ont inclus une section de gestion de risques financiers dans l'appel d'offres où les soumissionnaires ont été demandés de présenter un plan afin d'atténuer certaines incertitudes. Ce plan, qui comprend, entre autres, une stratégie de sélection d'artistes et d'investissements promotionnels qui doit être mis à l'œuvre afin d'augmenter le potentiel de réussite des événements.

11) **IMPLICATIONS STRATÉGIQUES :**

Selon le Plan stratégique 2015-2018, 64% des résidents sondés estiment que les arts et la culture sont très importants, mais 24% des répondants ne sont pas satisfaits des services offerts.

Selon la section 2.8 Événements du Plan directeur des parcs et loisirs publié en février 2016, « la Cité (...) considère que la fourniture d'événements à l'échelle communautaire est un mandat important des Services communautaires. Selon les niveaux existants de ressources, il est peu probable que les Services communautaires puissent ajouter à

leurs fonctions le développement d'événements supplémentaires ou l'élargissement d'événements actuels dépassant considérablement leurs capacités actuelles. Toutefois, la provision d'événements à l'échelle communautaire demeure une tâche importante qui crée un sentiment de communauté entre les résidents et attire des visiteurs à Clarence-Rockland. »

L'analyse des besoins culturels, complétée en 2009, recommande qu'une programmation culturelle soit créée pour la Salle de spectacle Optimsite.

12) **DOCUMENTS D'APPUI:**

1. Plan stratégique
2. Plan directeur des parcs et loisirs
3. Analyse des besoins culturels



CITY OF / CITÉ DE CLARENCE ROCKLAND



**2015-2018 Strategic Plan
Plan stratégique 2015-2018**

**ONLINE SURVEY AND WORKSHOPS – KEY FINDINGS
PRINCIPAUX RÉSULTATS - SONDAGE EN-LIGNE ET ATELIERS**





Objectives

The purpose of the strategic planning workshops and survey was to:

- Measure the importance and satisfaction of services offered;
- Determine the strengths, weaknesses, opportunities and threats;
- Seek input for the Vision;

Objectifs

Le but des ateliers et du sondage pour la planification stratégique était pour:

- Mesurer l'importance et la satisfaction des services offerts;
- Déterminer les forces, faiblesses, possibilités et menaces;
- À la recherche de suggestions pour la Vision;





Objectives *(cont'd)*

- Determine key sources that respondents use when seeking information about municipal issues;
- Identify the importance of having more retail opportunities and more employment opportunities;
- Identify priorities.

Objectifs *(suite)*

- Déterminer quelles sources les répondants utilisent lorsqu'ils cherchent des informations municipales;
- Identifier l'importance d'avoir plus de vente au détail et plus d'opportunités d'emplois;
- Identifier les priorités.





Methodology

- A total of 23 workshops were held between April and June 2015 with a total of 474 participants.
- On-line survey available from May 1st until July 8th, 2015. A total of 812 citizens participated in the survey representing 4% of the population.
- Workshops and the survey were advertised via mail-out, local newspaper, buses, bus shelter ads, electronic message boards and website.

Façon de procéder

- Un total de 23 ateliers ont eu lieu d'avril à juin 2015, avec un total de 474 participants.
- Le sondage était disponible du 1er mai au 8 juillet 2015. Un total de 812 citoyens ont participé dans le sondage ce qui représente 4% de la population.
- La publicité pour les ateliers et le sondage a été fait par l'entremise d'envoi postal, journal local, autobus et abris bus, tableaux électroniques et site web.



Services important to family's quality of life/ Importance des services pour la famille

SERVICES	Very important / Très important	Not important / Pas important
Arts & Culture	63%	37%
By-law / Règlementation	77%	23%
Website / Site web	75%	25%
Construction	70%	30%
Daycare / Service de garde	52%	48%
Downtown / Centre-ville	69%	31%
Fire services / Services d'incendies	92%	8%
Garbage / Cueillette d'ordures	89%	11%
Library / Bibliothèque	59%	41%
Parks / Parcs	86%	14%
Planning / Aménagement	78%	22%
Police services / Services policiers	87%	13%

SERVICES	Very important / Très important	Not important / Pas important
Recreational facilities & programs / Facilités et programmes récréatifs	82%	18%
Recycling / Recyclage	84%	16%
Sidewalks / Trottoirs	71%	29%
Snow clearing / Déneigement	92%	8%
Street lighting / Éclairage de rues	76%	24%
Street maintenance / Entretien de rues	96%	4%
Storm water drainage and flooding / Écoulement des eaux et inondation	81%	19%
Transit – CRT	55%	45%
Widening/Élargissement 17 - 174	80%	20%

Level of satisfaction with services / Satisfaction avec les services

SERVICES	Very satisfied / Très satisfait	Not satisfied / Pas satisfait	N/A Sans objet
Arts & Culture	32%	24%	44%
By-law / Règlementation	52%	25%	23%
Website / Site web	57%	24%	19%
Construction	36%	35%	29%
Daycare / Service de garde	34%	12%	54%
Downtown / Centre-ville	25%	44%	31%
Fire services / Services d'incendies	77%	6%	17%
Garbage / Cueillette d'ordures	80%	13%	7%
Library / Bibliothèque	56%	9%	35%
Parks / Parcs	63%	23%	14%
Planning / Aménagement	34%	33%	33%
Police services / Services policiers	71%	14%	15%

SERVICES	Very satisfied / Très satisfait	Not satisfied / Pas satisfait	N/A Sans objet
Recreational facilities & programs / Facilités et programmes récréatifs	54%	27%	19%
Recycling / Recyclage	74%	17%	9%
Sidewalks / Trottoirs	46%	32%	22%
Snow clearing / Déneigement	63%	28%	9%
Street lighting / Éclairage de rues	64%	19%	17%
Street maintenance / Entretien de rues	22%	71%	7%
Storm water drainage and flooding / Écoulement des eaux et inondation	50%	17%	33%
Transit – CRT	26%	25%	49%



Have your say...it's your future!

STRENGTHS

FORCES

72 % of participants commented on strengths

72% des participants ont offert des commentaires sur les forces

- Parks
- Garbage, recycling and snow removal
- Sense of community
- Council and city staff
- Recreational activities
- Retail and businesses
- Police and Fire services
- Library

- Parcs
- Cueillette des ordures, recyclage et déneigement
- Le sens d'appartenance à la communauté
- Le conseil et les employés
- Activités récréatives
- Vente au détail et commerces
- Services policiers et incendies
- Bibliothèque





Have your say...it's your future!

WEAKNESSES

70% of participants commented on weaknesses

- Roads and ditches
- Downtown
- Sidewalks
- Communication
- Economic development
- Taxes
- Waterfront development
- Public transportation

FAIBLESSES

70% des participants ont offert des commentaires sur les faiblesses

- Chemins et fossés
- Centre-ville
- Trottoirs
- Communication
- Développement économique
- Taxes
- Développement du secteur riverain
- Transport en commun





OPPORTUNITIES

55% of participants commented on opportunities

- Retail and businesses
- Economic development
- Bike paths
- Water and sewers
- Waterfront development
- Public transportation
- Employee talent/retention/attrition
- Downtown revitalization

POSSIBILITÉS

55% des participants ont offert des commentaires sur les possibilités

- Vente au détail et commerces
- Développement économique
- Pistes cyclables
- Eau et égouts
- Développement du secteur riverain
- Transport en commun
- Personnel compétent/maintien/attrition
- Redonner souffle au centre-ville





Have your say...it's your future!

THREATS

MENACES

39% of participants commented on the threats

39% des participants ont offert des commentaires sur les menaces

- Infrastructures
- Hwy 17/174
- Public transportation
- Planning and construction
- Taxes
- Deforestation

- Infrastructures
- Route 17/174
- Transport en commun
- Aménagement du territoire et construction
- Taxes
- Déforestation





THE VISION (PROPOSED)



LA VISION (PROPOSÉE)

Clarence-Rockland is a great place to live! It is welcoming, bilingual, self-sufficient, safe and family oriented. We are proud of our heritage, our natural beauty and rural charm that contribute to our sense of belonging in the community.

Clarence-Rockland est une ville accueillante, bilingue, auto-suffisante, orientée vers la famille où il fait bon vivre. Nous sommes fiers de notre héritage, de notre beauté naturelle et du cachet rural qui contribue à notre sentiment d'appartenance à la communauté.





PRIORITIES

- Asset Management
- Communication
- Economic Development
- Planning and Infrastructure
- Public Transportation

PRIORITÉS

- Gestion des actifs
- Communication
- Développement économique
- Aménagement du territoire et les infrastructures
- Transport en commun





NEXT STEPS

- Present draft plan to Council, Employees, Community and Business Community – Date to be determined
- Seek council approval at regular meeting – Date to be determined

PROCHAINES ÉTAPES

- Présenter l'ébauche du plan au conseil, les employés, la communauté et la communauté d'affaires – date à être déterminée.
- Demander l'approbation du conseil à la réunion régulière – date à être déterminée



CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND

PLAN DIRECTEUR PARCS ET LOISIRS



FÉVRIER 2016

PRÉPARÉ PAR
SIERRA PLANNING & MANAGEMENT

Contenu

- Préambule du plan 1
 - En quoi consiste un plan directeur des parcs et loisirs? 1
 - Harmonisation du plan directeur avec les priorités stratégiques du Conseil 1
 - Processus d’élaboration et de mise en œuvre du plan directeur 2
- 1 Antécédents et contexte communautaire 3
 - 1.1 Emplacement et communautés constitutives 3
 - 1.2 Croissance démographique et caractéristiques de la population 4
 - 1.2.1. Historique de la croissance démographique 4
 - 1.2.2. Croissance démographique prévue 6
 - 1.2.3. Langue 8
 - 1.2.4. Revenu et éducation 8
 - 1.3 Conditions actuelles : Inventaire 10
 - 1.4 Provisions des parcs et loisirs 13
- 2 Analyse et résumé des observations 16
 - 2.1 Préambule 16
 - 2.1.1. Normes en matière de provisions 16
 - 2.2 Processus de consultation 17
 - 2.3 Installations intérieures 18
 - 2.3.1. Glace 18
 - 2.3.2. Centres communautaires 24

2.3.3.	Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland	27
2.4	Installations extérieures.....	29
2.4.1.	Terrains de balle.....	30
2.4.2.	Terrain de soccer.....	32
2.4.3.	Tennis.....	34
2.4.4.	Aires de jeux d'eau / Parcs à jets d'eau	35
2.4.5.	Secteur riverain.....	36
2.4.6.	Pistes cyclables.....	37
2.5	Parcs.....	38
2.5.1.	Parc à chiens	40
2.5.2.	Acquisition d'aires de parc.....	41
2.6	Programmation des activités récréatives	42
2.7	Partenariats.....	44
2.8	Événements.....	45
2.9	Frais et droits	46
2.10	Organisation interne.....	49
3	Recommandations	53
3.1	La vision :.....	53
3.2	La mission :.....	53
3.3	Principes directeurs :	53
3.4	Buts et objectifs	55
3.5	Recommandations relatives aux installations récréatives intérieures.....	58
3.5.1.	Glace intérieure.....	58

3.5.2.	Centres communautaires.....	59
3.6	Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures :	60
3.6.1.	Terrains de balle.....	60
3.6.2.	Terrain de soccer.....	61
3.6.3.	Terrain de tennis.....	61
3.6.4.	Aires de jeux d'eau / Parcs à jets d'eau	61
3.6.5.	Secteur riverain.....	62
3.6.6.	Pistes cyclables.....	62
3.6.7.	Parcs.....	63
3.7	Recommandations relatives à la programmation.....	71
3.8	Recommandations fondées sur les partenariats	72
3.9	Recommandations fondées sur les événements.....	72
3.10	Recommandations relatives aux frais et aux droits.....	73
3.11	Recommandations relatives à l'organisation interne.....	73
4	Mise en œuvre.....	75
4.1	Échéanciers et affectations budgétaires.....	75
4.2	Établissement des priorités relatives aux recommandations du plan.....	85
5	Références	87

Préambule du plan

En quoi consiste un plan directeur des parcs et loisirs?

Le présent plan directeur des parcs et loisirs fournit un cadre pluriannuel exhaustif de priorités à court (1 à 3 ans), à moyen (4 à 6 ans) et à plus long (7 ans) terme pour la prestation de services des parcs et loisirs dans la Cité de Clarence-Rockland. Le plan directeur fournit une orientation jusqu'en 2031.

Le présent plan directeur est un document de référence municipal conçu pour faire progresser de manière efficace la planification, la budgétisation et la mise en œuvre des buts et objectifs énoncés pour les parcs et loisirs dans la Cité de Clarence-Rockland.

Le présent plan directeur est un plan flexible qui guidera la prise de décisions municipales au cours des quinze prochaines années. Bon nombre des recommandations fournies dans ce plan sont indépendantes et peuvent être mises en œuvre séparément des décisions requises pour mettre en œuvre d'autres aspects du plan directeur.

Le plan directeur est un document applicable à l'échelle municipale, car il identifie les investissements requis dans les communautés de la ville, tout en reconnaissant la nature interreliée de ces dernières.

Harmonisation du plan directeur avec les priorités stratégiques du Conseil

La Cité de Clarence-Rockland a récemment effectué un exercice de planification stratégique. La vision énoncée par la Cité est la suivante :

« Clarence-Rockland est une ville accueillante, bilingue, autosuffisante, orientée vers la famille où il fait bon vivre. Nous sommes fiers de notre héritage, de notre beauté naturelle et du cachet rural qui contribuent à notre sentiment d'appartenance à la communauté. »

La mission énoncée de la Cité consiste à offrir des services « de manière respectueuse, responsable et accessible qui sont durables sur le plan environnemental et financier, afin de fournir une bonne qualité de vie à chacun ».

Le présent plan directeur fournit à la Cité de Clarence-Rockland l'orientation nécessaire pour s'acquitter de cette vision et de cette mission dans le domaine des parcs et loisirs. Spécifiquement, le présent plan directeur identifie les buts et les objectifs qui permettront de s'assurer que les services des parcs et loisirs jouent un rôle actif pour positionner la Cité de Clarence-Rockland en tant qu'endroit où il fait bon vivre.

Processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan directeur

Les étapes suivantes ont été requises pour l'élaboration du plan directeur :

- La participation du public et la liaison avec les intervenants d'un bout à l'autre de la Cité. Les membres du public et des groupes clés d'intervenants ont été consultés à chaque étape de l'élaboration du plan. La section 2.2 fournit une vue d'ensemble de la mobilisation qui a permis d'influencer l'élaboration du plan directeur.
- Une analyse des tendances locales, régionales et provinciales en matière de démographie et de loisirs, ainsi que des meilleures pratiques dans d'autres communautés.
- Un examen des installations récréatives et des programmes de loisirs existants, y compris l'état, les revenus et les dépenses et l'utilisation de ces derniers.
- Une analyse des plans et des politiques pour la Cité à long terme.

1 Antécédents et contexte communautaire

1.1 Emplacement et communautés constitutives

La Cité de Clarence-Rockland est située à un endroit stratégique, à environ 40 km à l'est de la Ville d'Ottawa. En raison de sa proximité avec cette ville, une grande proportion de la population active de la Cité se rend tous les jours à Ottawa pour travailler. L'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) menée en 2011 par Statistique Canada a indiqué que 63 % de la population active de la Cité ayant un emploi travaillait à Ottawa¹. Cela a des répercussions importantes pour la prestation de services et de programmes récréatifs à Clarence-Rockland : En raison des contraintes de temps associés aux déplacements quotidiens, bon nombre de résidents choisiront de s'adonner à des loisirs plus près de l'endroit où ils travaillent.

La Cité de Clarence-Rockland comprend sept communautés distinctes : Rockland est le centre urbain de la Cité, complété par une collection de communautés plus rurales : Bourget, Cheney, Clarence, Clarence Creek, Hammond et Saint Pascal-Baylon. Historiquement, la population est répartie de la façon suivante : 80 % dans la région urbaine (Rockland), et 20 % dans les communautés rurales.



Figure 1 : Clarence-Rockland – Carte des communautés
Sierra Planning and Management, 2016 avec Google Earth

1.2 Croissance démographique et caractéristiques de la population

1.2.1. Historique de la croissance démographique

La Cité a bénéficié d’une croissance démographique continue au cours des 15 dernières années, avec une croissance moyenne de 540 résidents par an. En 2015, on estime que la population de la Cité s’élevait à 24 553 résidents (voir la référence à la page 81), ce qui en fait la plus importante communauté au sein des comtés unis de Prescott-Russell. À cet égard, Clarence-Rockland a un rôle à jouer en tant que carrefour de services, y compris les loisirs, pour d’autres communautés des comtés unis.

Le profil d’âge de Clarence-Rockland est semblable à celui de l’ensemble de la province et de sa voisine, la Ville d’Ottawa. Clarence-Rockland compte une proportion légèrement plus élevée de résidents âgés de 40 à 54 ans et de jeunes âgés de 5 à 14 ans, mais dans l’ensemble, la population de la Cité suit les tendances plus larges en matière de population :

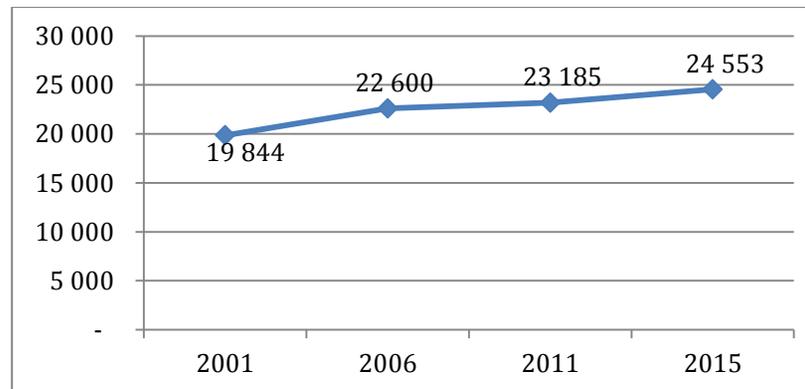


Figure 2 : Cité de Clarence-Rockland : Historique de la croissance démographique
Sierra Planning and Management, données provenant de l’étude de base DC de la Cité de Clarence-Rockland

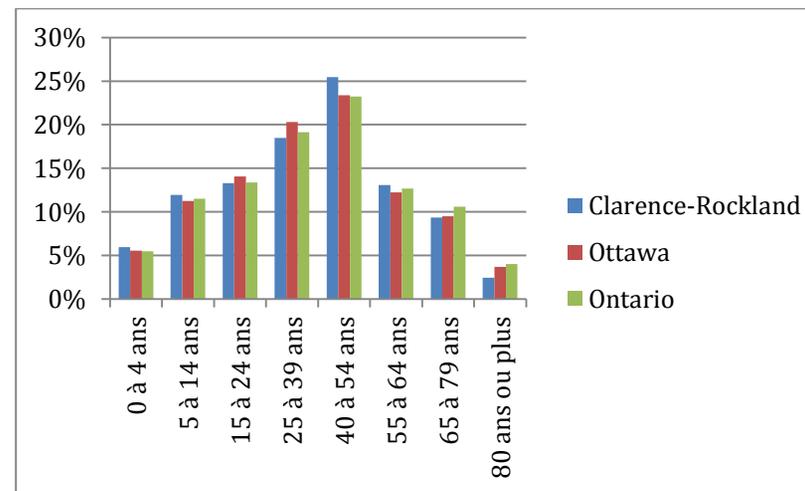


Figure 3 : Cité de Clarence-Rockland : Répartition de la population par âge (2011)
Sierra Planning & Management, données provenant du Recensement du Canada (2011)

Une compréhension de la répartition par âge des résidents de la Cité est essentielle pour s'assurer que les installations et les programmes récréatifs satisfont aux besoins de tous les résidents. Au fur et à mesure que nous vieillissons, nos besoins en matière de loisirs changent. Les tendances larges suivantes sont observées relativement aux changements à la participation avec l'âge :

- la participation à des activités récréatives physiques diminue généralement avec l'âge;
- le souhait de commencer une nouvelle activité est généralement fort chez les jeunes adultes et diminue avec l'âge;
- les activités plus ardues sont généralement populaires chez les jeunes adultes et la participation diminue avec le temps;
- les activités créatrices, sociales et passives intéressent davantage les adultes plus âgés, tout comme le golf;
- les sports d'équipe sont plus populaires auprès des adolescents et des jeunes adultes, et la participation diminue généralement avec l'âge (à l'exception du curling).

1.2.2. Croissance démographique prévue

Étant donné que le présent plan directeur guidera la planification des activités récréatives sur les quinze prochaines années, il examine les changements à la programmation actuelle des activités récréatives permettant de mieux répondre aux besoins des résidents en fonction de l'âge, mais également les changements qui s'avéreront probablement nécessaires pour continuer de répondre à ces besoins au fil du temps. Les prévisions démographiques pour les comtés unis de Prescott-Russell indiquent que le nombre d'adolescents et de jeunes adultes devrait augmenter légèrement au cours des quinze prochaines années, ce qui dénote que la Cité de Clarence-Rockland devra continuer à maintenir des installations et des programmes qui s'adressent à cette tranche démographique et à y effectuer des investissements. À l'opposé, le nombre de jeunes adultes devrait diminuer, ainsi que le nombre d'adultes d'âge moyen (45 à 59 ans). Le groupe d'âge qui devrait connaître une croissance importante est celui des résidents âgés de 65 ans ou plus. Entre 2016 et 2031, la proportion de résidents âgés de 65 ans ou plus devrait passer de 16 % à 28 %, soit un total d'un peu plus de 14 700 résidents. Dans ce contexte, il est clair que la Cité devra planifier des installations et des programmes récréatifs qui serviront ce groupe démographique.

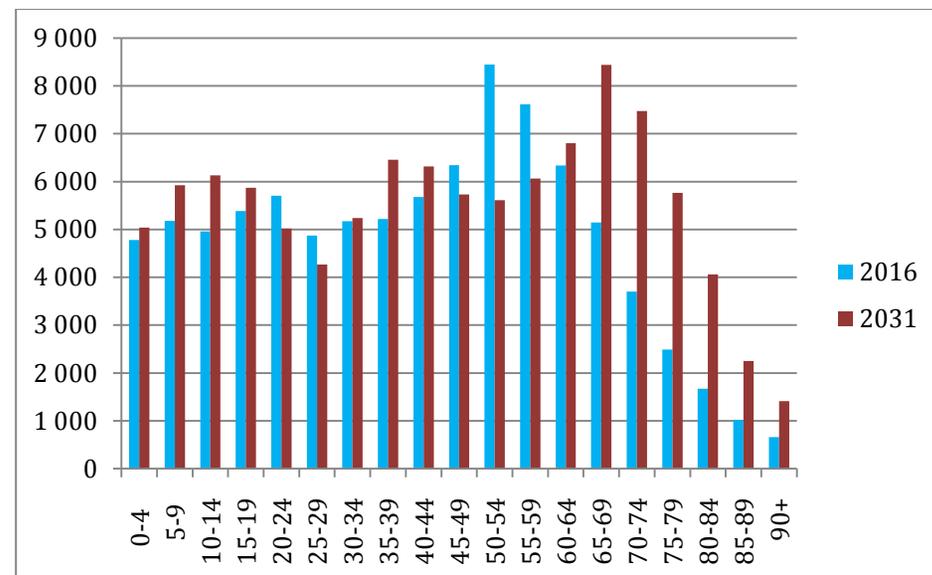


Figure 4 : Prévisions démographiques par tranche d'âge de ans – Comtés unis de Prescott-Russell

Sierra Planning & Management, avec des données provenant du ministère des Finances de l'Ontario (2013) Tableau 12

En ce qui concerne l'endroit où la croissance démographique devrait se produire, on pense que la majorité des nouveaux résidents de Clarence-Rockland habiteront à Rockland. Les communautés rurales devraient s'attendre à une croissance relativement modeste du nombre de résidents.

Communauté	Population en 2015	Population en 2030	Croissance du nombre de résidents	% de croissance
Rockland	12 441	18 285	5 844	47 %
Bourget	1 090	1 445	355	33 %
Clarence Creek	620	877	257	41 %
Clarence Point	1 059	1 212	153	14 %
Cheney	238	302	64	27 %
Hammond	492	684	192	39 %
St. Pascal-Baylon	212	251	39	19 %
Rural	8 401	9 386	985	12 %
TOTAL	24 553	32 442	7 889	--

Figure 5 : Croissance démographique prévue par communauté – 2015 à 2030
Sierra Planning and Management, données provenant de l'étude de base DC de la Cité de Clarence-Rockland

1.2.3. Langue

Un domaine clé où Clarence-Rockland est très différente du reste de la province et de sa voisine, la Ville d’Ottawa, est le nombre de résidents dont la langue maternelle est le français. Selon le Recensement de 2011, 65 % des résidents de Clarence-Rockland ont indiqué que leur langue maternelle est le français. Cela peut être comparé à 15 % des résidents d’Ottawa et à 4 % des résidents de l’ensemble de la province.

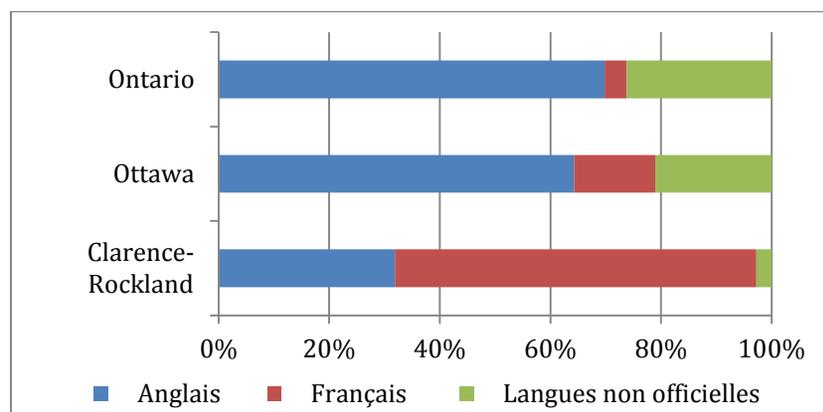


Figure 6 : Cité de Clarence-Rockland : Langue maternelle des résidents (2011)
Sierra Planning and Management

En tant que municipalité officiellement bilingue, la Cité de Clarence-Rockland est bien dotée pour fournir des services récréatifs dans les deux langues officielles, selon la préférence de chaque résident.

1.2.4. Revenu et éducation

Se fondant sur les données de l’Enquête nationale auprès des ménages (ENM) 2011, les résidents de Clarence-Rockland suivent généralement les tendances provinciales en matière de niveau de scolarité : Environ la moitié des résidents âgés de quinze ans ou plus ont un certificat d’études postsecondaires quelconque. Toutefois, le revenu médian du ménage à Clarence-Rockland est beaucoup plus élevé que la moyenne provinciale, et légèrement supérieur à celui de la Ville d’Ottawa.

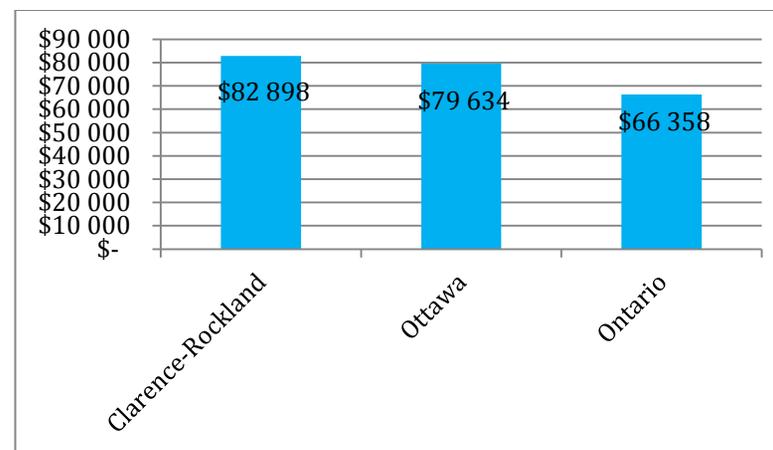


Figure 7 : Revenu médian du ménage après impôt – Clarence-Rockland, Ottawa et Ontario (2011)
Sierra Planning and Management avec données de l’Enquête nationale auprès des ménages de Statistique Canada (2011)

Le revenu médian du ménage à Clarence-Rockland est supérieur à celui de l'ensemble de la capitale et à la moyenne provinciale, et a une influence sur la prestation d'installations et de services de parcs et loisirs au cours des quinze prochaines années. Typiquement, les ménages au revenu plus élevé participent à des activités récréatives plus souvent que les ménages au revenu moins élevé. C'est une fonction du revenu disponible plus élevé, et dans certains cas, du temps disponible plus élevé. Il est également possible que les ménages au revenu supérieur aient un taux de participation significatif aux activités récréatives dispendieuses : Cela inclut les activités équestres, les arts martiaux, le hockey et la danse.

Quel que soit le revenu médian du ménage plus élevé à Clarence-Rockland par rapport au reste de la province, le coût des activités est l'un des obstacles les plus couramment mentionnés à la participation aux activités récréatives. Par conséquent, la Cité de Clarence-Rockland devra continuer à surveiller l'abordabilité des programmes d'activités récréatives afin de s'assurer que les activités récréatives sont accessibles pour tous les résidents.

1.3 Conditions actuelles : Inventaire

La Cité accueille deux installations récréatives et de loisirs de pointe récemment ouvertes :

Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland (2008) : Le centre comprend une piscine intérieure, une bibliothèque, un gymnase et des installations de conditionnement physique. Il est situé au centre de Rockland et est rattaché à l'École Secondaire Catholique l'Escale.

Aréna de Clarence-Rockland : Il s'agit d'une nouvelle installation qui héberge l'Académie canadienne et internationale de hockey. Cette installation offre également des heures de glace aux résidents locaux. L'installation inclut deux patinoires intérieures et des terrains de soccer extérieurs associés.

En tant qu'installations relativement neuves, ni le complexe récréatif et culturel Clarence-Rockland ni l'aréna de Clarence-Rockland n'auront besoin de modernisations ou d'entretien à court terme importants. L'entente d'exploitation entre la Cité de Clarence-Rockland et l'exploitant (CIH) stipule que celui-ci fera des contributions continues à un fonds de remplacement des immobilisations pour le remplacement majeur des immobilisations; le montant de ces contributions sera décidé une fois par an. La Cité n'est pas tenue de contribuer au fonds.

Le Complexe récréatif et culturel est exploité par la YMCA; toutefois, en vertu des modalités de l'entente d'exploitation, la Cité de Clarence-Rockland est responsable de toutes les réparations majeures des biens d'équipement (défini comme toute réparation dont le coût est supérieur à 25 000 \$). Le bâtiment ne devrait avoir besoin que de réparations mineures des biens d'équipement à court et moyen terme, et d'environ 330 000 \$ pour la réparation des

biens d'équipement à long terme.

En haut : Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland

En bas : Aréna de Clarence-Rockland



Tableau 1 : Réparations des biens d'équipement / Modernisations des immobilisations – Complexe récréatif et sportif

Source : Rapport de PSAB de la Cité de Clarence-Rockland (2015)

Date	Réparations des biens d'équipement / Modernisations des immobilisations prévues
À court terme : 2016-2018	--

À moyen terme : 2019-2022	139 000 \$
À long terme : 2023-2030	329 000 \$

La Cité héberge également quelques anciennes installations qui restent des composants à part entière de la programmation des activités récréatives dans nos communautés :

Aréna de Clarence Creek : Aréna d'une seule glace, avec une salle communautaire récemment rénovée au-dessus.

Aréna Jean-Marc Lalonde : Aréna d'une seule glace, qui n'est pas actuellement utilisée pour le patinage. Cette installation est utilisée par les Cadets de l'Air, le roller-derby et pour d'autres usages communautaires.

Les salles communautaires sont les lieux de rassemblement centraux au sein des communautés rurales de la Cité. La Cité fournit des espaces communautaires à Bourget, à Hammond (sert également Cheney), à Saint Pascal-Baylon, à Clarence Creek et à Rockland.

Étant donné leur âge, l'entretien de ces installations nécessitera des investissements plus importants sur la durée du plan.

L'investissement prévu le plus important sera pour les arénas de Clarence Creek et de Jean Marc Lalonde. On pense que les deux arénas auront besoin de réparations des biens d'immobilisation de plus d'un million de dollars sur la durée du plan pour maintenir leur fonctionnalité. Puisque les plus petites installations ne comprennent pas d'infrastructures spécialisées, les centres communautaires de Hammond et de Bourget auront besoin d'investissements beaucoup moins importants sur la durée du plan. La plus grosse dépense

anticipée est le remplacement de la couverture du centre communautaire de Bourget.

	À court terme 2016-2018	À moyen terme 2019-2022	À long terme 2023-2030	TOTAL
Aréna de Clarence Creek	470 000 \$	257 000 \$	533 000 \$	1 260 000 \$
Aréna Jean-Marc Lalonde	477 000 \$	637 000 \$	591 000 \$	1 705 000 \$
Centre communautaire de Hammond	14 000 \$	33 000 \$	11 000 \$	58 000 \$
Centre communautaire de Bourget	146 000 \$	--	36 000 \$	182 000 \$
Centre communautaire Ronald-Lalonde	50 000 \$	--	--	50 000 \$

Tableau 2 : Réparations des biens d'équipement / Modernisations des immobilisations prévues : Bâtiments municipaux 2016 à 2030

Sierra Planning and Management, données provenant de la Cité de Clarence-Rockland

La gamme d'installations récréatives intérieures de la Cité est complétée par une foule d'installations extérieures. Spécifiquement, la municipalité accueille les installations récréatives extérieures suivantes :

Les données du PSAB provenant de la Cité de Clarence-Rockland indiquent que celle-ci a l'intention d'investir plus de 2 millions de dollars pour entretenir les parcs existants au cours des quinze prochaines années. Les importants postes budgétaires à court terme sont les suivants :

Parc Bourget : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (34 000 \$)

Parc Cheney : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (33 000 \$)

Parc Clarence Creek :

Remplacement des surfaces du terrain de tennis et du terrain de basket-ball (28 000 \$)

Remplacement de l'asphalte du parc de stationnement (55 000 \$)

Parc Eugène Laviolette : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (34 000 \$)

Parc Bellevue : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (39 000 \$)

Parc Valiquette : Remplacement du parc de stationnement (98 000 \$)

Type d'installation	Nbre
Terrains de balle	5
Terrains de basket-ball	4
Rampes à bateaux	1
Planchodromes	2
Terrains de soccer (pleine grandeur)	2
Terrains de soccer (terrain junior/général)	7
Aires de jeux d'eau	1
Terrain de tennis	7
Parcs	77,81 ha.

Tableau 3 : Inventaire : Biens récréatifs extérieurs
Sierra Planning & Management

1.4 Provisions des parcs et loisirs

Les parcs et loisirs relèvent des Services communautaires de la Cité de Clarence-Rockland. Les Services communautaires sont chargés des trois catégories suivantes de services :

- a. Loisirs, arts et culture/bâtiments
- b. Services de garderie
- c. Transport en commun

Globalement, le service emploie plus de 154 employés. Toutefois, très peu de ces employés participent directement à la prestation de services relatifs aux parcs et aux loisirs. Au fil du temps, en ce qui concerne les loisirs, la Cité a passé d'un modèle de prestation directe à un modèle de partenariat : l'aréna de Clarence-Rockland et le Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland sont exploités par des tiers. De plus, le YMCA de Clarence-Rockland a assumé un rôle de premier plan dans la programmation des activités récréatives pour la municipalité. Dans les communautés rurales, plusieurs salles communautaires sont exploitées par des sociétés récréatives locales par l'entremise de subventions d'exploitation.

En dépit de ces partenariats, la Cité exploite et entretient directement les aréna de Clarence Creek et Jean Marc Lalonde. Le personnel de la Cité assume également la responsabilité de l'entretien de tous les parcs municipaux et de la gestion des réservations des installations récréatives gérées par la Cité. Les événements communautaires sont également sous l'égide des responsabilités récréatives des Services communautaires de la Cité.

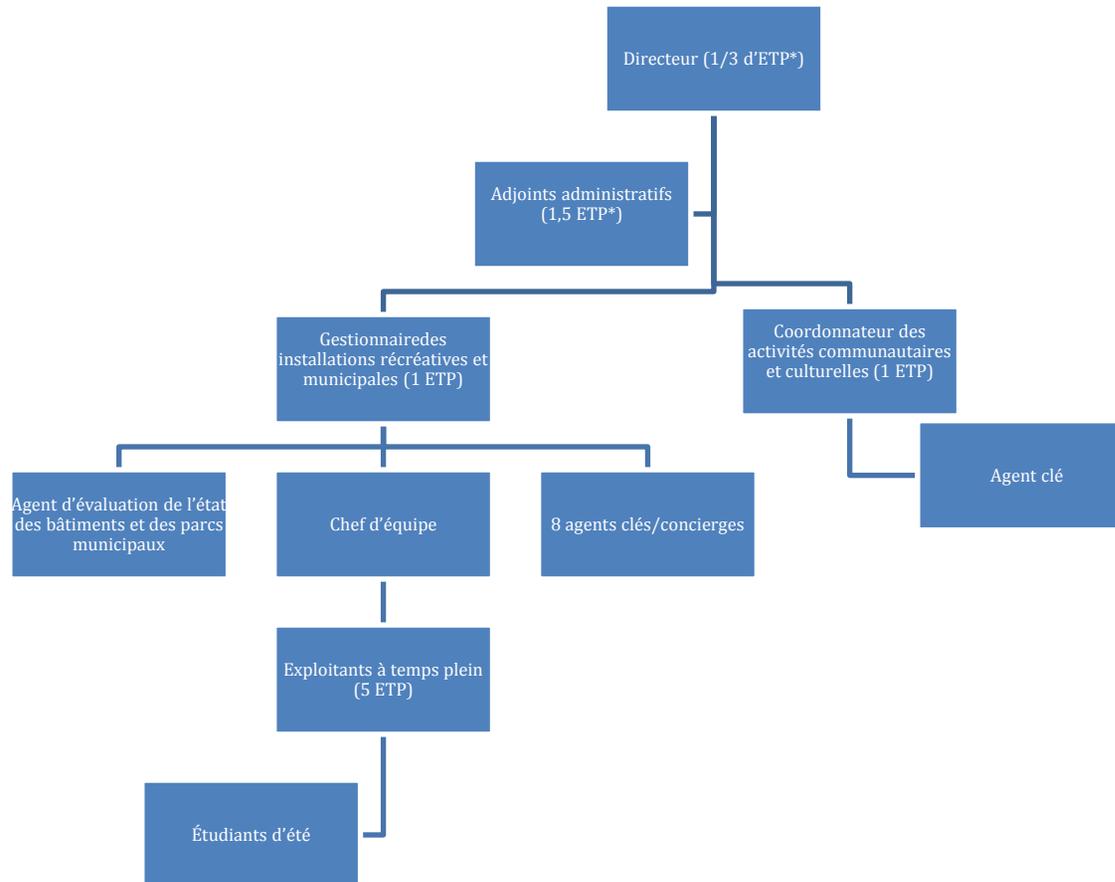
Ces responsabilités sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Nom/Catégorie de l'installation	Entente au sujet de l'exploitation		
	Prestation directe : Cité de Clarence-Rockland	Exploité par l'entremise d'une subvention à l'exploitation	Exploitant tiers
Aréna de Clarence-Rockland			✓
Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland			✓
Aréna de Clarence Creek	✓		
Aréna Jean-Marc Lalonde	✓		
Centre communautaire de Bourget		✓	
Centre communautaire Alphonse-Carrière	✓		

Nom/Catégorie de l'installation	Entente au sujet de l'exploitation		
	Prestation directe : Cité de Clarence-Rockland	Exploité par l'entremise d'une subvention à l'exploitation	Exploitant tiers
Centre Chamberland	✓		
Centre communautaire Ronald-Lalonde	✓		
Parcs municipaux et infrastructures associées (terrains de balle, terrains, aires de jeux d'eau, rampes pour bateaux et patinoires extérieures).	✓		

En ce qui concerne les effectifs, les Services communautaires consacrent les ressources suivantes à la prestation de services relatifs aux parcs et aux loisirs :

Remarque : ETP signifie « employé à temps plein »



*Le directeur divise son temps entre les trois composants des Services communautaires – a.) loisirs, arts et culture/bâtiments, b.) services de garderie; et c.) transport en commun.

** La Cité compte également deux adjoins administratifs à temps plein qui relèvent du directeur des Services communautaires. Ceux-ci divisent leur temps entre deux composants des Services communautaires – a.) loisirs, arts et culture/bâtiments; et c.) transport en commun.

2 Analyse et résumé des observations

2.1 Préambule

Le plan directeur tient compte d'une gamme de facteurs lors de l'analyse des besoins actuels et prévus en matière de loisirs à Clarence-Rockland. Spécifiquement, notre analyse inclut :

- un inventaire actuel des installations et des programmes;
- l'utilisation historique des installations et des programmes existants;
- une comparaison du niveau de service avec celui de communautés comparables;
- des plans pour de nouvelles installations dans le budget d'immobilisations de la Cité; et
- les commentaires et les suggestions des membres de la communauté et des groupes d'usagers des installations récréatives.

Pour plus de clarté, notre analyse et résumé des observations est organisé selon les catégories suivantes :

- installations intérieures;
- installations extérieures;
- programmation;
- événements; et
- organisation interne.

2.1.1. Normes en matière de provisions

Il existe deux méthodes permettant de comparer les niveaux de service entre les municipalités : des normes en matière de provisions fondées sur la population et des normes en matière de provisions fondées sur la participation.

Normes fondées sur la population : Elles fournissent une mesure de base du niveau de service comparable entre les municipalités en indiquant le rapport entre un type d'installation donné et le nombre de résidents. Bien que cela fournisse au lecteur un chiffre simple qui semble comparable, il faut faire preuve de prudence en comparant les normes d'une municipalité à l'autre : des normes en matière de provisions qui satisfont aux besoins d'une communauté ne satisferont pas nécessairement les besoins d'une autre communauté. Par exemple, bien qu'une communauté « moyenne » au Canada fournisse des patinoires intérieures à un taux de 1 par 20 000 résidents (voir la référence à la page 81), cela ne s'applique pas nécessairement à une communauté de 5 000 résidents qui décide que la demande pour des glaces intérieures est suffisamment élevée pour justifier l'investissement initial et la subvention d'exploitation continue associés à l'aménagement d'un aréna intérieur. Cela peut, toutefois, fournir une mesure générale du niveau de service comparativement à des communautés de taille ou de capacité financière semblable.

Normes fondées sur la participation : Elles fournissent une image plus exacte du niveau de service, car elles tiennent compte de l'appétit local pour différents sports et l'usage de différents types d'installations. Pour élaborer des normes en matière de provisions fondées sur la participation, des données d'inscriptions exactes et

complètes sont requises pour chaque groupe d'utilisateurs qui utilise une installation donnée.

En l'absence de données de participation, nous avons utilisé des normes en matière de provisions fondées sur la participation dans notre analyse. Pour nous assurer que ces normes reflètent exactement les tendances locales en matière de participation dans les sports et loisirs, nous avons également analysé des données d'utilisation des installations et avons reçu des commentaires des membres de la communauté et des groupes de loisirs qui utilisent les installations.

La Cité de Clarence-Rockland compte beaucoup sur l'assiette fiscale résidentielle pour financer les services publics qu'elle fournit. En 2014, 86 % de l'assiette fiscale de la Cité était tirée de sources résidentielles. C'est semblable à de nombreuses municipalités secondaires de taille comparable. Pour identifier des normes en matière de provisions comparables, nous avons comparé les normes en matière de provisions fondées sur la population de la Cité à celles de municipalités tirant une proportion semblable de leur assiette fiscale de l'imposition résidentielle.

2.2 Processus de consultation

Le plan directeur des parcs et loisirs incluait un processus de consultation inclusif qui fournissait aux résidents une gamme d'occasions de faire des propositions et suggestions. Ce processus comprenait :

- a. **L'introduction du projet par l'entremise du site Web :**
La Cité a créé une page Web afin de présenter le projet aux résidents.

- b. **Un atelier public :** La Cité et l'équipe de consultation ont tenu un atelier public afin de présenter le projet aux résidents et de recueillir des commentaires concernant la participation aux activités récréatives, la satisfaction avec les installations et la programmation, et les espoirs relativement à l'avenir des loisirs à Clarence-Rockland. L'atelier a suscité une discussion animée entre 46 résidents.
- c. **Sondage public :** La Cité a facilité un sondage public permettant aux résidents de faire des propositions et suggestions concernant le plan directeur. La promotion du sondage public a été faite à la radio locale et sur le site Web de la Cité. Le sondage était disponible en anglais et en français. Un total de 372 réponses ont été obtenues (290 en anglais et 82 en français).
- d. **Sondage auprès des groupes d'utilisateurs :** La Cité a travaillé avec l'équipe de consultation pour élaborer un sondage auprès des groupes d'utilisateurs. Le sondage sollicitait les commentaires de groupes qui utilisent les installations récréatives de la Cité et qui fournissent des programmes aux résidents. La Cité a fourni à l'équipe de consultation une liste de personnes-ressources. 23 groupes ont répondu et ont fait des commentaires sur une gamme d'installations.
- e. **Présentation du plan directeur :** Le plan directeur sera présenté aux résidents une fois que le conseil l'aura approuvé.

2.3 Installations intérieures

2.3.1. Glace

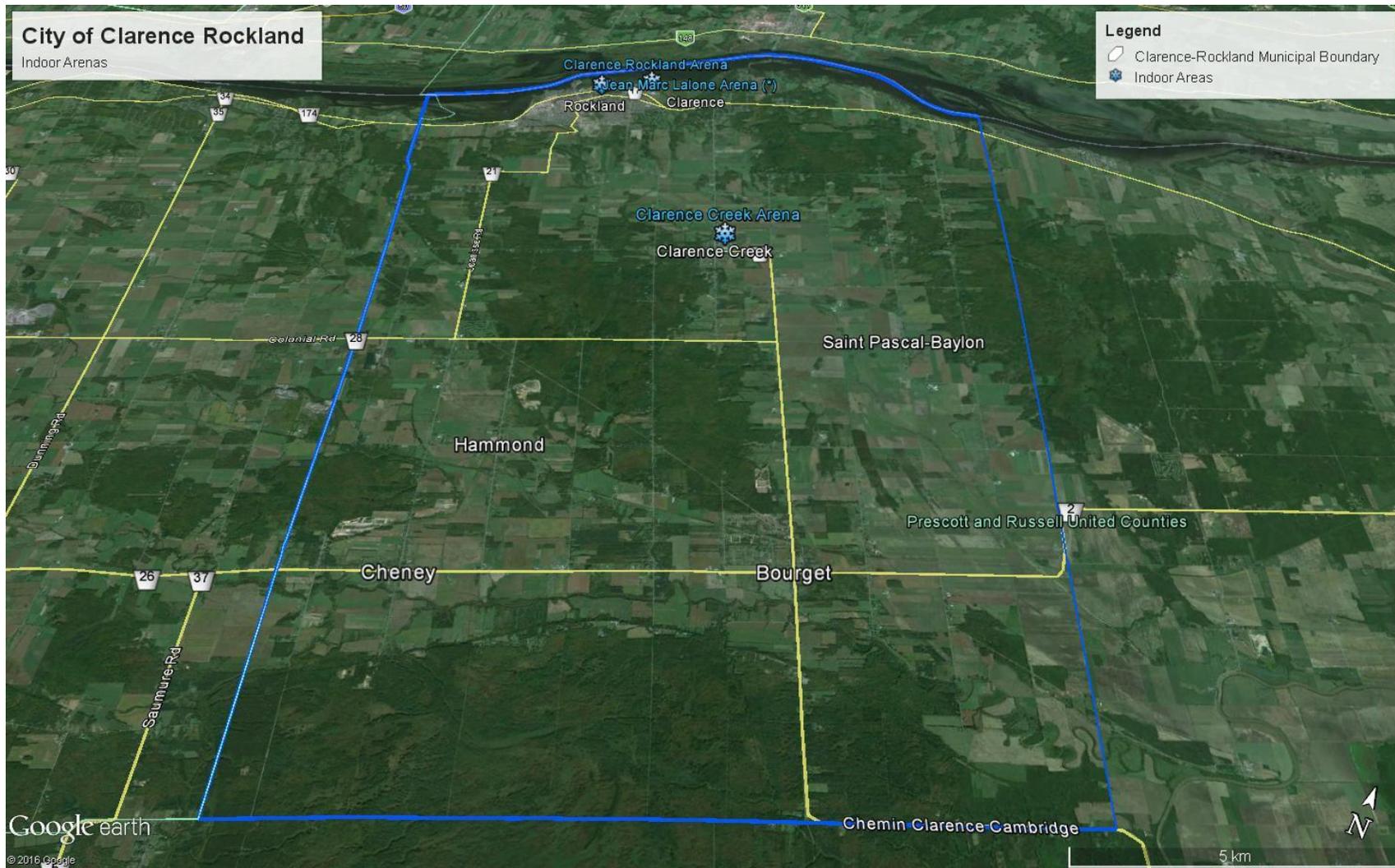
Bien que la Cité compte actuellement trois aré纳斯 intérieurs, seuls les aré纳斯 de Clarence Creek et de Clarence-Rockland ont de la glace. Dans le contexte de l'ouverture de l'aré纳斯 de Clarence-Rockland en 2011, la Cité a enlevé la glace de l'aré纳斯 Jean Marc Lalonde. Cette décision a été prise après avoir soupesé la demande pour du temps de glace dans le contexte de l'ajout de deux patinoires à l'approvisionnement en glace de la Cité pendant les heures de pointe, et le coût de fournir le temps de glace dans l'aré纳斯 Jean Marc Lalonde, qui est une installation plus ancienne. Par conséquent, les normes en matière de provisions fondées sur la population pour la Cité sont calculées en tenant compte de trois glaces opérationnelles.

Les normes en matière de provisions fondées sur la population ont été calculées en utilisant des projections démographiques contenues dans l'étude contextuelle des frais d'aménagement de la Cité. Il s'agit des prévisions démographiques les plus complètes auxquelles la Cité avait accès lors de l'élaboration du présent plan directeur.

En fonction de trois glaces, les normes en matière de provisions actuelles fondées sur la population correspondent à une glace par 8 562 résidents. Cela se situe généralement dans la gamme de provisions des communautés dont la taille et les caractéristiques en matière d'assiette fiscale sont comparables (voir tableau adjacent).

	Population (2011)	Normes fondées sur la population pour les aires de glace intérieures	Assiette fiscale résidentielle (2014)
Clarence-Rockland	25 685 (2016)	1 : 8 562	92 %
Orangeville	27 975	1 : 6 993	85 %
Grimsby	25 325	1 : 12 662	92 %
Canton de Russell	15 247	1 : 7 937	84 %
Pembroke	14 360	1 : 7 180	69 %

Tableau 4 : Norme fondée sur la population pour la glace intérieure, et répartition de l'impôt – communautés choisies de l'Ontario
Sierra Planning and Management



Les normes en matière de provisions fondées sur la population peuvent indiquer de façon générale si le niveau de service correspond à celui de municipalités comparables. Il est également nécessaire de comprendre si le niveau de service actuel fonctionne pour la communauté. Cela est évalué par l'entremise d'une analyse de l'utilisation historique et actuelle, en collaboration avec les commentaires des groupes d'utilisateurs et des membres de la communauté.

Une analyse de l'utilisation des aréas de Clarence-Rockland et de Clarence Creek indique que l'aréa de Clarence-Rockland, qui est plus récent, est bien utilisé. Avec une utilisation aux heures de pointe se rapprochant de 85 % pendant la saison 2014-2015, il est clair que l'aréa est réservé pour la majorité des temps de glace les plus populaires. Une utilisation aux heures creuses de 75 % indique que cette installation est bien utilisée par la communauté, avec une capacité limitée d'accommoder des augmentations considérables de la demande.

À l'opposé, l'aréa de Clarence Creek est relativement sous-utilisé, avec 65 % du temps de glace aux heures de pointe réservés en 2014-2015 et une utilisation aux heures creuses de 20 %. Cela indique qu'il y a beaucoup de place dans cet aréa pour tenir compte de l'augmentation de la demande à court et moyen terme, selon la croissance démographique.

Aréa	Utilisation aux heures de pointe	Utilisation aux heures creuses
Aréa de Clarence-Rockland	84 %	75 %
Aréa de Clarence Creek	65 %	20 %

Tableau 5 : Utilisation de la glace intérieure pour la saison 2014-2015

Sierra Planning and Management, données sur les réservations provenant de la Cité de Clarence-Rockland

Voici ce qu'indiquent les commentaires des résidents :

- En général, les résidents sont satisfaits de l'aréna de Clarence-Rockland; toutefois, l'accès à un temps de glace suffisant est difficile pour certains groupes, surtout au printemps.
- Bien que les résidents soient généralement satisfaits de leur expérience à l'aréna de Clarence Creek, ils ont indiqué qu'en raison de son âge, l'installation est ancienne et peut être particulièrement froide. En raison de son âge et des normes de conception de parc, les vestiaires sont plus petits que ceux disponibles dans les installations plus modernes.
- Étant donné l'écart entre l'âge et la qualité des infrastructures de l'aréna de Clarence-Rockland et de l'aréna de Clarence-Creek, les résidents pensent que le coût de location des deux arénas ne devrait pas être le même.
- En général, les résidents estiment que le coût horaire de la glace est élevé par rapport aux communautés voisines.

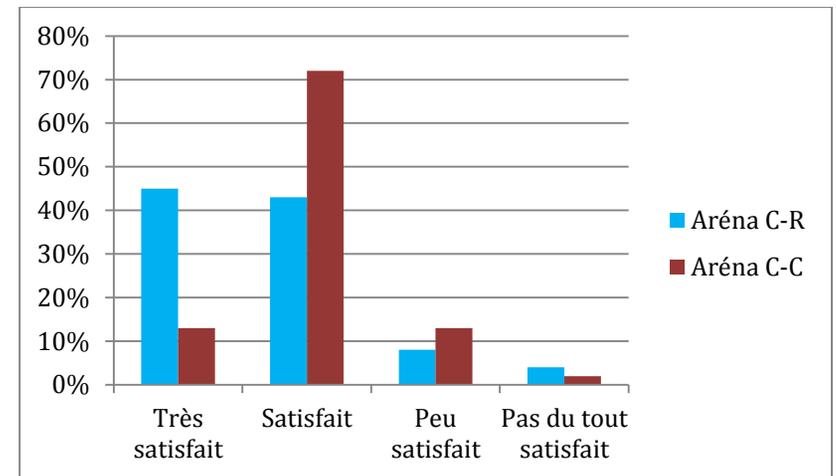


Figure 8 : Résultats du sondage public – Satisfaction avec les arénas à Clarence-Rockland

Sierra Planning and Management

L'aréna de Clarence-Rockland est exploité par Canlan Ice Sports et géré par l'Académie canadienne et internationale de hockey (ACIH). En vertu des modalités de l'entente d'exploitation, l'ACIH assume la responsabilité de tout déficit d'exploitation engagé par l'installation. À l'opposé, l'aréna de Clarence Creek est exploité directement par la Cité. En 2014, l'aréna de Clarence Creek a cumulé un déficit d'exploitation d'environ 140 000 \$. Cela n'est pas inhabituel pour une ancienne installation de surface de glace.

L'aréna Jean Marc Lalonde est actuellement exploité en tant qu'installation de surface de béton – c.-à-d. la surface de béton peut être louée comme telle. La surface est principalement utilisée par les Cadets de l'Air 832 et de plus en plus souvent comme gymnase par les écoles voisines. L'installation est sous-utilisée, seulement 17 % du temps disponible étant réservés en 2014-2015.

Des consultations publiques ont indiqué qu'une proportion importante des résidents estimait que cette installation pourrait et devrait être utilisée à meilleur escient. Voici quelques suggestions populaires :

- Piste de curling
- Planchodrome intérieur
- Terrains intérieurs de tennis et de squash
- Installation intérieure de soccer
- Ramener la glace et fonctionner comme aréna intérieur

Les résidents étaient convaincus que l'installation devrait être transformée ou utilisée de façon plus productive, compte tenu particulièrement :

- de son emplacement au centre de Rockland, à proximité des écoles, des résidences et d'autres installations récréatives et culturelles;
- du fait que l'entretien et l'exploitation du bâtiment représentent un coût permanent pour les contribuables, en dépit du faible taux d'utilisation; et
- du fait que le bâtiment est toujours fonctionnel.

Tenant compte de la croissance démographique prévue, les normes en matière de provisions de glace intérieure à Clarence-Rockland devraient empirer pendant la durée du plan. D'ici à 2031, les normes en matière de provisions pourraient atteindre 1 glace par 10 917 résidents. Comparativement à d'autres communautés, cela demeure une norme en matière de provisions acceptable; toutefois, son application à Clarence-Rockland dépend des tendances locales en matière de participation.

Notre analyse indique qu'il y a de la place à l'aréna de Clarence Creek pour accepter une certaine augmentation de la demande pour du temps de glace. La mesure dans laquelle l'aréna pourra accepter la demande supplémentaire dépendra des facteurs suivants :

- la volonté des résidents de se rendre à Clarence Creek pour utiliser cet aréna;
- la croissance démographique;
- la croissance de la participation; et
- tout aménagement d'installations supplémentaires dans des municipalités situées à proximité de Clarence-Rockland.

Année	Normes en matière de provisions fondées sur la population
2016	1 : 8 562 résidents
2021	1 : 9 347 résidents
2026	1 : 10 132 résidents
2031	1 : 10 917 résidents

2.3.2. Centres communautaires

Il n'existe aucune norme en matière de provisions significative fondée sur la population pour les salles communautaires. En général, les municipalités sont plus impliquées dans la fourniture d'espace communautaire dans les communautés rurales que dans les centres urbains, souvent sous la forme de salles communautaires autonomes ou d'espace à l'intérieur d'une installation récréative multifonctionnelle. Dans les régions urbaines où l'on trouve des espaces plus variés et disponibles en plus grand nombre pour la communauté, les municipalités ont tendance à moins s'impliquer dans la fourniture d'espace communautaire.

La Cité de Clarence-Rockland fournit des espaces communautaires dans le centre urbain (Rockland) par l'entremise du Centre Chamberland, une salle multifonctionnelle au YMCA, et une salle communautaire dans l'aréna Jean-Marc Lalonde. Les résidents ont également accès à des espaces communautaires dans les écoles de la Cité.

Dans les hameaux ruraux, la Cité de Clarence-Rockland est un fournisseur clé d'espace communautaire. La Cité est propriétaire de quatre centres communautaires dont elle assure l'entretien :

- le Centre communautaire de **Bourget**;
- la salle communautaire à l'aréna de **Clarence Creek**;
- le Centre communautaire Alphonse Carrière : sert **Hammond et Cheney**; et
- le Centre communautaire Ronald-Lalonde : sert **St. Pascal-Baylon**.

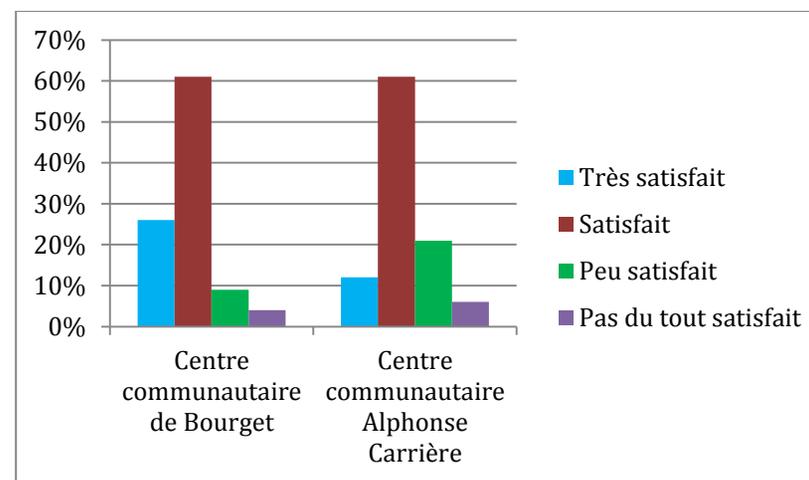
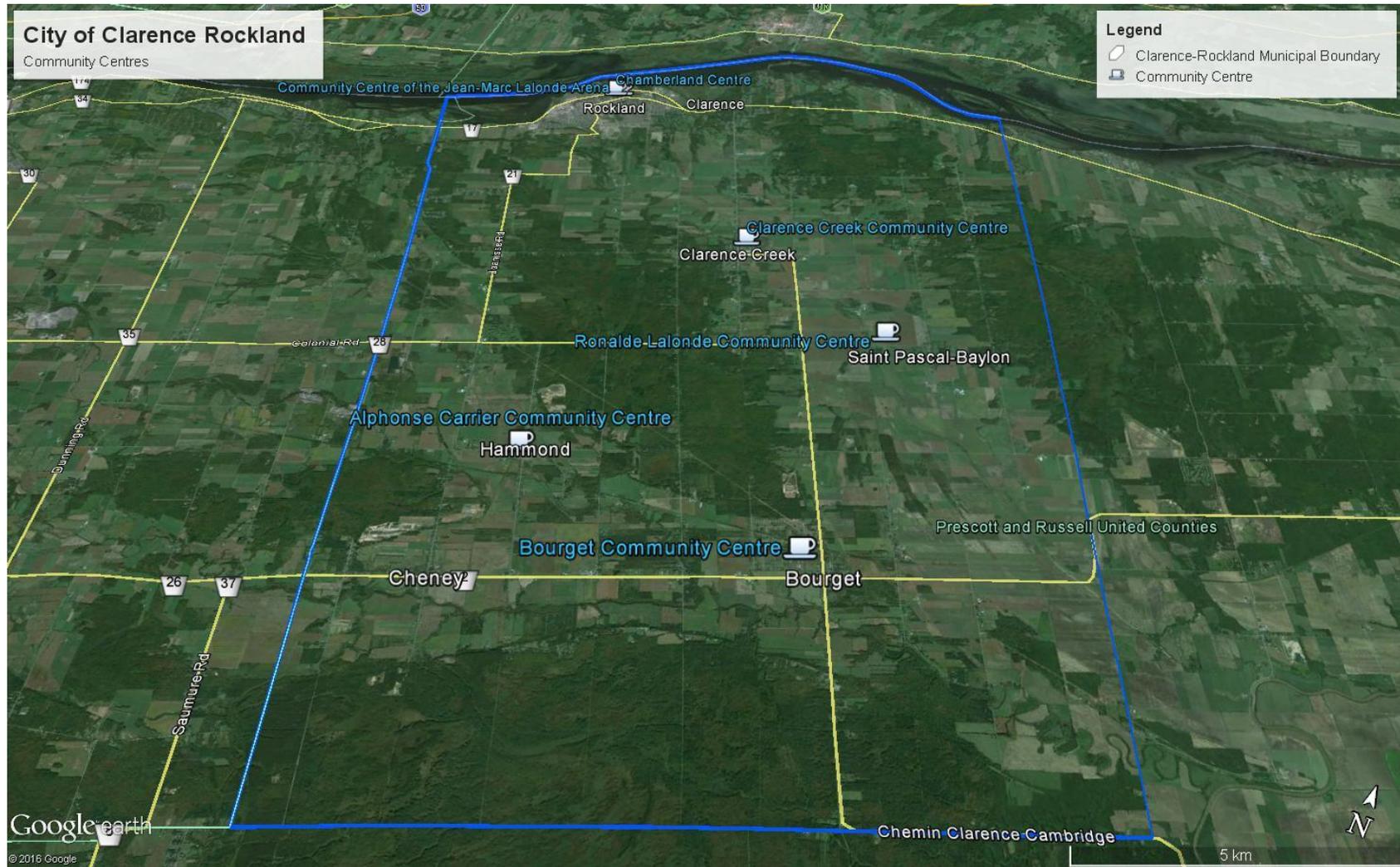


Figure 9 : Satisfaction de la communauté avec certains centres communautaires Sierra Planning and Management, avec des données provenant du sondage public

Les salles communautaires sont généralement utilisées assez rarement, et par conséquent, des taux d'utilisation se situant entre 10 et 20 % sont courants. Une analyse des données d'utilisation indique que c'est le cas pour les salles communautaires de Clarence-Rockland. Ces installations sont fournies aux résidents comme lieux de rassemblement communautaires, plutôt que comme installations qui doivent générer un profit.



Les résidents ont indiqué qu'ils sont satisfaits des salles communautaires auxquelles ils ont accès. Voici les domaines de préoccupation exprimés :

- un besoin pour une programmation des activités récréatives plus large dans les salles communautaires, allant au-delà des activités sociales;
- un besoin pour une programmation pour tous les groupes d'âge, allant au-delà des activités sociales traditionnelles pour les adultes et les aînés;
- certaines préoccupations relatives à l'entretien, spécifiquement :
 - des odeurs au Centre Chamberland;
 - un décor usé et désuet dans les salles communautaires des arénas de Clarence Creek et Jean Marc Lalonde.

Il existe certainement un appétit pour une meilleure utilisation des salles communautaires de la Cité, et l'occasion de le faire, afin d'élargir l'accès à la programmation des activités récréatives pour tous les résidents ruraux, particulièrement les jeunes et les aînés dont la mobilité est réduite.

Un examen des rapports d'état des bâtiments indique que les salles communautaires autonomes sont généralement en bon état, le Centre communautaire de Bourget nécessitant plus d'entretien que les autres parce qu'il a besoin d'un remplacement de la couverture et du système de CVC. Aucune autre réparation importante des biens d'équipement n'est ensuite prévue avant 2030.

	Court terme (2015-2018)	Moyen terme (2019-2023)	Long terme (2024-2030)
Centre communautaire de Bourget	146 000 \$	--	36 000 \$
Centre communautaire Alphonse Carrière	14 000 \$	33 000 \$	11 000 \$
Centre Chamberland	--	--	30 000 \$

Tableau 6 : Exigences prévues en investissement de capitaux – Salles communautaires
Données du PSAB pour la Cité de Clarence-Rockland (2015)

2.3.3. Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland

La Cité de Clarence-Rockland héberge le Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland, une installation relativement neuve (2008) qui offre les infrastructures suivantes :

- une piscine intérieure (25 m), avec piscine d'enseignement;
- un gymnase;
- un centre de conditionnement physique avec piste de course intérieure;
- des vestiaires généraux et familiaux;
- la bibliothèque publique de Clarence-Rockland; et
- conjointement avec l'École Secondaire Catholique L'Escafe et la salle de spectacles Optimiste.

Le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland exploite les installations de santé et de conditionnement physique du centre au nom de la Cité. Le nombre de membres est demeuré stable au cours des trois dernières années, avec environ 2 699 membres provenant de la Cité et des communautés voisines.

Année	Nombre d'adhésions (inclut les adhésions familiales)
2012	1 337
2013	1 337
2014	1 273

Communauté	Total pour 2014	%
Rockland	1909	71 %
Clarence Creek	151	6 %
Hammond	120	4 %
Wendover	87	3 %
Bourget	78	3 %
Ottawa	76	3 %
St. Pascal-Baylon	69	3 %
Plantagenet	59	2 %
Cumberland	43	2 %
Curran	37	1 %
Alfred	28	1 %
Autre (combinés)	27	1 %
Lefavre	8	0 %
Orleans	7	0 %
TOTAL	2699	100 %

Le Complexe récréatif et culturel contient la seule piscine intérieure de la Cité. L'exploitation des piscines intérieures coûte généralement cher et nécessite une importante assiette fiscale. Par conséquent, on trouve généralement des piscines intérieures dans des communautés comptant 40 000 à 50 000 résidents ou plus.

Gardant ceci en tête, toutefois, les piscines intérieures servent souvent une population régionale. Le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland offre des cours de natation et des séances publiques de baignade pour les membres et les non-membres. Le YMCA-YWCA ne consigne pas l'origine des participants aux cours de natation ou à la baignade publique; toutefois, il a indiqué que parmi tous les YMCA de la région de la capitale, il est celui qui compte le plus grand nombre d'inscriptions par les non-membres, ce qui est presque exclusivement attribuable à l'utilisation de la piscine.

En plus de la piscine intérieure, le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland fournit une vaste gamme de programmes de conditionnement physique et de mieux-être se situant dans les catégories suivantes :

- âge préscolaire;
- enfants;
- adolescents;
- familles;
- camps d'été;
- adultes.

La Cité de Clarence-Rockland ne participe plus directement à la programmation des activités récréatives; à la place, ce service est fourni par le YMCA-YWCA et par des groupes indépendants d'utilisateurs.

En vertu des modalités de l'entente d'exploitation, la Cité de Clarence-Rockland assume la responsabilité des réparations majeures des biens d'équipement. La seule dépense importante prévue pendant la durée du plan est le remplacement du système de chauffage et de déshumidification de la piscine et du système de filtration.

En 2014, le YMCA-YWCA a cumulé un déficit d'exploitation de 460 832 \$. La Cité est tenue de fournir un financement du déficit sous réserve d'un plafond des subventions.

Les résidents sont généralement satisfaits du Complexe récréatif et culturel, et ont les préoccupations clés suivantes :

- le coût prohibitif pour l'utilisation publique, surtout pour la baignade;
- le coût supplémentaire, s'ajoutant aux frais d'adhésion, pour les programmes spécialisés; et
- la distance avec les programmes du YMCA-YWCA pour les résidents ruraux.

Les résidents ont indiqué un appétit pour :

- l'introduction des programmes du YMCA-YWCA dans les salles communautaires rurales;
- des subventions visant à rendre les programmes plus abordables; et
- une croissance de la programmation pour les aînés.

2.4 Installations extérieures

Le tableau adjacent identifie l'inventaire actuel d'installations récréatives extérieures (sauf les aires de parc, qui sont présentées plus loin), dans l'ensemble de Clarence-Rockland. Ces installations sont situées dans des parcs de la municipalité.

Les normes en matière de provisions fondées sur la population sont pertinentes pour certaines installations récréatives extérieures, mais pas pour toutes. Bon nombre des infrastructures plus petites, à l'échelle du voisinage, sont généralement planifiées en fonction de l'emplacement et devraient être situées afin que tous les résidents bénéficient d'un accès équitable. Lorsque des normes larges fondées sur la population peuvent être appliquées, la Cité semble fournir un nombre suffisant de terrains de jeux, de terrains de tennis et de planchodromes.

Type d'installation	Nbre	Norme fondée sur la population (2016)	Norme comparable
Terrains de soccer (terrain junior/général)	7	1 : 3 325 résidents	1 : 2 000 à 3 000 résidents – le besoin pour un terrain de soccer de taille réglementaire a généralement un lien avec les tendances de participation spécifiques de la communauté.
Terrains de soccer (pleine grandeur)	2		
Terrain de tennis	7	1 : 3 669 résidents	1 : 4 000 à 5 000 résidents
Terrains de balle	5	1 : 5 137 résidents	1 : 2 500 à 4 000 résidents
Terrains de basket-ball	4	S.O. – généralement inclus dans les parcs à l'échelle communautaire	S.O.
Points de mise à l'eau	1	S.O. : spécifique à l'emplacement géographique	S.O.
Aires de jeux d'eau	1	S.O. : spécifique à l'emplacement géographique	S.O.
Planchodromes	2	1 : 1 620 jeunes (âgés de 10 à 19 ans)	1 : 4 500 à 5 000 jeunes (âgés de 10 à 19 ans)
NOMBRE TOTAL DE SURFACES :	29		

Toutes les communautés rurales au sein de Clarence-Rockland ont accès à des infrastructures extérieures. Chaque communauté compte au moins un parc municipal avec une structure de jeux. La plupart ont un terrain de jeux et un terrain de basket-ball (inondé pendant l'hiver pour produire une glace extérieure).

À l'heure actuelle, la majorité des installations récréatives intérieures et extérieures sont concentrées dans le centre urbain de Rockland. Cela est principalement attribuable à la concentration de la population à Rockland par rapport aux communautés rurales de la cité.

La participation communautaire pendant la réunion publique a révélé que bien que les résidents soient généralement satisfaits de la répartition des infrastructures récréatives, quelques souhaits spécifiques ont été exprimés pendant le processus de consultation :

- l'aménagement d'aires de jeux d'eau dans les communautés rurales, particulièrement Bourget et Hammond;
- la fourniture d'infrastructures extérieures s'adressant aux jeunes à Hammond et à Cheney (p. ex., aire de jeux d'eau ou planchodrome); et
- l'aménagement de pistes cyclables pour connecter les communautés rurales.

	Bourget	Cheney	Clarence	Clarence Creek	Hammond	St. Pascal- Baylon
Structure de jeux	✓	✓	✓	✓	✓	
Terrain de jeux	✓	✓		✓	✓	✓
Terrain de basket-ball		✓	✓	✓	✓	
Terrain de balle	✓			✓	✓	✓
Planchodrome	✓					
Aire de jeux d'eau						
Terrain de volley-ball	✓					
Terrain de tennis				✓	✓	

Tableau 7 : Inventaire des biens récréatifs extérieurs par communauté rurale
Sierra Planning & Management

2.4.1. Terrains de balle

Le niveau de provision de terrains de balle fondé sur la population semble être légèrement inférieur à celui de municipalités comparables. Toutefois, les tendances générales en matière de participation aux sports indiquent sur les sports de balle ne connaissent pas actuellement de croissance de popularité importante et, en fait, leur popularité diminue dans de nombreuses municipalités. Par conséquent, la norme en matière de provisions fondée sur la population légèrement plus basse à Clarence-Rockland par rapport à d'autres municipalités n'indique pas nécessairement que la Cité ne répond pas aux besoins de la communauté.

À la lumière de la croissance démographique prévue, il est peu probable que la Cité doive investir dans des terrains de tennis et des planchodromes supplémentaires. Des terrains de jeux supplémentaires pourraient être requis, mais ils sont généralement aménagés dans le cadre de nouvelles écoles.

En fonction de la croissance démographique prévue, pour maintenir le niveau actuel de provision de terrains de balle, la Cité devrait investir dans un terrain de balle supplémentaire pendant la durée du plan. Les consultations communautaires ont indiqué qu'à l'heure actuelle, la Cité n'avait pas de terrain de balle co-localisé. Cela représente une entrave au développement des ligues et à l'organisation de tournois. Les groupes d'utilisateurs indiquent que l'adhésion aux ligues est forte et en croissance.

À l'exception de l'absence d'un terrain de balle double, les résidents sont généralement satisfaits des terrains de balle de la Cité. Parmi les préoccupations spécifiques relatives à l'entretien que le plan suggère d'aborder, on peut citer :

- **Terrain de balle de Saint Pascal-Baylon** : le champ d'épuration doit être vidé fréquemment, les toilettes ont besoin d'être rénovées, le nombre de sièges est insuffisant et le terrain n'est pas nivelé.
- **Terrain de balle de Hammond** : manque d'éclairage entre le terrain et le stationnement.
- **Terrain de balle de Bourget** : a besoin d'un champ extérieur en pelouse et d'une surface de jeu plus molle au champ intérieur pour les petites ligues.

Année	Norme fondée sur la population	Nombre de terrains de balle requis pour maintenir le niveau de provision actuel
2016	1 : 5 137	-
2021	1 : 5 608	5,4
2026	1 : 6 079	5,8
2031	1 : 6 550	6,3

Tableau 8 : Norme prévue fondée sur la population, terrains de balle 2016-2031
Sierra Planning & Management

2.4.2. Terrain de soccer

Le soccer est un sport à popularité grandissante à Clarence-Rockland, avec environ 700 membres la saison dernière. Y compris L'Escale, la municipalité fournit cinq terrains de soccer pleine grandeur (deux avec éclairage), neuf terrains « super-8 » ou junior, et deux mini-terrains.

Les normes en matière de provisions fondées sur la population indiquent que la Cité restera à l'intérieur des niveaux de service généralement acceptables. La consultation a indiqué que le club local de soccer considère que le niveau de provision actuel est suffisant pour la croissance actuelle et future.

Type de terrain	Niveau de provision en 2016	Niveau de provision en 2031	Norme comparable
Pleine grandeur – avec éclairage	1 : 14 727	1 : 16 375	1 : 15 000 - 20 000
Junior	1 : 3 325	1 : 3 639	1 : 2 000 - 4 000

Tableau 9 : Norme prévue fondée sur la population – Terrains de soccer 2016-2031

Sierra Planning & Management

Toutefois, la consultation a indiqué que la communauté aimerait avoir une installation intérieure de soccer. L'absence d'installations intérieures :

- nuit au développement d'athlètes en limitant le jeu et l'entraînement aux mois chauds;
- pénalise les joueurs inscrits dans les ligues locales par rapport aux équipes qui ont accès à un entraînement toute l'année.

Le club local de soccer a tenu des discussions avec la Cité concernant la transformation de l'aréna Jean Marc Lalonde pour en faire une installation intérieure de soccer. Il serait également possible d'installer un dôme au-dessus d'un champ existant pour répondre à ce besoin. Nos recommandations dans le cadre du présent plan directeur concernent l'option de développer un dôme intégré de soccer et de base-ball et la possibilité d'installer un dôme au-dessus d'un terrain en gazon. Il n'existe aucun objectif spécifique fondé sur la population pour les terrains couverts; ceux-ci sont fournis dans des communautés où a.) il y a une demande pour une telle installation qui est appuyée par la popularité historique et la croissance du nombre d'inscriptions, et b.) lorsque l'appétit municipal est suffisant pour aménager et exploiter une telle installation ou un partenariat est possible, ou c.) le secteur privé effectue des investissements dans un terrain couvert.

On trouve des terrains couverts partout en Ontario. En voici quelques exemples :

- North Glengary : Pop. 10 251
- Bradford West Gwillimbury : Pop. 28 077
- Aurora : Pop. 53 203

La plupart des dômes sportifs sont le résultat d'un partenariat avec les conseils scolaires ou des groupes d'usagers locaux. Étant donné la relation positive et productive entre la Cité de Clarence-Rockland et les conseils scolaires locaux en ce qui concerne l'aménagement et l'exploitation des installations, il existe un potentiel important pour la Cité de Clarence-Rockland d'établir un partenariat pour l'aménagement d'un terrain de soccer intérieur.

2.4.3. Tennis

Dans l'ensemble, la municipalité est bien située en ce qui concerne la provision de terrains de tennis. La Cité compte actuellement sept terrains de tennis :

- Hammond (2)
- Parc Simon (4)
- Aréna de Clarence Creek (1)

Les normes en matière de provisions comparables sont 1 : 4 000 à 5 000 résidents. Pendant la durée du plan, il est peu probable que la Cité ait à effectuer des investissements dans des terrains de tennis supplémentaires.

Année	Normes en matière de provisions fondées sur la population
2016	1 : 3 669 résidents
2021	1 : 4 006 résidents
2026	1 : 4 342 résidents
2031	1 : 4 679 résidents

Tableau 10 : Norme en matière de provisions prévue – Terrains de tennis 2016-2031

Sierra Planning & Management

2.4.4. Aires de jeux d'eau / Parcs à jets d'eau

La popularité des aires de jeux d'eau dans l'élaboration de parcs est en hausse : Elles fournissent un environnement de jeu aquatique pour les jeunes familles et des coûts d'exploitation considérablement inférieurs à ceux d'une piscine extérieure. Il s'agit également d'une activité peu coûteuse ou gratuite pour les familles, comparativement aux activités aquatiques conventionnelles.

La Cité de Clarence-Rockland exploite actuellement une aire de jeux d'eau au parc Simon (Rockland), qui a été très bien accueillie par les membres de la communauté.

La Cité a l'intention d'ouvrir une deuxième aire de jeux d'eau à Bourget en 2016. Cela répondra aux demandes de la communauté pour une deuxième aire de jeux d'eau dans l'une des communautés rurales, afin de servir les résidents qui vivent à l'extérieur de Rockland. La Cité planifie également d'ajouter une troisième aire de jeux d'eau à Clarence Creek.

La norme en matière de provisions comparable dans les communautés ayant une assiette fiscale semblable sur le plan des proportions est de **1 aire de jeux d'eau par 1 500 à 2 500 jeunes âgés de moins de 14 ans**. Avec l'ajout de l'aire de jeux d'eau à Bourget, la Cité satisfera à cette norme à moyen terme, mais pas nécessairement à plus long terme.

Année	Sans ajout	Avec l'ajout de l'aire de jeux d'eau à Bourget
2016	1 : 4 592	1 : 2 296
2021	1 : 5 013	1 : 2 506
2026	1 : 5 434	1 : 2 717
2031	1 : 5 855	1 : 2 928

Tableau 11 : Norme en matière de provisions prévue – Aires de jeux d'eau 2016-2031

Sierra Planning & Management

2.4.5. Secteur riverain

Clarence-Rockland est située à un endroit avantageux, sur les rives de la magnifique rivière des Outaouais. Jusqu'à aujourd'hui, le développement public au bord de l'eau a été limité au parc Du Moulin. Il serait toutefois possible d'améliorer l'accès public à cet actif naturel et d'améliorer les infrastructures mises à la disposition des résidents.

La priorité de l'aménagement riverain était un sujet populaire dans tous les domaines touchés par la consultation. Selon la consultation publique, les priorités les plus élevées étaient les suivantes :

- aménagement d'une promenade de bois ou d'un sentier le long de l'eau, relié à un réseau plus grand de sentiers;
- l'ajout d'abris ou d'ombre;
- des quais permanents; et
- des activités au bord de l'eau (p. ex., kayak).

La Cité met actuellement sur pied un comité consultatif pour le parc Du Moulin afin d'aborder le réaménagement du parc.

Toutefois, au-delà du parc Du Moulin, la Cité pourrait prendre un contrôle plus grand sur le processus d'aménagement en raison de l'aménagement effectué le long de la rivière des Outaouais. Spécifiquement, la Cité aurait l'occasion d'obtenir de façon plus active des parcelles de terrain situées directement au bord de l'eau ou qui améliorent l'accès à celui-ci. Étant donné la nature et le

moment de l'aménagement, cela sera probablement le projet d'une génération, qui sera effectué à plus long terme.

2.4.6. Pistes cyclables

Les pistes cyclables  taient le besoin communautaire le plus fr quemment mentionn  dans toutes les consultations.

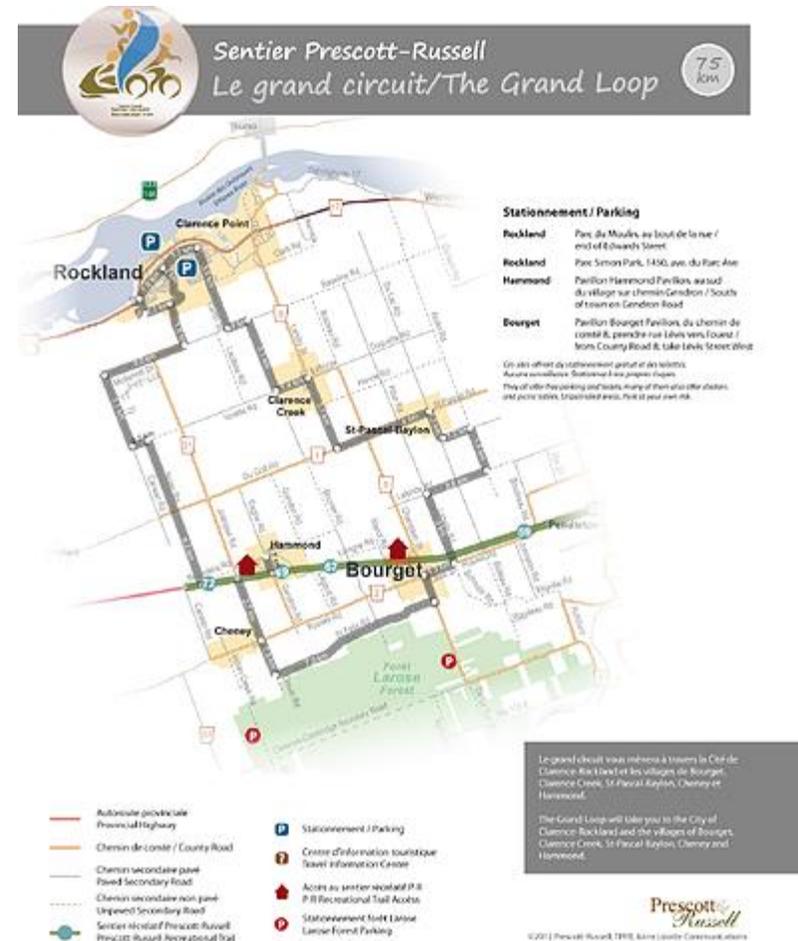
  l'heure actuelle, la municipalit  fait la promotion du Clarence-Rockland Bicycle Path/Le Grand Circuit – une boucle de 75 km qui traverse chacune des communaut s de la Cit . Il n'y a aucune d signation pour le cyclisme sur ces pistes, comme pour les autres pistes cyclables dans les comt s unis de Prescott-Russell.

La Cit  h berge  galement une section du sentier r cr atif de Prescott-Russell qui relie les villages de Bourget et de Hammond.

Des pistes cyclables procurent une gamme d'avantages   la communaut , y compris :

- encourager l'activit  physique chez les r sidents;
- cr er des liens entre les communaut s;
- encourager le tourisme sportif; et
- am liorer la s curit  des conducteurs d'automobiles et des circuits.

Dans les milieux ruraux, l'am nagement de pistes cyclables se limite g n ralement au trac  d'une voie d'un c t  de la route, sans s parateurs physiques. La signalisation est un composant important des pistes cyclables rurales. Les pratiques exemplaires dans ce domaine comprennent des indications claires sur la route, en plus d'une signalisation autonome.



2.5 Parcs

La provision de parcs varie considérablement d'une municipalité à l'autre. En règle générale, on fournit 2 à 4 hectares de parcs publics par 1 000 résidents. Ce chiffre peut être considérablement moins élevé dans les grandes communautés urbaines, où le développement historique a laissé peu de terrain public disponible pour des parcs ou des espaces verts, ou dans les municipalités rurales où la population a un accès considérable aux espaces verts par l'entremise de terrains privés.

Si l'on inclut tous les parcs et espaces verts appartenant à la Cité, celle-ci fournit actuellement 3,17 hectares par 1 000 résidents, ce qui s'inscrit dans la plage moyenne pour les parcs et les espaces verts des municipalités en Ontario.

La quantité des aires de parc est importante, tout comme la qualité et la distribution. À l'heure actuelle, la Cité de Clarence-Rockland ne possède pas de système de classification des aires de parc pour guider la prise de décisions municipales dans le domaine de la planification et du développement des parcs. Jusqu'à aujourd'hui, la Cité a obtenu des terrains dans le cadre du processus de lotissement et a aménagé des infrastructures dans les aires de parc selon les pratiques exemplaires et les aspirations de la communauté. À l'heure actuelle, la Cité de Clarence-Rockland ne possède pas de système de classification des aires de parc pour guider la prise de décisions municipales dans le domaine de la planification et du développement des parcs.

Communauté	Hectares d'aires de parc par 1 000 résidents
Bourget	3,71
Clarence Creek	7,63
Clarence Point	1,76
Cheney	13,78
Hammond	3,14
Rockland	1,18
Saint Pascal Baylon	7,09
Rural	5,51
Moyenne	3,17

Tableau 12 : Niveau actuel de provision : Aires de parc par communauté

La consultation communautaire a indiqué qu'en général, les membres de la communauté sont satisfaits du niveau de service actuel des aires de parc, et des infrastructures disponibles dans leur communauté. Ils ont exprimé les préoccupations spécifiques suivantes :

- un manque d'installations de jeu et de sièges au parc Simon;
- un besoin pour des infrastructures des aires de jeux plus variées à Hammond et à Cheney (p. ex., aire de jeux d'eau ou planchodrome).

La Cité de Clarence-Rockland a actuellement l'intention d'effectuer des investissements dans les infrastructures des aires de parc par l'entremise de son processus de budget d'immobilisations. Les données du PSAB provenant de la Cité de Clarence-Rockland indiquent que celle-ci a l'intention d'investir plus de 2 millions de dollars pour entretenir les parcs existants au cours des quinze prochaines années. Les importants postes budgétaires à court terme sont les suivants :

- Parc Bourget : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (34 000 \$)
- Parc Cheney : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (33 000 \$)
- Parc Clarence Creek :
 - Remplacement des surfaces du terrain de tennis et du terrain de basket-ball (28 000 \$)
 - Remplacement de l'asphalte du parc de stationnement (55 000 \$)
- Parc Eugène Laviolette : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (34 000 \$)

- Parc Bellevue : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (39 000 \$)
- Parc Valiquette : Remplacement du parc de stationnement (98 000 \$)

Grâce à ces éléments, les parcs de la Cité resteront des actifs précieux pour la communauté pendant la durée du plan directeur.

	Court terme 2016 -2019	Moyen terme (2020-2025)	Long terme 2026 -2030
Tous les parcs	585 000 \$	1 171 000 \$	551 000 \$

Tableau 13 : Budget d'immobilisations pour les réparations et la modernisation des terrains de jeux

Budget d'immobilisations de la Cité de Clarence-Rockland pour les réparations et la modernisation pour 2016-2030

2.5.1. Parc à chiens

Comme les villes deviennent de plus en plus encombrées et les lois relatives aux laisses de plus en plus restrictives, de nombreux propriétaires de chiens se tournent vers la création de parcs à chiens comme solution à leur besoin d'espace où passer du temps de qualité avec leurs animaux.

En voici quelques avantages :

- socialisation pour les chiens et les personnes;
- création d'un esprit communautaire;
- augmentation de la variété d'occasions de faire de l'exercice physique;
- responsabilisation des propriétaires de chiens;
- permet aux chiens de faire de l'exercice et de socialiser sans danger.

La Cité de Clarence-Rockland a fait l'acquisition d'un bail immobilier temporaire à Rockland, sur lequel elle a aménagé un parc à chiens sans laisse. Ce bail expirera en 2020. En raison de la nature temporaire du bail immobilier, le parc a été aménagé conformément à des normes minimales et ne fournit que les infrastructures de base aujourd'hui associées aux parcs à chiens.

La consultation a indiqué que le parc à chiens est populaire chez les résidents, quoiqu'ils aimeraient voir l'ajout d'infrastructures pour en améliorer la fonctionnalité. Spécifiquement :

- de meilleures clôtures autour du périmètre;

- de multiples poubelles;
- une source d'eau.

Les pratiques exemplaires relatives à la provision d'un parc à chiens sont les suivantes :

Sélection du site :

- Emplacement éloigné d'autres usages établis, y compris les résidences (cela évitera les plaintes associées aux jappements);
- Disponibilité de places de stationnement à proximité;
- Choix d'espaces qui minimisent les répercussions sur le caractère visuel du parc (il est presque impossible de faire pousser du gazon dans un parc à chiens);
- Éviter les habitats sensibles sur le plan de l'environnement.

Infrastructures :

- Fontaines pour les animaux;
- Clôture;
- Entrée à double barrière;
- Distributeur de sacs pour les déchets produits par les chiens;
- Zones séparées pour les petits chiens et les gros chiens;
- Bancs;
- Ombre;
- Signalisation présentant les règles et des renseignements sur l'obtention d'un permis pour chien.

Exploitation :

- Des politiques relatives aux parcs doivent être mises en place afin de définir le code de conduite des résidents visiteurs. Inclusions potentielles :
 - Interdiction de chiens non stérilisés, agressifs, craintifs de certaines races
 - Interdiction d'aliments, de jouets, de creusage, de jappements excessifs, d'enfants
 - Exigences relatives à l'élimination des déchets
 - Exigences relatives aux vaccins
 - Interdiction de colliers étrangleurs ou à dents
- L'élaboration de règlements pour le parc à chiens doit combiner les politiques publiques existantes et les commentaires de la communauté.

La Cité de Clarence-Rockland a actuellement un comité du parc à chiens qui travaille avec la Cité concernant toutes les affaires relatives au parc à chiens.

2.5.2. Acquisition d'aires de parc

Les plans officiels de la Cité de Clarence-Rockland décrivent actuellement le processus d'acquisition d'aires de parc, qui est fondé sur les normes en matière de provisions minimales énoncées dans la Loi ontarienne sur l'aménagement du territoire.

La Cité pourrait modifier le langage de son plan officiel afin d'élargir la gamme des outils dont elle dispose pour négocier et faire l'acquisition d'aires de parc ou d'infrastructures de parc dans le cadre du processus d'aménagement.

L'article 37 de la Loi sur l'aménagement du territoire autorise les municipalités à accorder des augmentations de la hauteur et de la densité du développement, en échange pour la provision d'« installations, services ou autres avantages ».

Pour aider à identifier les pratiques exemplaires, le plan officiel de la Cité de Toronto définit comme suit les installations, services ou autres avantages devant être fournis en vertu de l'article 37 :

- a. la conservation des ressources du patrimoine;
- b. des installations de garde d'enfants entièrement meublées et équipées, y compris le financement de démarrage;
- c. l'art public;
- d. d'autres établissements artistiques, culturels, communautaires ou institutionnels sans but lucratif;
- e. **les aires de parc ou les améliorations apportées aux parcs;**
- f. **l'accès public aux ravins et aux vallées;**
- g. des améliorations au paysage de rues sur les boulevards publics;
- h. des logements locatifs;
- i. des logements abordables;
- j. des unités en copropriété abordables;
- k. des améliorations locales aux installations de transport en commun;
- l. des terrains à d'autres fins municipales.

2.6 Programmation des activités récréatives

La programmation des activités récréatives et des loisirs à Clarence-Rockland relève presque exclusivement du YMCA-YWCA de Clarence-Rockland et des groupes communautaires. La Cité elle-même exploitait autrefois un programme de gymnastique, qu'elle a choisi de transférer au YMCA-YWCA de Clarence-Rockland.

Le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland offre les programmes suivants :

- activités aquatiques;
- conditionnement physique;
- gymnastique;
- arts;
- danse;
- intérêt général;
- soccer;
- arts martiaux;
- hockey de rue;
- basket-ball;
- volley-ball;
- badminton; et
- programmation pour les aînés.

L'inscription à des programmes spécifiques varie d'une année à l'autre, mais les discussions tenues avec le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland ont indiqué que les tendances en matière d'inscription correspondaient généralement à celles des autres communautés où le YMCA-YWCA assure la programmation des activités récréatives.

La consultation communautaire a indiqué qu'en général, les résidents sont satisfaits de la qualité des programmes offerts par le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland. Ils ont toutefois exprimé quelques préoccupations clés :

- a. les frais supplémentaires pour les programmes de prestige, en plus des frais d'adhésion;
- b. le coût relativement élevé de l'adhésion comme obstacle à l'inscription à une programmation des activités récréatives pour la famille;
- c. la centralisation de la programmation à Rockland, et l'absence de programmes du YMCA-YWCA dans les communautés rurales.

Bien que le partenariat entre la Cité de Clarence-Rockland et le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland permette aux résidents de bénéficier d'une programmation des activités récréatives de qualité supérieure, nous avons fourni une série de recommandations à cet égard dans la section 3.

La Cité de Clarence-Rockland accueille également une large collection de groupes d'utilisateurs d'activités récréatives et de loisirs, qui fournissent les catégories suivantes de programmes. Veuillez noter que cette liste n'est pas exhaustive :

- Cadets de l'Air;
- tir à l'arc;
- badminton;
- base-ball;
- bingo;
- flag-football;
- hockey;
- ringuette;
- Scouts/Guides;
- patinage;
- soccer; et
- programmation et activités sociales.

La consultation communautaire a indiqué qu'en général, les résidents sont satisfaits de la variété et de la qualité des programmes et des activités offerts par les groupes locaux d'activités récréatives et de loisirs. Les préoccupations clés concernaient principalement les installations, spécifiquement le manque d'installations intérieures pour les matchs et l'entraînement hors saison, et des installations dotées de multiples surfaces ou terrains de jeux qui permettraient la tenue de tournois.

Bien que la Cité ait choisi d'adopter une approche de partenariat à la programmation des activités récréatives, il y a une occasion d'étendre la programmation des activités récréatives aux communautés rurales afin d'élargir l'accès local. Nous avons fourni des recommandations claires à cet égard dans la section 3. Si la Cité ne parvient pas à trouver un partenaire prêt ou compétent pour s'acquitter de ce rôle, elle aurait l'occasion d'entrer dans le domaine de la programmation directe des activités récréatives dans les communautés rurales, de façon temporaire ou permanente.

2.7 Partenariats

La municipalité a de solides antécédents de partenariats mutuellement bénéfiques et efficaces. Au cours des dix dernières années, la Cité a développé ou renforcé des partenariats avec les organisations suivantes pour la provision de services récréatifs :

- l'Académie canadienne et internationale de hockey;
- le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland;
- les conseils scolaires locaux;
- la bibliothèque publique de Clarence-Rockland; et
- les sociétés récréatives rurales.

La Cité travaille également avec plusieurs comités consultatifs en matière d'activités récréatives :

- le comité du parc à chiens sans laisse;
- le comité des sentiers récréatifs;
- le comité du YMCA/YWCA; et
- le comité récréatif de Bourget.

Le niveau de collaboration et de partenariats dans la provision de services récréatifs à Clarence-Rockland est important et impressionnant. Les recommandations fondées sur les partenariats, faisant partie du présent plan directeur, sont présentées dans la section 3; toutefois, le présent plan directeur reconnaît le travail exemplaire que la Cité a effectué jusqu'à maintenant dans ce domaine, et les recommandations visent à renforcer ces liens plutôt qu'à modifier la façon dont les activités récréatives sont fournies.

Installation	Propriétaire	Partenariat/convention de partenariat
Aréna de Clarence-Rockland	Cité de C-R	CIH
Centre de loisirs	Cité de C-R	YMCA/YWCA de la région de la capitale
École secondaire L'Escale	Conseil scolaire de district catholique de L'Est Ontarien	Convention d'utilisation mixte avec la Cité pour la salle de spectacle et les terrains
Centre communautaire de Bourget	Cité de C-R	Comité récréatif de Bourget

Tableau 14 : Partenariats fondés sur les installations – Cité de Clarence-Rockland
Sierra Planning and Management

2.8 Événements

Le développement, l'organisation et la provision d'événements à l'échelle communautaire constituent un mandat des Services communautaires de la Cité de Clarence-Rockland.

Les Services communautaires de la Cité de Clarence-Rockland organisent actuellement trois événements annuels :

1. La fête du Canada : Située dans le parc Simon, au centre de Rockland. L'événement attire généralement entre 3 500 et 5 000 participants. La Cité pourrait transférer l'événement au parc Du Moulin afin de partager l'équipement utilisé par le festival de la rivière des Outaouais, qui a lieu la première fin de semaine de juillet.

2. Festival de la rivière des Outaouais : Situé dans le parc Du Moulin, ce festival de quatre jours (du jeudi au dimanche) a lieu pendant la première fin de semaine de juillet.

La participation au festival a augmenté considérablement au cours des quatre dernières années :

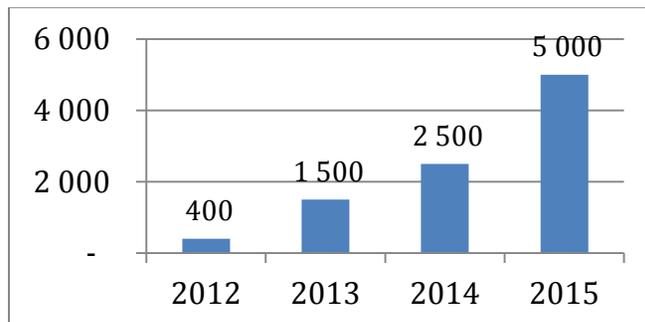


Figure 10 : Participation – Festival de la rivière des Outaouais 2012-2015

Les Services communautaires sont responsables de l'organisation du festival de la rivière des Outaouais; toutefois, ils assurent également la coordination avec plusieurs groupes communautaires qui organisent des activités pendant l'événement (p. ex., Rockland Ford Poker Run, Power Boat Poker Fun, Foire Gourmande des Comtés unis de Prescott Russell).

Bien que l'événement connaisse une grande réussite, la logistique de son organisation et de sa gestion est également devenue un fardeau sur les ressources des Services communautaires.

3. Défilé de Noël : Cet événement, qui a lieu à Rockland le dernier dimanche de novembre, est simple à organiser pour le service. Il rassemble généralement entre 1 500 et 2 500 participants, selon la météo.

La Cité a indiqué qu'elle considère que la fourniture d'événements à l'échelle communautaire est un mandat important des Services communautaires. Selon les niveaux existants de ressources, il est peu probable que les Services communautaires puissent ajouter à leurs fonctions le développement d'événements supplémentaires ou l'élargissement d'événements actuels dépassant considérablement leurs capacités actuelles. Toutefois, la provision d'événements à l'échelle communautaire demeure une tâche importante qui crée un sentiment de communauté entre les résidents et attire des visiteurs à Clarence-Rockland.

2.9 Frais et droits

En dépit du fait que la Cité de Clarence-Rockland a adopté principalement une approche de facilitation des services récréatifs, elle a conservé le contrôle des frais de réservation des installations qui appartiennent à la municipalité. La Cité assume la responsabilité centrale de la réservation du temps de glace, en dépit du fait que l'aréna de Clarence-Rockland est exploité par un partenaire communautaire.

Les consultations communautaires ont indiqué que les résidents étaient préoccupés par le fait que les frais d'utilisation des glaces étaient supérieurs à ceux de communautés comparables. Un examen des frais d'utilisation des glaces dans les communautés voisines indique que les tarifs horaires pour les adultes sont relativement élevés, comparativement à ceux pour Russell, La Nation et Champlain, tout en restant comparables aux tarifs aux heures de pointe d'Ottawa et de Casselman. La Cité n'a pas de tarifs aux heures creuses.

La Cité a adopté un seul tarif pour chacune de ses installations de surface de glace, ce qui signifie que les utilisateurs paient les mêmes tarifs pour jouer à l'aréna de Clarence-Creek que dans l'aréna de Clarence-Rockland plus récente. Bien que cette décision n'ait pas été populaire au sein des groupes d'utilisateurs et des résidents locaux, elle reflète les coûts réels de la prestation de glace dans une installation plus ancienne.

Glace	Clarence-Rockland	Ottawa	Canton de Russell	Le pays	Casselman	Champlain
Adultes, heures creuses		\$ 126.65	\$ 110.00	\$ 105.00	\$ 100.00	\$ 93.50
Adultes, heures de pointe	\$ 235.00	\$ 271.60	\$ 174.00	\$ 160.00	\$ 250.00	\$ 150.50
Adultes, fins de semaine					\$ 225.00	
Adultes, heures creuses les fins de semaine (de 22 h à la fermeture)					\$ 195.00	
Mineurs, heures creuses	\$ 105.00	\$ 126.65	\$ 110.00	\$ 120.00	\$ 140.00	\$ 64.00
Mineurs, heures de pointe	\$ 130.00	\$ 162.80	\$ 150.00		\$ 160.00	\$ 105.00
Mineurs, tarif de tournoi				\$ 90.00		
Heures creuses (tarif fixe pour tous les groupes)		\$ 126.65				
Commercial		\$ 279.60				
Écoles			\$ 128.00		\$ 80.00	
Primaires				\$ 30.00		
Secondaires				\$ 105.00		
Sans rendez-vous				15 \$ par personne		
Non-résidents, heures de pointe						
Non-résidents, heures creuses			\$ 215.00			
Mineurs non résidents, heures de pointe						\$ 127.75
Mineurs non résidents, heures creuses						\$ 84.00
Dernière minute, heures de pointe	\$ 195.00	\$ 162.80			\$ 195.00	
Dernière minute, heures creuses		\$ 126.65				

Tableau 15 : Frais d'utilisation des glaces : Clarence-Rockland et communautés voisines (2015)
Sierra Planning & Management

La Cité de Clarence-Rockland assume également la responsabilité des réservations pour les terrains municipaux et les terrains de balle. Un examen des tarifs de location des terrains de balle comparativement à ceux des communautés voisines indique que les frais d'utilisation sont généralement plus élevés. Toutefois, les groupes d'utilisateurs et les résidents n'ont pas soulevé ce fait comme préoccupation ou obstacle à la participation lors de la consultation pour le présent plan directeur. Leurs préoccupations concernaient principalement les faits suivants :

- la qualité des infrastructures;
- la disponibilité d'infrastructures qui facilitent les ligues et les tournois.

Terrains de balle	Clarence-Rockland	Ottawa	Canton de Russell	Le pays	Casselman	Champlain
Association de sports mineurs	\$ 30.00	Le prix dépend de la qualité	17 \$ avec éclairage / 12 \$ sans éclairage	Politique de non-facturation de frais d'utilisation	Politique de non-facturation de frais d'utilisation	Sans frais
Tournois de sports mineurs – jour et soir	\$ 75.00					
Tournois de sports mineurs – soir et nuit	\$ 20.00					
Ligues pour adultes	\$ 40.00		21 \$ avec éclairage / 14 \$ sans éclairage			25 \$ par match
Tournois pour adultes – jour et soir	\$ 160.00					
Tournois pour adultes – soir et nuit	\$ 40.00					
Non-résidents			28 \$ avec éclairage / 17 \$ sans éclairage			

Tableau 16 : Frais d'utilisation des terrains de balle : Clarence-Rockland et communautés voisines
Sierra Planning & Management

Le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland fixe les frais d'utilisation et les droits associés aux volets de conditionnement physique et de baignade du Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland. La structure de fait est fondée sur l'adhésion, les non-membres pouvant acheter un laissez-passer de jour afin d'avoir accès aux installations de conditionnement physique et de baignade.

La consultation communautaire effectuée dans le cadre du présent plan directeur a indiqué que bien que les résidents soient généralement satisfaits de la qualité des programmes offerts par le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland, le coût de certains programmes est prohibitif, particulièrement la baignade publique pour les non-membres. Étant donné que l'installation appartient à la Cité, les résidents estiment que celle-ci devrait éliminer les obstacles financiers associés à ce programme. Le tableau adjacent fournit une vue d'ensemble des frais de baignade pour les non-membres au YMCA-YWCA de Clarence-Rockland, en comparaison avec ceux dans les installations de la Cité d'Ottawa voisine.

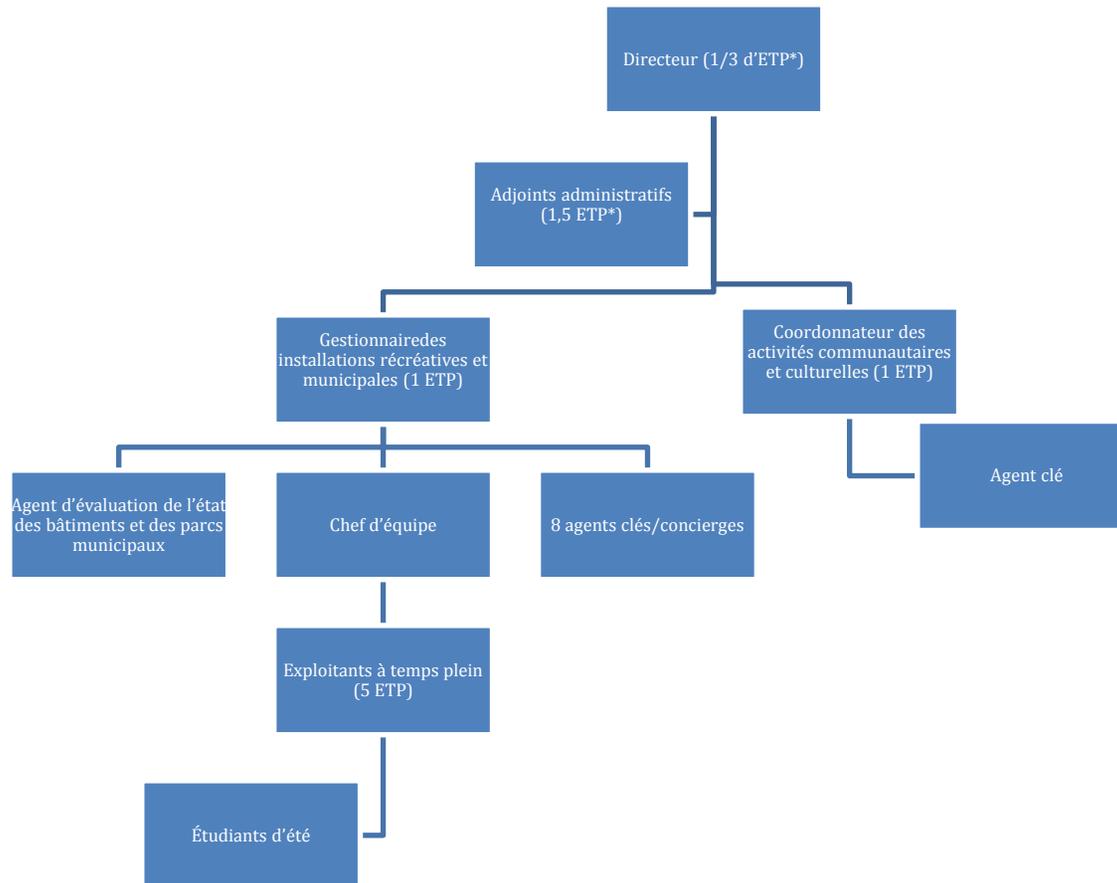
La différence de prix est probablement attribuable aux subventions fournies aux piscines municipales : Les municipalités subventionnent le coût de l'accès aux piscines en tant que service pour les résidents locaux. En tant qu'entité non municipale, le YMCA-YWCA ne fournit pas une telle subvention. Le présent plan directeur a déterminé que ce coût représente un obstacle important à la participation aux activités aquatiques pour les résidents dans une installation appartenant à la Cité, et nos recommandations fournissent des conseils concernant les mesures à prendre pour soulager ce problème.

Baignade intérieure	Clarence-Rockland : Laissez-passer de jour	Ottawa
Bambins de 2 ans ou moins	6,50 \$	GRATUIT
Enfants de 3 à 12 ans	6,50 \$	1,95 \$
Adolescents (13 à 18 ans)	6,50 \$	1,95 \$
Étudiants à temps plein	6,50 \$	1,95 \$
Adultes (19 à 64 ans)	13,00 \$	4,40 \$
Aînés (65 ans ou plus)	8,00 \$	2,55 \$
Famille (1 adulte, 2 enfants)	16,25 \$	1,95 \$
Groupe (10 personnes ou plus)		1,70 \$

Tableau 17 : Coût d'entrée dans les piscines – Clarence-Rockland et Ottawa
Sierra Planning and Management

2.10 Organisation interne

En ce qui concerne les effectifs, les Services communautaires consacrent les ressources suivantes à la prestation de services relatifs aux parcs et aux loisirs :



**Le directeur divise son temps entre les trois composants des Services communautaires – a.) loisirs, arts et culture/bâtiments, b.) services de garderie; et c.) transport en commun.*

*** La Cité compte également deux adjoints administratifs à temps plein qui relèvent du directeur des Services communautaires. Ceux-ci divisent leur temps entre deux composants des Services communautaires – a.) loisirs, arts et culture/bâtiments; et c.) transport en commun.*

L'équipe d'entretien des parcs et loisirs est composée de cinq employés à temps plein depuis 1998, date de la fusion entre la Cité de Clarence et la Cité de Rockland. Les responsabilités de l'équipe ont augmenté considérablement depuis cette date, en raison de l'augmentation du nombre d'installations récréatives dont elle doit s'occuper. Par exemple, au cours des deux dernières années, deux parcs supplémentaires ont été ajoutés l'an dernier à la liste de l'équipe, sans augmentation notée de ressources, que ce soit en main-d'œuvre ou en machines.

L'équipe a présenté plusieurs problèmes clés concernant leur capacité à fournir un niveau de service suffisant pour répondre aux besoins des résidents :

a. L'absence d'une hiérarchie définie et de descriptions des rôles ou des tâches

Tous les membres de l'équipe ont la même description de tâche pour le syndicat, soit celle d'« opérateur ». Il n'y a aucune responsabilité définie ni division entre les membres de l'équipe affectés au fonctionnement et à l'entretien des arénas et ceux qui passent la journée dehors pour assurer l'entretien d'autres bâtiments et installations extérieures. Bien que les membres de l'équipe s'entraident et travaillent ensemble afin de s'assurer que les tâches qui leur sont confiées sont effectuées, cette absence de définition entraîne plusieurs problèmes :

- i. Manque de responsabilisation : Le chef d'équipe ou d'autres membres de l'équipe de niveau supérieur affectent des tâches à l'équipe, mais parce qu'il n'y a pas de rôle défini pour chaque personne, il est facile pour une tâche de passer par les mailles du filet.

- ii. Confusion lors des vacances : Comme il n'y a pas de rôles définis, il est difficile de déterminer qui devrait prendre la relève lorsque le « chef », selon sa propre définition, est en vacances, et il n'y a pas de procédure relativement au transfert de la charge de travail et à son suivi en matière de responsabilisation.
- iii. Échelles salariales : Les membres plus jeunes du personnel ont indiqué qu'ils suivent une formation afin de s'assurer d'être formés adéquatement pour leur poste. Il est difficile de déterminer si cela se traduira par une augmentation salariale, compte tenu du fait que les membres existants du personnel, qui n'ont pas ces qualifications, sont payés selon la même échelle.
- iv. Qualifications requises : À l'heure actuelle, il n'y a pas d'exigences relatives aux qualifications pour les nouveaux membres du personnel en ce qui concerne l'entretien ou la gestion. Cela fait en sorte qu'il est difficile pour les membres existants du personnel de les entraîner compte tenu de leurs propres contraintes en matière de ressources, et le service est donc vulnérable aux procès potentiels et aux autres plaintes relativement aux niveaux d'entretien. Cela dissuade également les employés existants de suivre une formation officielle.

b. Manque d'espace

L'équipe existante travaille principalement à partir du garage situé dans le district commercial de Rockland. Toutefois, au cours des dernières années, la Cité a loué les bureaux constituant la partie intérieure du garage à la banque alimentaire locale et à une banque de vêtements. Cela a entraîné les problèmes suivants :

- i. Un manque d'espace de bureau : En fait, il n'y a d'espace de bureau officiel pour aucun membre de l'équipe, ainsi ils doivent manger leur dîner dans la cour et il y a un manque général d'organisation et de coordination et de classement de notes.
- ii. Un manque d'espace d'entreposage : le personnel a besoin d'entreposage intérieur pour les camions, les machines et d'autres équipements. Sans accès à cet espace, l'équipement a dû être entreposé à l'intérieur d'autres emplacements dans la Cité (voir les problèmes associés qui s'ensuivent), et dans certains cas à l'extérieur, ce qui n'est pas propice pour les exigences d'entretien et de soins à long terme relatives à l'équipement.

c. Multiples emplacements pour l'entreposage

À l'heure actuelle, l'équipe travaille principalement à partir du garage situé dans le district commercial de Rockland. Cet espace ne satisfait pas à leurs besoins en ce qui concerne a.) l'espace en général, et b.) l'espace intérieur. Pour cette raison, elle a commencé à conserver l'équipement à tout emplacement appartenant à la Cité où l'on trouve de l'espace d'entreposage.

Cela entraîne les problèmes suivants :

- i. Pertes d'efficacité associées au fait que l'équipement est dispersé à différents emplacements de la Cité. De plus, comme il n'y a pas d'emplacement désigné pour chaque équipement, les membres de l'équipe ne sont pas toujours entièrement sûrs de l'endroit où se trouve un outil ou une machine.
- ii. Le fait qu'ils doivent entreposer de l'équipement à l'extérieur alors qu'il devrait réellement se trouver à l'intérieur, dans un endroit protégé, réduit la durée de vie des machines.

d. Pénurie de main-d'œuvre

L'équipe est composée de cinq travailleurs à temps plein. Cela n'a pas changé depuis 1998 en dépit de la charge de travail croissante. Trois de ces employés sont syndiqués depuis plus de 20 ans et ont donc droit à cinq semaines de vacances par an. Ainsi, six mois de travail par an sont perdus. En général, l'équipe est d'accord pour dire qu'elle ne compte pas assez de membres pour effectuer toutes les tâches requises. La contrainte est particulièrement importante en hiver, car ils perdent un employé pour l'exploitation des aréas. Cela entraîne les problèmes suivants :

- i. Souvent, les réparations ne sont effectuées que lorsque les problèmes deviennent un danger pour la sécurité.
- ii. L'entretien et les modernisations réguliers ne sont pas effectués, ce qui réduit la durée de vie des installations et des infrastructures.
- iii. Les installations plus anciennes deviennent relativement peu attrayantes, car l'équipe n'a pas de temps à consacrer à l'entretien « esthétique ». Un exemple est l'aréna de Clarence Creek, qui, selon l'équipe, avait besoin d'être repeint depuis au moins dix ans; toutefois, ce travail n'a été effectué que récemment.
- iv. Un manque de formation : parce qu'il n'y a pas suffisamment de temps, le personnel ne suit aucune formation.

e. Compressions budgétaires

Empiriquement, l'équipe a indiqué que le budget d'entretien a diminué au cours des dernières années. Cela signifie que tout entretien « non urgent » est reporté. Le manquement à effectuer l'entretien annuel des installations et des infrastructures cause un problème lorsqu'elles finissent par tomber en panne en raison d'un manque d'entretien régulier.

Un examen des municipalités de taille comparable révèle que les Services communautaires comptent relativement moins de membres du personnel pour s'acquitter de leurs responsabilités. Il faut également noter que Clarence-Rockland est plutôt unique, car l'équipe d'entretien qui sert les bâtiments récréatifs et les installations extérieures sert également les installations de garde d'enfants de la Cité. Pour cette raison, le personnel et son budget sont exploités au maximum par rapport à des communautés de taille comparable. Bien que des données concrètes sur le nombre exact d'employés par rapport aux responsabilités spécifiques ne soient pas disponibles, il est clair que la répartition des responsabilités du personnel des Services communautaires entre les installations récréatives, les services de garde et le transport est plutôt unique.

Toutefois, la pénurie perçue de ressources est également exagérée en raison de l'absence d'une hiérarchie et d'une organisation internes claires. Cela entraîne une perte de temps et de ressources qui pourraient être utilisés de façon plus efficace.

Nous fournissons dans la section 3 des recommandations à cet égard concernant l'amélioration de l'organisation interne et l'harmonisation des effectifs.

3 Recommandations

3.1 La vision :

Une communauté dynamique, qui tire parti des actifs naturels et bâtis de notre communauté et de nos hameaux ruraux pour offrir aux résidents et aux visiteurs ce qu'il y a de mieux en matière d'expériences récréatives intérieures et extérieures.

3.2 La mission :

Maximiser la capacité des installations et des services récréatifs de haute qualité pour appuyer le développement résidentiel et économique.

3.3 Principes directeurs :

A : Tirer parti des loisirs pour bâtir une communauté en santé

- En reconnaissant le rôle joué par la récréation pour favoriser les modes de vie sains et les interactions sociales, la Cité s'efforcera de s'assurer que les services sont fournis, entretenus et améliorés convenablement.
- La Cité encouragera la participation dans les sports à tous les âges, ainsi que la poursuite de modes de vie sains et actifs.
- La Cité facilitera la santé et le bien-être grâce à des occasions récréatives passives et actives, qui permettent aux résidents de maximiser la participation aux activités récréatives dans leur vie quotidienne.

B : Rendre les activités récréatives accessibles pour tous

- Les Services communautaires continueront à explorer et à mettre en œuvre des façons d'éliminer les obstacles qui pourraient empêcher les résidents de participer aux activités récréatives. Cela inclut, notamment, les obstacles physiques, financiers et sociaux qui pourraient être portés à l'attention de la Cité.
- Les Services communautaires travailleront afin de s'assurer que tous les résidents, urbains et ruraux, bénéficient d'un accès équitable à des activités récréatives officielles et non structurées, tout en reconnaissant la distribution existante des installations et les demandes de centralisation des fonctions.
- La Cité sera proactive en matière de planification active des transports et d'investissement dans les infrastructures qui connectent les résidents à la programmation et aux installations récréatives, tout en faisant la promotion du transport actif comme mode de déplacement.
- La Cité jouera un rôle actif pour favoriser les partenariats, dans le but de développer des occasions pour les jeunes de participer à des activités organisées et à des activités non organisées au sein de la communauté où ils habitent.
- Avec la croissance de la population des adultes plus âgés et des personnes âgées, la Cité travaillera avec ses partenaires pour élargir la gamme de programmes et de

services de loisirs actifs et sociaux mis à la disposition de ce groupe d'âge.

- La Cité veillera à ce que des espaces suffisants dans les installations et une allocation suffisante de temps et de programmes soient offerts à un coût abordable pour permettre la participation.
- La Cité continuera à investir dans des installations récréatives intérieures et extérieures à l'échelle du voisinage, en plus d'installations à l'échelle régionale, afin de fournir une gamme diversifiée d'occasions récréatives passives et actives à tous les résidents.

C : S'ouvrir à l'environnement naturel

- La Cité continuera à s'ouvrir à son environnement naturel et à développer les occasions fournies par ces actifs, par l'entremise de l'examen d'options d'aménagement qui conservent les habitats sensibles, tout en élargissant les occasions pour les résidents d'en bénéficier dans le cadre d'activités récréatives passives et actives.
- La Cité cherchera à maximiser l'utilisation publique de ses parcs et de ses actifs riverains grâce à des festivals et des événements.
- La Cité encouragera l'aménagement qui facilite l'utilisation du secteur riverain de Clarence-Rockland, de ses sentiers et des autres environnements naturels à des usages récréatifs passifs et actifs, et accordera la priorité à de tels projets.

D : Encourager les alliances et les partenariats positifs

- Lorsque cela est approprié, la Cité cherchera à conclure des partenariats avec d'autres fournisseurs du secteur public, du secteur communautaire et du secteur privé afin de faciliter la prestation d'une gamme variée de services récréatifs.
- Les Services communautaires reconnaissent la valeur des partenariats pour l'aménagement des installations, l'exploitation et le développement de programmes. Le service s'efforcera d'assurer l'utilisation la plus efficace des ressources de la Cité afin de maximiser toutes les occasions de développement de partenariats avec d'autres municipalités, des conseils scolaires et d'autres institutions.
- La Cité s'efforcera de conserver les partenariats fructueux existants avec des partenaires et des exploitants de programmation des activités récréatives, et de rechercher des occasions mutuellement bénéfiques de les développer.
- La Cité continuera à fournir un ensemble principal de festivals et d'événements qui plaisent à un large éventail de résidents et qui attirent des visiteurs à Clarence-Rockland. La Cité adoptera un rôle de facilitateur afin d'aider les membres de la communauté qui ont besoin de soutien pour fournir des événements plus spécialisés.

E : Fournir l'infrastructure nécessaire

- La Cité s'efforcera d'assurer la prestation et l'entretien d'infrastructures récréatives qui satisfont aux besoins de la communauté et qui reflètent la diversité des intérêts, des âges et des capacités.
- La Cité continuera à maintenir des normes strictes en matière d'entretien des installations et effectuera une planification efficace du remplacement des installations et des infrastructures, selon ce qui est requis au fil du temps.
- La Cité continuera à travailler avec des partenaires d'exploitation afin que les installations qui lui appartiennent soient entretenues conformément à ses normes, et que les opérateurs continuent à exploiter les installations appartenant à la Cité de façon financièrement responsable, y compris en planifiant des réserves et en y cotisant, le cas échéant.

F : Prestation de services efficace et efficiente

- La Cité s'efforcera de fournir un niveau élevé de service à la clientèle et d'entretien des installations à la communauté, qui est sensible aux besoins actuels et futurs.
- La Cité, grâce à son rôle de principal coordinateur du système local de loisirs, veillera à ce que les outils, les ressources et les soutiens requis soient disponibles pour que des occasions récréatives soient fournies de manière efficiente et efficace.

3.4 Buts et objectifs

But 1 : Favoriser la santé, le bien-être et la vie active

Objectifs :

- Encourager l'activité physique comme mode de vie et la qualité de vie par l'entremise de la programmation.
- Offrir des occasions de participer à des activités récréatives à tous les membres de la communauté, quels que soient leur âge, leurs capacités, leur ethnicité et leur revenu.
- Veiller à ce que cela soit réalisé dans le centre urbain et dans les communautés rurales de la Cité.

But 2 : Maximiser l'accès aux activités, aux programmes et aux événements à vocation communautaire et récréative.

Objectifs :

- Développer la programmation officielle des activités récréatives dans les hameaux ruraux de la Cité, afin que tous les résidents aient un accès équitable aux occasions récréatives.
- Tirer parti de partenariats nouveaux et existants afin d'augmenter la programmation des activités récréatives dans chacune des communautés de la Cité.
- Fournir des installations qui offrent des occasions pour des activités récréatives toute l'année, en reconnaissant la confluence entre les activités extérieures et les espaces intérieurs complémentaires.

- Améliorer l'accès à la programmation des activités récréatives grâce à la conception d'installations accessibles et la prestation de programmes et d'équipements appropriés pour les personnes ayant des besoins spéciaux.
- Développer un ensemble principal de festival et d'événements qui ciblent un large éventail de résidents et de visiteurs à Clarence-Rockland, tout en fournissant un soutien aux groupes qui cherchent à fournir des événements qui ciblent des groupes démographiques spécifiques.

But 3 : Cibler les enfants et les jeunes grâce aux activités récréatives

Objectifs :

- Encourager une vie saine et active pour les enfants et les jeunes en offrant une gamme de services récréatifs. Cela devrait accorder la priorité au développement des programmes offerts aux adolescents (de 13 à 18 ans).
- Investir dans une infrastructure récréative traditionnelle et non traditionnelle, qui encourage la participation des jeunes à l'exercice physique et au sport dans les communautés constitutives de la Cité.

But 4 : Accorder la priorité aux occasions récréatives extérieures et les améliorer grâce à l'aménagement de sentiers, de pistes cyclables et de parcs

Objectifs :

- Investir dans les parcs actuels afin d'améliorer leur utilité pour les membres de la communauté.
- Améliorer l'aménagement et l'utilisation de sentiers multifonctionnels afin de permettre une gamme d'activités récréatives passives et actives.
- Mettre en relation les résidents ruraux avec des occasions récréatives dans les communautés rurales de la Cité.
- Améliorer les connexions entre les sentiers existants afin de relier toutes les zones de la communauté.
- Fournir une norme d'aménagement uniforme pour les pistes cyclables dans toute la Cité.
- Améliorer le niveau de service dans les parcs et les espaces ouverts de Clarence-Rockland, afin de fournir des expériences récréatives passives et actives de qualité supérieure aux résidents de tous les âges.
- Travailler avec les développeurs pour augmenter la qualité et la variété des infrastructures dans les parcs nouveaux et existants.

But 5 : Investir dans le secteur riverain de la Cité en tant que projet à long terme touchant plusieurs générations

Objectifs :

- Améliorer l'accès du public au secteur riverain de la Cité en tant qu'actif pour les loisirs et les activités récréatives.
- Améliorer la connectivité le long du secteur riverain de la Cité afin de développer des occasions d'apprécier cet actif de façon passive.
- Tirer parti de nouveaux aménagements pour augmenter le nombre de terrains dont la Cité est propriétaire le long de la rivière des Outaouais.

But 6 : Renouvellement des installations et investissement

Objectifs :

- Maximiser l'utilisation des actifs existants grâce à des investissements dans les améliorations et le renouvellement. Cela nécessite une comparaison entre les coûts et les avantages du renouvellement des installations et ceux qui sont requis pour de nouvelles constructions.
- Étudier toutes les occasions d'aménagement d'infrastructures récréatives en tirant parti des programmes de financement qui existent au niveau fédéral, provincial ou autre.
- Assurer la planification des immobilisations à long terme pour le renouvellement des infrastructures en tant que principe de durabilité opérationnelle.

- Soutenir des investissements dans des installations qui améliorent les occasions pour les usages polyvalents ou les usages alternatifs, afin d'améliorer l'utilisation et la génération de revenus.
- Assurer un investissement efficace dans des infrastructures récréatives modernes qui maximisent les avantages pour les résidents et les visiteurs.
- Veiller à ce que les Services communautaires aient suffisamment de ressources pour entretenir tous les actifs récréatifs qui appartiennent à la Cité selon des normes strictes afin d'assurer leur utilité continue pour les résidents.
- Veiller à ce que les Services communautaires maximisent l'efficacité avec laquelle ils utilisent leurs ressources pour exploiter et maintenir l'inventaire d'actifs récréatifs de la Cité.

But 7 : Soutenir et encourager l'accès aux installations et aux programmes pour tous les résidents, et créer des partenariats dans ce but

Objectifs :

- Maintenir et développer les partenariats fructueux existants avec les exploitants d'installations afin de fournir un accès à une vaste gamme d'installations et de programmes récréatifs.
- Rechercher constamment de nouvelles façons de développer des programmes pour les résidents ruraux, en partenariats avec les conseils scolaires, les sociétés

récréatives, les exploitants, les organismes sans but lucratif et d'autres organismes.

- Examiner des options flexibles en matière de programmes pour améliorer la participation des résidents ruraux aux activités récréatives (p. ex., programmes mobiles).
- Développer la gamme de programmes pour les aînés afin d'inclure des activités sociales et des activités plus actives.
- Identifier des occasions potentielles de travailler avec les développeurs pour augmenter l'accès aux aires de parc, aux sentiers et aux infrastructures extérieures, dans le cadre du processus d'aménagement.

3.5 Recommandations relatives aux installations récréatives intérieures

3.5.1. Glace intérieure

Recommandation 1 : *Surveiller l'utilisation de la glace intérieure aux arénas de Clarence-Rockland et de Clarence Creek en fonction de l'utilisation maximale (obtenue régulièrement d'année en année). Selon les prévisions de croissance, une aire de glace supplémentaire serait requise légèrement après la durée du plan, au-delà de l'horizon de planification actuel. De plus, pendant la durée de ce plan et compte tenu de la croissance démographique prévue, faire faire le travail nécessaire pour permettre une nouvelle surface de glace intérieure avant la date à laquelle la population de la Cité atteindra une norme de 1 glace intérieure par 11 000 résidents.*

La Cité devra identifier la forme la plus appropriée pour une nouvelle aire de glace. Conditionnellement à ce que l'aréna Jean Marc Lalonde soit mis hors service en tant qu'installation de surface de glace, les options suivantes sont disponibles :

- *bâtir autour de l'aréna de Clarence Creek; investir dans les alentours et donner une nouvelle vie à un actif plus vieux; OU*
- *construire un nouvel aréna à deux aires de glace et mettre hors service l'aréna de Clarence Creek.*

Justification : Bien que l'utilisation de l'aréna de Clarence-Rockland soit relativement bonne, celle de l'aréna de Clarence Creek est considérablement inférieure. Clarence Creek aurait une occasion de jouer un rôle plus pour satisfaire les besoins en matière de glace des résidents de Clarence-Rockland, particulièrement compte tenu de son emplacement central au sein de la municipalité.

L'aréna de Clarence Creek devrait satisfaire aux besoins croissants en matière de glace associés à la croissance démographique prévue; toutefois, la Cité devra surveiller l'utilisation et commencer à planifier l'aménagement d'une quatrième aire de glace intérieure une fois que l'utilisation dans les deux arénas s'approchera de la capacité aux heures de pointe.

Recommandation 2 : *Mettre hors service l'aréna Jean Marc Lalonde et identifier des occasions de la transformer en installation récréative intérieure non fondée sur la glace, fournissant des occasions de s'adonner à une gamme d'activités sportives et récréatives.*

Justification : Le bâtiment de l'aréna Jean Marc Lalonde (JML) est en bon état physique et pourrait accueillir l'espace requis pour les sports et les activités récréatives. De plus, le bâtiment est situé au centre-ville de Rockland, à proximité des écoles et d'autres infrastructures récréatives. Les dimensions de l'ancienne surface de glace sont propices à une transformation en installation de sport intérieure mixte.

Cependant, il est important de noter que l'aréna JML reste actuellement une option viable pour satisfaire les besoins futurs de la Cité en matière de glace. Ainsi, les pour et les contre du réaménagement de ce bâtiment à d'autres fins qui élimineraient sa capacité à satisfaire aux besoins futurs en matière de glace doivent être soupesés attentivement.

Recommandation 3 : Conclure un partenariat avec les conseils scolaires locaux afin de partager le coût de la transformation de l'aréna Jean Marc Lalonde en installation récréative intérieure non fondée sur la glace.

Justification : Les conseils scolaires locaux ont pris contact avec la Cité en indiquant qu'ils avaient besoin de gymnases supplémentaires pour les cours d'éducation physique, dans le contexte du nombre croissant d'inscriptions. L'aréna Jean Marc Lalonde est situé à proximité de quatre écoles locales, et est donc en bonne position pour servir de gymnase supplémentaire pour les conseils scolaires.

3.5.2. Centres communautaires

Recommandation 4 : Effectuer l'entretien nécessaire dans les salles communautaires existantes afin d'améliorer leur attrait pour les réservations.

Justification : Les centres communautaires de la Cité constituent des points centraux à l'intérieur des communautés respectives qui répondent à des besoins importants sur le plan civique et social. À l'heure actuelle, ces installations sont sous-utilisées. La priorité devrait être accordée aux problèmes d'entretien des salles communautaires Clarence Creek et Jean Marc Lalonde afin de s'assurer que ces installations continuent de fonctionner à leur plein potentiel.

Recommandation 5 : Ne pas planifier des salles communautaires supplémentaires pendant la durée du plan.

Justification : La croissance démographique prévue devrait avoir lieu principalement dans le centre urbain de Rockland. Les communautés rurales ne devraient connaître qu'une croissance démographique minimale pendant la durée du plan. La consultation effectuée dans le cadre du présent plan directeur n'a identifié aucun souhait pour des salles communautaires supplémentaires dans les deux communautés qui n'en ont aucune, à savoir Clarence Point et Cheney. Les membres de ces communautés semblent satisfaits de se rendre dans les communautés voisines pour utiliser ces installations.

Recommandation 6 : Tirer parti du partenariat réussi de la Cité avec le YMCA-YWCA de Clarence Rockland afin d'étendre la programmation aux salles communautaires rurales.

Justification : La municipalité a transféré la responsabilité de la programmation des activités récréatives à Clarence-Rockland pour les groupes autres que les usagers au YMCA-YWCA de la région de la capitale. Le YMCA possède les compétences et les ressources nécessaires pour fournir des programmes dans les salles communautaires rurales.

La municipalité finance l'exploitation et l'entretien des salles communautaires – l'absence de programmes est une occasion ratée d'améliorer l'utilisation de ces actifs.

Recommandation 7 : *Si un partenariat avec le YMCA-YWCA de Clarence Rockland n'est pas conclu, la Cité devrait évaluer de façon proactive des options en matière de programmes dans les salles communautaires rurales.*

Justification : La municipalité finance l'exploitation et l'entretien des salles communautaires – l'absence de programmes est une occasion ratée d'améliorer l'utilisation de ces actifs.

Recommandation 8 : *Fournir aux comités de loisirs le droit de premier refus pour les réservations des salles communautaires de la Cité.*

Justification : Bien qu'il soit important d'étendre l'utilisation des salles communautaires de la Cité à une programmation des activités récréatives plus structurée, il est également essentiel qu'elles conservent leur fonction actuelle d'espaces de rassemblement social dans les communautés locales. Par conséquent, pour que les comités récréatifs locaux puissent continuer à développer des liens sociaux au sein de leur communauté, ils devraient avoir un droit de premier refus pour les réservations au fur et à mesure que la Cité et

le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland entament la programmation plus active de ces installations.

3.6 Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures :

3.6.1. Terrains de balle

Recommandation 9 : *Investir dans une installation à deux terrains de balle sur la durée du plan pour faciliter les matchs dans le cadre de ligues et de tournois. Cela pourrait être associé à des terrains de soccer de taille réglementaire pour répondre au nombre croissant d'inscriptions au soccer.*

Justification : Les sports de balle deviennent de plus en plus populaires à Clarence-Rockland, et ils sont particulièrement populaires dans les communautés rurales de la Cité, là où il n'y a pas d'accès local immédiat à d'autres installations récréatives. Un terrain de balle double facilitera la croissance des ligues existantes et permettra à la Cité d'être hôte de tournois et de compétitions. L'idéal serait que l'installation fasse partie d'un complexe qui inclurait un terrain couvert en gazon.

Recommandation 10 : *La Cité devrait constituer une réserve foncière proactive sur la durée du plan pour l'aménagement d'une installation à deux terrains de balle, pouvant être associés à des terrains de soccer de taille réglementaire.*

Justification : L'aménagement d'une installation à deux terrains de balle et de terrain de jeux associés nécessitera un investissement considérable dans des terrains. Dans le contexte de nouveaux aménagements résidentiels prochains, la planification proactive de

ce terrain devrait être effectuée, par l'entremise d'un processus de réserve foncière, au fur et à mesure de l'aménagement.

3.6.2. Terrain de soccer

Recommandation 11 : *La Cité devrait envisager l'aménagement d'un complexe intégré et soccer et de base-ball en tant que projet ambitieux à long terme. Le complexe devrait inclure un terrain couvert en gazon, en plus de deux terrains de balle. Cela nécessitera l'établissement d'une réserve foncière et une planification pendant la durée du plan.*

Justification : Le soccer et le base-ball sont des sports à popularité croissante à Clarence-Rockland. Ils constituent également une solution de rechange viable aux activités récréatives et aux sports plus coûteux. Une installation intérieure de soccer permettra aux athlètes locaux de s'entraîner toute l'année et de rivaliser avec d'autres ligues de la région. Un terrain de balle double permettra à la Cité d'augmenter le nombre d'inscriptions au base-ball selon la demande latente, et d'organiser des tournois.

3.6.3. Terrain de tennis

Recommandation 12 : *Entretenir les terrains de tennis existants conformément à des normes de jeu acceptables sur la durée du plan, conformément au plan de gestion des actifs de la Cité.*

Justification : La Cité est bien servie par les terrains de tennis, selon les normes fondées sur une population comparable. La consultation publique n'a révélé aucun besoin insatisfait pour des terrains de tennis pendant la durée du plan.

3.6.4. Aires de jeux d'eau / Parcs à jets d'eau

Recommandation 13 : *Procéder à l'installation d'une aire de jeux d'eau à Bourget en 2016.*

Justification : L'installation d'une aire de jeux d'eau à Bourget harmonisera la Cité de Clarence-Rockland avec les normes de communautés comparables, en plus d'améliorer l'accès à ces installations pour les résidents ruraux.

Recommandation 14 : *Procéder à l'installation d'une aire de jeux d'eau à Clarence Creek à court terme.*

Justification : L'installation d'une troisième aire de jeux d'eau, à Clarence Creek, permettra à la Cité d'atteindre les normes de communautés comparables, en plus d'augmenter l'accès à ces installations pour les résidents ruraux.

Recommandation 15 : *Surveiller l'usage communautaire et les souhaits énoncés pour des aires de jeux d'eau, avec l'option d'inclure une quatrième aire de jeux d'eau près de la fin de la durée du plan – pourrait faire partie du parc du groupe régional ou de l'aménagement riverain.*

Justification : L'installation d'une deuxième aire de jeux d'eau à Rockland près de la fin de la durée du plan améliorerait l'accès à ces installations pour les résidents qui habitent dans le centre urbain croissant de Rockland.

3.6.5. Secteur riverain

Recommandation 16 : *Procéder à l'aménagement riverain prévu financé par les droits d'aménagement, toutefois mettre l'accent sur l'analyse des contraintes plutôt que sur la conception.*

Justification : La communauté souhaite clairement améliorer l'accès aux infrastructures du secteur riverain de la Cité. La vision de la communauté pour le secteur riverain a été formulée clairement lors de la consultation effectuée pour le présent plan directeur (fournie sous pli distinct). La Cité a consacré des fonds de son budget financé par les frais d'aménagement pour faire avancer le processus d'amélioration de l'accès public au secteur riverain, lesquels seraient utilisés rapidement par l'entremise d'un exercice de conception. À la place, le présent plan directeur recommande que ces fonds soient utilisés pour identifier les obstacles à l'aménagement, ce qui permettrait alors de guider un exercice de conception plus concret.

Recommandation 17 : *Axer l'aménagement riverain sur la zone riveraine de Rockland et les liens avec le centre urbain : Effectuer un exercice de planification secondaire afin d'examiner les problèmes de connectivité avec la zone riveraine en traversant la route de comté 17.*

Justification : L'aménagement riverain à Rockland représente une occasion d'examiner l'amélioration de la connectivité entre le bord de l'eau et les quartiers en développement au nord de la route de comté 17 et le centre urbain plus large de Rockland.

3.6.6. Pistes cyclables

Recommandation 18 : *L'aménagement de pistes cyclables devrait être fait par phases, et la première phase comportera des connexions dans le centre urbain. Les connexions rurales aux pistes cyclables urbaines devraient constituer la deuxième phase de l'aménagement.*

Justification : Il y a davantage d'occasions de créer des liens grâce aux pistes cyclables dans le centre urbain de Rockland : Cette phase nécessitera probablement moins d'investissements et pourrait être utilisée par un plus grand nombre de cyclistes que des pistes cyclables rurales. Les pistes cyclables urbaines devraient alors constituer une base sur laquelle des connexions avec les régions rurales pourront être réalisées.

Recommandation 19 : *L'aménagement de pistes cyclables rurales devrait cibler le sentier existant dans les comtés unis.*

Justification : Pour être un investissement efficace, tout aménagement de pistes cyclables doit tirer parti de l'infrastructure existante.

Recommandation 20 : *Procéder à l'investissement connexe dans les pistes et les réseaux cyclables, conformément à l'étude de base DC.*

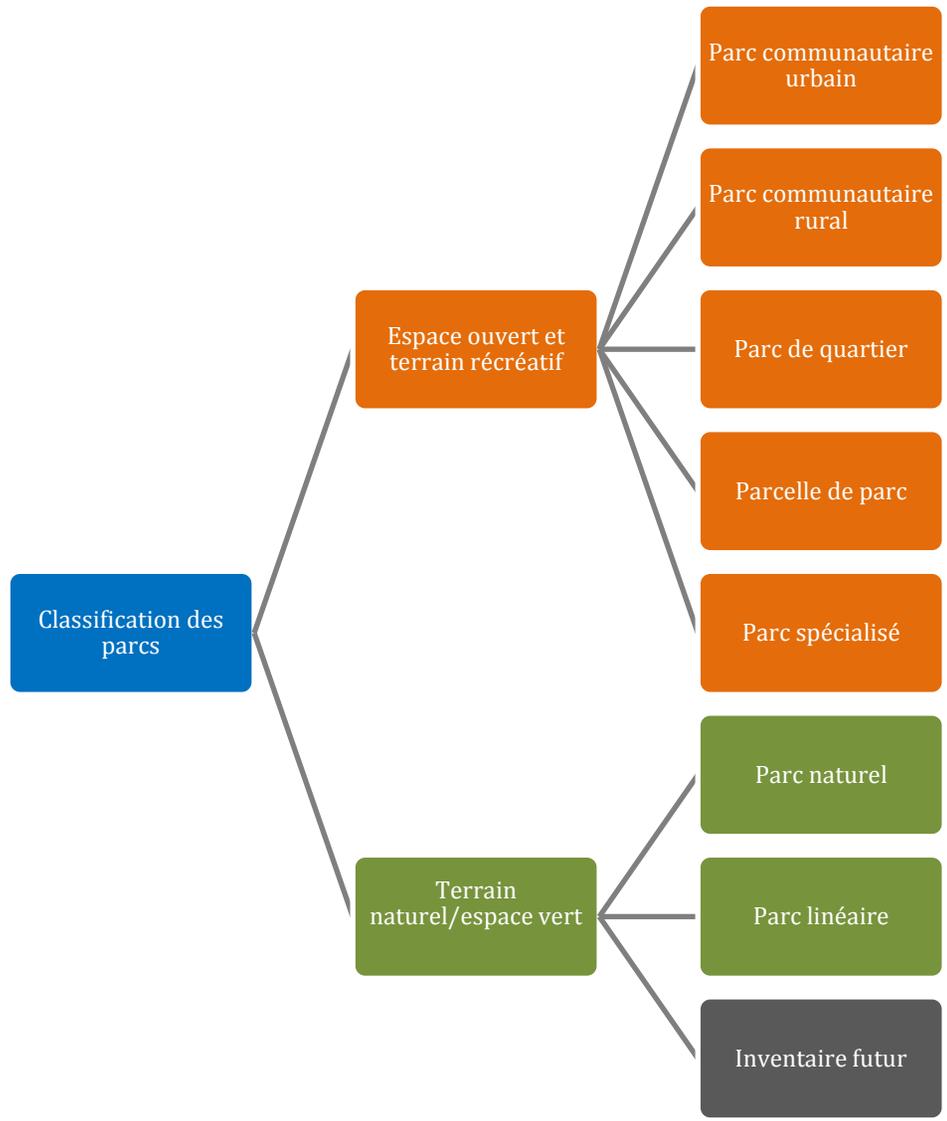
Justification : Ces fonds ont été réservés à cette fin, et la consultation réalisée dans le cadre du présent plan directeur a indiqué une demande claire pour ces services.

3.6.7. Parcs

Recommandation 21 : *Adopter un système de classification des parcs dans le cadre du processus du plan directeur.*

Justification : À l'heure actuelle, la Cité de Clarence-Rockland ne possède pas de système de classification des aires de parc pour guider les exercices futurs de planification de parcs. Les systèmes de classification des aires de parc servent d'outil de référence pour guider la Cité lors de l'aménagement de nouveaux parcs et d'investissements dans des parcs existants qui ne répondent peut-être pas à la totalité des besoins communautaires, afin qu'ils atteignent leur plein potentiel.

Grâce à un examen de l'inventaire des aires de parc existantes de la Cité et des espoirs du personnel relativement au système de parcs, nous recommandons l'adoption du système suivant de classification des parcs :



Parc communautaire urbain :

Inclut : Une gamme d’usages récréatifs passifs et actifs, y compris des activités intérieures et extérieures. Peut contenir des installations récréatives intérieures telles que des arénas et des salles communautaires, et des infrastructures extérieures telles que des terrains sportifs et des terrains de balle.

Sert : Tous les résidents de la Cité.

Taille : Selon la configuration.

Exemple : Parc Simon

Parc communautaire rural :

Inclut : Une gamme d’usages récréatifs passifs et actifs, y compris les terrains de sport et d’autres installations sportives particulières. Peut inclure une salle communautaire ou un aréna.

Sert : Principalement les résidents de la communauté rurale dans laquelle il est situé.

Taille : Selon la configuration.

Exemple : Parc Bernard Valiquette (Bourget)

Parc de quartier :

Inclut : Installations récréatives passives et actives – principalement à l’extérieur, pour un usage quotidien plutôt que pour les compétitions. p. ex., terrain de jeux.

Sert : Voisinage local (dix minutes à pied).

Taille : Environ 1 à 3 ha.

Exemple : Parc Deschamps

Parcelle de parc :

Inclut : Infrastructure passive seulement.

Sert : Voisinage local.

Taille : Généralement, une seule parcelle irrégulière ou de petite taille.

Exemple : Parc Heritage sur la rue Laurier.

Parc spécialisé :

Inclut : Usages spécialisés que l’on ne trouve pas dans d’autres parcs, tels qu’un parc spécialisé, des jardins communautaires, un point de mise à l’eau, etc.

Sert : Tous les résidents de la Cité.

Taille : Selon les infrastructures qu’il contient.

Exemple : Parc Du Moulin, parc à chiens.

Parc naturel :

Inclut : Terrain important sur le plan environnemental. L’aménagement est généralement limité à des sentiers.

Sert : Tous les résidents de la Cité.

Taille : Selon la configuration.

Exemple : Parc naturel Lavigne

Parc linéaire :

Inclut : Sentiers ou pistes cyclables.

Sert : Tous les résidents de la Cité, et des visiteurs dans certains cas.

Taille : Selon la configuration.

Exemple : Sentier récréatif Prescott-Russell.

Recommandation 22 : Adopter les cibles suivantes en matière de provisions pour les aires de parc pendant la durée du plan.

Type de parc	Cible suggérée en matière de provision
Parc communautaire urbain	0,5 ha par 1 000 résidents urbains. (Norme actuelle : 0,37)
Parc communautaire rural	1 par communauté rurale.
Parc de quartier	1 à dix minutes de marche pour tous les quartiers résidentiels qui ne sont pas servis par un parc communautaire urbain ou rural. Devrait inclure les infrastructures typiques pour un espace de jeux.
Parcelle de parc	Là où les terrains détenus par la municipalité sont trop petits pour permettre l'aménagement d'infrastructures. Des parcelles de cette nature ne doivent pas être recherchées activement lors du processus de lotissement.
Parc spécialisé	Là où il y a une demande pour des installations spécialisées.
Parc naturel	Aménagé là où le terrain acquis est important sur le plan environnemental, à la discrétion de la municipalité.
Parc linéaire	Là où il y a une demande pour l'acquisition de parcelles.

Voici les recommandations spécifiques relatives aux communautés et aux aires de parc :

Recommandation 23 : *Identifier les options pour l'aménagement d'un parc communautaire urbain dans le développement du groupe régional.*

Justification : Une pratique exemplaire en matière de provision d'aires de parc urbaines correspond à 0,5 ha de parc communautaire urbain par 1 000 résidents. Le parc Simon sert actuellement la municipalité à cet égard; toutefois, au fur et à mesure que le centre urbain de Rockland se développe et s'éloigne du centre-ville traditionnel, il existe une occasion d'améliorer le niveau actuel de provision et de créer un deuxième parc communautaire urbain au sein de l'aménagement du Groupe régional. Le concept de ce développement est un village urbain ayant des connexions avec le bord de l'eau, se prêtant à un emplacement pour un deuxième parc communautaire urbain.

Recommandation 24 : *Procéder à l'installation d'une aire de jeux d'eau dans le parc Bernard Valiquette.*

Justification : La Cité a affecté des fonds pour ce projet et il existe une demande claire pour cette installation à Bourget.

Recommandation 25 : *Surveiller les exigences pour un parc de quartier supplémentaire, si des subdivisions supplémentaires sont approuvées à l'extérieur des limites actuelles de la communauté.*

Justification : Bourget est actuellement bien servie en ce qui concerne les parcs de quartier; toutefois, si des développements supplémentaires ont lieu à l'extérieur de la frontière actuelle de la communauté, les nouveaux résidents seraient probablement

insuffisamment servis relativement à un accès proche aux infrastructures des parcs de quartier.

Recommandation 26 : *Entretenir le parc Cheney. Tenir compte de l'ajout d'infrastructures pour les enfants de moins de 10 ans; p. ex., aire de jeux d'eau ou planchodrome, à moyen terme.*

Justification : Selon les normes fondées sur la population et l'accès aux infrastructures récréatives à l'échelle du quartier, Cheney est bien servie. La communauté souhaite obtenir des infrastructures supplémentaires dans ce parc pour servir les enfants de moins de 10 ans.

Recommandation 27 : *À l'heure actuelle, Clarence Creek est bien servie par des parcs. La Cité devrait surveiller l'aménagement du lotissement futur afin d'évaluer les exigences pour des parcs de quartier supplémentaires.*

Justification : Le processus de lotissement futur ajouterait des résidents à Clarence Creek à l'écart de la limite traditionnelle de peuplement. Ainsi, les nouvelles résidences pourraient être situées trop loin des infrastructures de parc existantes à l'échelle du quartier.

Recommandation 28 : *Procéder à l'aménagement du parc Mountainview à Clarence Point en tant que parc de quartier.*

Justification : Ce parc permettra d'améliorer l'accès aux infrastructures à l'échelle du quartier pour les résidents de Clarence Point et est déjà prévu dans le budget d'immobilisations de la Cité.

Recommandation 29 : *Évaluer la faisabilité de la fourniture d'un planchodrome au parc Hammond pendant la durée du plan.*

Justification : Hammond est bien servie par des parcs. Le développement futur dans le lotissement JML sera bien servi par le parc actuel. Les résidents ont indiqué que le parc n'avait pas suffisamment d'infrastructures pour les jeunes plus âgés.

Recommandation 30 : *Maintenir la relation avec le conseil scolaire qui permet au public d'accéder au terrain de balle et au terrain de balle de Saint Pascal-Baylon et de les utiliser.*

Justification : L'entente actuelle assure un accès public aux infrastructures récréatives qui servent un rôle important tant pour les résidents de Saint Pascal Baylon que pour les groupes d'usagers de la Cité qui utilisent ces installations.

Recommandation 31 : *Évaluer l'intérêt public pour des installations supplémentaires derrière le centre communautaire à Saint Pascal Baylon.*

Justification : Les infrastructures communautaires à Saint Pascal Baylon sont actuellement concentrées près du terrain de balle de Saint Pascal Baylon. Il y a un terrain d'une bonne taille derrière le centre communautaire local, mais il ne sert actuellement qu'à des terrains pour jeu de fers. La Cité devrait vérifier l'appétit local pour des infrastructures supplémentaires à cet endroit qui ne dupliquent pas les infrastructures qui existent déjà dans la communauté.

Recommandation 32 : *Procéder au développement du concept de Morris Village et de l'aménagement du parc du Regional Group.*

Justification : La provision par tête est inférieure à celle de territoires comparables; toutefois, elle se rattrapera lors de l'aménagement du parc à Morris Village et du lotissement du Regional Group.

Recommandation 33 : *Limiter les investissements dans le parc à chiens actuel, étant donné que le terrain fait l'objet d'un bail de courte durée. Toutefois, fournir les investissements nécessaires pour lui permettre de fonctionner comme parc à chiens pendant la période de location. Travailler avec le comité du parc à chiens afin d'identifier les modernisations requises.*

Justification : Le parc à chiens est sur un bail à court terme et pour cette raison, il ne serait pas prudent d'effectuer des investissements importants dans cette installation. Toutefois, pour que le parc puisse fonctionner comme parc à chiens, il a besoin de certaines infrastructures qu'il ne possède pas à l'heure actuelle. Cela inclut des clôtures et un approvisionnement en eau.

Recommandation 34 : *Identifier un emplacement permanent pour le parc à chiens à court ou moyen terme.*

Justification : Le parc à chiens est une infrastructure appréciée par la communauté. Afin de s'assurer qu'il soit disponible de façon permanente aux résidents, la Cité devra identifier un terrain municipal qui pourra être aménagé en parc à chiens permanent. De plus, un emplacement permanent permettra que des investissements soient effectués pour que les usagers puissent bénéficier d'une expérience fonctionnelle de qualité. Un emplacement permanent devrait permettre les infrastructures suivantes :

- des infrastructures pour les petits chiens et les gros chiens;
- une source d'eau propre;
- des clôtures suffisamment (hautes);
- un éclairage (pourrait être auto-entretenu si l'approvisionnement en électricité n'est pas disponible);
- de multiples poubelles réparties dans le parc;
- une aire couverte en permanence afin d'obtenir de l'ombre;
- des bancs/tables pour les propriétaires.

Recommandation 35 : *Évaluer la demande pour un deuxième parc à chiens pendant la durée du plan.*

Justification : Bien que le parc à chiens soit une infrastructure relativement nouvelle à Clarence-Rockland, il s'est avéré populaire auprès de résidents de toute la municipalité. La Cité devrait évaluer la demande pour un deuxième parc à chiens pendant la durée du plan, en fonction de a.) l'utilisation du parc à chiens actuel et b.) des souhaits de la communauté pour un deuxième emplacement. En fonction de l'appétit du public, ce parc pourrait être situé dans une communauté rurale.

Recommandation 36 : *Remplacer les structures de jeux qui ont atteint la fin de leur cycle de vie conformément au plan de gestion des actifs de la Cité.*

Justification : La Cité a actuellement un plan de gestion des actifs qui identifie les investissements requis dans l'équipement de jeu ou

les remplacements devant être effectués pendant la durée du plan. Cela est fondé sur les pratiques exemplaires des fabricants en ce qui concerne le cycle de vie de remplacement.

Recommandation 37 : *Élaborer une politique sur les parcs qui identifie une utilisation appropriée, les rôles et les responsabilités des autorités, les heures, les exigences en matière de signalisation, les délits et pénalités, etc.*

Justification : La Cité n'a pas actuellement de politique sur les parcs, ce qui réduit sa capacité à réglementer l'utilisation des parcs. Bien que les résidents soient généralement satisfaits des parcs de la Cité, la sûreté et la sécurité étaient des préoccupations qui ont été révélées par la consultation.

Recommandation 38 : *Planifier des structures de jeux appropriées pour les enfants plus jeunes et les enfants plus âgés dans tous les parcs de quartier.*

Justification : Les pratiques exemplaires dans des municipalités comparables dictent que les terrains de jeux devraient fournir des infrastructures pour tous les enfants âgés de moins de 14 ans. Lorsque la Cité révisera annuellement son plan de gestion des actifs pendant la durée du plan, elle devrait s'assurer que tous les terrains de jeux contiennent des structures pour les enfants plus jeunes et les enfants plus âgés.

Recommandation 39 : *Accorder la priorité à des structures de jeux accessibles en fauteuil roulant dans les nouvelles acquisitions.*

Justification : Il n'est pas possible de remplacer toutes les anciennes structures de jeux qui ne sont pas accessibles; toutefois, cela devrait être une priorité au fur et à mesure que la Cité aborde son plan de gestion des actifs et fait l'acquisition de nouvelles structures de jeux.

Recommandation 40 : *Travailler avec le Service d'aménagement du territoire pour réviser le texte des plans officiels afin d'inclure du texte qui permettra à la municipalité de négocier avec les développeurs afin qu'ils contribuent à l'entretien du cycle de vie des structures de jeux et fournissent un financement pour les infrastructures situées dans les parcs.*

Justification : Le plan officiel de la Cité est un outil qui permet à la municipalité de négocier avec les développeurs pendant le processus de lotissement afin de s'assurer que les résidents ont accès à des infrastructures de qualité dans les parcs locaux.

Recommandation 41 : *Adopter une politique de disposition des aires de parc qui identifie le processus par l'entremise duquel la Cité identifierait les aires de parc excédentaires et évaluerait la pertinence de leur disposition.*

Justification : La Cité n'a pas actuellement de politique de disposition des aires de parc, ce qui limite la transparence avec laquelle elle peut identifier et céder les terrains excédentaires.

3.7 Recommandations relatives à la programmation

Recommandation 42 : *Travailler avec les comités de loisirs ruraux pour identifier les priorités relatives à la programmation rurale dans chaque communauté.*

Justification : Un objectif du plan directeur consiste à améliorer l'accès à la programmation des activités récréatives pour les résidents ruraux; toutefois, cela doit être fait en partenariat avec les comités de loisirs ruraux et les groupes d'utilisateurs qui fournissent les programmes existants. Ainsi, la programmation ne sera pas offerte en double et les programmes élaborés reflèteront avec exactitude les besoins des communautés rurales.

Recommandation 43 : *Mettre l'accent sur l'élargissement de la programmation à l'intention des résidents ruraux, en utilisant les salles communautaires comme points d'ancrage.*

Justification : Les salles communautaires sont les lieux de rassemblement centraux au sein des communautés rurales. Elles sont actuellement sous-utilisées, et en tant qu'actifs municipaux, il faudrait en tirer parti lors de l'élargissement de la programmation aux communautés rurales.

Recommandation 44 : *Tirer parti du partenariat réussi de la Cité avec le YMCA afin d'étendre la programmation aux salles communautaires rurales.*

Justification : Jusqu'à maintenant, le partenariat entre le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland et la Cité de Clarence-Rockland a permis aux résidents d'avoir accès à une programmation des

activités récréatives de qualité pour tous les âges. En tant que partenaire de la communauté ayant des connaissances étendues et une grande expérience en matière de programmation des activités récréatives, en général et à l'échelle locale, le YMCA-YWCA est un choix évident à cet égard.

Recommandation 45 : *Identifier des options permettant d'offrir des programmes dans les écoles rurales.*

Justification : Comme les centres communautaires ruraux, les écoles rurales constituent des points de rassemblement centraux pour leurs communautés et sont des actifs sous-utilisés. De plus, la Cité de Clarence-Rockland a historiquement des relations positives avec les conseils scolaires locaux. La Cité devrait étudier l'appétit pour des programmes dans les gymnases des écoles rurales soit directement, soit par l'entremise d'un partenariat avec le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland, les conseils scolaires ou d'autres exploitants qualifiés.

3.8 Recommandations fondées sur les partenariats

Recommandation 46 : *Passer en revue les conventions d'utilisation mixte et les ententes de partenariat existantes lorsqu'elles doivent être renouvelées, afin de s'assurer qu'elles continuent à contribuer de façon positive au système récréatif de Clarence-Rockland.*

Justification : La Cité de Clarence-Rockland a historiquement développé des relations positives et mutuellement avantageuses avec les conseils scolaires locaux. Particulièrement dans les communautés rurales, les conseils scolaires locaux jouent un rôle clé dans la prestation d'espaces récréatifs intérieurs.

Recommandation 47 : *Travailler avec les comités de loisirs locaux afin d'évaluer le potentiel d'étendre la programmation pour les aînés et les jeunes dans les salles communautaires des régions rurales.*

Justification : Les comités de loisirs locaux ont de l'expérience dans la prestation de programmes sociaux à Bourget. Ce rôle pourrait être étendu grâce au développement de comités de loisirs locaux dans d'autres communautés rurales afin d'améliorer l'accès aux programmes locaux.

3.9 Recommandations fondées sur les événements

Recommandation 48 : *Définir un ensemble « fondamental » d'événements que la municipalité est chargée de faciliter.*

Justification : La Cité reçoit tous les ans de multiples demandes de financement et d'exploitation d'activités communautaires. Sans procédure en place pour identifier les événements qui seront appuyés, il y a un manque de transparence. La définition d'un ensemble « fondamental » d'événements que la municipalité est chargée de faciliter permet d'améliorer la transparence du rôle de fournisseur d'événements de la Cité. Les événements fondamentaux devraient être ceux qui s'adressent aux résidents locaux et qui ont le potentiel d'attirer des visiteurs provenant de l'extérieur de Clarence-Rockland.

Recommandation 49 : *Continuer de faciliter, de promouvoir et de faire évoluer les événements fondamentaux existants (p. ex., jour du Canada, défilé du Père Noël et Festival de la rivière des Outaouais).*

Justification : En raison de la popularité de ces événements et de leur capacité à attirer des visiteurs à Clarence-Rockland, la Cité devrait les définir comme événements fondamentaux que les Services communautaires assument la responsabilité de faciliter.

Recommandation 50 : *À l'extérieur des événements fondamentaux définis, la Cité devrait adopter un rôle de facilitateur, aidant les groupes communautaires qui souhaitent organiser des événements.*

Justification : Bien qu'une pénurie de ressources signifie que la Cité ne peut pas appuyer chaque événement qui demande du

financement ou d'autres formes d'aide, le présent plan directeur indique que les Services communautaires ont un rôle clé à jouer pour aider les groupes communautaires qui assument la majorité de la responsabilité pour les événements.

3.10 Recommandations relatives aux frais et aux droits

Recommandation 51 : *Revoir les frais d'utilisation régulièrement, selon la qualité des infrastructures.*

Justification : À l'heure actuelle, le barème des frais d'utilisation semble répondre aux besoins de la municipalité et à ceux des résidents locaux. Il est toutefois essentiel d'effectuer un examen annuel des frais d'utilisation en fonction de la qualité des infrastructures afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins de la municipalité et des résidents.

Recommandation 52 : *Travailler avec le YMCA-YWCA de la région de la capitale afin d'éliminer les obstacles financiers aux non-membres afin de leur permettre d'utiliser les piscines intérieures pendant le jour.*

Justification : Le Complexe récréatif et culturel appartient à la Cité, et le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland exploite les composantes de conditionnement physique et de baignade de ce bâtiment. Comme il s'agit d'une installation appartenant à la Cité, celle-ci doit s'assurer que les résidents aient un accès raisonnable aux programmes aquatiques. Cela peut signifier que la Cité achète au YMCA-YWCA des heures de baignade gratuite une fois par semaine à cette fin.

3.11 Recommandations relatives à l'organisation interne

Recommandation 53 : *Identifier des occasions de travailler avec le syndicat responsable des employés des Services communautaires afin de définir les titres, les rôles et les responsabilités.*

Justification : Les rôles et les responsabilités définis permettent d'améliorer l'efficacité et la reddition des comptes en indiquant clairement qui est responsable de quoi.

Recommandation 54 : *Examiner des options en matière de logiciels de groupe de travail.*

Justification : Les logiciels de groupe de travail permettront d'améliorer l'efficacité et la reddition des comptes associées à l'affectation des tâches d'entretien aux employés.

Recommandation 55 : *Faire évaluer le garage existant. Identifier la valeur du garage existant à des fins de disposition ou de réaffectation à une utilisation municipale différente. Identifier la possibilité de l'achat d'un terrain pour un nouveau garage ou d'un site sur les terrains municipaux existants.*

Justification : Le garage actuel ne répond pas aux besoins des Services communautaires.

Recommandation 56 : *Identifier le rôle potentiel pour un travailleur à temps plein supplémentaire en tant que coordonnateur de projets aux Services communautaires afin d'aider à la prestation des services récréatifs existants. Description : Responsable de la mise en œuvre de projets d'immobilisations futurs. Cela pourrait être fait à l'interne si le personnel est disponible.*

Justification : La structure existante de dotation est clairement sous tension, les problèmes d'entretien étant reportés en raison du manque de personnel. Bien que d'autres recommandations fournies dans la présente section permettent d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources, les Services communautaires devraient identifier le rôle que pourrait jouer un employé ETP supplémentaire, et présenter cette proposition au conseil municipal.

Recommandation 57 : *Étudier la faisabilité d'adopter le logiciel de réservation CLASS avec des capacités de réservation en ligne.*

Justification : Le logiciel de réservation CLASS réduira les coûts de main-d'œuvre associés à l'entretien du système actuel de réservations et fournira des renseignements plus détaillés concernant les tendances en matière de réservation des installations.

4 Mise en œuvre

4.1 Échéanciers et affectations budgétaires

Vous trouverez ci-dessous des échéanciers approximatifs et des estimations de coûts ou affectations budgétaires de haut niveau pour les recommandations contenues dans le présent plan directeur. Ces échéanciers sont flexibles et sont approximativement fondés sur la croissance démographique prévue. Les recommandations du plan directeur ont identifié des dates approximatives selon les prévisions démographiques, ainsi que des normes en matière de provisions appropriées.

Le plan directeur est un document flexible et la date des recommandations devrait être révisée annuellement par les Services communautaires en fonction de la croissance démographique réelle et de tout changement de l'utilisation annuelle.

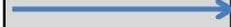
Recommandation	2016 -2017	2018 -2019	2020 -2021	2022 -2023	2024 -2025	2026 -2027	2028 -2029	2030 -2031
Recommandations relatives aux installations récréatives intérieures								
1. Faire faire le travail nécessaire pour permettre une nouvelle surface de glace intérieure avant la date à laquelle la population de la Cité atteindra une norme de 1 glace intérieure par 11 000 résidents.								Le coût variera en fonction du travail requis. Affectation de base pour l'étude de faisabilité et la conception : 300 000 \$; la réserve foncière ou l'achat de terrain dépassera ce montant.
2. Mettre hors service l'aréna Jean Marc Lalonde et identifier des occasions de la transformer en installation récréative intérieure sans glace, fournissant des occasions de s'adonner à une gamme d'activités sportives et récréatives.	Le coût variera en fonction de l'utilisation et de l'état de l'aréna.							
3. Conclure un partenariat avec les conseils scolaires locaux afin de partager le coût de la transformation de l'aréna Jean Marc Lalonde en installation récréative intérieure sans glace.	Coût du temps du personnel seulement.							
4. Effectuer l'entretien nécessaire dans les salles communautaires existantes afin d'améliorer leur attrait pour les réservations.	Les Services communautaires doivent identifier le coût estimé pour les travaux prioritaires. En cours							
5. Ne pas planifier des salles communautaires supplémentaires pendant la durée du plan.	En cours							
6. Tirer parti du partenariat réussi de la Cité avec le YMCA-YWCA de Clarence Rockland afin d'étendre la programmation aux salles communautaires rurales.	Coût du temps du personnel seulement – le coût des programmes devrait relever du YMCA-YWCA		En cours					
	OU							
7. Si un partenariat avec le YMCA-YWCA de Clarence Rockland n'est pas conclu, la Cité devrait évaluer de façon proactive des options en matière de programmes dans les salles communautaires rurales.	Estimation prudente de 20 000 \$ par an en fonction de l'élargissement de la programmation par un programmeur externe, et coût du temps du personnel existant pour assurer la coordination.							
8. Fournir aux comités de loisirs le droit de premier refus pour les réservations des salles communautaires de la Cité.	En cours							

Recommandation	2016 -2017	2018 -2019	2020 -2021	2022 -2023	2024 -2025	2026 -2027	2028 -2029	2030 -2031
Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures								
9. et 11. Investir dans une installation à deux terrains de balle sur la durée du plan pour faciliter les matchs dans le cadre de ligues et de tournois. Cela pourrait être associé à des terrains de soccer de taille réglementaire (un avec dôme) pour répondre au nombre croissant d'inscriptions au soccer.				<p style="text-align: center;">Le coût variera en fonction du coût du terrain et de la configuration précise du projet. Deux terrains de balle peuvent coûter autour de 400 000 \$ à 600 000 \$, selon la conception et les infrastructures. Un terrain de soccer sous dôme peut coûter dans les alentours de 2 à 3 millions de dollars.</p>				
10. La Cité devrait constituer une réserve foncière proactive sur la durée du plan pour l'aménagement d'une installation à deux terrains de balle, pouvant être associés à des terrains de soccer de taille réglementaire.	<p style="text-align: center;">En cours : Le coût variera et correspond au coût de renonciation à a.) un investissement différent des fonds municipaux, et b.) à l'acceptation d'argent comptant au lieu de terrain acquis par l'entremise du processus de lotissement des développements.</p>							
12. Entretien des terrains de tennis existants conformément à des normes de jeu acceptables sur la durée du plan, conformément au plan de gestion des actifs de la Cité.	<p style="text-align: center;">En cours</p>							
	28 000 \$ pour les surfaces de l'aréna de Clarence Creek		36 000 \$ pour les surfaces du parc Simon					
13. Procéder à l'installation d'une aire de jeux d'eau à Bourget en 2016.	\$150,000							
14. Procéder à l'installation d'une aire de jeux d'eau à Clarence Creek à court terme.			\$150,000					
15. Surveiller l'usage communautaire et les souhaits énoncés pour des aires de jeux d'eau, avec l'option d'inclure une quatrième aire de jeux d'eau près de la fin de la durée du plan – pourrait faire partie du parc du groupe régional ou de l'aménagement riverain.							\$150,000	

Recommandation	2016 -2017	2018 -2019	2020 -2021	2022 -2023	2024 -2025	2026 -2027	2028 -2029	2030 -2031
Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures								
16. Procéder à l'aménagement riverain prévu financé par les droits d'aménagement, toutefois mettre l'accent sur l'analyse des contraintes plutôt que sur la conception.	→							
	\$100 000 \$ conformément au budget d'immobilisations exist							
17. Axer l'aménagement riverain sur la zone riveraine de Rockland et les liens avec le centre urbain : Effectuer un exercice de planification secondaire afin d'examiner les problèmes de connectivité avec la zone riveraine en traversant la route de comté 17.		\$100,000	\$100,000	→				
18. L'aménagement de pistes cyclables devrait être fait par phases, et la première phase comportera des connexions dans le centre urbain. Les connexions rurales aux pistes cyclables urbaines devraient constituer la deuxième phase de l'aménagement.	----->							
	En cours							
19. L'aménagement de pistes cyclables rurales devrait cibler le sentier existant dans les comtés unis.	----->							
	En cours							
20. Procéder à l'investissement connexe dans les pistes et les réseaux cyclables, conformément à l'étude de base DC.	----->							
	En cours : 245 000 \$							
21. Adopter un système de classification des parcs dans le cadre du processus du plan directeur.	→							
	Coût du temps du personnel.							
22. Adopter les cibles identifiées en matière de provisions pour les parcs pendant la durée du plan.	→							
	Coût du temps du personnel.							

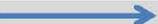
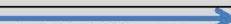
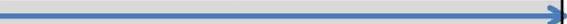
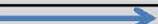
Recommandation	2016 -2017	2018 -2019	2020 -2021	2022 -2023	2024 -2025	2026 -2027	2028 -2029	2030 -2031
Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures								
23. Identifier les options pour l'aménagement d'un parc communautaire urbain dans le développement du groupe régional.	\$200,000							
24. Procéder à l'installation d'une aire de jeux d'eau dans le parc Bernard Vaiquette.	\$150,000							
25. Surveiller les exigences pour un parc de quartier supplémentaire, si des subdivisions supplémentaires sont approuvées à l'extérieur des limites actuelles de la communauté.	En cours							
26. Entretenir le parc Cheney. Tenir compte de l'ajout d'infrastructures pour les enfants de moins de 10 ans; p. ex., aire de jeux d'eau ou planchodrome, à moyen terme.			\$150,000					
27. À l'heure actuelle, Clarence Creek est bien servie par des parcs. La Cité devrait surveiller l'aménagement du lotissement futur afin d'évaluer les exigences pour des parcs de quartier supplémentaires.	En cours							
28. Procéder à l'aménagement du parc Mountainview à Clarence Creek en tant que parc de quartier.	\$100,000							
29. Évaluer la faisabilité de la fourniture d'un planchodrome au parc Hammond pendant la durée du plan.	En cours : Affectation de 300 000 \$							
30. Maintenir la relation avec le conseil scolaire qui permet au public d'accéder au terrain de balle et au terrain de balle de Saint Pascal-Baylon et de les utiliser.	En cours							

Recommandation	2016 -2017	2018 -2019	2020 -2021	2022 -2023	2024 -2025	2026 -2027	2028 -2029	2030 -2031
Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures								
31. Évaluer l'intérêt public pour des installations supplémentaires derrière le centre communautaire à Saint Pascal Baylon.	Le coût variera en fonction des infrastructures. Affectation de 50 000 \$							
32. Procéder au développement du concept de Morris Village et de l'aménagement du parc du groupe régional.	\$50,000							
33. Limiter les investissements dans le parc à chiens actuel, étant donné que le terrain fait l'objet d'un bail de courte durée. Toutefois, fournir les investissements nécessaires pour lui permettre de fonctionner comme parc à chiens pendant la période de location. Travailler avec le comité du parc à chiens afin d'identifier les modernisations requises.	Affectation de 50 000 \$							
34. Identifier un emplacement permanent pour le parc à chiens à court ou moyen terme.	Un terrain devrait être acquis par l'entremise du processus d'aménagement.							
35. Évaluer la demande pour un deuxième parc à chiens pendant la durée du plan.			Un terrain devrait être acquis par l'entremise du processus d'aménagement.					
36. Remplacer les structures de jeux qui ont atteint la fin de leur cycle de vie conformément au plan de gestion des actifs de la Cité.	En cours : Estimations actuelles : 2016-2018 224 000 \$ 2019-2022 : 182 000 \$ 2023+ : 492 000 \$							
37. Élaborer une politique en matière de parcs qui identifie une utilisation appropriée, les rôles et les responsabilités des autorités, les heures, les exigences en matière de signalisation, les délits et pénalités, etc.	\$10,000							
38. Planifier des structures de jeux appropriées pour les petits et les grands enfants dans tous les parcs de quartier.	En cours : Le coût dépend du nombre de parcs aménagés.							

Recommandation	2016 -2017	2018 -2019	2020 -2021	2022 -2023	2024 -2025	2026 -2027	2028 -2029	2030 -2031
Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures								
39. Accorder la priorité à des structures de jeux accessibles en fauteuil roulant dans les nouvelles acquisitions	 <i>En cours : Le coût dépend du nombre d'acquisitions.</i>							
40. Travailler avec le Service de la planification pour réviser le texte du plan officiel afin d'inclure du texte qui permettra à la municipalité de négocier avec les développeurs afin qu'ils contribuent à l'entretien du cycle de vie des structures de jeux et fournissent un financement pour les infrastructures situées dans les parcs.	 <i>Coût du temps du personnel.</i>							
41. Adopter une politique de disposition des aires de parc qui identifie le processus par l'entremise duquel la Cité identifierait les aires de parc excédentaires et évaluerait la pertinence de leur disposition.	 <i>Coût du temps du personnel.</i>							

Recommandation	2016 -2017	2018 -2019	2020 -2021	2022 -2023	2024 -2025	2026 -2027	2028 -2029	2030 -2031
Recommandations relatives à la programmation								
42. Travailler avec les comités de loisirs ruraux pour identifier les priorités relatives à la programmation rurale dans chaque communauté.	<i>Coût du temps du personnel.</i>							
43. Mettre l'accent sur l'élargissement de la programmation à l'intention des résidents ruraux, en utilisant les salles communautaires comme points d'ancrage.	<i>Partenariat avec le YMCA-YWCA</i>							
44. Tirer parti du partenariat réussi de la Cité avec le YMCA afin d'étendre la programmation aux salles communautaires rurales.	<i>Si la Cité préfère la programmation directe, estimation de 20 000 \$ par an</i>							
45. Identifier des options permettant d'offrir des programmes dans les écoles rurales.	<i>Coût du temps du personnel.</i>							

Recommandation	2016 -2017	2018 -2019	2020 -2021	2022 -2023	2024 -2025	2026 -2027	2028 -2029	2030 -2031
Recommandations relatives aux partenariats								
46. Passer en revue les conventions d'utilisation mixte et les ententes de partenariat existantes lorsqu'elles doivent être renouvelées, afin de s'assurer qu'elles continuent à contribuer de façon positive au système récréatif de Clarence-Rockland.	<i>En cours – coût du temps du personnel.</i>							
47. Travailler avec les comités de loisirs locaux afin d'évaluer le potentiel d'étendre la programmation pour les aînés et les jeunes dans les salles communautaires des régions rurales.	<i>Coût du temps du personnel.</i>							
Recommandations fondées sur les événements								
48. Définir un ensemble « fondamental » d'événements que la municipalité est chargée de faciliter.	<i>Coût du temps du personnel.</i>							
49. Continuer de faciliter, de promouvoir et de faire évoluer les événements fondamentaux existants (p. ex., jour du Canada, défilé du Père Noël et festival de la rivière des Outaouais).	<i>En cours – coût du temps du personnel.</i>							
50. À l'extérieur des événements fondamentaux définis, la Cité devrait adopter un rôle de facilitateur, aidant les groupes communautaires qui souhaitent organiser des événements.	<i>En cours – coût du temps du personnel.</i>							

Recommandation	2016 -2017	2018 -2019	2020 -2021	2022 -2023	2024 -2025	2026 -2027	2028 -2029	2030 -2031
Recommandations : Frais et droits								
51. Revoir les frais d'utilisation régulièrement, selon la qualité des infrastructures.	<i>En cours : Coût du temps du personnel.</i>							
52. Travailler avec le YMCA-YWCA de la région de la capitale afin d'éliminer les obstacles financiers aux non-membres afin de leur permettre d'utiliser les piscines intérieures pendant le jour.	<i>En cours : Estimation de 10 000 \$ par an</i>							
Recommandations : Organisation interne								
53. Identifier des occasions de travailler avec le syndicat responsable des employés des Services communautaires afin de définir les titres, les rôles et les responsabilités.	 <i>Coût du temps du personnel.</i>							
54. Examiner des options en matière de logiciels de groupe de travail.	 <i>La Cité a fait l'acquisition d'une licence d'utilisation pour WorkTech – pas de coûts supplémentaires.</i>							
55. Faire évaluer le garage existant. Identifier la valeur du garage existant à des fins de disposition ou de réaffectation à une utilisation municipale différente. Identifier la possibilité de l'achat d'un terrain pour un nouveau garage ou d'un site sur les terrains municipaux existants.	 <i>Le coût variera considérablement en fonction des exigences en matière de terrain et de la conception de la nouvelle installation.</i>							
56. Identifier le rôle potentiel pour un travailleur à temps plein supplémentaire aux Services communautaires afin d'aider à la prestation des services récréatifs existants.	 <i>\$50,000</i>							
57. Étudier la faisabilité d'adopter le logiciel de réservation CLASS avec des capacités de réservation en ligne.	 <i>\$30,000</i>							

4.2 Établissement des priorités relatives aux recommandations du plan

Le présent plan directeur a identifié des recommandations en fonction d'une date appropriée. Cela fournit au conseil une certaine orientation stratégique quant à la priorité relative des recommandations. Toutefois, les décisions concernant là où la Cité effectuera des investissements et la date des investissements en question relèveront du conseil. Pour aider à établir les priorités des investissements dans les projets de parcs et loisirs pendant la durée du plan, nous avons fourni la matrice de décision suggérée suivante. Cela doit servir uniquement à des fins d'assistance, et le conseil peut choisir d'ajouter des catégories supplémentaires, d'en supprimer et de les pondérer comme bon leur semble.

Catégorie	Note			
	Bonne concordance 4	Concordance marginale 3	Mauvaise concordance 2	Aucune concordance 1
Concorde avec les priorités stratégiques du Conseil				
Besoin communautaire identifié par l'entremise des suivants : a.) Exercice de planification stratégique b.) Consultation communautaire				
Fonds déjà affectés par l'entremise du processus d'établissement de budgets.				
Le projet aura un effet positif sur des secteurs/services au-delà des Services communautaires.				

Aborde une lacune déjà reconnue dans les services.				
Améliore la répartition équitable de la programmation et des infrastructures récréatives entre les communautés.				
Ne duplique pas les programmes ou services voisins ou existants.				
Occasions de collaboration identifiées visant à réduire le fardeau financier et opérationnel.				
NOTE TOTALE				

5 Références

Ministère de la Culture et des Loisirs de l'Ontario : Guidelines for Developing Public Recreation Facility Standards (2004).

Statistique Canada – Enquête nationale auprès des ménages 2011 Numéro de catalogue 99-012-X2011032.

Cité de Clarence-Rockland, Statistiques du Service de la planification 2015.

Rapport final

Analyse des besoins culturels

Cité de
Clarence-Rockland



Février 2009

PGF



PGF CONSULTANTS INC.

291 DALHOUSIE STREET, SUITE 202, OTTAWA, ONTARIO K1N 7E5 AURÉLE THÉRIAULT,
PRÉSIDENT TÉL. : (613) 241-2251, EXT. 236 FAX : (613) 241-2252 E-MAIL: ATHERIAULT@PGF.CA

Table des matières

Introduction	4
Contexte	4
Nature du mandat	5
Méthodologie	6
Difficultés	7
Besoins culturels	8
Résultats – Entrevues personnalisées avec personnes clés	8
Résultats – Entrevues avec les écoles locales	20
Résultats – Rencontres publiques	23
Observations et recommandations	
Sommaire des recommandations	32
Recommandations – prochaines étapes	33
Inventaires des ressources existantes locales et régionales	
Annexe A – Guide d’entrevues pour intervenants clés	
Annexe B – Guide d’entrevues – infrastructures	
Annexe C – Feuilles de présence pour réunions publiques	
Annexe D – Présentation – Réunion publique du 21 janvier	
Annexe E – Présentation – Réunion publique du 22 janvier	

CONTEXTE

La Cité de Clarence-Rockland est située sur les berges de la rivière des Outaouais à seulement 30 kilomètres du centre-ville d'Ottawa. Plus de 23 000 personnes demeurent dans la Cité, une région qui offre la tranquillité de la campagne et les services d'une grande ville.

Depuis plus de 20 ans, la population de la Cité de Clarence-Rockland a identifié le besoin de construire un complexe récréatif afin d'avoir un endroit pour pratiquer des activités sportives et culturelles et de mieux servir la communauté. Avec le récent boom économique et démographique, l'idée du complexe récréatif et culturel a refait surface.

La Cité de Clarence-Rockland a récemment construit un nouveau complexe récréatif et culturel, en partenariat avec le Conseil scolaire de district catholique de l'Est Ontario, le YMCA-YWCA de la région de la Capitale nationale et la Bibliothèque publique de Clarence-Rockland. En plus d'avoir reçu du financement du ministère de l'Éducation pour l'expansion de l'École secondaire L'Escale, la Cité de Clarence-Rockland a également investi 711 631.50 \$ dans le projet. Cette expansion inclut des installations sportives, une nouvelle bibliothèque publique, un hall pour des expositions artistiques et autres événements, une promenade avec café ainsi que des espaces pour des réunions d'affaires et communautaires ainsi qu'une salle de spectacle.

Le nouveau complexe récréatif et culturel a officiellement ouvert ses portes le 5 décembre 2008. L'ouverture de la salle de spectacle est prévue pour septembre 2009.

NATURE ET PORTÉE DE L'ÉTUDE

Afin de s'assurer que le nouveau complexe récréatif et culturel soit utilisé à son plein potentiel et que la programmation culturelle offerte par la Cité de Clarence-Rockland à cet endroit, mais également sur l'ensemble de son territoire, et qu'il réponde aux besoins et attentes de la communauté, la municipalité a décidé d'entreprendre une analyse des besoins culturels.

Le but de cette analyse des besoins culturels est de fournir une fondation solide basée sur la recherche pour que la Cité soit en mesure de développer des politiques qui la guideront dans la programmation culturelle future de la communauté. La Cité de Clarence-Rockland souhaite développer plus de programmations et de services ainsi que d'améliorer ceux qui existent déjà afin de répondre aux besoins de la communauté. Un autre résultat souhaité par cette étude est d'améliorer la communication, la coopération et la coordination entre les intervenants communautaires clés, tels que les groupes sociaux et les gens représentant les arts, la culture et le patrimoine.

Pour se faire, la Cité de Clarence-Rockland a retenu les services de PGF Consultants Inc. pour planifier et exécuter un processus consultatif avec des intervenants clés de la communauté et pour donner aux résidents une chance de participer au processus. Les objectifs spécifiques de ces consultations étaient :

- De fournir à la Cité de Clarence-Rockland une liste, aussi exhaustive que possible, des ressources culturelles existantes, locales et régionales ; et
- D'identifier les besoins culturels de la communauté.

Le mandat incluait :

- Consultation des documents pertinents à l'analyse des besoins culturels ;
 - Création d'un inventaire des ressources existantes locales et régionales
 - Rédaction et validation d'un guide d'entrevue à être utilisé pour les entrevues personnalisées avec les gens du milieu ;
 - Organisation de la logistique des entrevues personnalisées ;
 - Tenue des entrevues personnalisées ;
 - Synthèse et analyse des résultats des entrevues personnalisées ;
 - Conception et modération de deux réunions publiques sur les besoins culturels de la communauté (une en anglais et l'autre en français)
 - Synthèse et analyse des discussions des réunions publiques ;
 - Préparation d'un rapport intérimaire et discussion de son contenu avec les représentants de la Cité de Clarence-Rockland ;
- Soumission du rapport final

MÉTHODOLOGIE

Afin d'effectuer son mandat, PGF s'est engagé à compléter les trois étapes suivantes : 1) la consultation des documents pertinents à l'analyse des besoins culturels ; 2) la création d'un inventaire des ressources existantes locales et régionales ; et 3) l'Analyse des besoins culturels – consultation avec les citoyens et les intervenants clés de la Cité de Clarence-Rockland.

La Cité de Clarence-Rockland a fourni à PGF, les documents suivants pour révisions : Dialogue 2007 : Rapport final de la journée de concertation touristique du 19 avril 2007 ; « Rockland First Impression Community Exchange Report – June 2006 » et le Guide d'activités communautaires et répertoire des entreprises. Les deux premiers rapports identifiaient des pistes potentielles de développement culturel pour la Cité de Clarence-Rockland tandis que le Guide d'activités a servi de départ pour la création de l'inventaire.

Avec le Guide d'activités et une liste d'intervenants remise par la Cité, PGF a créé une liste compréhensive de groupes et d'individus qui sont actifs dans le domaine des arts, de la culture, du patrimoine et des programmes sociaux. PGF a utilisé la liste des intervenants pour organiser et conduire des entrevues personnalisées dans les buts suivants : 1) pour faire la collecte d'informations sur les groupes et leurs activités ; 2) pour s'enquérir à savoir si ces groupes pouvaient identifier d'autres ressources culturelles dans la région ; 3) pour déterminer l'utilisation courante des infrastructures dans la Cité ; et 4) pour identifier comment la Cité doit être intéressée dans le domaine des arts et de la culture. PGF a également consulté différents organismes culturels régionaux et nationaux afin d'identifier des ressources culturelles possibles pour la Cité. La liste n'est pas encore complétée et sera donnée à la Cité dans son rapport final. PGF a également créé une liste d'infrastructures disponibles ou qui est disponible dans l'inventaire des ressources culturelles.

La dernière étape de notre méthodologie était la rédaction et la modération de deux réunions publiques avec les citoyens de la Cité de Clarence-Rockland ; une était en Française et l'autre en anglais. La Cité de Clarence-Rockland a envoyé des avis aux médias invitant les résidents à participer au processus de consultation et soulignant l'importance des arts et de la culture dans la communauté combiné au désir d'écouter les besoins et attentes des résidents.

Ce rapport contient une synthèse et analyse des résultats des deux rencontres publiques et une synthèse et analyse des entrevues avec intervenants clés. L'inventaire des ressources locales et régionales est inclus en annexe.

DIFFICULTÉS

Cette étude visait à identifier de façon qualitative les besoins culturels de la communauté et de fournir à la Cité une liste des ressources culturelles locales et régionales. Les informations contenues dans ce document n'ont pas été obtenues de façon scientifique et ne peuvent donc pas être considérées statistiquement.

Comme le démontre le rapport, la Cité de Clarence-Rockland a une communauté culturelle forte puisque les arts, la culture et le patrimoine sont promus par les fournisseurs traditionnels de programmes culturels en plus des écoles, groupes sociaux et religieux. Puisque le temps alloué à l'étude était limité, les consultations ont surtout été avec des intervenants clés qui ont été ciblés à cause de leurs connaissances de la programmation culturelle de la Cité et qui représentaient le mieux les différents groupes.

BESOINS CULTURELS

PGF a consulté les intervenants clés durant les entrevues personnalisées et lors des deux réunions publiques afin de déterminer les besoins culturels de la communauté. La prochaine section présentera les résultats à jour des entrevues personnalisées avec les intervenants clés du domaine des arts, de la culture et du patrimoine dans la Cité de Clarence-Rockland. La section d'ensuite présentera les résultats des réunions publiques.

RÉSULTATS – Entrevues personnalisées avec les intervenants clés

PARTICIPANTS

La Cité de Clarence-Rockland a fourni à PGF une liste de 14 intervenants clés. La liste comprenait des individus qui ont organisé ou participé à des activités en collaboration avec la Cité par le passé. L'agent de liaison de la Cité a ajouté deux personnes par courriel à mesure que d'autres gens étaient identifiés. D'autres ajouts ont eu lieu après les entrevues personnalisées et les réunions publiques. Au total, 24 intervenants clés devaient être contactés pour cette étude. Puisque plusieurs des organismes ou groupes sont dirigés par des bénévoles et ne sont pas disponibles pendant la journée, ce fut difficile de communiquer avec certains groupes. À présent, PGF a terminé 9 entrevues avec des intervenants. PGF a également parlé à deux propriétaires d'installations dans la région. Il est important de mentionner que toutes les personnes interviewées et celles que nous avons tenté de rejoindre étaient invitées à participer aux réunions publiques.

Tel que mentionné précédemment, PGF a créé un guide d'entrevue qui sera révisé par l'agent de liaison et les représentants de la Cité de Clarence-Rockland. Le guide a été développé pour obtenir les résultats suivants : 1) pour recueillir les informations concernant leur groupe ou activité ; 2) pour savoir s'ils pouvaient identifier d'autres ressources culturelles dans la région ; 3) pour déterminer l'utilisation présente des infrastructures dans la Cité ; et 4) pour identifier comment la Cité doit être engagée dans le domaine des arts et de la culture. En plus de recueillir de l'information et des détails sur les groupes ou les activités, le guide a inclus les questions suivantes :

- Connaissez-vous d'autres personnes ressources qui œuvrent dans le domaine des arts, de la culture, des loisirs, de l'éducation ou des services communautaires à qui nous devrions parler ?
- Quelles infrastructures dans la Cité de Clarence-Rockland utilisez-vous présentement ou avez-vous utilisé pour vos besoins de programmation ? De quelle façon avez-vous utilisé ces infrastructures (présentations expositions, cours et réunions) ?
- Allez-vous utiliser le nouveau complexe récréatif et culturel dans le future pour vos besoins de programmation ? Si oui, comment (présentations, expositions, cours, réunions) ?
- Utilisez-vous présentement ou avez-vous utilisé des infrastructures à l'extérieur de la Cité de Clarence-Rockland pour vos besoins de programmation ? Si oui, pourquoi utilisez-vous ces infrastructures (manque d'infrastructures dans la Cité

de Clarence-Rockland, conflit d'horaire avec d'autres organismes, pour rejoindre une autre clientèle ?)

- Quel rôle croyez-vous que la Cité de Clarence-Rockland devrait jouer en terme de programmation culturelle pour la région (promotion ou seulement pourvoyeur d'infrastructure)?
- Quelles mesures croyez-vous que la Cité de Clarence-Rockland devrait prendre pour améliorer la programmation culturelle disponible à ses résidents (partenariats avec d'autres municipalités, meilleure promotion, meilleure gestion des infrastructures, autres services ?)
- Selon vous, de quelle façon l'addition d'un coordinateur culturel aura un impact sur la programmation culturelle de la Cité de Clarence-Rockland (meilleure communication et coopération entre les groupes, meilleure organisation, meilleure promotion, meilleure utilisation des infrastructures existantes ?)

Une copie du guide d'entrevue est incluse dans l'annexe A.

SOMMAIRE

Les entrevues personnalisées avec les intervenants clés ont identifié plusieurs observations communes :

- La Cité de Clarence-Rockland est présentement très intéressée et engagée dans la programmation culturelle de la région ;
- La Cité pourrait améliorer la programmation culturelle en augmentant le financement, peut-être à égalité avec sa contribution aux sports ;
- L'embauche d'un coordonnateur culturel est essentielle et pourrait aider à la promotion, publicité et au financement par différents niveaux de gouvernements et commanditaires ;
- Les groupes artistiques de la scène attendent impatiemment la nouvelle salle de spectacle, mais les artistes visuels ont mentionné que cette infrastructure est inadéquate pour eux.

Autres observations :

- Certaines personnes ont mentionné que la promotion pourrait se faire à une échelle plus large qu'à la région immédiate pour que les touristes d'Ottawa et du Québec soient attirés ; et
- plusieurs intervenants clés ont mentionné que le MIFO à Orléans devrait être un exemple.
- La Cité devrait former des partenariats avec les écoles locales ; et
- Le rôle de la Cité devrait en être un d'intégration et de centralisation de la programmation culturelle de la région.

Voici le sommaire de 12 des entrevues avec les intervenants clés, conduits par PGF, sans ordre particulier :

Intervenants clés :

Don Jacobs – Créateur: R & B Festival, Créateur: Concert de Noël, Une soirée de partage

Don Jacobs est un enseignant de musique à la retraite qui résidait dans le Nord de l'Ontario qui a récemment déménagé à Clarence-Rockland. Il est actif dans la promotion de la musique et des arts de la scène dans la région. Il a fondé le festival local R&B qui en sera à sa deuxième édition cette année. Il est également responsable d'organiser un concert de Noël annuel (Une soirée de partage). M. Jacobs est intéressé à la promotion du tourisme et du développement économique dans la région par le renforcement de la culture, mais également en donnant aux musiciens locaux et aux artistes un endroit pour partager leur talent. À titre d'enseignant à la retraite, M. Jacobs a un intérêt particulier à la conception de programmes musicaux jeunesse, plus spécifiquement un programme communautaire de fanfare pour les jeunes, en partenariat avec les différents conseils scolaires et groupes communautaires. Il voit également le potentiel pour des séminaires, ateliers et peut-être des programmes de bourses.

Par le passé, M. Jacobs a utilisé l'hôtel River Rock et la salle Paul-Guy Lalonde à l'aréna Jean-Marc Lalonde de Rockland pour ses performances. Il a indiqué qu'il a hâte à l'ouverture de la salle de spectacle pour la tenue d'événements futurs.

M. Jacobs voit la Cité comme ayant un rôle principal d'appui aux groupes artistiques de Clarence-Rockland, plus particulièrement à titre de liaison entre tous les niveaux de gouvernements. Il est d'avis que pour avoir un meilleur appui aux arts et à la culture, la Cité devrait augmenter son budget dédié à la culture et donner plus d'aide à la promotion d'événements locaux.

Lorsqu'on lui a demandé de quelle façon l'embauche d'un coordonnateur culturel aura un impact sur la programmation culturelle dans la Cité de Clarence-Rockland, M. Jacobs a répondu qu'il existait un besoin criant pour un tel poste pour organiser et promouvoir la communauté culturelle, mais également pour aider aux stratégies de financement, soit par du financement gouvernemental, des commandites ou des partenariats avec la communauté d'affaires.

À noter : M. Jacobs a participé aux deux réunions publiques et a également communiqué directement avec PGF. À la première réunion publique, les participants ont accepté que leurs informations soient partagées avec les participants. Dans ses communications avec PGF, il a indiqué que de telles informations devraient être incluses dans une liste maîtresse, développée par la Cité et disponible au public.

Gilles Yelle – Président et fondateur : Coloris sur la Baie

Gilles Yelle est le président et fondateur de Coloris sur la Baie étant une exposition de photos et d'arts visuels par un groupe d'artistes. Cet organisme à but non lucratif a été fondé en mai 2006 pour faire la promotion des arts et des campagnes de financement au bénéfice des organismes charitables et des groupes culturels qui seraient identifiés annuellement. En trois ans d'existence, l'événement annuel a recueilli plusieurs milliers de dollars pour des récipiendaires locaux.

M. Yelle a utilisé le Centre culturel La Ste-Famille, les Jardins Belle Rive et un hôtel local pour ses expositions. Il n'est pas certain de quelle façon le nouveau complexe récréatif et culturel sera adéquat pour ses besoins, car il craint que les salles soient trop

petites. Il est cependant ouvert à l'idée d'explorer des possibilités.

M. Yelle croit que la Cité de Clarence-Rockland a démontré un grand intérêt et qu'elle est déjà très engagée dans la programmation culturelle de la région. Il voit le rôle de la Cité comme en étant un de promotion et de publicité. Il est d'avis que la Cité pourrait aider la communauté artistique en obtenant du financement aux différents niveaux de gouvernements. Présentement, le seul appui que le gouvernement provincial a donné à son événement est de la publicité dans le guide touristique.

Il est également de l'avis que l'embauche d'un coordonnateur culturel aura un impact positif dans la programmation culturelle de la Cité de Clarence-Rockland. Il a fait des références au succès du MIFO, un centre culturel similaire à Orléans, à l'ouest de Clarence-Rockland. Le coordonnateur pourrait faire la promotion d'événements dans la région et sur un plus grand territoire pour attirer des touristes du Québec et d'Ottawa. Il est impératif que le poste soit comblé par une personne compétente et qu'elle doive piger dans l'expérience du réseau existant des ressources culturelles de la région.

Diane Labrosse – Secrétaire : Le Centre culturel La Ste-Famille

Fondé en 1969, le Centre culturel La Ste-Famille est dédié à fournir une programmation annuelle culturelle et artistique en français aux résidents francophones et francophiles. Le Centre est également dédié à la promotion des artistes francophones, amateurs et professionnels. Il est concerné par les questions du patrimoine francophone, incluant l'exposition à ses clients de toutes les facettes de la culture francophone. Une initiative intitulée Photo-Sauvetage a collectionné et archivé près de 3000 photos historiques de la région.

Puisque le Centre a ses propres locaux, il est incertain de quelle façon le complexe récréatif et culturel sera utilisé pour ses activités .

Le Centre culturel La Ste-Famille a indiqué que la Cité de Clarence-Rockland leur donne déjà beaucoup d'appui spécifiquement en termes de promotion et d'organisation de projets et d'activités. Ils sont d'avis que l'embauche d'un coordonnateur culturel serait d'une grande aide.

Jennifer Fontaine – Présidente et directrice musicale: Ain't Seen Noth'n Yet

Fondé en 2006, Ain't Seen Noth'n Yet est une production privée locale de théâtre musical qui utilise sa programmation pour éduquer et exposer les jeunes de la région aux arts de la scène, mais également pour donner aux artistes canadiens un endroit pour partager et développer leur talent. La troupe produit trois spectacles musicaux professionnels par année et tient un camp d'été de 10 semaines pour les enfants de 10 à 16 ans.

ASNY utilise présentement un chapiteau pour ses productions estivales ainsi que

l'aréna de Clarence-Rockland. L'organisme attend avec impatience la nouvelle salle de spectacle pour ses événements.

ASNY est d'avis que la Cité est présentement très engagée dans la promotion et l'organisation d'événements culturels dans la région, mais qu'un peu plus pourrait être fait au niveau du financement. Mme Fontaine suggère que la Cité pourrait augmenter son financement pour qu'il soit plus près de celui accordé aux sports. La Cité pourrait également aider à la diversification des activités culturelles offertes et également améliorer le transport en commun vers la région.

L'embauche d'un coordonnateur culturel est très importante selon eux. Le coordonnateur pourrait aider à la promotion, à l'organisation au financement et aux commandites. Le coordonnateur serait un contact permanent qui connaîtrait les besoins de la communauté des arts et de la culture.

Pascal Demonsand - Sculpteur

Pascal Demonsand est un artiste actif dans les arts visuels et multimédias. M. Demonsand était responsable d'une exposition d'art contemporain appelée Art en Bourget, qui a eu lieu à Bourget de 2001 à 2005 dans l'église locale. Il est également le sculpteur dont l'œuvre est présente au complexe récréatif et culturel. M. Demonsand offre des activités éducatives à six écoles avec le programme « Artistes en éducation » du Conseil des arts de l'Ontario.

Outre l'église de Bourget et les salles de classe, M. Demonsand n'a pas utilisé d'autres infrastructures locales pour la programmation culturelle et est d'avis que le complexe récréatif et culturel sera inadéquat pour ses besoins.

M. Demonsand a indiqué que la Cité de Clarence-Rockland a toujours été très impliquée dans la programmation culturelle régionale et a toujours démontré un grand intérêt, mais qu'elle a probablement été mal conseillée par le passé. Selon lui, la Cité devrait allouer des fonds spécifiquement pour les arts et devrait encourager les arts contemporains, l'éducation artistique et la promotion.

L'embauche d'un coordonnateur culturel serait certainement bénéfique, mais il a réitéré le besoin pour l'obtention de conseils professionnels.

Francine Dupras – Présidente: Chœur du Moulin

Le Chœur du Moulin a été fondé en 1982 et offre de la formation aux gens intéressés à participer à une chorale. Ses membres proviennent de toute la région et même d'Ottawa. Le groupe donne des concerts au printemps et à Noël dans les églises de Prescott-Russell pour recueillir des fonds pour des œuvres de charité. La chorale a fait une importante contribution à la culture franco-canadienne dans la région.

La chorale utilise présentement l'école Ste-Trinité pour ses pratiques et donne ses spectacles dans les églises de la région. Le groupe a hâte d'utiliser la nouvelle salle de spectacle pour ses concerts, mais également pour ses pratiques.

Le Chœur du Moulin est d'avis que la Cité est très engagée dans la programmation culturelle de la région et qu'elle en fait une priorité. La chorale, cependant, est à la

recherche d'un plus grand investissement de la part de la Cité.

Ils sont d'avis qu'un coordonnateur culturel est essentiel et que la Cité devrait suivre l'exemple du MIFO à Orléans.

Yolande Labelle – Vice-présidente: Artisanat Ste-Trinité

L'Artisanat Ste-Trinité est un groupe de femmes âgées de 16 ans et plus qui est en existence depuis 1958. Elles organisent des ateliers d'artisanats traditionnels pour les personnes âgées et tiennent une exposition d'articles faits par ses membres. Le groupe suggère de contacter également l'Union culturelle des Franco-ontariennes.

Ce groupe utilise les infrastructures à l'Église Ste-Trinité et occasionnellement à l'aréna et ne prévoit pas utiliser le nouveau complexe récréatif et culturel.

Pour ce groupe, la Cité peut fournir la gérance d'infrastructures et d'équipements ainsi que de la promotion. Elles sont d'avis que la Cité doit attirer plus de jeunes en culture, plus spécifiquement en musique et en théâtre.

Elles sont d'avis que l'embauche d'un coordonnateur est nécessaire surtout pour la publicité et la promotion.

Madeleine Chabot – Trésorière: Union Culturelle des Femmes Franco-Ontariennes

Le mandat de cet organisme est de fournir et de développer des activités pour les femmes franco-ontariennes. Le club a commencé en 1937 comme un des 41 chapitres de l'Union catholique des fermières. Elles ont une exposition et vente de pâtisserie une fois par année en septembre.

Le groupe utilise des infrastructures locales pour sa programmation et ne voit pas le besoin d'utiliser le nouveau complexe récréatif et culturel.

Elles sont d'avis que la Cité pourrait promouvoir une exposition d'artisanat annuelle pour participants locaux. Ce groupe croit que l'embauche d'un coordonnateur culturel serait utile et que celui-ci devrait avoir un intérêt particulier dans les arts.

Joanne Lefebvre – Jojo et les Productions Mylzami

Joanne Lefebvre est une interprète et musicienne qui a été reconnue sur la scène culturelle franco-ontarienne pour son excellente programmation pour enfants. Depuis les 10 dernières années, les Productions Mylzami ont été très actives dans la communauté en donnant des spectacles dans les écoles et centres culturels de la région et au Québec, en plus d'organiser un festival annuel à leur ferme de Hammond. Jojo offre des ateliers et activités éducatives dans les écoles. Jojo a de plus enregistré un CD et un DVD de musique et programmation pour enfants. Jojo et Les Productions Mylzami encouragent les enfants à découvrir les arts et la culture sous toutes ses formes.

Mme Lefebvre a performé dans les centres communautaires et écoles de la région en plus du MIFO à Orléans. Elle planifie d'utiliser le nouveau complexe récréatif et culturel

et aimerait aider au développement de programmation pour enfants dans la région.

Mme Lefebvre aimerait que la Cité de Clarence-Rockland joue un rôle de leader auprès de la communauté culturelle et est d'avis que le financement pour appuyer les arts et la culture doit être augmenté. Elle suggère de mettre en place un comité ou un bureau pour les arts dans la région. La Cité devrait également faire la promotion la culture et devrait prendre en considération toutes les sortes de culture dans la région.

Jojo est d'avis que l'embauche d'un coordonnateur culturel sera bénéfique pour la programmation culturelle de la Cité de Clarence-Rockland. Ce coordonnateur devra avoir un budget adéquat et devra établir une programmation culturelle de qualité dans les deux langues officielles.

Georges Guibord – Président : La Fanfare de Rockland Concert Band

La Fanfare de Rockland Concert Band a été fondée en 1893 et existe sans interruption depuis lors, faisant de l'organisme une des plus vieilles institutions musicales au Canada. La fanfare fournit aux musiciens d'instruments à cuivre, à vent et à percussions l'occasion de jouer différents styles musicaux dans un esprit de camaraderie et de fierté à faire partie de cette institution musicale. Le Rockland Dixieland Band est une composante excitante de la fanfare, qui performe du jazz dans la tradition de la Nouvelle-Orléans. La fanfare participe annuellement aux célébrations de la Fête du Canada et du Jour du Souvenir, en plus du concert de Noël communautaire et des performances dans les résidences pour personnes âgées de la région.

La fanfare possède ses propres infrastructures, le pavillon René Rochon au Parc Simon qu'elle utilise pour ses pratiques et performances, mais anticipe utiliser la salle de spectacle pour certains concerts.

La fanfare est d'avis que la Cité pourrait aider à la promotion des arts et de la culture dans la communauté. La fanfare a souligné que la Cité les a toujours appuyés par le passé, fournissant à l'organisme 50% du budget pour la construction du pavillon. En ce qui a trait au financement, la fanfare est un organisme indépendant, qui reçoit des subventions de la Fondation Trillium pour développer son site web et pour sa programmation musicale. Elle ne demande pas de frais d'adhésion à ses membres.

François Viau – auteur et conteur

M. Viau est un auteur et un conteur. Son but est d'exposer les jeunes à la poésie, musique et chanson par le conte. Il est un artiste professionnel depuis 1976 et est actif dans la programmation éducative depuis 1987. Il offre des ateliers dans les écoles et a enregistré un CD pour le ministère de l'Éducation de l'Ontario. Certains de ses ateliers incluent la composition d'une chanson ; les élèves apprennent à écrire la musique et les paroles et ont même l'occasion d'enregistrer leur création.

M. Viau croit que la Cité de Clarence-Rockland doit investir dans la culture ainsi que d'éduquer le public. La Cité pourrait aider à l'accès aux ressources et à l'équipement ainsi qu'aider plus d'artistes à aller dans les écoles. La Cité pourrait également organiser plus de festivals et d'activités culturelles gratuites telles que « Street Art ».

L'embauche d'un coordonnateur culturel dans la Cité sera bénéfique pour établir une programmation culturelle dans la Cité et pour accroître la qualité de programmes présentement disponibles.

Hélène Tassie – Propriétaire – Académie Extravadanse

Académie Extravadanse est une compagnie privée qui offre une variété de cours de danses traditionnelles, récréatives et de mise en forme aux jeunes et adultes. Académie Extravadanse est reconnue par le National Ballet Company et compte plus de 200 étudiants. Fondé en 1998, l'école est engagée dans des activités de cueillette de fonds pour les écoles locales et Mme Tassie elle-même est active dans la communauté depuis plus de 20 ans.

Académie Extravadanse tient un récital annuel au Rideau High School d'Ottawa et attire plus de 700 personnes. Extravadanse performe également dans des écoles locales avec un petit groupe de tournée. Ils ont également utilisé l'école secondaire Gisèle-Lalonde à Orléans. L'organisme a hâte d'utiliser la salle de spectacle pour leurs performances annuelles soient le récital de Noël, le récital de fin d'année ainsi que les pratiques générales.

À leur avis, la Cité devrait développer des partenariats publics privés pour planifier et développer la programmation culturelle dans la région. Mme Tassie a comme vision la création d'un conseil des arts régional avec des membres des communautés musicales, danse et arts visuels.

Extravadanse a besoin de bénévoles et Mme Tassie espère que la Cité établira un comité culturel dans la communauté qui pourra aider à l'organisation de la programmation culturelle. Elle est également de l'avis que l'embauche d'un coordonnateur culturel aidera l'organisme dans la promotion de la culture dans Clarence-Rockland et sera un point de contact central pour la communauté.

Nathalie Charrette – Arc en son

Arc en Son est une école de violon qui opère à Rockland et a 56 élèves de la région. Les élèves jouent à différents événements locaux et dans les églises. Mme Charrette est enseignante à l'école Du Rosaire, une école élémentaire de la région, offre des leçons à six autres écoles locales.

Elle a hâte à l'ouverture de la nouvelle salle de spectacle. Elle trouve difficile de trouver des infrastructures pour leurs spectacles et a utilisé les Jardins Belle Rive et l'hôtel River Rock par le passé. Elle anticipe utiliser les nouvelles installations en décembre 2009.

La Cité de Clarence-Rockland pourrait aider de plusieurs façons en ce qui a trait à la programmation culturelle pour la région. Il y a définitivement un besoin pour une personne qui gèrera les infrastructures de la région et pour la promotion de la communauté culturelle locale. La communauté a besoin de savoir qu'il n'est pas nécessaire d'aller à Ottawa pour les arts : qu'il sera plus abordable et pratique pour les gens de demeurer à Rockland et qu'il est également possible d'avoir accès à une programmation culturelle et artistique de qualité.

Mme Charrette est consciente qu'il pourrait ne pas y avoir un large budget pour les besoins culturels de la Cité mais veut souligner qu'il existe un grand potentiel de croissance pour les jeunes locaux. La Cité pourrait obtenir des subventions gouvernementales. Un coordonnateur culturel permanent sera bénéfique pour atteindre ces buts, mais cela devra être quelqu'un de familier avec la communauté et spécifiquement avec la communauté culturelle qui pourra faire de bons choix informés en terme de programmation culturelle dans la Cité.

Gaëtan Pagé – Président – Club Lions Clarence Creek

Un participant à une des réunions publiques a suggéré de parler avec M. Gaëtan Pagé en ce qui a trait aux besoins que le Club Lions de Clarence Creek pourrait avoir à cette rubrique. M. Pagé est d'avis que la programmation culturelle que son organisme fournit à la communauté, soit le carnaval d'hiver et le tournoi de golf, ne qualifie pas à titre de programmation culturelle.

Lorsque demandé, M. Pagé a suggéré que la Cité pourrait être impliquée dans la promotion d'événements dans la communauté et dans le choix d'artistes pour son carnaval de Noël. La Cité appuie déjà le groupe en fournissant des infrastructures pour leurs événements.

Nick Stauker – Technicien en son et lumière – bénévole Rhythm N Blues Fest 2009
M. Stauker est un technicien en son et lumière qui œuvre surtout dans le domaine corporatif : événements, conférences et qui a travaillé dans l'industrie du film à Vancouver. Il a récemment déménagé dans la région et est bénévole avec le festival annuel Rhythm N Blues.

Pour M. Stauker, l'art et la culture sont très importants ; il ajoute « cela donne une âme à la communauté » et rassemble les gens. Il croit qu'il serait bien d'avoir une communauté semi-professionnelle de théâtre dans la région. Une autre suggestion pour la communauté est que la Cité de Clarence-Rockland organise plus de festivals extérieurs pour les familles qui tireraient profit des infrastructures extérieures de la région.

Il est de l'avis que la Cité a une obligation de facilitation : aider avec les permis et infrastructures. La Cité doit également trouver ce que la population veut voir et entendre afin de s'assurer que la programmation soit bien organisée du début. La programmation doit respecter les valeurs de la communauté. Par exemple, un concert punk rock n'est peut-être pas approprié pour cette communauté. La Cité doit également être un coordonnateur pour s'assurer que les événements n'aient pas de conflits d'horaire ainsi que d'aider au recrutement de bénévoles. M. Stauker suggère la création d'un comité permanent de bénévoles.

À son avis, un coordonnateur culturel sera définitivement d'une grande aide pour les organismes composés de bénévoles qui n'ont pas beaucoup de temps à dévouer à la programmation culturelle. Il serait bien d'avoir une personne qui serait le point de contact pour la programmation culturelle. M. Stauker provient de la communauté des arts de Vancouver où il a vu la programmation culturelle plafonner à cause du manque

d'un point de contact.

Guy Schryburt – Propriétaire – Bourgetel

Bourgetel est un restaurant bar et bistro à Bourget qui est actif dans la communauté culturelle de la Cité de Clarence-Rockland. Leur salle de banquet est utilisée pour présenter des soupers-théâtre tels que musicaux et souper meurtre et mystère et la section-bar a également abrité les œuvres d'artistes visuels tels que pendant l'exposition Art Tour de Prescott-Russell.

M. Schryburt est intéressé dans la promotion de la culture dans la région et a questionné sa clientèle sur ses besoins culturels dans le passé. Il se sent cependant en compétition avec les autres centres qui produisent de la programmation culturelle telle que le MIFO ainsi qu'avec la nouvelle salle de spectacle et que les organismes à but non lucratifs sont avantagés en ce qui a trait aux coûts et subséquemment aux prix des billets. Cependant, M. Schryburt est ouvert à l'idée d'un partenariat avec les autres centres culturels et artistes locaux et est d'avis que la programmation culturelle serait mieux coordonnée s'il existait moins de conflits entre événements et que le plein potentiel de la programmation culturelle pourrait être atteint.

Bourgetel est principalement utilisé pour des événements privés tels que mariages et ateliers, mais a été utilisé par le passé pour des séances de signatures avec des auteurs locaux ainsi qu'une compétition vocale. Il a également été impliqué dans l'initiative Art en Bourget par le passé. M. Schryburt voit le potentiel de partenariats avec des artistes locaux surtout au niveau de partage de coûts et de risques, mais également pour créer de la visibilité dans la communauté.

Il est d'avis que l'embauche d'un coordonnateur culturel donnera la direction et le leadership nécessaire pour que la programmation culturelle commence du bon pied dans la Cité de Clarence-Rockland. Il mentionne également qu'il est important que la Cité n'oublie pas d'utiliser à son plein potentiel les églises comme infrastructure puisque celles-ci étaient les auditoriums à l'origine de nos communautés.

Karen Gilmore-Thomson – Coordonnateur – C'est ta communauté

C'est ta communauté est une initiative communautaire qui utilise un programme compréhensif de prévention pour adresser des comportements à risque dans différentes communautés. CTC est géré par les Services aux enfants et adultes de Prescott-Russell et est également en service dans les régions de Hawkesbury et Casselman. Afin de mieux comprendre les défis quotidiens des jeunes, un sondage a eu lieu au printemps 2007 auprès de 2200 élèves de 24 écoles de Prescott-Russell. Le comité qui supervise le programme, composé d'intervenants clés et de jeunes, a choisi le programme Clés du succès. Offert avec des ateliers en salle de classe, ce programme aide les jeunes à développer leurs compétences au niveau du processus décisionnel, développer de bonnes relations et gérer des situations difficiles.

Dans le cadre de ses consultations avec les jeunes de Clarence-Rockland, CTC a tenu un forum jeunesse qui incluait des sessions dans les deux langues officielles. Pendant le forum, les jeunes francophones et anglophones ont identifié les mêmes besoins culturels : avoir accès à un studio ou un espace pour la musique, l'art dramatique ou les

arts visuels. Les jeunes sont d'avis que la programmation culturelle dans les écoles est trop axée sur l'éducation ex. pour faire de la musique en anglais, il faut aller à l'école secondaire St-Francis Xavier. Ils sont à l'affût d'une programmation culturelle accessible à tous.

La majeure partie de la programmation de CTC est offerte en salle de classe ou dans les écoles de la région. Ils ont également un partenariat avec des intervenants clés tel le YMCA et utilisent présentement leurs infrastructures au besoin. Pour le forum jeunesse, CTC a utilisé la cafétéria de l'école secondaire L'Escale puisque les autres salles de réunions dans la Cité étaient trop petites. Ils trouvent que la Cité les appuie bien dans leur programmation, en offrant des infrastructures au besoin par exemple la salle du conseil à Clarence-Creek ainsi que le Parc Simon.

Puisque les jeunes de Clarence-Rockland sont d'avis qu'il manque d'espace pour des performances et de la programmation, CTC a hâte à l'ouverture de la salle de spectacle ainsi que de voir quelle sorte de programmation sera disponible pour les jeunes .

Karen Gatien – Célébration

Karen Gatien est une citoyenne de la Cité de Clarence-Rockland qui, en collaboration avec différents organismes culturels de la région, a organisé une activité de cueillette de fonds nommée Célébration. Célébration a recueilli des fonds pour la Société canadienne du cancer et pour des organismes culturels locaux. Cet événement était une chance pour les gens de la communauté qui ne participent pas habituellement aux arts d'y être impliqués. Elle est également active à d'autres activités culturelles de la Cité et a 20 ans d'expérience dans l'organisation de tels événements.

Mme Gatien est d'avis que la Cité a un rôle de leader important à jouer dans la programmation. L'appui de la Cité est essentiel pour la promotion des événements dans la région. Elle croit que la Cité doit dédier plus de financement à la programmation et à la promotion.

Mme Gatien croit que l'embauche d'un coordonnateur culturel aidera au niveau de la centralisation d'informations.

Michel Beauchamp – Directeur – Centre communautaire de Bourget

Le centre communautaire de Bourget est une infrastructure qui fournit des activités de loisirs et est le centre communautaire de la région. Le centre offre différents ateliers tels qu'une programmation pour les jeunes et pour les personnes âgées.

M. Beauchamp voit la Cité de Clarence-Rockland comme un point centre et d'intégration pour la programmation culturelle de la région. Il suggère que la Cité forme des partenariats avec les écoles locales et qu'elle fasse la promotion d'événements locaux.

Un coordonnateur culturel pourrait aider avec la gestion et la coordination de la programmation culturelle et pourrait également centraliser l'information sur la programmation culturelle de la région.

Sandra Potvin – Directrice Hôtel River Rock

L'hôtel River Rock fournit son infrastructure et ses équipements à une variété de groupes culturels tels que de l'espace d'exposition et pour présenter des spectacles dans la communauté. Ils fournissent de l'appui logistique pour ces événements et sont un partenaire officiel des événements suivants : Rhythm N blues Fest, le concert de Noël, Coloris sur la Baie et Art en Bourget.

Mme Potvin est d'avis que la Cité de Clarence-Rockland joue un rôle important dans la planification et la promotion d'événements dans la région et pourrait également établir des partenariats avec la ville d'Ottawa.

Un coordonnateur culturel pourrait aider beaucoup à la coordination de programmation culturelle et à la logistique.

North Easton – Propriétaire – Rockland Music

Rockland Music est une entreprise privée qui donne des leçons de musique à plus de 100 étudiants de façon hebdomadaire. L'entreprise est en affaires depuis 5 ans et ils ont présentement 4 enseignants pour des leçons de guitare, piano, chant, basse, percussions et écriture de chansons ; ces leçons sont données dans les deux langues officielles. Rockland Music a également une salle de répétition et est présentement à construire un studio d'enregistrement. M. Easton a indiqué que son entreprise a connu une croissance rapide au cours des deux dernières années en partie dues au développement économique, mais également à une croissance de notoriété.

Rockland Music donne des récitals et d'autres événements à l'occasion, mais le défi dans le passé a été de trouver un endroit approprié. Ils ont déjà utilisé la salle des Chevaliers de Colomb. Ils vont considérer utiliser la nouvelle salle de spectacle à condition que le prix soit abordable.

M. Easton croit que la Cité pourrait améliorer sa promotion d'événements culturels en créant des forums où les artistes pourraient performer ; par exemple, un festival extérieur, un spectacle de talents locaux et des événements ouverts à tous. La Cité pourrait également faire venir plus de talents de l'extérieur ; il remarque que plusieurs personnes se rendent encore à l'extérieur de Clarence-Rockland pour leurs besoins culturels.

La Cité pourrait également aider en subventionnant la location des infrastructures ou en coupant dans la bureaucratie pour obtenir du financement d'autres sources. La Cité pourrait aider avec la promotion et la logistique. Il soutient que l'embauche d'un coordonnateur culturel est une bonne idée, car les gens sauraient qui contacter pour les différentes questions culturelles.

M. Easton voit d'un bon œil l'accroissement de la visibilité de la musique dans la communauté et a l'intention de rendre son studio d'enregistrement disponible à d'autres groupes. Il est également ouvert à l'idée de former des partenariats avec d'autres fournisseurs de programmations culturelles ; il voit la valeur de redonner à la communauté ; il voit l'importance du réseautage. M. Easton pense à enregistrer un CD d'artistes locaux de Clarence-Rockland et de l'utiliser pour promouvoir le talent qui

existe.

RÉSULTATS – ENTREVUES AVEC LES ÉCOLES LOCALES

La Cité de Clarence-Rockland a fourni à PGF une liste des écoles élémentaires et secondaires de la région, aux conseils catholique et public. PGF a fait des entrevues personnalisées soit avec les directeurs ou les responsables de programmes de musique dans six des neuf écoles primaires et une des quatre écoles secondaires pour déterminer comment la Cité peut aider avec la programmation culturelle, les possibilités de partenariats et si leurs infrastructures sont présentement utilisées par les groupes culturels de la Cité de Clarence-Rockland. Une copie du guide d'entrevues est disponible à l'annexe B.

Sommaire

Les entrevues personnalisées avec les intervenants clés dans les écoles ont identifié certaines observations communes.

- Un défi majeur pour les écoles est le coût du transport associé aux programmes culturels. Plusieurs écoles ont indiqué que la Cité pourrait aider avec les coûts de transport.
- En général, les écoles ont peu de contact avec la Cité et ne sont pas au courant de la programmation culturelle.
- La plupart des écoles ne donnent pas accès à leurs infrastructures aux groupes externes.
- Il existe un potentiel pour des partenariats entre les écoles, la Cité et les pourvoyeurs de programmation culturelle.

Stephen Pankiewicz – Directeur musical – École secondaire catholique St. Francis Xavier

L'école secondaire catholique St. Francis Xavier est reconnue pour son programme musical et des arts, et offre une variété de programmes incluant la fanfare, un ensemble vocal, un ensemble de jazz et de guitare. Plusieurs étudiants vont à cette école spécifiquement pour leurs programmes des arts et de musique. En fait, un sur deux élèves sur les 400 étudiants est dans le programme musical.

L'école et plus spécifiquement la fanfare, performement régulièrement à des événements locaux tels que l'ouverture officielle du nouveau complexe récréatif et culturel, ainsi que dans les écoles élémentaires et les églises. Ils ont également donné un spectacle au Festival des Tulipes. Ils ont des partenariats avec Ain't Seen Noth'n Yet et Don Jacobs.

L'école a hâte à l'ouverture de la salle de spectacle, car ils n'ont pas accès à une infrastructure assez grande et d'assez bonne qualité pour leurs spectacles. Présentement, la fanfare doit présenter leurs spectacles dans leur gymnase. L'école anticipe utiliser la nouvelle salle de spectacle pour leurs performances « il n'y a pas de limites ».

M. Pankiewicz a dit que la Cité de Clarence-Rockland ainsi que d'autres intervenants culturels sont de plus en plus actifs dans la programmation musicale de l'école. Don

Jacobs a récemment aidé à promouvoir le programme musical de l'école pour rejoindre plus de gens dans la communauté. La Cité a aidé l'école avec le transport d'équipement et d'instruments, qui peut être une dépense prohibitive pour l'école ; ce qui est probablement le plus gros défi pour l'école. La Cité peut également aider avec la promotion et de l'aide lors des performances à différents endroits.

M. Pankiewicz a dit que l'embauche d'un coordonnateur culturel sera définitivement bénéfique.

Robert Hannigan – Directeur – École élémentaire catholique Pope John Paul II

L'école élémentaire catholique Pope John Paul II possède une programmation culturelle qui comprend un concert du printemps et de Noël.

Présentement, les infrastructures de l'école ne sont pas utilisées par d'autres groupes. L'école utilise présentement des infrastructures à l'école élémentaire St. Patrick. L'école ne prévoit pas utiliser la nouvelle salle de spectacle cependant, ils sont intéressés à être invités à des événements.

L'école n'a pas beaucoup de contact avec la Cité de Clarence-Rockland. Le directeur est d'avis que la Cité pourrait aider en contribuant aux frais de transport de l'école pour leur programmation culturelle. Le directeur croit que l'embauche d'un coordonnateur culturel serait d'une grande aide et entrevoit favorablement des propositions de partenariats.

Nadine Goulet – Directeur – École Ste-Félicité

L'École Ste-Félicité a été construite en 1960 et compte présentement 200 élèves. L'école présente 6 performances annuellement comme la chorale de Noël et un spectacle de talents.

Présentement, aucun groupe de l'extérieur n'utilise les infrastructures pour leur programmation. L'école pourrait possiblement utiliser la nouvelle salle de spectacle selon la programmation qui y sera offerte.

Mme Goulet soutient que le rôle de la Cité dans la programmation culturelle est au niveau de la coordination des infrastructures. La Cité pourrait également promouvoir la programmation de la région ainsi que dans les écoles locales et s'assurer que la programmation est accessible. Elle est intéressée à un partenariat avec la Cité.

Mme Goulet dit qu'un coordonnateur culturel sera un point de contact pour la programmation culturelle et que cela aidera à la distribution de l'information.

Louis P Houle – Directeur – École Sacré-Cœur

L'école Sacré-Cœur fournit de la programmation culturelle à ces élèves, incluant des visites aux musées et à une variété de festivals à Ottawa en plus de présenter des spectacles à l'école. Certains de ces artistes font partie de troupes de théâtre, de groupes musicaux, de chanteurs et de cirque. L'école offre également des activités extracurriculaires artistiques telles qu'une exposition d'art et un concert de Noël.

L'école utilise déjà des infrastructures de la Cité comme leur cour d'école qui est partagée avec la Cité. Ils prévoient utiliser le nouveau complexe récréatif et culturel ainsi que la bibliothèque.

M. Houle dit que la Cité pourrait augmenter son budget aux arts et à la culture pour financer plus de projets et peut-être former plus de partenariats avec la communauté d'affaires ainsi qu'avec les ressources culturelles existantes. La Cité devrait supporter les initiatives locales et maximiser l'utilisation de la nouvelle salle de spectacles, s'assurant qu'elle soit accessible.

M. Houle dit que l'embauche d'un coordonnateur culturel peut être une bonne idée ; cependant, les ressources existantes pourraient être mieux utilisées.

Benoît Boulerice – Directeur – École Ste-Trinité

L'École Ste-Trinité utilise sa programmation culturelle pour renforcer son focus sur le patrimoine et la fierté d'être francophone. Sa programmation inclut la semaine de la francophonie, un festival acadien et un concert de Noël à l'église. L'école a un partenariat avec le Club Optimiste pour produire d'autres spectacles et l'école a un fonds spécial pour financer les arts comme des visites au musée. L'école a un comité pour aider à organiser ce genre d'événements qui inclut la participation des parents.

Présentement, le Chœur du moulin et une troupe de théâtre jeunesse intitulée Les Petits Molière utilisent les infrastructures de l'école pour leurs pratiques. L'école prévoit utiliser le nouveau complexe récréatif et culturel pour certaines activités, mais outre l'église, n'utilise pas d'autres infrastructures dans la communauté.

M. Boulerice est d'avis que la Cité de Clarence-Rockland devrait coordonner les infrastructures et l'information dans la région. Il fait un point de mentionner que la Cité a toujours été actif, et les a toujours appuyés dans la production de leurs événements. Pour promouvoir la programmation culturelle dans la région, la Cité pourrait augmenter son budget pour les arts et la culture et pour la promotion de la francophonie.

M. Boulerice croit que l'embauche d'un coordonnateur culturel est une excellente idée pour la coordination de l'information et pour agir comme liaison entre les écoles et la communauté. Il trouve que la promotion de la francophonie devrait être une responsabilité clé de ce poste.

Chantal Beaudry – Directrice – École St-Mathieu

Lors d'une courte entrevue avec PGF, Mme Beaudry a indiqué que l'école St-Mathieu offre les leçons de musique aux élèves dans le curriculum ; spécifiquement les leçons de guitare et de piano.

Présentement, l'école utilise l'église pour ses performances de plus grande envergure, mais avec l'arrivée récente d'un nouveau prêtre, Mme Beaudry n'est pas certaine si cela sera toujours possible. L'école a un gymnase, mais est d'avis que le complexe est trop éloigné pour leurs besoins. L'école serait intéressée à utiliser le complexe, mais devra sonder les parents pour savoir s'ils sont prêts à se déplacer.

Mme Beaudry croit que l'embauche d'un coordonnateur culturel améliorera la programmation culturelle dans la Cité.

Patricia Rogers – Directrice – Rockland Public Elementary School

L'école Rockland Public a 450 élèves de la maternelle à la 8e année. Pour planifier sa programmation culturelle, Mme Rogers consulte un guide de programme éducatif distribué dans les écoles appelé MASC. Ce guide décrit les artistes et comment les embaucher. L'école consulte également les différents feuillets d'informations qui sont fournis par les ressources culturelles locales. L'école engage des artistes comme des chanteurs et des troupes de théâtre pour supporter son curriculum. La fanfare de l'école St. Francis Xavier performe également annuellement à l'école.

Il y a également des activités qui sont organisées par les enseignants de l'école telle que le club d'art dramatique, la chorale et un spectacle de talents. Malheureusement, l'enseignant de musique est en congé de maladie prolongé et l'école n'a pas de remplacement. Puisque les enseignants du primaire sont généralistes, la programmation culturelle dans les écoles dépend des habiletés des enseignants. L'école a présentement des instruments de musique pour leurs élèves.

Mme Rogers est d'avis que les arts et la culture sont très importants pour la programmation culturelle, mais que cela est restreint pas le budget. Elle aimerait développer ceci dans le curriculum. Dans le passé, un comité de parents a tenté d'obtenir du financement pour une exposition d'arts, mais n'a pas obtenu de succès. Il existe clairement un intérêt à l'école pour ce genre de programmation.

Présentement, les infrastructures de l'école sont utilisées par des groupes sociaux comme les Guides. L'école ne prévoit pas se servir de la salle de spectacle pour sa programmation, car l'école possède son estrade. Elle considérerait l'utiliser s'il existait plus de programmation éducative.

Mme Rogers croit que la Cité de Clarence-Rockland pourrait aider l'école en créant des partenariats dans la communauté pour amener des artistes qui pourraient enrichir la programmation culturelle de l'école. Peut-être que la Cité pourrait fournir une telle liste aux écoles. Elle est également d'avis que la Cité devrait travailler à garder la population dans la Cité pour sa programmation culturelle. Il existe un besoin d'avoir une bonne distribution de l'information. Présentement, l'école ne connaît pas les ressources culturelles autres que par les feuillets d'informations qui sont postés et avec des communications avec les parents. Elle a indiqué être intéressée par un partenariat avec la Cité.

RESULTATS – Réunions publiques

La prochaine section traite des constatations résultant des réunions publiques.

PARTICIPANTS

La première réunion publique a eu lieu le mercredi 21 janvier 2009 à 19h à la salle du conseil au 415 rue Lemay à Clarence Creek. Cette rencontre fut tenue en français. Il y a

eu 19 personnes qui se sont présentées en plus de la Directrice des Services communautaires, de l'Agente de communications de la Cité de Clarence-Rockland et de 3 représentants de PGF.

Les participants représentaient différents aspects de la communauté culturelle de la région tels que des musiciens, interprètes, artistes visuels, groupes sociaux, groupes jeunesse et patrimoniaux. Il y avait également un citoyen qui n'était pas rattaché à un groupe ou un organisme. Les participants à cette rencontre venaient également de plusieurs régions différentes de la Cité de Clarence-Rockland : Bourget, Clarence Creek, Hammond et Rockland.

La deuxième réunion publique a eu lieu le jeudi 22 janvier 2009 à 19h à l'ancienne bibliothèque publique, au 1560, rue Laurier à Rockland. Cette rencontre se déroulait en anglais. Dix-huit (18) personnes étaient présentes, en plus de 4 membres du conseil municipal incluant le maire. Il y a également eu 3 représentants de la Cité : le Directeur général, la Directrice des Services communautaires et l'Agente de communications. Il y avait également un journaliste du Vision. PGF avait deux modérateurs présents à cette réunion.

Les participants à la seconde rencontre provenaient surtout de la communauté des arts visuels et de la scène, mais étaient également composés de citoyens. Plusieurs personnes avaient de plus participé à la réunion de la veille. Les participants de cette soirée provenaient de Rockland et Clarence Creek.

Une liste de présence de ces réunions est incluse à l'annexe C.

SOMMAIRE

Les deux rencontres publiques avaient comme objectif de déterminer quels sont les besoins culturels de la communauté et de donner à tous les résidents de Clarence-Rockland une chance de participer aux consultations. Une présentation PowerPoint a été créée pour assister la modération de la réunion. Une copie des présentations est fournie dans les annexes D et E.

La présentation donnait le contexte et le mandat de l'analyse des besoins culturels et introduisait PGF. Des questions telles que : comment important les arts et la culture sont-ils pour vous ? et, quelle place ont-ils dans la communauté ? ont servi à lancer la discussion sur l'importance des arts et de la culture dans la communauté. Le reste de la présentation était composée de questions ouvertes qui aidaient à guider la discussion vers des sujets identifiés : l'identification des besoins culturels, les attentes envers la Cité de Clarence-Rockland, les améliorations qui pourraient être faites à la programmation culturelle dans la Cité, comment les infrastructures de la région, incluant le nouveau complexe récréatif et culturel, pourraient mieux être utilisées et comment l'embauche d'un coordonnateur culturel aura un impact sur la programmation culturelle dans la Cité.

Puisque la plupart des participants des réunions étaient des intervenants clés de la communauté culturelle de la région, la discussion a commencé très facilement et a bien évolué naturellement de sujet en sujet. Ceci a été plus remarqué dans les sessions

francophones qu'anglophones.

Voici quelques éléments communs des deux réunions:

- La culture est extrêmement importante, car elle identifie une communauté, est instrumentale pour l'éducation et le développement, vois à la promotion, et préserve le patrimoine qui est important pour la survie d'une communauté de langue minoritaire.
- La Cité de Clarence-Rockland a toujours été très intéressée et a toujours appuyé la programmation culturelle par le passé ;
- La programmation culturelle doit être centralisée à un endroit;
- Un réseau d'appui communautaire pour la culture pourrait être mis sur pied pour aider avec la communication et coordination entre les deux groupes ;
- La Cité devrait fournir un coordonnateur qui pourrait travailler avec ce réseau d'appui pour aider à la promotion et la coordination de la programmation culturelle en plus d'agir comme liaison auprès des différents paliers de gouvernements ;
- La Cité devrait augmenter son financement aux arts et à la culture;
- La Cité devrait produire et distribuer un calendrier des activités culturelles de façon mensuelle ou annuelle pour aider à la promotion et à la coordination d'événements ;
- Ceci est une chance d'établir une fondation solide pour la programmation culturelle dans la Cité; et
- La Cité a besoin de s'assurer que les infrastructures de la région soient utilisées à leurs potentiels maximums, incluant le nouveau complexe récréatif et culturel ;

D'autres points d'intérêts étaient :

- La Cité a besoin d'un plan stratégique clair pour la programmation culturelle ; et
- La Cité a besoin de promouvoir des partenariats entre les communautés culturelles, mais également entre les communautés d'affaires

Les participants avaient des différences d'opinions sur les points suivants :

- La Cité devrait faire la promotion non seulement dans la région, mais également à Ottawa et au Québec pour attirer des touristes : et
- il devrait y avoir deux types de frais pour l'utilisation des infrastructures de la Cité, une pour les organismes sans but lucratifs et une pour les organismes à but lucratif.

La section suivante fait un sommaire des discussions des points mentionnés précédemment ainsi que de quelques autres ;

L'importance de la culture dans la communauté

L'art touche à tout

Comme il a été démontré par la participation aux deux réunions publiques, l'art et la culture sont très importants dans la Cité de Clarence-Rockland. Un participant a mentionné que « Les arts préservent le patrimoine » et que les arts et le patrimoine peuvent être promus ensemble. Il a été dit « il faut savoir d'où nous venons pour savoir où nous allons ».

Plusieurs participants ont mentionné que les arts et la culture sont une composante importante du développement et de l'éducation des adultes et personnes âgées, mais plus spécialement des enfants. Il a été remarqué que les enfants d'aujourd'hui sont les artistes et consommateurs d'art de demain et qu'ils doivent être exposés à une variété d'art et de culture. Les jeunes ont besoin d'avoir le choix entre les sports et la culture et d'avoir la chance de développer leurs talents. Alors que les sports sont principalement pour les jeunes, « il y a de la place pour tous dans les arts ». Un participant a mentionné « Nous ne donnons pas d'importance aux arts comme nous le devrions ». Le groupe « C'est ta communauté » a consulté deux groupes de jeunes sur leurs besoins dans la communauté et les deux ont identifié la musique et le théâtre comme besoin culturel.

Non seulement les arts et la culture sont importants pour le développement d'une personne, mais également pour le développement d'une société ; « C'est une façon de s'exprimer, cela lie les générations ».

Un participant a mentionné que les arts et la culture sont « notre identité, c'est ce qui nous identifie comme communauté et comme individu ». Un autre a dit, « la culture est notre âme, indépendante de notre couleur ou langue, elle réunit les gens. » Un participant du groupe anglophone a remarqué que les sports sont compétitifs et un effort individuel alors que la culture est souvent une activité de groupe. Les activités culturelles aident à ralentir le train de vie quotidien ; elles sont des expériences nouvelles qui relaxent. L'art peut être très thérapeutique.

Un autre participant du groupe anglophone a remarqué que « l'art est la seule chose qui a vraiment de la valeur » et qu'avec le développement viennent Walmart et les clubs de hockey.

Besoins culturels

En général, il y a eu 4 thèmes de besoins culturels identifiés lors des réunions publiques : la centralisation, la coordination, la collaboration et la promotion.

Centralisation

Plusieurs participants ont commenté qu'il devrait y avoir un centre culturel dans la Cité de Clarence-Rockland; un noyau qui serait la place où les gens iraient pour la programmation culturelle. Quelqu'un a suggéré que ce centre pourrait être près du kiosque touristique et une autre personne a mentionné que l'on devrait prendre en exemple le Centre des arts visuels d'Orléans. Certaines personnes sont d'avis que ce centre doit être séparé du nouveau complexe récréatif et culturel. Il pourrait également

y avoir un artiste en résidence.

Collaboration : un réseau artistique communautaire

« Nous sommes tous des petits groupes ; nous avons besoin de trouver le lien qui nous unit »,

« Si nous restons chacun de notre côté, nous perdrons notre culture ; nous avons besoin de nous tenir ensemble »,

La Cité doit être le catalyseur qui tient ses groupes ensemble. Il devrait y avoir un comité formé de représentants des groupes culturels de la région qui se rencontrerait 2-3 fois par année et qui travaillerait avec le coordonnateur de la Cité. Ce groupe donnerait au coordonnateur une direction et, de cette façon, le dialogue demeurerait ouvert avec la Cité sur les questions culturelles. Un participant a mentionné que « Si la Cité nous voit organisés, nous aurons plus de poids ».

Différents groupes pourraient collaborer pendant les événements. Il y a déjà de la collaboration de la sorte dans la communauté telle qu'entre Ain't Seen Noth'n Yet et le programme musical de l'école St. Francis-Xavier. Un participant a remarqué que le succès des célébrations du Centenaire pourrait donner lieu à une Journée du patrimoine qui combinerait le patrimoine avec les arts et la culture.

Des groupes pourraient également collaborer à la promotion et à la programmation culturelle. Peut-être même qu'un partenariat avec d'autres centres culturels tels le MIFO à Orléans pourrait être bénéfique.

Des partenariats avec des groupes sociaux pourraient également attirer des bénévoles et aider aux campagnes de financement. Par exemple, les guides sont intéressées à montrer à leurs membres la valeur du bénévolat. Elles pourraient aider avec la programmation des arts et de la culture. Une autre source de bénévoles pourrait être les élèves du secondaire qui ont besoin d'un nombre établi d'heures de bénévoles pour l'obtention de leur diplôme.

À noter : Après les rencontres, les participants se sont attardés pour discuter de collaboration potentielle et après la première rencontre publique, il a été décidé que les informations des participants seraient partagées entre les participants pour aider la collaboration. Il existe clairement un désir de collaboration entre les membres de la communauté culturelle.

Coordination

Les participants ont identifié le besoin d'une meilleure coordination des activités culturelles dans la Cité, car il y a plusieurs groupes qui font des choses similaires et souvent en même temps. Un participant a suggéré que les groupes aient des dates annuelles pour leurs activités. Une meilleure coordination pourrait aider à éviter les conflits d'horaires, non seulement aux infrastructures mais également pour étaler la programmation tout au long de l'année.

Il pourrait y avoir une meilleure coordination entre les écoles et les conseils scolaires pour fournir ou améliorer leur programmation culturelle. Un participant a dit « Nous avons besoin d'éduquer les gens pour les intéresser aux arts ». Les écoles pourraient

également offrir leurs infrastructures pour la communauté culturelle. Cependant, certaines infrastructures, comme l'auditorium de RDHS ne sont pas disponibles.

La communauté culturelle a besoin de quelqu'un qui sait comment gérer. « Nous avons une vision, nous avons besoin de direction ». Un coordonnateur permanent pourrait être guidé par un comité de représentants de la communauté culturelle. Ce coordonnateur pourrait être un agent de liaison avec tous les niveaux de gouvernements et avec les communautés francophones et anglophones. Il a été suggéré qu'il pourrait y avoir un besoin pour plus d'une personne pour gérer la coordination de la programmation culturelle dans la Cité.

Promotion

« Nous manquons de confiance en nos capacités »

Il existe un consensus que « nous devons garder nos gens dans notre communauté pour ne pas qu'elles aillent à Ottawa » pour leurs besoins culturels. Une autre personne a dit : « Nous voulons que la communauté se dise, si je peux avoir de bons programmes ici, pourquoi aller ailleurs? »

Cependant, il existe une différence d'opinions à savoir si la Cité devrait promouvoir la programmation culturelle à l'extérieur de la communauté immédiate. Certaines personnes sont d'avis que « nous avons besoin d'attirer des gens d'Ottawa vers Rockland ». Elles veulent également promouvoir Clarence-Rockland comme un centre culturel. D'autres sont en désaccord, disant que « Si nous ne pouvons promouvoir la culture à nos résidents, pourquoi le faire ? Cela devrait être pour le bénéfice de notre communauté. En réponse, il a été indiqué qu'en encourageant le tourisme culturel, cela aurait des impacts économiques bénéfiques pour la communauté en plus d'accroître la demande pour la programmation culturelle. Cela donnerait donc plus de chances aux résidents de démontrer leurs talents.

La plupart des participants ont indiqué que les coûts de promotion d'activités culturelles peuvent être prohibitifs et que toute aide serait appréciée.

Quelques participants ont indiqué que s'il existait un plan de promotion, avec une distribution standardisée, les résidents sauraient alors où regarder pour des informations concernant la programmation culturelle. Une suggestion a été de distribuer un calendrier mensuel ou annuel des activités culturelles. Quelqu'un d'autre a suggéré que ce calendrier pourrait être publié dans les journaux locaux, à la même page, toutes les semaines. Un autre participant a suggéré que le calendrier pourrait être intégré aux Guides d'activités communautaires. Il a été suggéré que le guide devrait être révisé pour que le format serve mieux la programmation culturelle de la Cité.

Une personne a suggéré que la communauté culturelle pourrait être promue par une meilleure couverture journalistique des médias locaux et régionaux. Une meilleure coordination mènerait vers une meilleure visibilité ce qui accroît le bouche à oreille et, de fait même, accroître l'intérêt de la communauté et de la région.

Un participant a suggéré d'avoir un site web collectif pour la communauté culturelle de la Cité de Clarence-Rockland. D'autres participants ont mentionné que cela devrait faire partie du site web de la Cité de Clarence-Rockland.

Il pourrait y avoir de la promotion par les groupes culturels eux-mêmes. Les groupes ont toujours besoin de bénévoles et de visibilité pour leurs programmes. Un participant a suggéré l'organisation d'une activité porte ouverte où des représentants de tous les groupes culturels pourraient présenter leur organisme, leur programmation et leur besoin de bénévoles. Un autre participant a suggéré que les groupes culturels pourraient offrir des ateliers aux résidents de façon à développer un intérêt. Un groupe a mentionné « Nous devons montrer à la communauté qu'il existe une programmation culturelle de qualité disponible dans la Cité de Clarence-Rockland ! »

Il a également été suggéré que la promotion pourrait faire partie d'un plan stratégique culturel pour la Cité.

Le rôle de la Cité dans la programmation culturelle

Plusieurs personnes ont commenté que la Cité a fait du bon travail par le passé pour appuyer la communauté culturelle avec des équipements, des infrastructures et de la promotion, mais que cela pourrait être amélioré. La Cité pourrait donner plus d'aide au niveau de la promotion, coordination et financement.

Une bonne base

« C'est notre chance de nous organiser, une occasion en or »

Un thème prévalent lors des réunions publiques est qu'il est nécessaire que la programmation culturelle commence bien. Il a été mentionné que « nous ne pouvons faire d'erreur, nous devons commencer du bon pied ». Un participant a suggéré que « nous devons commencer simplement, mais de la bonne façon et ensuite nous pourrions inviter d'autres personnes. » Un autre participant a mentionné que la programmation culturelle dans la Cité « a beaucoup de potentiel », mais qu'il faut faire preuve de patience puisque « Rome ne s'est pas construite en une journée ».

Afin de créer cette base solide, il a été suggéré que la Cité développe une politique culturelle ainsi qu'un plan stratégique pour sa programmation culturelle. Plusieurs participants ont suggéré une consultation avec d'autres centres culturels de la région qui ont du succès comme le MIFO et le centre culturel d'Embrun.

Il a également été souligné que les programmes et infrastructures doivent être financièrement accessibles aux familles. Le maire de la Cité de Clarence-Rockland a mentionné que la Cité a la 8^e moyenne d'âge la plus basse de la province.

Qu'est-ce que la Cité peut faire de mieux ?

Il est à noter que la plupart des participants aux deux rencontres publiques ont souligné le fait que la Cité a toujours supporté la communauté culturelle en offrant des ressources, des infrastructures et de la promotion. Tel que mentionné précédemment, la Cité pourrait fournir plus de financement et plus de support d'employés en plus de fournir un coordonnateur culturel.

Le nouveau Complexe récréatif et culturel

Le directeur général de la Cité de Clarence-Rockland a souligné que le nouveau complexe récréatif et culturel a été construit avec l'aide de plusieurs partenaires pour combler aux besoins d'une variété de groupes et d'individus.

Un participant a mentionné qu'afin que le complexe récréatif et culturel fonctionne à son plein potentiel, il faudra plus que les groupes communautaires ne soient pas les seuls à utiliser les infrastructures. Un autre participant a souligné son inquiétude que les petits groupes seraient délaissés aux profits d'artistes professionnels et que les groupes locaux ont besoin de bénéficier du complexe récréatif et culturel. Un artiste professionnel présent a indiqué que selon son expérience avec d'autres centres culturels, que les artistes de l'extérieur ne performant que 5-8 fois et qu'il reste donc beaucoup de place pour les autres groupes intéressés à utiliser les infrastructures. Un participant a suggéré qu'il pourrait y avoir une structure de frais à deux paliers : une pour les organismes sans but lucratifs et une pour les organismes lucratifs. Un représentant a mentionné que même les organismes lucratifs ne sont pas profitables et espère que les frais ne seront pas prohibitifs pour de tels groupes.

La plupart des participants ont exprimé le fait qu'ils ont hâte à l'ouverture de la salle de spectacles pour prendre avantage de cette infrastructure à la fine pointe de la technologie. La communauté des arts de la scène a particulièrement hâte car ils ont eu de la difficulté par le passé à trouver des infrastructures adéquates pour leurs représentations.

D'autres étaient contents d'avoir un endroit pour faire des expositions. Un studio d'art local a déjà utilisé le corridor du nouveau complexe pour le vernissage de ses étudiants sans frais.

Il a été mentionné que cette infrastructure vient avec de grandes attentes de la part de la communauté. Un participant est d'avis que la communauté doit avoir un sens de propriété et d'accessibilité envers le nouveau complexe.

Un autre point est qu'une personne devrait être responsable de l'équipement technique utilisé à la salle de spectacle pour s'assurer de son bon fonctionnement.

Certains ont suggéré que le complexe pourrait être utilisé pour projeter des films ou pour tenir des mariages. Ce genre d'activités pourrait aider à financer le nouveau complexe et la programmation culturelle.

Il a été mentionné qu'il n'y a pas uniquement le complexe comme infrastructure dans la région, mais qu'il existe également les parcs qui pourraient être utilisés à leur plein potentiel et qu'il faut un inventaire des infrastructures ; celles gérées par la Cité ainsi que les autres. Quelqu'un a mentionné qu'il existe de belles infrastructures dans les écoles locales qui ne sont pas disponibles à la communauté culturelle telle que l'auditorium de l'école Rockland District High School.

Inventaire des ressources culturelles existantes au niveau local et régional

Un des objectifs de cette analyse culturelle était de fournir à la Cité de Clarence-Rockland une liste, aussi complète que possible, des ressources culturelles existantes locales et régionales. Cet inventaire servira d'outil de travail à la Cité qui s'en servira à la planification de son Plan maître des loisirs et pour sa programmation culturelle annuelle. Ce document pourra être utilisé dans la formation d'un comité culturel qui assistera la Cité dans la gestion de ses besoins culturels dans la communauté, mais qui identifiera également des partenariats potentiels dans la communauté.

PGF a commencé sa liste de groupes et d'individus qui sont actifs dans les arts, la culture, le patrimoine et les programmes sociaux avec le Guide d'activités communauté et une liste d'intervenants clés fournis par la Cité. Pendant les entrevues avec les intervenants clés, PGF a ajouté à cette liste en se fiant aux suggestions de certains des participants. PGF a également consulté d'autres centres culturels similaires ainsi que des organismes culturels régionaux et nationaux en plus de faire des recherches Internet pour identifier des ressources possibles pour la Cité.

PGF a inclus un inventaire des infrastructures existantes dans la Cité de Clarence-Rockland.

Cet inventaire a été développé en consultant et en consolidant les informations de plusieurs sources :

- La liste d'intervenants clés fournis par la Cité de Clarence-Rockland
- Patrick Bourbonnais – Directeur artistique : MIFO – Mouvement d'implication francophone d'Orléans
- Le Guide d'activité communautaire de Clarence-Rockland
- www.clarence-rockland.com
- Arts Ottawa Est-Est
- Canadian Amateur Musicians
- Alliance nationale de l'industrie musicale
- Association des auteures et auteurs de l'Ontario français
- Association des professionnels de la chanson et de la musique
- Association des théâtres francophones du Canada
- Bureau des regroupements des artistes visuels de l'Ontario
- Conseil des arts du Canada
- Conseil des arts de l'Ontario
- Écho des services en français (ESF)
- Fédération culturelle canadienne française
- Office des affaires francophones
- Réseau Ontario
- Réseau national de développement économique francophone
- Rideau
- Théâtre Action
- Association canadienne-française de l'Ontario
- Suggestions des intervenants clés

L'inventaire est disponible dans un volume à part.

Sommaire des observations

PGF a observé plusieurs besoins culturels qui ont été identifiés par les participants des réunions publiques et par les intervenants clés.

1. **Coordination** : L'embauche d'un coordonnateur culturel sera bénéfique pour la communauté des arts, de la culture et du patrimoine, spécialement pour l'amélioration de la coordination, de la communication et de la collaboration entre les intervenants clés de la communauté.
2. **Promotion** : Un défi de la communauté culturelle de la Cité de Clarence-Rockland est une programmation culturelle adéquate, efficace et abordable. La promotion de cette programmation culturelle doit être plus efficace à engager la communauté locale, mais peut être étendue vers Ottawa ou des régions du Québec.
3. **Financement**: Le coordonnateur culturel pourrait agir à titre de lien entre la communauté culturelle et tous les niveaux de gouvernements, en assistant à obtenir plus de financement pour appuyer les activités culturelles.
4. **Appui de la Cité de Clarence-Rockland**: Bien que les gens étaient généralement en accord pour dire que la Cité de Clarence-Rockland a été un excellent supporteur des arts et de la culture par le passé, fournissant de l'équipement, des infrastructures et des services promotionnels, la Cité devrait accroître le financement aux activités culturelles dans la région, peut-être au même niveau que pour les sports et les activités de loisirs. La Cité pourrait également accroître son appui en augmentant le nombre d'heures des employés dédiés aux activités culturelles.
5. **Partenariats** : Le potentiel de partenariat entre la communauté culturelle, la communauté des affaires, les ressources régionales, les médias, les conseils scolaires et tous les niveaux de gouvernements existent.
6. **Fondation solide** : Afin d'obtenir les effets bénéfiques maximum du nouveau complexe récréatif et culturel, il est essentiel que sa gestion repose sur des fondations solides. Ceci inclus, mais n'est pas limité, au développement d'une politique culturelle par la Cité de Clarence-Rockland, du développement d'un plan stratégique et de la formation d'un comité consultatif qui travaillera en collaboration avec le coordonnateur culturel.

D'autres observations intéressantes :

1. **Inventaire des ressources culturelles** : Une liste maîtresse devrait être créée et mise à la disposition de la communauté culturelle. Ceci aiderait à la collaboration à l'intérieur de la communauté culturelle.
2. **Centre culturel** : Il devrait y avoir un centre culturel dans la Cité de Clarence-Rockland. Il y a des opinions contradictoires à savoir si le complexe récréatif et culturel est adéquat pour ce type de programmes ou si un site distinct devrait être développé.

RECOMMANDATIONS

Voici les recommandations de PGF à la Cité de Clarence-Rockland

1. **L'embauche d'un coordonnateur culturel** : Ce poste devrait être créé et comblé le plus rapidement possible, surtout avec l'ouverture de la salle de spectacle prévue pour septembre 2009 et la programmation culturelle devrait être en place sous peu. Les responsabilités du coordonnateur culturel devraient être :

Création : d'une programmation culturelle
Coordination : des infrastructures, groupes et horaires
Promotion : des événements et de la communauté culturelle
Liaison : entre tous les niveaux de gouvernements
Communication : avec les intervenants clés, autres ressources régionales, médias et la communauté
Développement : de partenariats entre les intervenants clés, les conseils scolaires, les groupes sociaux locaux, les différents niveaux de gouvernements, les ressources culturelles régionales et les autres centres culturels.

- 1 **Formation d'un comité consultatif** : Ce comité devrait être composé de membres de toutes les facettes de la communauté des arts et de la culture en plus de représentants de toutes les régions de la Cité. Ce comité devrait représenter également les intérêts de la communauté francophone et anglophone de la Cité de Clarence-Rockland.

- 2 **Développement d'un plan stratégique** : Ce plan devrait être utilisé en conjonction avec la politique culturelle de la Cité pour aider au design, livraison, promotion et communication de la programmation culturelle de la Cité de Clarence-Rockland. D'autres ressources régionales et d'autres centres similaires tels le MIFO d'Orléans devraient être consultés.



RAPPORT N° LOI2020-03-02

Date	Le 20 février 2020
Soumis par	Christine Sarault
Objet	Montant discrétionnaire CUPR / Activités communautaires
# du dossier	F11 DIS

1) **NATURE / OBJECTIF :**

Depuis 2015, la municipalité reçoit une somme de 10 000 \$ de la part des Comtés unis de Prescott-Russell pour aider à couvrir certains coûts d'activités culturelles et récréatives de la Cité. Les Comtés Unis demandent à ce que la municipalité identifie les projets auxquels les fonds seront transmis.

2) **DIRECTIVE/POLITIQUE ANTÉCÉDENTE :**

En 2019, le montant de 10 000\$ fût utilisé pour défrayer les coûts associés à la tenue du Festival de la rivière des Outaouais, de la Fête du Canada, des Jeux des aînés ainsi que l'exposition d'œuvres d'art au Complexe récréative et culturel de la Cité de Clarence-Rockland.

3) **RECOMMANDATION DU SERVICE:**

ATTENDU QUE la Cité de Clarence-Rockland a reçu une somme de 10 000\$ de la part des Comtés Unis de Prescott-Russell pour couvrir certains coûts d'activités culturelles et récréatives municipales;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le comité plénier recommande au conseil municipal d'accepter que le montant de 10 000\$ soit octroyé de la façon suivante :

- 5000 \$ au Festival de la rivière des Outaouais;
- 3000 \$ à la Fête du Canada;
- 1000 \$ à des activités artistiques telles que des expositions d'œuvres d'art au Complexe récréatif et culturel de la Cité de Clarence-Rockland; et
- 1000 \$ aux Jeux des aînés de la Cité Clarence-Rockland, tel que recommandé, tel que recommandé.

WHEREAS the City of Clarence-Rockland received an amount of \$10,000 from the United Counties of Prescott-Russell to cover certain costs for municipal cultural and recreational activities;

BE IT RESOLVED THAT the Committee of the Whole hereby recommends to Municipal Council to accept that the amount of \$10 000 be granted as follows:

- \$5,000 to the Ottawa River Festival;
- \$3,000 to the Canada Day Celebrations;
- \$1,000 for artistic endeavors such as art exhibits at the City of Clarence-Rockland Cultural and Recreational Complex; and
- \$1,000 to the Clarence-Rockland Senior Games, as recommended.

4) **HISTORIQUE :**

Selon les modalités de la subvention, la somme de 10 000 \$ doit être dépensée envers des activités de nature culturelle et communautaire qui se déroulent dans la Cité de Clarence-Rockland.

5) **DISCUSSION :**

N/A

6) **CONSULTATION :**

N/A

7) **RECOMMANDATION OU COMMENTAIRES DU COMITÉ :**

N/A

8) **IMPACT FINANCIER (monétaire/matériaux/etc.):**

L'attribution du montant discrétionnaire vers les activités mentionnées a été prise en considération lors du processus budgétaire 2020. Ces transferts doivent donc rester tels quels sans quoi il y aura un manque à gagner dans le budget de chacune des activités.

9) **IMPLICATIONS LÉGALES :**

N/A

10) **GESTION DU RISQUE (RISK MANAGEMENT) :**

N/A

11) **IMPLICATIONS STRATÉGIQUES :**

Selon la section 2.8 Événements du Plan directeur des parcs et loisirs publié en février 2016, « (...) la provision d'événements à l'échelle communautaire demeure une tâche importante qui crée un sentiment de communauté entre les résidents et attire des visiteurs à Clarence-Rockland. »

Selon le Plan stratégique 2015-2018, 64% des résidents sondés estiment que les arts et la culture sont très importants.

12) **DOCUMENTS D'APPUI:**

- Plan directeur des parcs et loisirs
- Plan stratégique

CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND

PLAN DIRECTEUR PARCS ET LOISIRS



FÉVRIER 2016

PRÉPARÉ PAR
SIERRA PLANNING & MANAGEMENT

Contenu

- Préambule du plan 1
 - En quoi consiste un plan directeur des parcs et loisirs? 1
 - Harmonisation du plan directeur avec les priorités stratégiques du Conseil 1
 - Processus d’élaboration et de mise en œuvre du plan directeur 2
- 1 Antécédents et contexte communautaire 3
 - 1.1 Emplacement et communautés constitutives 3
 - 1.2 Croissance démographique et caractéristiques de la population 4
 - 1.2.1. Historique de la croissance démographique 4
 - 1.2.2. Croissance démographique prévue 6
 - 1.2.3. Langue 8
 - 1.2.4. Revenu et éducation 8
 - 1.3 Conditions actuelles : Inventaire 10
 - 1.4 Provisions des parcs et loisirs 13
- 2 Analyse et résumé des observations 16
 - 2.1 Préambule 16
 - 2.1.1. Normes en matière de provisions 16
 - 2.2 Processus de consultation 17
 - 2.3 Installations intérieures 18
 - 2.3.1. Glace 18
 - 2.3.2. Centres communautaires 24

2.3.3.	Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland	27
2.4	Installations extérieures.....	29
2.4.1.	Terrains de balle.....	30
2.4.2.	Terrain de soccer.....	32
2.4.3.	Tennis.....	34
2.4.4.	Aires de jeux d'eau / Parcs à jets d'eau	35
2.4.5.	Secteur riverain.....	36
2.4.6.	Pistes cyclables.....	37
2.5	Parcs.....	38
2.5.1.	Parc à chiens	40
2.5.2.	Acquisition d'aires de parc.....	41
2.6	Programmation des activités récréatives	42
2.7	Partenariats.....	44
2.8	Événements.....	45
2.9	Frais et droits	46
2.10	Organisation interne.....	49
3	Recommandations	53
3.1	La vision :.....	53
3.2	La mission :.....	53
3.3	Principes directeurs :	53
3.4	Buts et objectifs	55
3.5	Recommandations relatives aux installations récréatives intérieures.....	58
3.5.1.	Glace intérieure.....	58

3.5.2.	Centres communautaires.....	59
3.6	Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures :	60
3.6.1.	Terrains de balle.....	60
3.6.2.	Terrain de soccer.....	61
3.6.3.	Terrain de tennis.....	61
3.6.4.	Aires de jeux d'eau / Parcs à jets d'eau	61
3.6.5.	Secteur riverain.....	62
3.6.6.	Pistes cyclables.....	62
3.6.7.	Parcs.....	63
3.7	Recommandations relatives à la programmation.....	71
3.8	Recommandations fondées sur les partenariats	72
3.9	Recommandations fondées sur les événements.....	72
3.10	Recommandations relatives aux frais et aux droits.....	73
3.11	Recommandations relatives à l'organisation interne.....	73
4	Mise en œuvre.....	75
4.1	Échéanciers et affectations budgétaires.....	75
4.2	Établissement des priorités relatives aux recommandations du plan.....	85
5	Références	87

Préambule du plan

En quoi consiste un plan directeur des parcs et loisirs?

Le présent plan directeur des parcs et loisirs fournit un cadre pluriannuel exhaustif de priorités à court (1 à 3 ans), à moyen (4 à 6 ans) et à plus long (7 ans) terme pour la prestation de services des parcs et loisirs dans la Cité de Clarence-Rockland. Le plan directeur fournit une orientation jusqu'en 2031.

Le présent plan directeur est un document de référence municipal conçu pour faire progresser de manière efficace la planification, la budgétisation et la mise en œuvre des buts et objectifs énoncés pour les parcs et loisirs dans la Cité de Clarence-Rockland.

Le présent plan directeur est un plan flexible qui guidera la prise de décisions municipales au cours des quinze prochaines années. Bon nombre des recommandations fournies dans ce plan sont indépendantes et peuvent être mises en œuvre séparément des décisions requises pour mettre en œuvre d'autres aspects du plan directeur.

Le plan directeur est un document applicable à l'échelle municipale, car il identifie les investissements requis dans les communautés de la ville, tout en reconnaissant la nature interreliée de ces dernières.

Harmonisation du plan directeur avec les priorités stratégiques du Conseil

La Cité de Clarence-Rockland a récemment effectué un exercice de planification stratégique. La vision énoncée par la Cité est la suivante :

« Clarence-Rockland est une ville accueillante, bilingue, autosuffisante, orientée vers la famille où il fait bon vivre. Nous sommes fiers de notre héritage, de notre beauté naturelle et du cachet rural qui contribuent à notre sentiment d'appartenance à la communauté. »

La mission énoncée de la Cité consiste à offrir des services « de manière respectueuse, responsable et accessible qui sont durables sur le plan environnemental et financier, afin de fournir une bonne qualité de vie à chacun ».

Le présent plan directeur fournit à la Cité de Clarence-Rockland l'orientation nécessaire pour s'acquitter de cette vision et de cette mission dans le domaine des parcs et loisirs. Spécifiquement, le présent plan directeur identifie les buts et les objectifs qui permettront de s'assurer que les services des parcs et loisirs jouent un rôle actif pour positionner la Cité de Clarence-Rockland en tant qu'endroit où il fait bon vivre.

Processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan directeur

Les étapes suivantes ont été requises pour l'élaboration du plan directeur :

- La participation du public et la liaison avec les intervenants d'un bout à l'autre de la Cité. Les membres du public et des groupes clés d'intervenants ont été consultés à chaque étape de l'élaboration du plan. La section 2.2 fournit une vue d'ensemble de la mobilisation qui a permis d'influencer l'élaboration du plan directeur.
- Une analyse des tendances locales, régionales et provinciales en matière de démographie et de loisirs, ainsi que des meilleures pratiques dans d'autres communautés.
- Un examen des installations récréatives et des programmes de loisirs existants, y compris l'état, les revenus et les dépenses et l'utilisation de ces derniers.
- Une analyse des plans et des politiques pour la Cité à long terme.

1 Antécédents et contexte communautaire

1.1 Emplacement et communautés constitutives

La Cité de Clarence-Rockland est située à un endroit stratégique, à environ 40 km à l'est de la Ville d'Ottawa. En raison de sa proximité avec cette ville, une grande proportion de la population active de la Cité se rend tous les jours à Ottawa pour travailler. L'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) menée en 2011 par Statistique Canada a indiqué que 63 % de la population active de la Cité ayant un emploi travaillait à Ottawa¹. Cela a des répercussions importantes pour la prestation de services et de programmes récréatifs à Clarence-Rockland : En raison des contraintes de temps associés aux déplacements quotidiens, bon nombre de résidents choisiront de s'adonner à des loisirs plus près de l'endroit où ils travaillent.

La Cité de Clarence-Rockland comprend sept communautés distinctes : Rockland est le centre urbain de la Cité, complété par une collection de communautés plus rurales : Bourget, Cheney, Clarence, Clarence Creek, Hammond et Saint Pascal-Baylon. Historiquement, la population est répartie de la façon suivante : 80 % dans la région urbaine (Rockland), et 20 % dans les communautés rurales.



Figure 1 : Clarence-Rockland – Carte des communautés
Sierra Planning and Management, 2016 avec Google Earth

1.2 Croissance démographique et caractéristiques de la population

1.2.1. Historique de la croissance démographique

La Cité a bénéficié d’une croissance démographique continue au cours des 15 dernières années, avec une croissance moyenne de 540 résidents par an. En 2015, on estime que la population de la Cité s’élevait à 24 553 résidents (voir la référence à la page 81), ce qui en fait la plus importante communauté au sein des comtés unis de Prescott-Russell. À cet égard, Clarence-Rockland a un rôle à jouer en tant que carrefour de services, y compris les loisirs, pour d’autres communautés des comtés unis.

Le profil d’âge de Clarence-Rockland est semblable à celui de l’ensemble de la province et de sa voisine, la Ville d’Ottawa. Clarence-Rockland compte une proportion légèrement plus élevée de résidents âgés de 40 à 54 ans et de jeunes âgés de 5 à 14 ans, mais dans l’ensemble, la population de la Cité suit les tendances plus larges en matière de population :

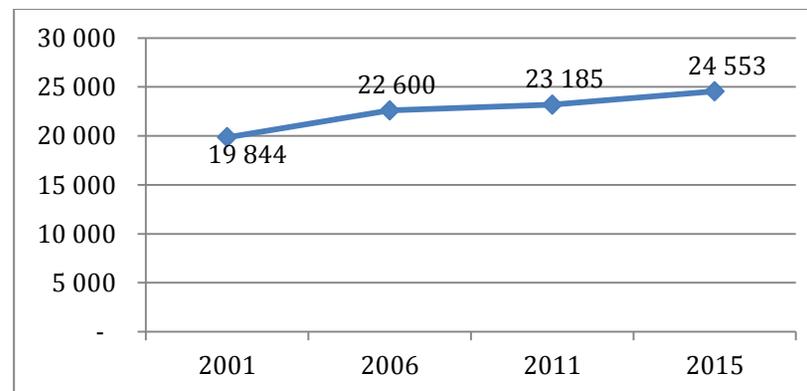


Figure 2 : Cité de Clarence-Rockland : Historique de la croissance démographique
Sierra Planning and Management, données provenant de l’étude de base DC de la Cité de Clarence-Rockland

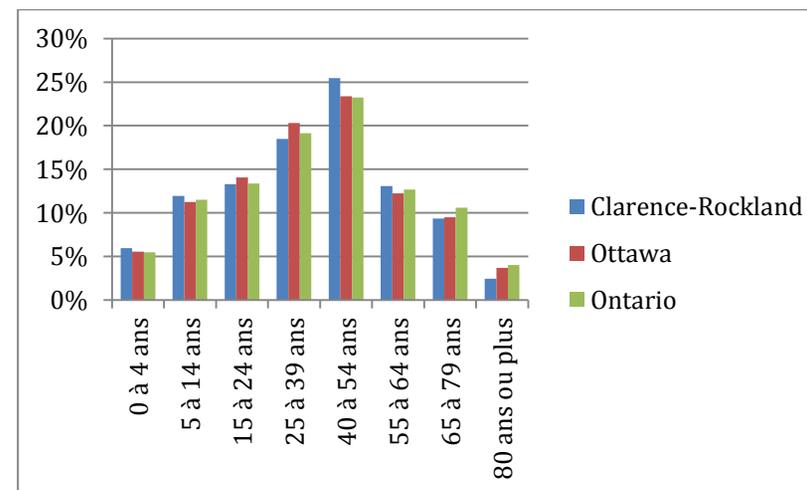


Figure 3 : Cité de Clarence-Rockland : Répartition de la population par âge (2011)
Sierra Planning & Management, données provenant du Recensement du Canada (2011)

Une compréhension de la répartition par âge des résidents de la Cité est essentielle pour s'assurer que les installations et les programmes récréatifs satisfont aux besoins de tous les résidents. Au fur et à mesure que nous vieillissons, nos besoins en matière de loisirs changent. Les tendances larges suivantes sont observées relativement aux changements à la participation avec l'âge :

- la participation à des activités récréatives physiques diminue généralement avec l'âge;
- le souhait de commencer une nouvelle activité est généralement fort chez les jeunes adultes et diminue avec l'âge;
- les activités plus ardues sont généralement populaires chez les jeunes adultes et la participation diminue avec le temps;
- les activités créatrices, sociales et passives intéressent davantage les adultes plus âgés, tout comme le golf;
- les sports d'équipe sont plus populaires auprès des adolescents et des jeunes adultes, et la participation diminue généralement avec l'âge (à l'exception du curling).

1.2.2. Croissance démographique prévue

Étant donné que le présent plan directeur guidera la planification des activités récréatives sur les quinze prochaines années, il examine les changements à la programmation actuelle des activités récréatives permettant de mieux répondre aux besoins des résidents en fonction de l'âge, mais également les changements qui s'avéreront probablement nécessaires pour continuer de répondre à ces besoins au fil du temps. Les prévisions démographiques pour les comtés unis de Prescott-Russell indiquent que le nombre d'adolescents et de jeunes adultes devrait augmenter légèrement au cours des quinze prochaines années, ce qui dénote que la Cité de Clarence-Rockland devra continuer à maintenir des installations et des programmes qui s'adressent à cette tranche démographique et à y effectuer des investissements. À l'opposé, le nombre de jeunes adultes devrait diminuer, ainsi que le nombre d'adultes d'âge moyen (45 à 59 ans). Le groupe d'âge qui devrait connaître une croissance importante est celui des résidents âgés de 65 ans ou plus. Entre 2016 et 2031, la proportion de résidents âgés de 65 ans ou plus devrait passer de 16 % à 28 %, soit un total d'un peu plus de 14 700 résidents. Dans ce contexte, il est clair que la Cité devra planifier des installations et des programmes récréatifs qui serviront ce groupe démographique.

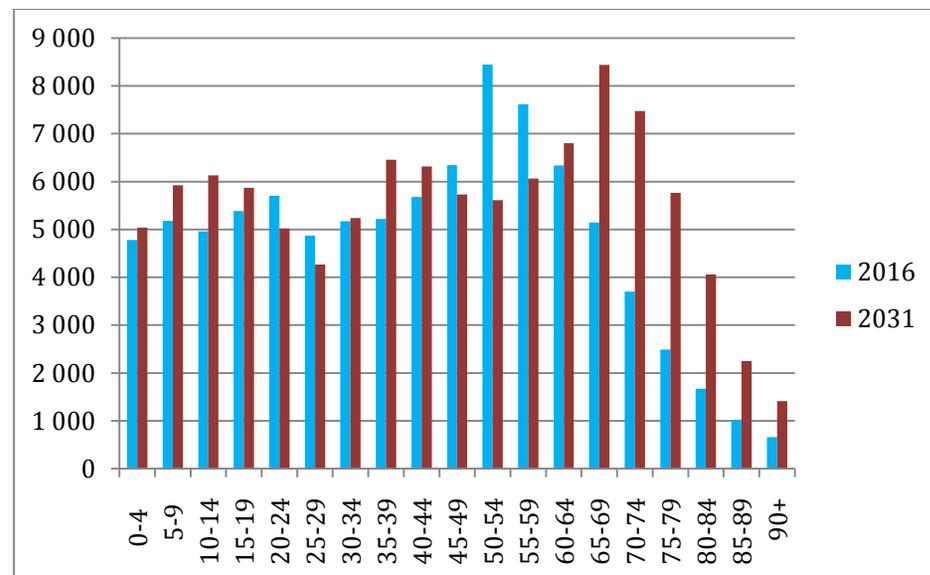


Figure 4 : Prévisions démographiques par tranche d'âge de ans – Comtés unis de Prescott-Russell

Sierra Planning & Management, avec des données provenant du ministère des Finances de l'Ontario (2013) Tableau 12

En ce qui concerne l'endroit où la croissance démographique devrait se produire, on pense que la majorité des nouveaux résidents de Clarence-Rockland habiteront à Rockland. Les communautés rurales devraient s'attendre à une croissance relativement modeste du nombre de résidents.

Communauté	Population en 2015	Population en 2030	Croissance du nombre de résidents	% de croissance
Rockland	12 441	18 285	5 844	47 %
Bourget	1 090	1 445	355	33 %
Clarence Creek	620	877	257	41 %
Clarence Point	1 059	1 212	153	14 %
Cheney	238	302	64	27 %
Hammond	492	684	192	39 %
St. Pascal-Baylon	212	251	39	19 %
Rural	8 401	9 386	985	12 %
TOTAL	24 553	32 442	7 889	--

Figure 5 : Croissance démographique prévue par communauté – 2015 à 2030
Sierra Planning and Management, données provenant de l'étude de base DC de la Cité de Clarence-Rockland

1.2.3. Langue

Un domaine clé où Clarence-Rockland est très différente du reste de la province et de sa voisine, la Ville d’Ottawa, est le nombre de résidents dont la langue maternelle est le français. Selon le Recensement de 2011, 65 % des résidents de Clarence-Rockland ont indiqué que leur langue maternelle est le français. Cela peut être comparé à 15 % des résidents d’Ottawa et à 4 % des résidents de l’ensemble de la province.

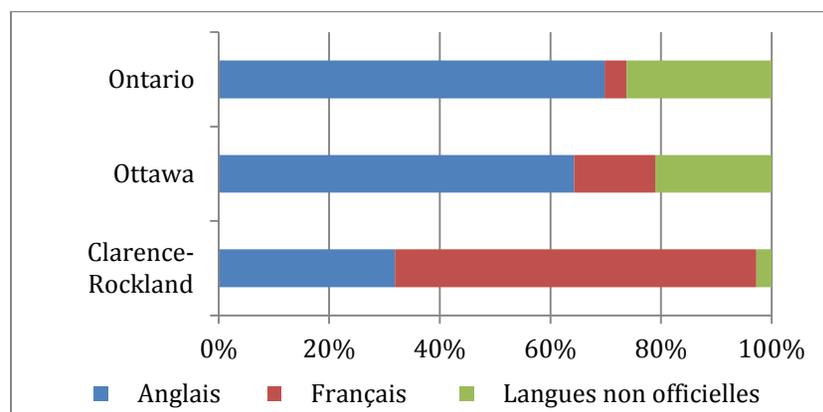


Figure 6 : Cité de Clarence-Rockland : Langue maternelle des résidents (2011)
Sierra Planning and Management

En tant que municipalité officiellement bilingue, la Cité de Clarence-Rockland est bien dotée pour fournir des services récréatifs dans les deux langues officielles, selon la préférence de chaque résident.

1.2.4. Revenu et éducation

Se fondant sur les données de l’Enquête nationale auprès des ménages (ENM) 2011, les résidents de Clarence-Rockland suivent généralement les tendances provinciales en matière de niveau de scolarité : Environ la moitié des résidents âgés de quinze ans ou plus ont un certificat d’études postsecondaires quelconque. Toutefois, le revenu médian du ménage à Clarence-Rockland est beaucoup plus élevé que la moyenne provinciale, et légèrement supérieur à celui de la Ville d’Ottawa.

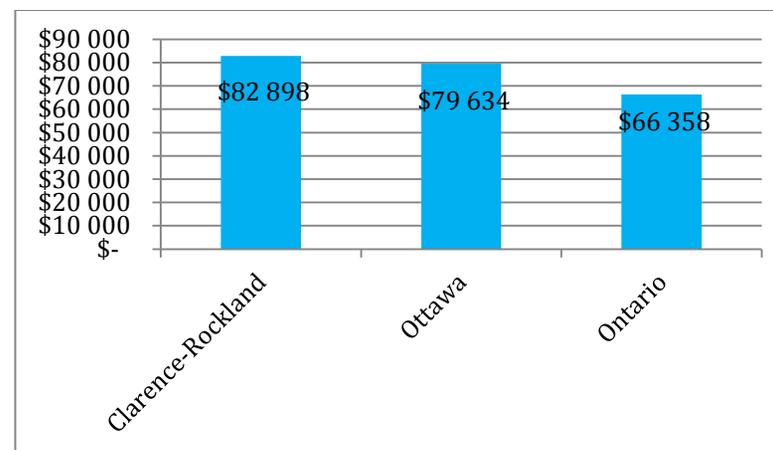


Figure 7 : Revenu médian du ménage après impôt – Clarence-Rockland, Ottawa et Ontario (2011)
Sierra Planning and Management avec données de l’Enquête nationale auprès des ménages de Statistique Canada (2011)

Le revenu médian du ménage à Clarence-Rockland est supérieur à celui de l'ensemble de la capitale et à la moyenne provinciale, et a une influence sur la prestation d'installations et de services de parcs et loisirs au cours des quinze prochaines années. Typiquement, les ménages au revenu plus élevé participent à des activités récréatives plus souvent que les ménages au revenu moins élevé. C'est une fonction du revenu disponible plus élevé, et dans certains cas, du temps disponible plus élevé. Il est également possible que les ménages au revenu supérieur aient un taux de participation significatif aux activités récréatives dispendieuses : Cela inclut les activités équestres, les arts martiaux, le hockey et la danse.

Quel que soit le revenu médian du ménage plus élevé à Clarence-Rockland par rapport au reste de la province, le coût des activités est l'un des obstacles les plus couramment mentionnés à la participation aux activités récréatives. Par conséquent, la Cité de Clarence-Rockland devra continuer à surveiller l'abordabilité des programmes d'activités récréatives afin de s'assurer que les activités récréatives sont accessibles pour tous les résidents.

1.3 Conditions actuelles : Inventaire

La Cité accueille deux installations récréatives et de loisirs de pointe récemment ouvertes :

Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland (2008) : Le centre comprend une piscine intérieure, une bibliothèque, un gymnase et des installations de conditionnement physique. Il est situé au centre de Rockland et est rattaché à l'École Secondaire Catholique l'Escale.

Aréna de Clarence-Rockland : Il s'agit d'une nouvelle installation qui héberge l'Académie canadienne et internationale de hockey. Cette installation offre également des heures de glace aux résidents locaux. L'installation inclut deux patinoires intérieures et des terrains de soccer extérieurs associés.

En tant qu'installations relativement neuves, ni le complexe récréatif et culturel Clarence-Rockland ni l'aréna de Clarence-Rockland n'auront besoin de modernisations ou d'entretien à court terme importants. L'entente d'exploitation entre la Cité de Clarence-Rockland et l'exploitant (CIH) stipule que celui-ci fera des contributions continues à un fonds de remplacement des immobilisations pour le remplacement majeur des immobilisations; le montant de ces contributions sera décidé une fois par an. La Cité n'est pas tenue de contribuer au fonds.

Le Complexe récréatif et culturel est exploité par la YMCA; toutefois, en vertu des modalités de l'entente d'exploitation, la Cité de Clarence-Rockland est responsable de toutes les réparations majeures des biens d'équipement (défini comme toute réparation dont le coût est supérieur à 25 000 \$). Le bâtiment ne devrait avoir besoin que de réparations mineures des biens d'équipement à court et moyen terme, et d'environ 330 000 \$ pour la réparation des

biens d'équipement à long terme.

En haut : Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland

En bas : Aréna de Clarence-Rockland



Tableau 1 : Réparations des biens d'équipement / Modernisations des immobilisations – Complexe récréatif et sportif

Source : Rapport de PSAB de la Cité de Clarence-Rockland (2015)

Date	Réparations des biens d'équipement / Modernisations des immobilisations prévues
À court terme : 2016-2018	--

À moyen terme : 2019-2022	139 000 \$
À long terme : 2023-2030	329 000 \$

La Cité héberge également quelques anciennes installations qui restent des composants à part entière de la programmation des activités récréatives dans nos communautés :

Aréna de Clarence Creek : Aréna d'une seule glace, avec une salle communautaire récemment rénovée au-dessus.

Aréna Jean-Marc Lalonde : Aréna d'une seule glace, qui n'est pas actuellement utilisée pour le patinage. Cette installation est utilisée par les Cadets de l'Air, le roller-derby et pour d'autres usages communautaires.

Les salles communautaires sont les lieux de rassemblement centraux au sein des communautés rurales de la Cité. La Cité fournit des espaces communautaires à Bourget, à Hammond (sert également Cheney), à Saint Pascal-Baylon, à Clarence Creek et à Rockland.

Étant donné leur âge, l'entretien de ces installations nécessitera des investissements plus importants sur la durée du plan.

L'investissement prévu le plus important sera pour les arénas de Clarence Creek et de Jean Marc Lalonde. On pense que les deux arénas auront besoin de réparations des biens d'immobilisation de plus d'un million de dollars sur la durée du plan pour maintenir leur fonctionnalité. Puisque les plus petites installations ne comprennent pas d'infrastructures spécialisées, les centres communautaires de Hammond et de Bourget auront besoin d'investissements beaucoup moins importants sur la durée du plan. La plus grosse dépense

anticipée est le remplacement de la couverture du centre communautaire de Bourget.

	À court terme 2016-2018	À moyen terme 2019-2022	À long terme 2023-2030	TOTAL
Aréna de Clarence Creek	470 000 \$	257 000 \$	533 000 \$	1 260 000 \$
Aréna Jean-Marc Lalonde	477 000 \$	637 000 \$	591 000 \$	1 705 000 \$
Centre communautaire de Hammond	14 000 \$	33 000 \$	11 000 \$	58 000 \$
Centre communautaire de Bourget	146 000 \$	--	36 000 \$	182 000 \$
Centre communautaire Ronald-Lalonde	50 000 \$	--	--	50 000 \$

Tableau 2 : Réparations des biens d'équipement / Modernisations des immobilisations prévues : Bâtiments municipaux 2016 à 2030

Sierra Planning and Management, données provenant de la Cité de Clarence-Rockland

La gamme d'installations récréatives intérieures de la Cité est complétée par une foule d'installations extérieures. Spécifiquement, la municipalité accueille les installations récréatives extérieures suivantes :

Les données du PSAB provenant de la Cité de Clarence-Rockland indiquent que celle-ci a l'intention d'investir plus de 2 millions de dollars pour entretenir les parcs existants au cours des quinze prochaines années. Les importants postes budgétaires à court terme sont les suivants :

Parc Bourget : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (34 000 \$)

Parc Cheney : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (33 000 \$)

Parc Clarence Creek :

Remplacement des surfaces du terrain de tennis et du terrain de basket-ball (28 000 \$)

Remplacement de l'asphalte du parc de stationnement (55 000 \$)

Parc Eugène Laviolette : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (34 000 \$)

Parc Bellevue : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (39 000 \$)

Parc Valiquette : Remplacement du parc de stationnement (98 000 \$)

Type d'installation	Nbre
Terrains de balle	5
Terrains de basket-ball	4
Rampes à bateaux	1
Planchodromes	2
Terrains de soccer (pleine grandeur)	2
Terrains de soccer (terrain junior/général)	7
Aires de jeux d'eau	1
Terrain de tennis	7
Parcs	77,81 ha.

Tableau 3 : Inventaire : Biens récréatifs extérieurs
Sierra Planning & Management

1.4 Provisions des parcs et loisirs

Les parcs et loisirs relèvent des Services communautaires de la Cité de Clarence-Rockland. Les Services communautaires sont chargés des trois catégories suivantes de services :

- a. Loisirs, arts et culture/bâtiments
- b. Services de garderie
- c. Transport en commun

Globalement, le service emploie plus de 154 employés. Toutefois, très peu de ces employés participent directement à la prestation de services relatifs aux parcs et aux loisirs. Au fil du temps, en ce qui concerne les loisirs, la Cité a passé d'un modèle de prestation directe à un modèle de partenariat : l'aréna de Clarence-Rockland et le Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland sont exploités par des tiers. De plus, le YMCA de Clarence-Rockland a assumé un rôle de premier plan dans la programmation des activités récréatives pour la municipalité. Dans les communautés rurales, plusieurs salles communautaires sont exploitées par des sociétés récréatives locales par l'entremise de subventions d'exploitation.

En dépit de ces partenariats, la Cité exploite et entretient directement les aréna de Clarence Creek et Jean Marc Lalonde. Le personnel de la Cité assume également la responsabilité de l'entretien de tous les parcs municipaux et de la gestion des réservations des installations récréatives gérées par la Cité. Les événements communautaires sont également sous l'égide des responsabilités récréatives des Services communautaires de la Cité.

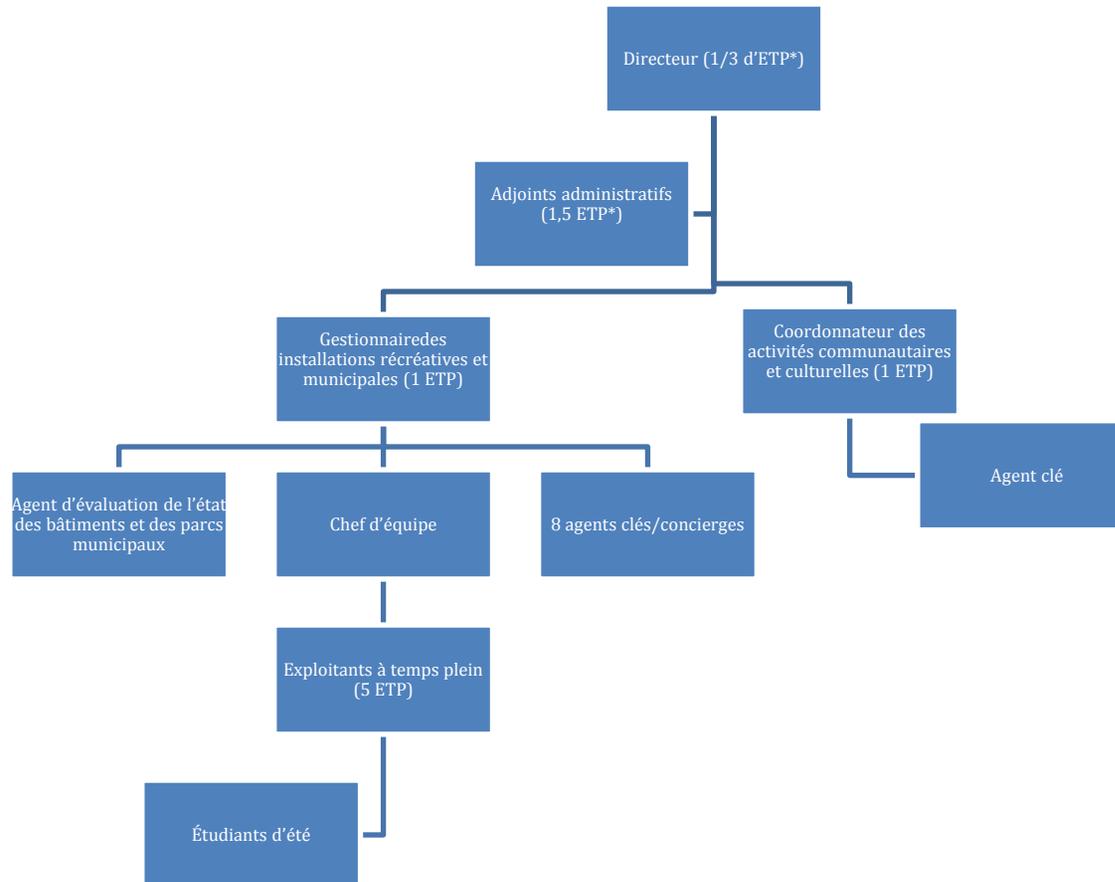
Ces responsabilités sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Nom/Catégorie de l'installation	Entente au sujet de l'exploitation		
	Prestation directe : Cité de Clarence-Rockland	Exploité par l'entremise d'une subvention à l'exploitation	Exploitant tiers
Aréna de Clarence-Rockland			✓
Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland			✓
Aréna de Clarence Creek	✓		
Aréna Jean-Marc Lalonde	✓		
Centre communautaire de Bourget		✓	
Centre communautaire Alphonse-Carrière	✓		

Nom/Catégorie de l'installation	Entente au sujet de l'exploitation		
	Prestation directe : Cité de Clarence-Rockland	Exploité par l'entremise d'une subvention à l'exploitation	Exploitant tiers
Centre Chamberland	✓		
Centre communautaire Ronald-Lalonde	✓		
Parcs municipaux et infrastructures associées (terrains de balle, terrains, aires de jeux d'eau, rampes pour bateaux et patinoires extérieures).	✓		

En ce qui concerne les effectifs, les Services communautaires consacrent les ressources suivantes à la prestation de services relatifs aux parcs et aux loisirs :

Remarque : ETP signifie « employé à temps plein »



*Le directeur divise son temps entre les trois composants des Services communautaires – a.) loisirs, arts et culture/bâtiments, b.) services de garderie; et c.) transport en commun.

** La Cité compte également deux adjoints administratifs à temps plein qui relèvent du directeur des Services communautaires. Ceux-ci divisent leur temps entre deux composants des Services communautaires – a.) loisirs, arts et culture/bâtiments; et c.) transport en commun.

2 Analyse et résumé des observations

2.1 Préambule

Le plan directeur tient compte d'une gamme de facteurs lors de l'analyse des besoins actuels et prévus en matière de loisirs à Clarence-Rockland. Spécifiquement, notre analyse inclut :

- un inventaire actuel des installations et des programmes;
- l'utilisation historique des installations et des programmes existants;
- une comparaison du niveau de service avec celui de communautés comparables;
- des plans pour de nouvelles installations dans le budget d'immobilisations de la Cité; et
- les commentaires et les suggestions des membres de la communauté et des groupes d'usagers des installations récréatives.

Pour plus de clarté, notre analyse et résumé des observations est organisé selon les catégories suivantes :

- installations intérieures;
- installations extérieures;
- programmation;
- événements; et
- organisation interne.

2.1.1. Normes en matière de provisions

Il existe deux méthodes permettant de comparer les niveaux de service entre les municipalités : des normes en matière de provisions fondées sur la population et des normes en matière de provisions fondées sur la participation.

Normes fondées sur la population : Elles fournissent une mesure de base du niveau de service comparable entre les municipalités en indiquant le rapport entre un type d'installation donné et le nombre de résidents. Bien que cela fournisse au lecteur un chiffre simple qui semble comparable, il faut faire preuve de prudence en comparant les normes d'une municipalité à l'autre : des normes en matière de provisions qui satisfont aux besoins d'une communauté ne satisferont pas nécessairement les besoins d'une autre communauté. Par exemple, bien qu'une communauté « moyenne » au Canada fournisse des patinoires intérieures à un taux de 1 par 20 000 résidents (voir la référence à la page 81), cela ne s'applique pas nécessairement à une communauté de 5 000 résidents qui décide que la demande pour des glaces intérieures est suffisamment élevée pour justifier l'investissement initial et la subvention d'exploitation continue associés à l'aménagement d'un aréna intérieur. Cela peut, toutefois, fournir une mesure générale du niveau de service comparativement à des communautés de taille ou de capacité financière semblable.

Normes fondées sur la participation : Elles fournissent une image plus exacte du niveau de service, car elles tiennent compte de l'appétit local pour différents sports et l'usage de différents types d'installations. Pour élaborer des normes en matière de provisions fondées sur la participation, des données d'inscriptions exactes et

complètes sont requises pour chaque groupe d'utilisateurs qui utilise une installation donnée.

En l'absence de données de participation, nous avons utilisé des normes en matière de provisions fondées sur la participation dans notre analyse. Pour nous assurer que ces normes reflètent exactement les tendances locales en matière de participation dans les sports et loisirs, nous avons également analysé des données d'utilisation des installations et avons reçu des commentaires des membres de la communauté et des groupes de loisirs qui utilisent les installations.

La Cité de Clarence-Rockland compte beaucoup sur l'assiette fiscale résidentielle pour financer les services publics qu'elle fournit. En 2014, 86 % de l'assiette fiscale de la Cité était tirée de sources résidentielles. C'est semblable à de nombreuses municipalités secondaires de taille comparable. Pour identifier des normes en matière de provisions comparables, nous avons comparé les normes en matière de provisions fondées sur la population de la Cité à celles de municipalités tirant une proportion semblable de leur assiette fiscale de l'imposition résidentielle.

2.2 Processus de consultation

Le plan directeur des parcs et loisirs incluait un processus de consultation inclusif qui fournissait aux résidents une gamme d'occasions de faire des propositions et suggestions. Ce processus comprenait :

- a. **L'introduction du projet par l'entremise du site Web :**
La Cité a créé une page Web afin de présenter le projet aux résidents.

- b. **Un atelier public :** La Cité et l'équipe de consultation ont tenu un atelier public afin de présenter le projet aux résidents et de recueillir des commentaires concernant la participation aux activités récréatives, la satisfaction avec les installations et la programmation, et les espoirs relativement à l'avenir des loisirs à Clarence-Rockland. L'atelier a suscité une discussion animée entre 46 résidents.
- c. **Sondage public :** La Cité a facilité un sondage public permettant aux résidents de faire des propositions et suggestions concernant le plan directeur. La promotion du sondage public a été faite à la radio locale et sur le site Web de la Cité. Le sondage était disponible en anglais et en français. Un total de 372 réponses ont été obtenues (290 en anglais et 82 en français).
- d. **Sondage auprès des groupes d'utilisateurs :** La Cité a travaillé avec l'équipe de consultation pour élaborer un sondage auprès des groupes d'utilisateurs. Le sondage sollicitait les commentaires de groupes qui utilisent les installations récréatives de la Cité et qui fournissent des programmes aux résidents. La Cité a fourni à l'équipe de consultation une liste de personnes-ressources. 23 groupes ont répondu et ont fait des commentaires sur une gamme d'installations.
- e. **Présentation du plan directeur :** Le plan directeur sera présenté aux résidents une fois que le conseil l'aura approuvé.

2.3 Installations intérieures

2.3.1. Glace

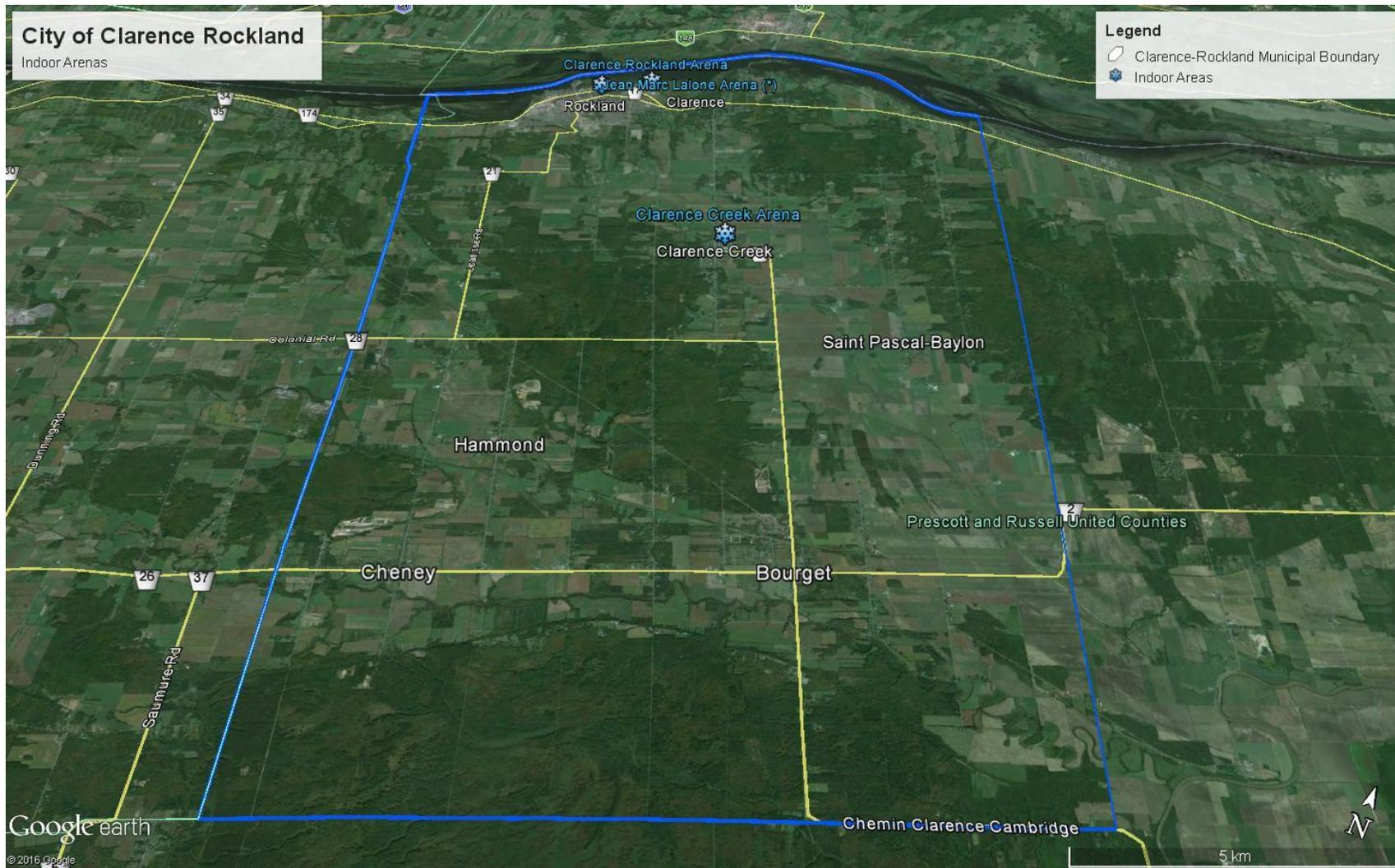
Bien que la Cité compte actuellement trois aré纳斯 intérieurs, seuls les aré纳斯 de Clarence Creek et de Clarence-Rockland ont de la glace. Dans le contexte de l'ouverture de l'aré纳斯 de Clarence-Rockland en 2011, la Cité a enlevé la glace de l'aré纳斯 Jean Marc Lalonde. Cette décision a été prise après avoir soupesé la demande pour du temps de glace dans le contexte de l'ajout de deux patinoires à l'approvisionnement en glace de la Cité pendant les heures de pointe, et le coût de fournir le temps de glace dans l'aré纳斯 Jean Marc Lalonde, qui est une installation plus ancienne. Par conséquent, les normes en matière de provisions fondées sur la population pour la Cité sont calculées en tenant compte de trois glaces opérationnelles.

Les normes en matière de provisions fondées sur la population ont été calculées en utilisant des projections démographiques contenues dans l'étude contextuelle des frais d'aménagement de la Cité. Il s'agit des prévisions démographiques les plus complètes auxquelles la Cité avait accès lors de l'élaboration du présent plan directeur.

En fonction de trois glaces, les normes en matière de provisions actuelles fondées sur la population correspondent à une glace par 8 562 résidents. Cela se situe généralement dans la gamme de provisions des communautés dont la taille et les caractéristiques en matière d'assiette fiscale sont comparables (voir tableau adjacent).

	Population (2011)	Normes fondées sur la population pour les aires de glace intérieures	Assiette fiscale résidentielle (2014)
Clarence-Rockland	25 685 (2016)	1 : 8 562	92 %
Orangeville	27 975	1 : 6 993	85 %
Grimsby	25 325	1 : 12 662	92 %
Canton de Russell	15 247	1 : 7 937	84 %
Pembroke	14 360	1 : 7 180	69 %

Tableau 4 : Norme fondée sur la population pour la glace intérieure, et répartition de l'impôt – communautés choisies de l'Ontario
Sierra Planning and Management



Les normes en matière de provisions fondées sur la population peuvent indiquer de façon générale si le niveau de service correspond à celui de municipalités comparables. Il est également nécessaire de comprendre si le niveau de service actuel fonctionne pour la communauté. Cela est évalué par l'entremise d'une analyse de l'utilisation historique et actuelle, en collaboration avec les commentaires des groupes d'utilisateurs et des membres de la communauté.

Une analyse de l'utilisation des arénas de Clarence-Rockland et de Clarence Creek indique que l'aréna de Clarence-Rockland, qui est plus récent, est bien utilisé. Avec une utilisation aux heures de pointe se rapprochant de 85 % pendant la saison 2014-2015, il est clair que l'aréna est réservé pour la majorité des temps de glace les plus populaires. Une utilisation aux heures creuses de 75 % indique que cette installation est bien utilisée par la communauté, avec une capacité limitée d'accommoder des augmentations considérables de la demande.

À l'opposé, l'aréna de Clarence Creek est relativement sous-utilisé, avec 65 % du temps de glace aux heures de pointe réservés en 2014-2015 et une utilisation aux heures creuses de 20 %. Cela indique qu'il y a beaucoup de place dans cet aréna pour tenir compte de l'augmentation de la demande à court et moyen terme, selon la croissance démographique.

Aréna	Utilisation aux heures de pointe	Utilisation aux heures creuses
Aréna de Clarence-Rockland	84 %	75 %
Aréna de Clarence Creek	65 %	20 %

Tableau 5 : Utilisation de la glace intérieure pour la saison 2014-2015

Sierra Planning and Management, données sur les réservations provenant de la Cité de Clarence-Rockland

Voici ce qu'indiquent les commentaires des résidents :

- En général, les résidents sont satisfaits de l'aréna de Clarence-Rockland; toutefois, l'accès à un temps de glace suffisant est difficile pour certains groupes, surtout au printemps.
- Bien que les résidents soient généralement satisfaits de leur expérience à l'aréna de Clarence Creek, ils ont indiqué qu'en raison de son âge, l'installation est ancienne et peut être particulièrement froide. En raison de son âge et des normes de conception de parc, les vestiaires sont plus petits que ceux disponibles dans les installations plus modernes.
- Étant donné l'écart entre l'âge et la qualité des infrastructures de l'aréna de Clarence-Rockland et de l'aréna de Clarence-Creek, les résidents pensent que le coût de location des deux arénas ne devrait pas être le même.
- En général, les résidents estiment que le coût horaire de la glace est élevé par rapport aux communautés voisines.

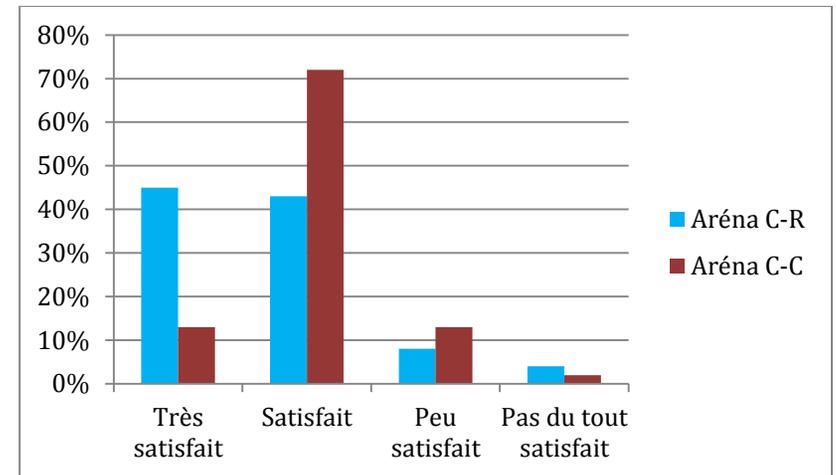


Figure 8 : Résultats du sondage public – Satisfaction avec les arénas à Clarence-Rockland

Sierra Planning and Management

L'aréna de Clarence-Rockland est exploité par Canlan Ice Sports et géré par l'Académie canadienne et internationale de hockey (ACIH). En vertu des modalités de l'entente d'exploitation, l'ACIH assume la responsabilité de tout déficit d'exploitation engagé par l'installation. À l'opposé, l'aréna de Clarence Creek est exploité directement par la Cité. En 2014, l'aréna de Clarence Creek a cumulé un déficit d'exploitation d'environ 140 000 \$. Cela n'est pas inhabituel pour une ancienne installation de surface de glace.

L'aréna Jean Marc Lalonde est actuellement exploité en tant qu'installation de surface de béton – c.-à-d. la surface de béton peut être louée comme telle. La surface est principalement utilisée par les Cadets de l'Air 832 et de plus en plus souvent comme gymnase par les écoles voisines. L'installation est sous-utilisée, seulement 17 % du temps disponible étant réservés en 2014-2015.

Des consultations publiques ont indiqué qu'une proportion importante des résidents estimait que cette installation pourrait et devrait être utilisée à meilleur escient. Voici quelques suggestions populaires :

- Piste de curling
- Planchodrome intérieur
- Terrains intérieurs de tennis et de squash
- Installation intérieure de soccer
- Ramener la glace et fonctionner comme aréna intérieur

Les résidents étaient convaincus que l'installation devrait être transformée ou utilisée de façon plus productive, compte tenu particulièrement :

- de son emplacement au centre de Rockland, à proximité des écoles, des résidences et d'autres installations récréatives et culturelles;
- du fait que l'entretien et l'exploitation du bâtiment représentent un coût permanent pour les contribuables, en dépit du faible taux d'utilisation; et
- du fait que le bâtiment est toujours fonctionnel.

Tenant compte de la croissance démographique prévue, les normes en matière de provisions de glace intérieure à Clarence-Rockland devraient empirer pendant la durée du plan. D'ici à 2031, les normes en matière de provisions pourraient atteindre 1 glace par 10 917 résidents. Comparativement à d'autres communautés, cela demeure une norme en matière de provisions acceptable; toutefois, son application à Clarence-Rockland dépend des tendances locales en matière de participation.

Notre analyse indique qu'il y a de la place à l'aréna de Clarence Creek pour accepter une certaine augmentation de la demande pour du temps de glace. La mesure dans laquelle l'aréna pourra accepter la demande supplémentaire dépendra des facteurs suivants :

- la volonté des résidents de se rendre à Clarence Creek pour utiliser cet aréna;
- la croissance démographique;
- la croissance de la participation; et
- tout aménagement d'installations supplémentaires dans des municipalités situées à proximité de Clarence-Rockland.

Année	Normes en matière de provisions fondées sur la population
2016	1 : 8 562 résidents
2021	1 : 9 347 résidents
2026	1 : 10 132 résidents
2031	1 : 10 917 résidents

2.3.2. Centres communautaires

Il n'existe aucune norme en matière de provisions significative fondée sur la population pour les salles communautaires. En général, les municipalités sont plus impliquées dans la fourniture d'espace communautaire dans les communautés rurales que dans les centres urbains, souvent sous la forme de salles communautaires autonomes ou d'espace à l'intérieur d'une installation récréative multifonctionnelle. Dans les régions urbaines où l'on trouve des espaces plus variés et disponibles en plus grand nombre pour la communauté, les municipalités ont tendance à moins s'impliquer dans la fourniture d'espace communautaire.

La Cité de Clarence-Rockland fournit des espaces communautaires dans le centre urbain (Rockland) par l'entremise du Centre Chamberland, une salle multifonctionnelle au YMCA, et une salle communautaire dans l'aréna Jean-Marc Lalonde. Les résidents ont également accès à des espaces communautaires dans les écoles de la Cité.

Dans les hameaux ruraux, la Cité de Clarence-Rockland est un fournisseur clé d'espace communautaire. La Cité est propriétaire de quatre centres communautaires dont elle assure l'entretien :

- le Centre communautaire de **Bourget**;
- la salle communautaire à l'aréna de **Clarence Creek**;
- le Centre communautaire Alphonse Carrière : sert **Hammond et Cheney**; et
- le Centre communautaire Ronald-Lalonde : sert **St. Pascal-Baylon**.

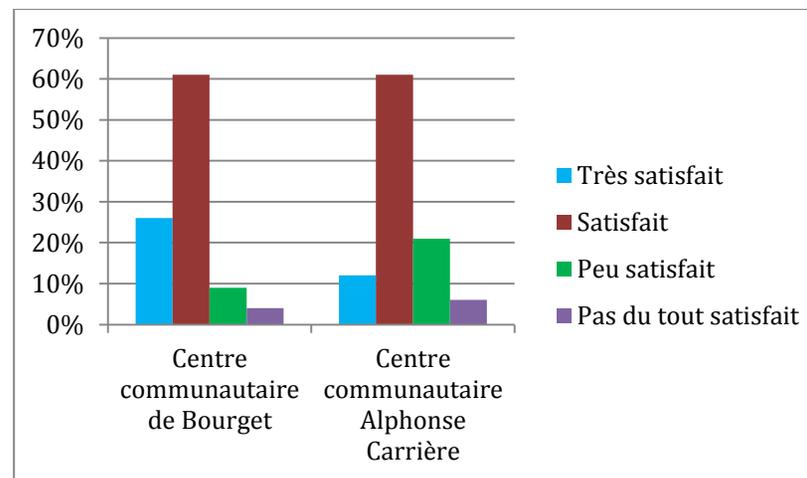
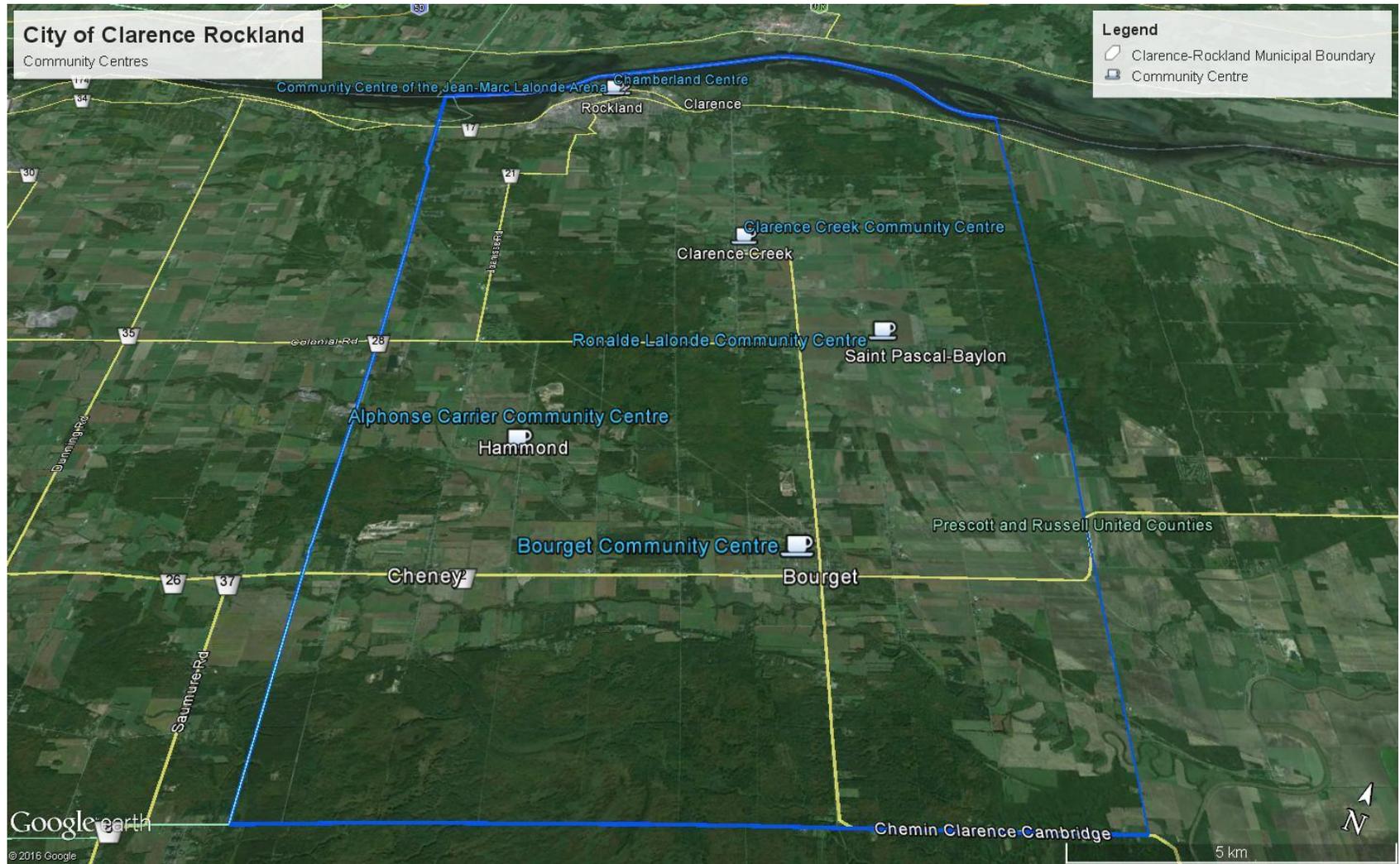


Figure 9 : Satisfaction de la communauté avec certains centres communautaires Sierra Planning and Management, avec des données provenant du sondage public

Les salles communautaires sont généralement utilisées assez rarement, et par conséquent, des taux d'utilisation se situant entre 10 et 20 % sont courants. Une analyse des données d'utilisation indique que c'est le cas pour les salles communautaires de Clarence-Rockland. Ces installations sont fournies aux résidents comme lieux de rassemblement communautaires, plutôt que comme installations qui doivent générer un profit.



Les résidents ont indiqué qu'ils sont satisfaits des salles communautaires auxquelles ils ont accès. Voici les domaines de préoccupation exprimés :

- un besoin pour une programmation des activités récréatives plus large dans les salles communautaires, allant au-delà des activités sociales;
- un besoin pour une programmation pour tous les groupes d'âge, allant au-delà des activités sociales traditionnelles pour les adultes et les aînés;
- certaines préoccupations relatives à l'entretien, spécifiquement :
 - des odeurs au Centre Chamberland;
 - un décor usé et désuet dans les salles communautaires des arénas de Clarence Creek et Jean Marc Lalonde.

Il existe certainement un appétit pour une meilleure utilisation des salles communautaires de la Cité, et l'occasion de le faire, afin d'élargir l'accès à la programmation des activités récréatives pour tous les résidents ruraux, particulièrement les jeunes et les aînés dont la mobilité est réduite.

Un examen des rapports d'état des bâtiments indique que les salles communautaires autonomes sont généralement en bon état, le Centre communautaire de Bourget nécessitant plus d'entretien que les autres parce qu'il a besoin d'un remplacement de la couverture et du système de CVC. Aucune autre réparation importante des biens d'équipement n'est ensuite prévue avant 2030.

	Court terme (2015-2018)	Moyen terme (2019-2023)	Long terme (2024-2030)
Centre communautaire de Bourget	146 000 \$	--	36 000 \$
Centre communautaire Alphonse Carrière	14 000 \$	33 000 \$	11 000 \$
Centre Chamberland	--	--	30 000 \$

Tableau 6 : Exigences prévues en investissement de capitaux – Salles communautaires

Données du PSAB pour la Cité de Clarence-Rockland (2015)

2.3.3. Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland

La Cité de Clarence-Rockland héberge le Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland, une installation relativement neuve (2008) qui offre les infrastructures suivantes :

- une piscine intérieure (25 m), avec piscine d'enseignement;
- un gymnase;
- un centre de conditionnement physique avec piste de course intérieure;
- des vestiaires généraux et familiaux;
- la bibliothèque publique de Clarence-Rockland; et
- conjointement avec l'École Secondaire Catholique L'Escale et la salle de spectacles Optimiste.

Le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland exploite les installations de santé et de conditionnement physique du centre au nom de la Cité. Le nombre de membres est demeuré stable au cours des trois dernières années, avec environ 2 699 membres provenant de la Cité et des communautés voisines.

Année	Nombre d'adhésions (inclut les adhésions familiales)
2012	1 337
2013	1 337
2014	1 273

Communauté	Total pour 2014	%
Rockland	1909	71 %
Clarence Creek	151	6 %
Hammond	120	4 %
Wendover	87	3 %
Bourget	78	3 %
Ottawa	76	3 %
St. Pascal-Baylon	69	3 %
Plantagenet	59	2 %
Cumberland	43	2 %
Curran	37	1 %
Alfred	28	1 %
Autre (combinés)	27	1 %
Lefavre	8	0 %
Orleans	7	0 %
TOTAL	2699	100 %

Le Complexe récréatif et culturel contient la seule piscine intérieure de la Cité. L'exploitation des piscines intérieures coûte généralement cher et nécessite une importante assiette fiscale. Par conséquent, on trouve généralement des piscines intérieures dans des communautés comptant 40 000 à 50 000 résidents ou plus.

Gardant ceci en tête, toutefois, les piscines intérieures servent souvent une population régionale. Le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland offre des cours de natation et des séances publiques de baignade pour les membres et les non-membres. Le YMCA-YWCA ne consigne pas l'origine des participants aux cours de natation ou à la baignade publique; toutefois, il a indiqué que parmi tous les YMCA de la région de la capitale, il est celui qui compte le plus grand nombre d'inscriptions par les non-membres, ce qui est presque exclusivement attribuable à l'utilisation de la piscine.

En plus de la piscine intérieure, le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland fournit une vaste gamme de programmes de conditionnement physique et de mieux-être se situant dans les catégories suivantes :

- âge préscolaire;
- enfants;
- adolescents;
- familles;
- camps d'été;
- adultes.

La Cité de Clarence-Rockland ne participe plus directement à la programmation des activités récréatives; à la place, ce service est fourni par le YMCA-YWCA et par des groupes indépendants d'usagers.

En vertu des modalités de l'entente d'exploitation, la Cité de Clarence-Rockland assume la responsabilité des réparations majeures des biens d'équipement. La seule dépense importante prévue pendant la durée du plan est le remplacement du système de chauffage et de déshumidification de la piscine et du système de filtration.

En 2014, le YMCA-YWCA a cumulé un déficit d'exploitation de 460 832 \$. La Cité est tenue de fournir un financement du déficit sous réserve d'un plafond des subventions.

Les résidents sont généralement satisfaits du Complexe récréatif et culturel, et ont les préoccupations clés suivantes :

- le coût prohibitif pour l'utilisation publique, surtout pour la baignade;
- le coût supplémentaire, s'ajoutant aux frais d'adhésion, pour les programmes spécialisés; et
- la distance avec les programmes du YMCA-YWCA pour les résidents ruraux.

Les résidents ont indiqué un appétit pour :

- l'introduction des programmes du YMCA-YWCA dans les salles communautaires rurales;
- des subventions visant à rendre les programmes plus abordables; et
- une croissance de la programmation pour les aînés.

2.4 Installations extérieures

Le tableau adjacent identifie l'inventaire actuel d'installations récréatives extérieures (sauf les aires de parc, qui sont présentées plus loin), dans l'ensemble de Clarence-Rockland. Ces installations sont situées dans des parcs de la municipalité.

Les normes en matière de provisions fondées sur la population sont pertinentes pour certaines installations récréatives extérieures, mais pas pour toutes. Bon nombre des infrastructures plus petites, à l'échelle du voisinage, sont généralement planifiées en fonction de l'emplacement et devraient être situées afin que tous les résidents bénéficient d'un accès équitable. Lorsque des normes larges fondées sur la population peuvent être appliquées, la Cité semble fournir un nombre suffisant de terrains de jeux, de terrains de tennis et de planchodromes.

Type d'installation	Nbre	Norme fondée sur la population (2016)	Norme comparable
Terrains de soccer (terrain junior/général)	7	1 : 3 325 résidents	1 : 2 000 à 3 000 résidents – le besoin pour un terrain de soccer de taille réglementaire a généralement un lien avec les tendances de participation spécifiques de la communauté.
Terrains de soccer (pleine grandeur)	2		
Terrain de tennis	7	1 : 3 669 résidents	1 : 4 000 à 5 000 résidents
Terrains de balle	5	1 : 5 137 résidents	1 : 2 500 à 4 000 résidents
Terrains de basket-ball	4	S.O. – généralement inclus dans les parcs à l'échelle communautaire	S.O.
Points de mise à l'eau	1	S.O. : spécifique à l'emplacement géographique	S.O.
Aires de jeux d'eau	1	S.O. : spécifique à l'emplacement géographique	S.O.
Planchodromes	2	1 : 1 620 jeunes (âgés de 10 à 19 ans)	1 : 4 500 à 5 000 jeunes (âgés de 10 à 19 ans)
NOMBRE TOTAL DE SURFACES :	29		

Toutes les communautés rurales au sein de Clarence-Rockland ont accès à des infrastructures extérieures. Chaque communauté compte au moins un parc municipal avec une structure de jeux. La plupart ont un terrain de jeux et un terrain de basket-ball (inondé pendant l'hiver pour produire une glace extérieure).

À l'heure actuelle, la majorité des installations récréatives intérieures et extérieures sont concentrées dans le centre urbain de Rockland. Cela est principalement attribuable à la concentration de la population à Rockland par rapport aux communautés rurales de la cité.

La participation communautaire pendant la réunion publique a révélé que bien que les résidents soient généralement satisfaits de la répartition des infrastructures récréatives, quelques souhaits spécifiques ont été exprimés pendant le processus de consultation :

- l'aménagement d'aires de jeux d'eau dans les communautés rurales, particulièrement Bourget et Hammond;
- la fourniture d'infrastructures extérieures s'adressant aux jeunes à Hammond et à Cheney (p. ex., aire de jeux d'eau ou planchodrome); et
- l'aménagement de pistes cyclables pour connecter les communautés rurales.

	Bourget	Cheney	Clarence	Clarence Creek	Hammond	St. Pascal- Baylon
Structure de jeux	✓	✓	✓	✓	✓	
Terrain de jeux	✓	✓		✓	✓	✓
Terrain de basket-ball		✓	✓	✓	✓	
Terrain de balle	✓			✓	✓	✓
Planchodrome	✓					
Aire de jeux d'eau						
Terrain de volley-ball	✓					
Terrain de tennis				✓	✓	

Tableau 7 : Inventaire des biens récréatifs extérieurs par communauté rurale
Sierra Planning & Management

2.4.1. Terrains de balle

Le niveau de provision de terrains de balle fondé sur la population semble être légèrement inférieur à celui de municipalités comparables. Toutefois, les tendances générales en matière de participation aux sports indiquent sur les sports de balle ne connaissent pas actuellement de croissance de popularité importante et, en fait, leur popularité diminue dans de nombreuses municipalités. Par conséquent, la norme en matière de provisions fondée sur la population légèrement plus basse à Clarence-Rockland par rapport à d'autres municipalités n'indique pas nécessairement que la Cité ne répond pas aux besoins de la communauté.

À la lumière de la croissance démographique prévue, il est peu probable que la Cité doive investir dans des terrains de tennis et des planchodromes supplémentaires. Des terrains de jeux supplémentaires pourraient être requis, mais ils sont généralement aménagés dans le cadre de nouvelles écoles.

En fonction de la croissance démographique prévue, pour maintenir le niveau actuel de provision de terrains de balle, la Cité devrait investir dans un terrain de balle supplémentaire pendant la durée du plan. Les consultations communautaires ont indiqué qu'à l'heure actuelle, la Cité n'avait pas de terrain de balle co-localisé. Cela représente une entrave au développement des ligues et à l'organisation de tournois. Les groupes d'utilisateurs indiquent que l'adhésion aux ligues est forte et en croissance.

À l'exception de l'absence d'un terrain de balle double, les résidents sont généralement satisfaits des terrains de balle de la Cité. Parmi les préoccupations spécifiques relatives à l'entretien que le plan suggère d'aborder, on peut citer :

- **Terrain de balle de Saint Pascal-Baylon** : le champ d'épuration doit être vidé fréquemment, les toilettes ont besoin d'être renouvelées, le nombre de sièges est insuffisant et le terrain n'est pas nivelé.
- **Terrain de balle de Hammond** : manque d'éclairage entre le terrain et le stationnement.
- **Terrain de balle de Bourget** : a besoin d'un champ extérieur en pelouse et d'une surface de jeu plus molle au champ intérieur pour les petites ligues.

Année	Norme fondée sur la population	Nombre de terrains de balle requis pour maintenir le niveau de provision actuel
2016	1 : 5 137	-
2021	1 : 5 608	5,4
2026	1 : 6 079	5,8
2031	1 : 6 550	6,3

Tableau 8 : Norme prévue fondée sur la population, terrains de balle 2016-2031
Sierra Planning & Management

2.4.2. Terrain de soccer

Le soccer est un sport à popularité grandissante à Clarence-Rockland, avec environ 700 membres la saison dernière. Y compris L'Escale, la municipalité fournit cinq terrains de soccer pleine grandeur (deux avec éclairage), neuf terrains « super-8 » ou junior, et deux mini-terrains.

Les normes en matière de provisions fondées sur la population indiquent que la Cité restera à l'intérieur des niveaux de service généralement acceptables. La consultation a indiqué que le club local de soccer considère que le niveau de provision actuel est suffisant pour la croissance actuelle et future.

Type de terrain	Niveau de provision en 2016	Niveau de provision en 2031	Norme comparable
Pleine grandeur – avec éclairage	1 : 14 727	1 : 16 375	1 : 15 000 - 20 000
Junior	1 : 3 325	1 : 3 639	1 : 2 000 - 4 000

Tableau 9 : Norme prévue fondée sur la population – Terrains de soccer 2016-2031

Sierra Planning & Management

Toutefois, la consultation a indiqué que la communauté aimerait avoir une installation intérieure de soccer. L'absence d'installations intérieures :

- nuit au développement d'athlètes en limitant le jeu et l'entraînement aux mois chauds;
- pénalise les joueurs inscrits dans les ligues locales par rapport aux équipes qui ont accès à un entraînement toute l'année.

Le club local de soccer a tenu des discussions avec la Cité concernant la transformation de l'aréna Jean Marc Lalonde pour en faire une installation intérieure de soccer. Il serait également possible d'installer un dôme au-dessus d'un champ existant pour répondre à ce besoin. Nos recommandations dans le cadre du présent plan directeur concernent l'option de développer un dôme intégré de soccer et de base-ball et la possibilité d'installer un dôme au-dessus d'un terrain en gazon. Il n'existe aucun objectif spécifique fondé sur la population pour les terrains couverts; ceux-ci sont fournis dans des communautés où a.) il y a une demande pour une telle installation qui est appuyée par la popularité historique et la croissance du nombre d'inscriptions, et b.) lorsque l'appétit municipal est suffisant pour aménager et exploiter une telle installation ou un partenariat est possible, ou c.) le secteur privé effectue des investissements dans un terrain couvert.

On trouve des terrains couverts partout en Ontario. En voici quelques exemples :

- North Glengary : Pop. 10 251
- Bradford West Gwillimbury : Pop. 28 077
- Aurora : Pop. 53 203

La plupart des dômes sportifs sont le résultat d'un partenariat avec les conseils scolaires ou des groupes d'usagers locaux. Étant donné la relation positive et productive entre la Cité de Clarence-Rockland et les conseils scolaires locaux en ce qui concerne l'aménagement et l'exploitation des installations, il existe un potentiel important pour la Cité de Clarence-Rockland d'établir un partenariat pour l'aménagement d'un terrain de soccer intérieur.

2.4.3. Tennis

Dans l'ensemble, la municipalité est bien située en ce qui concerne la provision de terrains de tennis. La Cité compte actuellement sept terrains de tennis :

- Hammond (2)
- Parc Simon (4)
- Aréna de Clarence Creek (1)

Les normes en matière de provisions comparables sont 1 : 4 000 à 5 000 résidents. Pendant la durée du plan, il est peu probable que la Cité ait à effectuer des investissements dans des terrains de tennis supplémentaires.

Année	Normes en matière de provisions fondées sur la population
2016	1 : 3 669 résidents
2021	1 : 4 006 résidents
2026	1 : 4 342 résidents
2031	1 : 4 679 résidents

Tableau 10 : Norme en matière de provisions prévue – Terrains de tennis 2016-2031

Sierra Planning & Management

2.4.4. Aires de jeux d'eau / Parcs à jets d'eau

La popularité des aires de jeux d'eau dans l'élaboration de parcs est en hausse : Elles fournissent un environnement de jeu aquatique pour les jeunes familles et des coûts d'exploitation considérablement inférieurs à ceux d'une piscine extérieure. Il s'agit également d'une activité peu coûteuse ou gratuite pour les familles, comparativement aux activités aquatiques conventionnelles.

La Cité de Clarence-Rockland exploite actuellement une aire de jeux d'eau au parc Simon (Rockland), qui a été très bien accueillie par les membres de la communauté.

La Cité a l'intention d'ouvrir une deuxième aire de jeux d'eau à Bourget en 2016. Cela répondra aux demandes de la communauté pour une deuxième aire de jeux d'eau dans l'une des communautés rurales, afin de servir les résidents qui vivent à l'extérieur de Rockland. La Cité planifie également d'ajouter une troisième aire de jeux d'eau à Clarence Creek.

La norme en matière de provisions comparable dans les communautés ayant une assiette fiscale semblable sur le plan des proportions est de **1 aire de jeux d'eau par 1 500 à 2 500 jeunes âgés de moins de 14 ans**. Avec l'ajout de l'aire de jeux d'eau à Bourget, la Cité satisfera à cette norme à moyen terme, mais pas nécessairement à plus long terme.

Année	Sans ajout	Avec l'ajout de l'aire de jeux d'eau à Bourget
2016	1 : 4 592	1 : 2 296
2021	1 : 5 013	1 : 2 506
2026	1 : 5 434	1 : 2 717
2031	1 : 5 855	1 : 2 928

Tableau 11 : Norme en matière de provisions prévue – Aires de jeux d'eau 2016-2031

Sierra Planning & Management

2.4.5. Secteur riverain

Clarence-Rockland est située à un endroit avantageux, sur les rives de la magnifique rivière des Outaouais. Jusqu'à aujourd'hui, le développement public au bord de l'eau a été limité au parc Du Moulin. Il serait toutefois possible d'améliorer l'accès public à cet actif naturel et d'améliorer les infrastructures mises à la disposition des résidents.

La priorité de l'aménagement riverain était un sujet populaire dans tous les domaines touchés par la consultation. Selon la consultation publique, les priorités les plus élevées étaient les suivantes :

- aménagement d'une promenade de bois ou d'un sentier le long de l'eau, relié à un réseau plus grand de sentiers;
- l'ajout d'abris ou d'ombre;
- des quais permanents; et
- des activités au bord de l'eau (p. ex., kayak).

La Cité met actuellement sur pied un comité consultatif pour le parc Du Moulin afin d'aborder le réaménagement du parc.

Toutefois, au-delà du parc Du Moulin, la Cité pourrait prendre un contrôle plus grand sur le processus d'aménagement en raison de l'aménagement effectué le long de la rivière des Outaouais. Spécifiquement, la Cité aurait l'occasion d'obtenir de façon plus active des parcelles de terrain situées directement au bord de l'eau ou qui améliorent l'accès à celui-ci. Étant donné la nature et le

moment de l'aménagement, cela sera probablement le projet d'une génération, qui sera effectué à plus long terme.

2.4.6. Pistes cyclables

Les pistes cyclables  taient le besoin communautaire le plus fr quemment mentionn  dans toutes les consultations.

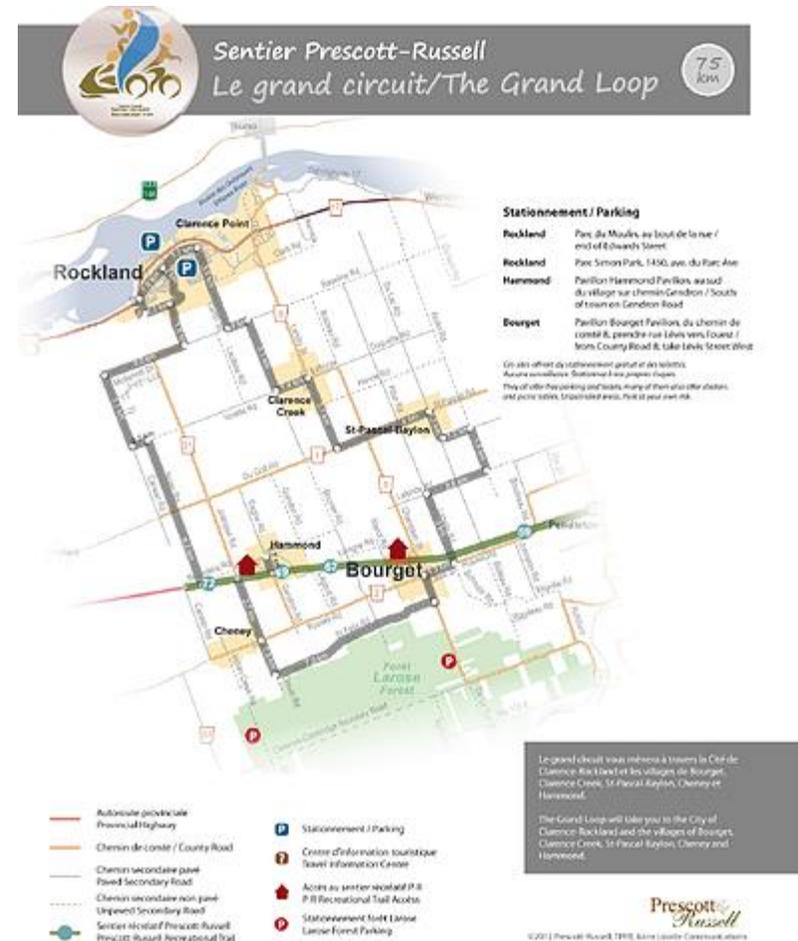
  l'heure actuelle, la municipalit  fait la promotion du Clarence-Rockland Bicycle Path/Le Grand Circuit – une boucle de 75 km qui traverse chacune des communaut s de la Cit . Il n'y a aucune d signation pour le cyclisme sur ces pistes, comme pour les autres pistes cyclables dans les comt s unis de Prescott-Russell.

La Cit  h berge  galement une section du sentier r cr atif de Prescott-Russell qui relie les villages de Bourget et de Hammond.

Des pistes cyclables procurent une gamme d'avantages   la communaut , y compris :

- encourager l'activit  physique chez les r sidents;
- cr er des liens entre les communaut s;
- encourager le tourisme sportif; et
- am liorer la s curit  des conducteurs d'automobiles et des circuits.

Dans les milieux ruraux, l'am nagement de pistes cyclables se limite g n ralement au trac  d'une voie d'un c t  de la route, sans s parateurs physiques. La signalisation est un composant important des pistes cyclables rurales. Les pratiques exemplaires dans ce domaine comprennent des indications claires sur la route, en plus d'une signalisation autonome.



2.5 Parcs

La provision de parcs varie considérablement d'une municipalité à l'autre. En règle générale, on fournit 2 à 4 hectares de parcs publics par 1 000 résidents. Ce chiffre peut être considérablement moins élevé dans les grandes communautés urbaines, où le développement historique a laissé peu de terrain public disponible pour des parcs ou des espaces verts, ou dans les municipalités rurales où la population a un accès considérable aux espaces verts par l'entremise de terrains privés.

Si l'on inclut tous les parcs et espaces verts appartenant à la Cité, celle-ci fournit actuellement 3,17 hectares par 1 000 résidents, ce qui s'inscrit dans la plage moyenne pour les parcs et les espaces verts des municipalités en Ontario.

La quantité des aires de parc est importante, tout comme la qualité et la distribution. À l'heure actuelle, la Cité de Clarence-Rockland ne possède pas de système de classification des aires de parc pour guider la prise de décisions municipales dans le domaine de la planification et du développement des parcs. Jusqu'à aujourd'hui, la Cité a obtenu des terrains dans le cadre du processus de lotissement et a aménagé des infrastructures dans les aires de parc selon les pratiques exemplaires et les aspirations de la communauté. À l'heure actuelle, la Cité de Clarence-Rockland ne possède pas de système de classification des aires de parc pour guider la prise de décisions municipales dans le domaine de la planification et du développement des parcs.

Communauté	Hectares d'aires de parc par 1 000 résidents
Bourget	3,71
Clarence Creek	7,63
Clarence Point	1,76
Cheney	13,78
Hammond	3,14
Rockland	1,18
Saint Pascal Baylon	7,09
Rural	5,51
Moyenne	3,17

Tableau 12 : Niveau actuel de provision : Aires de parc par communauté

La consultation communautaire a indiqué qu'en général, les membres de la communauté sont satisfaits du niveau de service actuel des aires de parc, et des infrastructures disponibles dans leur communauté. Ils ont exprimé les préoccupations spécifiques suivantes :

- un manque d'installations de jeu et de sièges au parc Simon;
- un besoin pour des infrastructures des aires de jeux plus variées à Hammond et à Cheney (p. ex., aire de jeux d'eau ou planchodrome).

La Cité de Clarence-Rockland a actuellement l'intention d'effectuer des investissements dans les infrastructures des aires de parc par l'entremise de son processus de budget d'immobilisations. Les données du PSAB provenant de la Cité de Clarence-Rockland indiquent que celle-ci a l'intention d'investir plus de 2 millions de dollars pour entretenir les parcs existants au cours des quinze prochaines années. Les importants postes budgétaires à court terme sont les suivants :

- Parc Bourget : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (34 000 \$)
- Parc Cheney : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (33 000 \$)
- Parc Clarence Creek :
 - Remplacement des surfaces du terrain de tennis et du terrain de basket-ball (28 000 \$)
 - Remplacement de l'asphalte du parc de stationnement (55 000 \$)
- Parc Eugène Laviolette : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (34 000 \$)

- Parc Bellevue : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (39 000 \$)
- Parc Valiquette : Remplacement du parc de stationnement (98 000 \$)

Grâce à ces éléments, les parcs de la Cité resteront des actifs précieux pour la communauté pendant la durée du plan directeur.

	Court terme 2016 -2019	Moyen terme (2020-2025)	Long terme 2026 -2030
Tous les parcs	585 000 \$	1 171 000 \$	551 000 \$

Tableau 13 : Budget d'immobilisations pour les réparations et la modernisation des terrains de jeux

Budget d'immobilisations de la Cité de Clarence-Rockland pour les réparations et la modernisation pour 2016-2030

2.5.1. Parc à chiens

Comme les villes deviennent de plus en plus encombrées et les lois relatives aux laisses de plus en plus restrictives, de nombreux propriétaires de chiens se tournent vers la création de parcs à chiens comme solution à leur besoin d'espace où passer du temps de qualité avec leurs animaux.

En voici quelques avantages :

- socialisation pour les chiens et les personnes;
- création d'un esprit communautaire;
- augmentation de la variété d'occasions de faire de l'exercice physique;
- responsabilisation des propriétaires de chiens;
- permet aux chiens de faire de l'exercice et de socialiser sans danger.

La Cité de Clarence-Rockland a fait l'acquisition d'un bail immobilier temporaire à Rockland, sur lequel elle a aménagé un parc à chiens sans laisse. Ce bail expirera en 2020. En raison de la nature temporaire du bail immobilier, le parc a été aménagé conformément à des normes minimales et ne fournit que les infrastructures de base aujourd'hui associées aux parcs à chiens.

La consultation a indiqué que le parc à chiens est populaire chez les résidents, quoiqu'ils aimeraient voir l'ajout d'infrastructures pour en améliorer la fonctionnalité. Spécifiquement :

- de meilleures clôtures autour du périmètre;

- de multiples poubelles;
- une source d'eau.

Les pratiques exemplaires relatives à la provision d'un parc à chiens sont les suivantes :

Sélection du site :

- Emplacement éloigné d'autres usages établis, y compris les résidences (cela évitera les plaintes associées aux jappements);
- Disponibilité de places de stationnement à proximité;
- Choix d'espaces qui minimisent les répercussions sur le caractère visuel du parc (il est presque impossible de faire pousser du gazon dans un parc à chiens);
- Éviter les habitats sensibles sur le plan de l'environnement.

Infrastructures :

- Fontaines pour les animaux;
- Clôture;
- Entrée à double barrière;
- Distributeur de sacs pour les déchets produits par les chiens;
- Zones séparées pour les petits chiens et les gros chiens;
- Bancs;
- Ombre;
- Signalisation présentant les règles et des renseignements sur l'obtention d'un permis pour chien.

Exploitation :

- Des politiques relatives aux parcs doivent être mises en place afin de définir le code de conduite des résidents visiteurs. Inclusions potentielles :
 - Interdiction de chiens non stérilisés, agressifs, craintifs de certaines races
 - Interdiction d'aliments, de jouets, de creusage, de jappements excessifs, d'enfants
 - Exigences relatives à l'élimination des déchets
 - Exigences relatives aux vaccins
 - Interdiction de colliers étrangleurs ou à dents
- L'élaboration de règlements pour le parc à chiens doit combiner les politiques publiques existantes et les commentaires de la communauté.

La Cité de Clarence-Rockland a actuellement un comité du parc à chiens qui travaille avec la Cité concernant toutes les affaires relatives au parc à chiens.

2.5.2. Acquisition d'aires de parc

Les plans officiels de la Cité de Clarence-Rockland décrivent actuellement le processus d'acquisition d'aires de parc, qui est fondé sur les normes en matière de provisions minimales énoncées dans la Loi ontarienne sur l'aménagement du territoire.

La Cité pourrait modifier le langage de son plan officiel afin d'élargir la gamme des outils dont elle dispose pour négocier et faire l'acquisition d'aires de parc ou d'infrastructures de parc dans le cadre du processus d'aménagement.

L'article 37 de la Loi sur l'aménagement du territoire autorise les municipalités à accorder des augmentations de la hauteur et de la densité du développement, en échange pour la provision d'« installations, services ou autres avantages ».

Pour aider à identifier les pratiques exemplaires, le plan officiel de la Cité de Toronto définit comme suit les installations, services ou autres avantages devant être fournis en vertu de l'article 37 :

- a. la conservation des ressources du patrimoine;
- b. des installations de garde d'enfants entièrement meublées et équipées, y compris le financement de démarrage;
- c. l'art public;
- d. d'autres établissements artistiques, culturels, communautaires ou institutionnels sans but lucratif;
- e. **les aires de parc ou les améliorations apportées aux parcs;**
- f. **l'accès public aux ravins et aux vallées;**
- g. des améliorations au paysage de rues sur les boulevards publics;
- h. des logements locatifs;
- i. des logements abordables;
- j. des unités en copropriété abordables;
- k. des améliorations locales aux installations de transport en commun;
- l. des terrains à d'autres fins municipales.

2.6 Programmation des activités récréatives

La programmation des activités récréatives et des loisirs à Clarence-Rockland relève presque exclusivement du YMCA-YWCA de Clarence-Rockland et des groupes communautaires. La Cité elle-même exploitait autrefois un programme de gymnastique, qu'elle a choisi de transférer au YMCA-YWCA de Clarence-Rockland.

Le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland offre les programmes suivants :

- activités aquatiques;
- conditionnement physique;
- gymnastique;
- arts;
- danse;
- intérêt général;
- soccer;
- arts martiaux;
- hockey de rue;
- basket-ball;
- volley-ball;
- badminton; et
- programmation pour les aînés.

L'inscription à des programmes spécifiques varie d'une année à l'autre, mais les discussions tenues avec le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland ont indiqué que les tendances en matière d'inscription correspondaient généralement à celles des autres communautés où le YMCA-YWCA assure la programmation des activités récréatives.

La consultation communautaire a indiqué qu'en général, les résidents sont satisfaits de la qualité des programmes offerts par le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland. Ils ont toutefois exprimé quelques préoccupations clés :

- a. les frais supplémentaires pour les programmes de prestige, en plus des frais d'adhésion;
- b. le coût relativement élevé de l'adhésion comme obstacle à l'inscription à une programmation des activités récréatives pour la famille;
- c. la centralisation de la programmation à Rockland, et l'absence de programmes du YMCA-YWCA dans les communautés rurales.

Bien que le partenariat entre la Cité de Clarence-Rockland et le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland permette aux résidents de bénéficier d'une programmation des activités récréatives de qualité supérieure, nous avons fourni une série de recommandations à cet égard dans la section 3.

La Cité de Clarence-Rockland accueille également une large collection de groupes d'utilisateurs d'activités récréatives et de loisirs, qui fournissent les catégories suivantes de programmes. Veuillez noter que cette liste n'est pas exhaustive :

- Cadets de l'Air;
- tir à l'arc;
- badminton;
- base-ball;
- bingo;
- flag-football;
- hockey;
- ringuette;
- Scouts/Guides;
- patinage;
- soccer; et
- programmation et activités sociales.

La consultation communautaire a indiqué qu'en général, les résidents sont satisfaits de la variété et de la qualité des programmes et des activités offerts par les groupes locaux d'activités récréatives et de loisirs. Les préoccupations clés concernaient principalement les installations, spécifiquement le manque d'installations intérieures pour les matchs et l'entraînement hors saison, et des installations dotées de multiples surfaces ou terrains de jeux qui permettraient la tenue de tournois.

Bien que la Cité ait choisi d'adopter une approche de partenariat à la programmation des activités récréatives, il y a une occasion d'étendre la programmation des activités récréatives aux communautés rurales afin d'élargir l'accès local. Nous avons fourni des recommandations claires à cet égard dans la section 3. Si la Cité ne parvient pas à trouver un partenaire prêt ou compétent pour s'acquitter de ce rôle, elle aurait l'occasion d'entrer dans le domaine de la programmation directe des activités récréatives dans les communautés rurales, de façon temporaire ou permanente.

2.7 Partenariats

La municipalité a de solides antécédents de partenariats mutuellement bénéfiques et efficaces. Au cours des dix dernières années, la Cité a développé ou renforcé des partenariats avec les organisations suivantes pour la provision de services récréatifs :

- l'Académie canadienne et internationale de hockey;
- le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland;
- les conseils scolaires locaux;
- la bibliothèque publique de Clarence-Rockland; et
- les sociétés récréatives rurales.

La Cité travaille également avec plusieurs comités consultatifs en matière d'activités récréatives :

- le comité du parc à chiens sans laisse;
- le comité des sentiers récréatifs;
- le comité du YMCA/YWCA; et
- le comité récréatif de Bourget.

Le niveau de collaboration et de partenariats dans la provision de services récréatifs à Clarence-Rockland est important et impressionnant. Les recommandations fondées sur les partenariats, faisant partie du présent plan directeur, sont présentées dans la section 3; toutefois, le présent plan directeur reconnaît le travail exemplaire que la Cité a effectué jusqu'à maintenant dans ce domaine, et les recommandations visent à renforcer ces liens plutôt qu'à modifier la façon dont les activités récréatives sont fournies.

Installation	Propriétaire	Partenariat/convention de partenariat
Aréna de Clarence-Rockland	Cité de C-R	CIH
Centre de loisirs	Cité de C-R	YMCA/YWCA de la région de la capitale
École secondaire L'Escale	Conseil scolaire de district catholique de L'Est Ontarien	Convention d'utilisation mixte avec la Cité pour la salle de spectacle et les terrains
Centre communautaire de Bourget	Cité de C-R	Comité récréatif de Bourget

Tableau 14 : Partenariats fondés sur les installations – Cité de Clarence-Rockland
Sierra Planning and Management

2.8 Événements

Le développement, l'organisation et la provision d'événements à l'échelle communautaire constituent un mandat des Services communautaires de la Cité de Clarence-Rockland.

Les Services communautaires de la Cité de Clarence-Rockland organisent actuellement trois événements annuels :

1. La fête du Canada : Située dans le parc Simon, au centre de Rockland. L'événement attire généralement entre 3 500 et 5 000 participants. La Cité pourrait transférer l'événement au parc Du Moulin afin de partager l'équipement utilisé par le festival de la rivière des Outaouais, qui a lieu la première fin de semaine de juillet.

2. Festival de la rivière des Outaouais : Situé dans le parc Du Moulin, ce festival de quatre jours (du jeudi au dimanche) a lieu pendant la première fin de semaine de juillet.

La participation au festival a augmenté considérablement au cours des quatre dernières années :

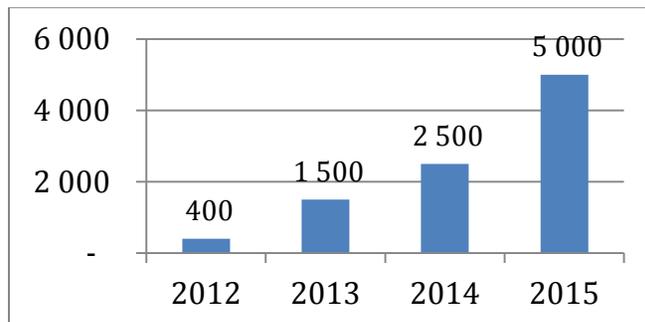


Figure 10 : Participation – Festival de la rivière des Outaouais 2012-2015

Les Services communautaires sont responsables de l'organisation du festival de la rivière des Outaouais; toutefois, ils assurent également la coordination avec plusieurs groupes communautaires qui organisent des activités pendant l'événement (p. ex., Rockland Ford Poker Run, Power Boat Poker Fun, Foire Gourmande des Comtés unis de Prescott Russell).

Bien que l'événement connaisse une grande réussite, la logistique de son organisation et de sa gestion est également devenue un fardeau sur les ressources des Services communautaires.

3. Défilé de Noël : Cet événement, qui a lieu à Rockland le dernier dimanche de novembre, est simple à organiser pour le service. Il rassemble généralement entre 1 500 et 2 500 participants, selon la météo.

La Cité a indiqué qu'elle considère que la fourniture d'événements à l'échelle communautaire est un mandat important des Services communautaires. Selon les niveaux existants de ressources, il est peu probable que les Services communautaires puissent ajouter à leurs fonctions le développement d'événements supplémentaires ou l'élargissement d'événements actuels dépassant considérablement leurs capacités actuelles. Toutefois, la provision d'événements à l'échelle communautaire demeure une tâche importante qui crée un sentiment de communauté entre les résidents et attire des visiteurs à Clarence-Rockland.

2.9 Frais et droits

En dépit du fait que la Cité de Clarence-Rockland a adopté principalement une approche de facilitation des services récréatifs, elle a conservé le contrôle des frais de réservation des installations qui appartiennent à la municipalité. La Cité assume la responsabilité centrale de la réservation du temps de glace, en dépit du fait que l'aréna de Clarence-Rockland est exploité par un partenaire communautaire.

Les consultations communautaires ont indiqué que les résidents étaient préoccupés par le fait que les frais d'utilisation des glaces étaient supérieurs à ceux de communautés comparables. Un examen des frais d'utilisation des glaces dans les communautés voisines indique que les tarifs horaires pour les adultes sont relativement élevés, comparativement à ceux pour Russell, La Nation et Champlain, tout en restant comparables aux tarifs aux heures de pointe d'Ottawa et de Casselman. La Cité n'a pas de tarifs aux heures creuses.

La Cité a adopté un seul tarif pour chacune de ses installations de surface de glace, ce qui signifie que les utilisateurs paient les mêmes tarifs pour jouer à l'aréna de Clarence-Creek que dans l'aréna de Clarence-Rockland plus récente. Bien que cette décision n'ait pas été populaire au sein des groupes d'utilisateurs et des résidents locaux, elle reflète les coûts réels de la prestation de glace dans une installation plus ancienne.

Glace	Clarence-Rockland	Ottawa	Canton de Russell	Le pays	Casselman	Champlain
Adultes, heures creuses		\$ 126.65	\$ 110.00	\$ 105.00	\$ 100.00	\$ 93.50
Adultes, heures de pointe	\$ 235.00	\$ 271.60	\$ 174.00	\$ 160.00	\$ 250.00	\$ 150.50
Adultes, fins de semaine					\$ 225.00	
Adultes, heures creuses les fins de semaine (de 22 h à la fermeture)					\$ 195.00	
Mineurs, heures creuses	\$ 105.00	\$ 126.65	\$ 110.00	\$ 120.00	\$ 140.00	\$ 64.00
Mineurs, heures de pointe	\$ 130.00	\$ 162.80	\$ 150.00		\$ 160.00	\$ 105.00
Mineurs, tarif de tournoi				\$ 90.00		
Heures creuses (tarif fixe pour tous les groupes)		\$ 126.65				
Commercial		\$ 279.60				
Écoles			\$ 128.00		\$ 80.00	
Primaires				\$ 30.00		
Secondaires				\$ 105.00		
Sans rendez-vous				15 \$ par personne		
Non-résidents, heures de pointe						
Non-résidents, heures creuses			\$ 215.00			
Mineurs non résidents, heures de pointe						\$ 127.75
Mineurs non résidents, heures creuses						\$ 84.00
Dernière minute, heures de pointe	\$ 195.00	\$ 162.80			\$ 195.00	
Dernière minute, heures creuses		\$ 126.65				

Tableau 15 : Frais d'utilisation des glaces : Clarence-Rockland et communautés voisines (2015)
Sierra Planning & Management

La Cité de Clarence-Rockland assume également la responsabilité des réservations pour les terrains municipaux et les terrains de balle. Un examen des tarifs de location des terrains de balle comparativement à ceux des communautés voisines indique que les frais d'utilisation sont généralement plus élevés. Toutefois, les groupes d'utilisateurs et les résidents n'ont pas soulevé ce fait comme préoccupation ou obstacle à la participation lors de la consultation pour le présent plan directeur. Leurs préoccupations concernaient principalement les faits suivants :

- la qualité des infrastructures;
- la disponibilité d'infrastructures qui facilitent les ligues et les tournois.

Terrains de balle	Clarence-Rockland	Ottawa	Canton de Russell	Le pays	Casselman	Champlain
Association de sports mineurs	\$ 30.00	Le prix dépend de la qualité	17 \$ avec éclairage / 12 \$ sans éclairage	Politique de non-facturation de frais d'utilisation	Politique de non-facturation de frais d'utilisation	Sans frais
Tournois de sports mineurs – jour et soir	\$ 75.00					
Tournois de sports mineurs – soir et nuit	\$ 20.00					
Ligues pour adultes	\$ 40.00		21 \$ avec éclairage / 14 \$ sans éclairage			25 \$ par match
Tournois pour adultes – jour et soir	\$ 160.00					
Tournois pour adultes – soir et nuit	\$ 40.00					
Non-résidents			28 \$ avec éclairage / 17 \$ sans éclairage			

Tableau 16 : Frais d'utilisation des terrains de balle : Clarence-Rockland et communautés voisines
Sierra Planning & Management

Le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland fixe les frais d'utilisation et les droits associés aux volets de conditionnement physique et de baignade du Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland. La structure de fait est fondée sur l'adhésion, les non-membres pouvant acheter un laissez-passer de jour afin d'avoir accès aux installations de conditionnement physique et de baignade.

La consultation communautaire effectuée dans le cadre du présent plan directeur a indiqué que bien que les résidents soient généralement satisfaits de la qualité des programmes offerts par le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland, le coût de certains programmes est prohibitif, particulièrement la baignade publique pour les non-membres. Étant donné que l'installation appartient à la Cité, les résidents estiment que celle-ci devrait éliminer les obstacles financiers associés à ce programme. Le tableau adjacent fournit une vue d'ensemble des frais de baignade pour les non-membres au YMCA-YWCA de Clarence-Rockland, en comparaison avec ceux dans les installations de la Cité d'Ottawa voisine.

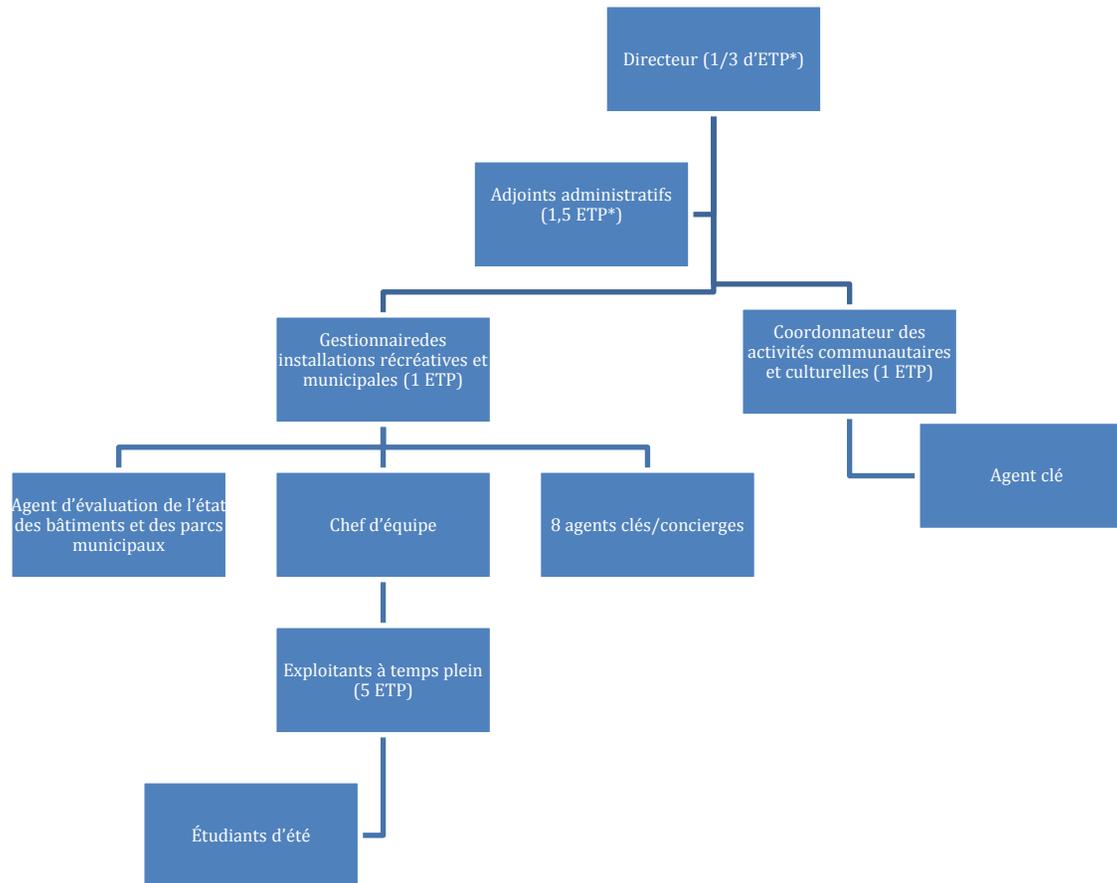
La différence de prix est probablement attribuable aux subventions fournies aux piscines municipales : Les municipalités subventionnent le coût de l'accès aux piscines en tant que service pour les résidents locaux. En tant qu'entité non municipale, le YMCA-YWCA ne fournit pas une telle subvention. Le présent plan directeur a déterminé que ce coût représente un obstacle important à la participation aux activités aquatiques pour les résidents dans une installation appartenant à la Cité, et nos recommandations fournissent des conseils concernant les mesures à prendre pour soulager ce problème.

Baignade intérieure	Clarence-Rockland : Laissez-passer de jour	Ottawa
Bambins de 2 ans ou moins	6,50 \$	GRATUIT
Enfants de 3 à 12 ans	6,50 \$	1,95 \$
Adolescents (13 à 18 ans)	6.50 \$	1,95 \$
Étudiants à temps plein	6.50 \$	1,95 \$
Adultes (19 à 64 ans)	13,00 \$	4,40 \$
Aînés (65 ans ou plus)	8,00 \$	2,55 \$
Famille (1 adulte, 2 enfants)	16,25 \$	1,95 \$
Groupe (10 personnes ou plus)		1,70 \$

Tableau 17 : Coût d'entrée dans les piscines – Clarence-Rockland et Ottawa
Sierra Planning and Management

2.10 Organisation interne

En ce qui concerne les effectifs, les Services communautaires consacrent les ressources suivantes à la prestation de services relatifs aux parcs et aux loisirs :



**Le directeur divise son temps entre les trois composants des Services communautaires – a.) loisirs, arts et culture/bâtiments, b.) services de garderie; et c.) transport en commun.*

*** La Cité compte également deux adjoints administratifs à temps plein qui relèvent du directeur des Services communautaires. Ceux-ci divisent leur temps entre deux composants des Services communautaires – a.) loisirs, arts et culture/bâtiments; et c.) transport en commun.*

L'équipe d'entretien des parcs et loisirs est composée de cinq employés à temps plein depuis 1998, date de la fusion entre la Cité de Clarence et la Cité de Rockland. Les responsabilités de l'équipe ont augmenté considérablement depuis cette date, en raison de l'augmentation du nombre d'installations récréatives dont elle doit s'occuper. Par exemple, au cours des deux dernières années, deux parcs supplémentaires ont été ajoutés l'an dernier à la liste de l'équipe, sans augmentation notée de ressources, que ce soit en main-d'œuvre ou en machines.

L'équipe a présenté plusieurs problèmes clés concernant leur capacité à fournir un niveau de service suffisant pour répondre aux besoins des résidents :

a. L'absence d'une hiérarchie définie et de descriptions des rôles ou des tâches

Tous les membres de l'équipe ont la même description de tâche pour le syndicat, soit celle d'« opérateur ». Il n'y a aucune responsabilité définie ni division entre les membres de l'équipe affectés au fonctionnement et à l'entretien des arénas et ceux qui passent la journée dehors pour assurer l'entretien d'autres bâtiments et installations extérieures. Bien que les membres de l'équipe s'entraident et travaillent ensemble afin de s'assurer que les tâches qui leur sont confiées sont effectuées, cette absence de définition entraîne plusieurs problèmes :

- i. Manque de responsabilisation : Le chef d'équipe ou d'autres membres de l'équipe de niveau supérieur affectent des tâches à l'équipe, mais parce qu'il n'y a pas de rôle défini pour chaque personne, il est facile pour une tâche de passer par les mailles du filet.

- ii. Confusion lors des vacances : Comme il n'y a pas de rôles définis, il est difficile de déterminer qui devrait prendre la relève lorsque le « chef », selon sa propre définition, est en vacances, et il n'y a pas de procédure relativement au transfert de la charge de travail et à son suivi en matière de responsabilisation.
- iii. Échelles salariales : Les membres plus jeunes du personnel ont indiqué qu'ils suivent une formation afin de s'assurer d'être formés adéquatement pour leur poste. Il est difficile de déterminer si cela se traduira par une augmentation salariale, compte tenu du fait que les membres existants du personnel, qui n'ont pas ces qualifications, sont payés selon la même échelle.
- iv. Qualifications requises : À l'heure actuelle, il n'y a pas d'exigences relatives aux qualifications pour les nouveaux membres du personnel en ce qui concerne l'entretien ou la gestion. Cela fait en sorte qu'il est difficile pour les membres existants du personnel de les entraîner compte tenu de leurs propres contraintes en matière de ressources, et le service est donc vulnérable aux procès potentiels et aux autres plaintes relativement aux niveaux d'entretien. Cela dissuade également les employés existants de suivre une formation officielle.

b. Manque d'espace

L'équipe existante travaille principalement à partir du garage situé dans le district commercial de Rockland. Toutefois, au cours des dernières années, la Cité a loué les bureaux constituant la partie intérieure du garage à la banque alimentaire locale et à une banque de vêtements. Cela a entraîné les problèmes suivants :

- i. Un manque d'espace de bureau : En fait, il n'y a d'espace de bureau officiel pour aucun membre de l'équipe, ainsi ils doivent manger leur dîner dans la cour et il y a un manque général d'organisation et de coordination et de classement de notes.
- ii. Un manque d'espace d'entreposage : le personnel a besoin d'entreposage intérieur pour les camions, les machines et d'autres équipements. Sans accès à cet espace, l'équipement a dû être entreposé à l'intérieur d'autres emplacements dans la Cité (voir les problèmes associés qui s'ensuivent), et dans certains cas à l'extérieur, ce qui n'est pas propice pour les exigences d'entretien et de soins à long terme relatives à l'équipement.

c. Multiples emplacements pour l'entreposage

À l'heure actuelle, l'équipe travaille principalement à partir du garage situé dans le district commercial de Rockland. Cet espace ne satisfait pas à leurs besoins en ce qui concerne a.) l'espace en général, et b.) l'espace intérieur. Pour cette raison, elle a commencé à conserver l'équipement à tout emplacement appartenant à la Cité où l'on trouve de l'espace d'entreposage.

Cela entraîne les problèmes suivants :

- i. Pertes d'efficacité associées au fait que l'équipement est dispersé à différents emplacements de la Cité. De plus, comme il n'y a pas d'emplacement désigné pour chaque équipement, les membres de l'équipe ne sont pas toujours entièrement sûrs de l'endroit où se trouve un outil ou une machine.
- ii. Le fait qu'ils doivent entreposer de l'équipement à l'extérieur alors qu'il devrait réellement se trouver à l'intérieur, dans un endroit protégé, réduit la durée de vie des machines.

d. Pénurie de main-d'œuvre

L'équipe est composée de cinq travailleurs à temps plein. Cela n'a pas changé depuis 1998 en dépit de la charge de travail croissante. Trois de ces employés sont syndiqués depuis plus de 20 ans et ont donc droit à cinq semaines de vacances par an. Ainsi, six mois de travail par an sont perdus. En général, l'équipe est d'accord pour dire qu'elle ne compte pas assez de membres pour effectuer toutes les tâches requises. La contrainte est particulièrement importante en hiver, car ils perdent un employé pour l'exploitation des aréas. Cela entraîne les problèmes suivants :

- i. Souvent, les réparations ne sont effectuées que lorsque les problèmes deviennent un danger pour la sécurité.
- ii. L'entretien et les modernisations réguliers ne sont pas effectués, ce qui réduit la durée de vie des installations et des infrastructures.
- iii. Les installations plus anciennes deviennent relativement peu attrayantes, car l'équipe n'a pas de temps à consacrer à l'entretien « esthétique ». Un exemple est l'aréna de Clarence Creek, qui, selon l'équipe, avait besoin d'être repeint depuis au moins dix ans; toutefois, ce travail n'a été effectué que récemment.
- iv. Un manque de formation : parce qu'il n'y a pas suffisamment de temps, le personnel ne suit aucune formation.

e. Compressions budgétaires

Empiriquement, l'équipe a indiqué que le budget d'entretien a diminué au cours des dernières années. Cela signifie que tout entretien « non urgent » est reporté. Le manquement à effectuer l'entretien annuel des installations et des infrastructures cause un problème lorsqu'elles finissent par tomber en panne en raison d'un manque d'entretien régulier.

Un examen des municipalités de taille comparable révèle que les Services communautaires comptent relativement moins de membres du personnel pour s'acquitter de leurs responsabilités. Il faut également noter que Clarence-Rockland est plutôt unique, car l'équipe d'entretien qui sert les bâtiments récréatifs et les installations extérieures sert également les installations de garde d'enfants de la Cité. Pour cette raison, le personnel et son budget sont exploités au maximum par rapport à des communautés de taille comparable. Bien que des données concrètes sur le nombre exact d'employés par rapport aux responsabilités spécifiques ne soient pas disponibles, il est clair que la répartition des responsabilités du personnel des Services communautaires entre les installations récréatives, les services de garde et le transport est plutôt unique.

Toutefois, la pénurie perçue de ressources est également exagérée en raison de l'absence d'une hiérarchie et d'une organisation internes claires. Cela entraîne une perte de temps et de ressources qui pourraient être utilisés de façon plus efficace.

Nous fournissons dans la section 3 des recommandations à cet égard concernant l'amélioration de l'organisation interne et l'harmonisation des effectifs.

3 Recommandations

3.1 La vision :

Une communauté dynamique, qui tire parti des actifs naturels et bâtis de notre communauté et de nos hameaux ruraux pour offrir aux résidents et aux visiteurs ce qu'il y a de mieux en matière d'expériences récréatives intérieures et extérieures.

3.2 La mission :

Maximiser la capacité des installations et des services récréatifs de haute qualité pour appuyer le développement résidentiel et économique.

3.3 Principes directeurs :

A : Tirer parti des loisirs pour bâtir une communauté en santé

- En reconnaissant le rôle joué par la récréation pour favoriser les modes de vie sains et les interactions sociales, la Cité s'efforcera de s'assurer que les services sont fournis, entretenus et améliorés convenablement.
- La Cité encouragera la participation dans les sports à tous les âges, ainsi que la poursuite de modes de vie sains et actifs.
- La Cité facilitera la santé et le bien-être grâce à des occasions récréatives passives et actives, qui permettent aux résidents de maximiser la participation aux activités récréatives dans leur vie quotidienne.

B : Rendre les activités récréatives accessibles pour tous

- Les Services communautaires continueront à explorer et à mettre en œuvre des façons d'éliminer les obstacles qui pourraient empêcher les résidents de participer aux activités récréatives. Cela inclut, notamment, les obstacles physiques, financiers et sociaux qui pourraient être portés à l'attention de la Cité.
- Les Services communautaires travailleront afin de s'assurer que tous les résidents, urbains et ruraux, bénéficient d'un accès équitable à des activités récréatives officielles et non structurées, tout en reconnaissant la distribution existante des installations et les demandes de centralisation des fonctions.
- La Cité sera proactive en matière de planification active des transports et d'investissement dans les infrastructures qui connectent les résidents à la programmation et aux installations récréatives, tout en faisant la promotion du transport actif comme mode de déplacement.
- La Cité jouera un rôle actif pour favoriser les partenariats, dans le but de développer des occasions pour les jeunes de participer à des activités organisées et à des activités non organisées au sein de la communauté où ils habitent.
- Avec la croissance de la population des adultes plus âgés et des personnes âgées, la Cité travaillera avec ses partenaires pour élargir la gamme de programmes et de

services de loisirs actifs et sociaux mis à la disposition de ce groupe d'âge.

- La Cité veillera à ce que des espaces suffisants dans les installations et une allocation suffisante de temps et de programmes soient offerts à un coût abordable pour permettre la participation.
- La Cité continuera à investir dans des installations récréatives intérieures et extérieures à l'échelle du voisinage, en plus d'installations à l'échelle régionale, afin de fournir une gamme diversifiée d'occasions récréatives passives et actives à tous les résidents.

C : S'ouvrir à l'environnement naturel

- La Cité continuera à s'ouvrir à son environnement naturel et à développer les occasions fournies par ces actifs, par l'entremise de l'examen d'options d'aménagement qui conservent les habitats sensibles, tout en élargissant les occasions pour les résidents d'en bénéficier dans le cadre d'activités récréatives passives et actives.
- La Cité cherchera à maximiser l'utilisation publique de ses parcs et de ses actifs riverains grâce à des festivals et des événements.
- La Cité encouragera l'aménagement qui facilite l'utilisation du secteur riverain de Clarence-Rockland, de ses sentiers et des autres environnements naturels à des usages récréatifs passifs et actifs, et accordera la priorité à de tels projets.

D : Encourager les alliances et les partenariats positifs

- Lorsque cela est approprié, la Cité cherchera à conclure des partenariats avec d'autres fournisseurs du secteur public, du secteur communautaire et du secteur privé afin de faciliter la prestation d'une gamme variée de services récréatifs.
- Les Services communautaires reconnaissent la valeur des partenariats pour l'aménagement des installations, l'exploitation et le développement de programmes. Le service s'efforcera d'assurer l'utilisation la plus efficace des ressources de la Cité afin de maximiser toutes les occasions de développement de partenariats avec d'autres municipalités, des conseils scolaires et d'autres institutions.
- La Cité s'efforcera de conserver les partenariats fructueux existants avec des partenaires et des exploitants de programmation des activités récréatives, et de rechercher des occasions mutuellement bénéfiques de les développer.
- La Cité continuera à fournir un ensemble principal de festivals et d'événements qui plaisent à un large éventail de résidents et qui attirent des visiteurs à Clarence-Rockland. La Cité adoptera un rôle de facilitateur afin d'aider les membres de la communauté qui ont besoin de soutien pour fournir des événements plus spécialisés.

E : Fournir l'infrastructure nécessaire

- La Cité s'efforcera d'assurer la prestation et l'entretien d'infrastructures récréatives qui satisfont aux besoins de la communauté et qui reflètent la diversité des intérêts, des âges et des capacités.
- La Cité continuera à maintenir des normes strictes en matière d'entretien des installations et effectuera une planification efficace du remplacement des installations et des infrastructures, selon ce qui est requis au fil du temps.
- La Cité continuera à travailler avec des partenaires d'exploitation afin que les installations qui lui appartiennent soient entretenues conformément à ses normes, et que les opérateurs continuent à exploiter les installations appartenant à la Cité de façon financièrement responsable, y compris en planifiant des réserves et en y cotisant, le cas échéant.

F : Prestation de services efficace et efficiente

- La Cité s'efforcera de fournir un niveau élevé de service à la clientèle et d'entretien des installations à la communauté, qui est sensible aux besoins actuels et futurs.
- La Cité, grâce à son rôle de principal coordinateur du système local de loisirs, veillera à ce que les outils, les ressources et les soutiens requis soient disponibles pour que des occasions récréatives soient fournies de manière efficiente et efficace.

3.4 Buts et objectifs

But 1 : Favoriser la santé, le bien-être et la vie active

Objectifs :

- Encourager l'activité physique comme mode de vie et la qualité de vie par l'entremise de la programmation.
- Offrir des occasions de participer à des activités récréatives à tous les membres de la communauté, quels que soient leur âge, leurs capacités, leur ethnicité et leur revenu.
- Veiller à ce que cela soit réalisé dans le centre urbain et dans les communautés rurales de la Cité.

But 2 : Maximiser l'accès aux activités, aux programmes et aux événements à vocation communautaire et récréative.

Objectifs :

- Développer la programmation officielle des activités récréatives dans les hameaux ruraux de la Cité, afin que tous les résidents aient un accès équitable aux occasions récréatives.
- Tirer parti de partenariats nouveaux et existants afin d'augmenter la programmation des activités récréatives dans chacune des communautés de la Cité.
- Fournir des installations qui offrent des occasions pour des activités récréatives toute l'année, en reconnaissant la confluence entre les activités extérieures et les espaces intérieurs complémentaires.

- Améliorer l'accès à la programmation des activités récréatives grâce à la conception d'installations accessibles et la prestation de programmes et d'équipements appropriés pour les personnes ayant des besoins spéciaux.
- Développer un ensemble principal de festival et d'événements qui ciblent un large éventail de résidents et de visiteurs à Clarence-Rockland, tout en fournissant un soutien aux groupes qui cherchent à fournir des événements qui ciblent des groupes démographiques spécifiques.

But 3 : Cibler les enfants et les jeunes grâce aux activités récréatives

Objectifs :

- Encourager une vie saine et active pour les enfants et les jeunes en offrant une gamme de services récréatifs. Cela devrait accorder la priorité au développement des programmes offerts aux adolescents (de 13 à 18 ans).
- Investir dans une infrastructure récréative traditionnelle et non traditionnelle, qui encourage la participation des jeunes à l'exercice physique et au sport dans les communautés constitutives de la Cité.

But 4 : Accorder la priorité aux occasions récréatives extérieures et les améliorer grâce à l'aménagement de sentiers, de pistes cyclables et de parcs

Objectifs :

- Investir dans les parcs actuels afin d'améliorer leur utilité pour les membres de la communauté.
- Améliorer l'aménagement et l'utilisation de sentiers multifonctionnels afin de permettre une gamme d'activités récréatives passives et actives.
- Mettre en relation les résidents ruraux avec des occasions récréatives dans les communautés rurales de la Cité.
- Améliorer les connexions entre les sentiers existants afin de relier toutes les zones de la communauté.
- Fournir une norme d'aménagement uniforme pour les pistes cyclables dans toute la Cité.
- Améliorer le niveau de service dans les parcs et les espaces ouverts de Clarence-Rockland, afin de fournir des expériences récréatives passives et actives de qualité supérieure aux résidents de tous les âges.
- Travailler avec les développeurs pour augmenter la qualité et la variété des infrastructures dans les parcs nouveaux et existants.

But 5 : Investir dans le secteur riverain de la Cité en tant que projet à long terme touchant plusieurs générations

Objectifs :

- Améliorer l'accès du public au secteur riverain de la Cité en tant qu'actif pour les loisirs et les activités récréatives.
- Améliorer la connectivité le long du secteur riverain de la Cité afin de développer des occasions d'apprécier cet actif de façon passive.
- Tirer parti de nouveaux aménagements pour augmenter le nombre de terrains dont la Cité est propriétaire le long de la rivière des Outaouais.

But 6 : Renouvellement des installations et investissement

Objectifs :

- Maximiser l'utilisation des actifs existants grâce à des investissements dans les améliorations et le renouvellement. Cela nécessite une comparaison entre les coûts et les avantages du renouvellement des installations et ceux qui sont requis pour de nouvelles constructions.
- Étudier toutes les occasions d'aménagement d'infrastructures récréatives en tirant parti des programmes de financement qui existent au niveau fédéral, provincial ou autre.
- Assurer la planification des immobilisations à long terme pour le renouvellement des infrastructures en tant que principe de durabilité opérationnelle.

- Soutenir des investissements dans des installations qui améliorent les occasions pour les usages polyvalents ou les usages alternatifs, afin d'améliorer l'utilisation et la génération de revenus.
- Assurer un investissement efficace dans des infrastructures récréatives modernes qui maximisent les avantages pour les résidents et les visiteurs.
- Veiller à ce que les Services communautaires aient suffisamment de ressources pour entretenir tous les actifs récréatifs qui appartiennent à la Cité selon des normes strictes afin d'assurer leur utilité continue pour les résidents.
- Veiller à ce que les Services communautaires maximisent l'efficacité avec laquelle ils utilisent leurs ressources pour exploiter et maintenir l'inventaire d'actifs récréatifs de la Cité.

But 7 : Soutenir et encourager l'accès aux installations et aux programmes pour tous les résidents, et créer des partenariats dans ce but

Objectifs :

- Maintenir et développer les partenariats fructueux existants avec les exploitants d'installations afin de fournir un accès à une vaste gamme d'installations et de programmes récréatifs.
- Rechercher constamment de nouvelles façons de développer des programmes pour les résidents ruraux, en partenariats avec les conseils scolaires, les sociétés

récréatives, les exploitants, les organismes sans but lucratif et d'autres organismes.

- Examiner des options flexibles en matière de programmes pour améliorer la participation des résidents ruraux aux activités récréatives (p. ex., programmes mobiles).
- Développer la gamme de programmes pour les aînés afin d'inclure des activités sociales et des activités plus actives.
- Identifier des occasions potentielles de travailler avec les développeurs pour augmenter l'accès aux aires de parc, aux sentiers et aux infrastructures extérieures, dans le cadre du processus d'aménagement.

3.5 Recommandations relatives aux installations récréatives intérieures

3.5.1. Glace intérieure

Recommandation 1 : *Surveiller l'utilisation de la glace intérieure aux arénas de Clarence-Rockland et de Clarence Creek en fonction de l'utilisation maximale (obtenue régulièrement d'année en année). Selon les prévisions de croissance, une aire de glace supplémentaire serait requise légèrement après la durée du plan, au-delà de l'horizon de planification actuel. De plus, pendant la durée de ce plan et compte tenu de la croissance démographique prévue, faire faire le travail nécessaire pour permettre une nouvelle surface de glace intérieure avant la date à laquelle la population de la Cité atteindra une norme de 1 glace intérieure par 11 000 résidents.*

La Cité devra identifier la forme la plus appropriée pour une nouvelle aire de glace. Conditionnellement à ce que l'aréna Jean Marc Lalonde soit mis hors service en tant qu'installation de surface de glace, les options suivantes sont disponibles :

- *bâtir autour de l'aréna de Clarence Creek; investir dans les alentours et donner une nouvelle vie à un actif plus vieux; OU*
- *construire un nouvel aréna à deux aires de glace et mettre hors service l'aréna de Clarence Creek.*

Justification : Bien que l'utilisation de l'aréna de Clarence-Rockland soit relativement bonne, celle de l'aréna de Clarence Creek est considérablement inférieure. Clarence Creek aurait une occasion de jouer un rôle plus pour satisfaire les besoins en matière de glace des résidents de Clarence-Rockland, particulièrement compte tenu de son emplacement central au sein de la municipalité.

L'aréna de Clarence Creek devrait satisfaire aux besoins croissants en matière de glace associés à la croissance démographique prévue; toutefois, la Cité devra surveiller l'utilisation et commencer à planifier l'aménagement d'une quatrième aire de glace intérieure une fois que l'utilisation dans les deux arénas s'approchera de la capacité aux heures de pointe.

Recommandation 2 : *Mettre hors service l'aréna Jean Marc Lalonde et identifier des occasions de la transformer en installation récréative intérieure non fondée sur la glace, fournissant des occasions de s'adonner à une gamme d'activités sportives et récréatives.*

Justification : Le bâtiment de l'aréna Jean Marc Lalonde (JML) est en bon état physique et pourrait accueillir l'espace requis pour les sports et les activités récréatives. De plus, le bâtiment est situé au centre-ville de Rockland, à proximité des écoles et d'autres infrastructures récréatives. Les dimensions de l'ancienne surface de glace sont propices à une transformation en installation de sport intérieure mixte.

Cependant, il est important de noter que l'aréna JML reste actuellement une option viable pour satisfaire les besoins futurs de la Cité en matière de glace. Ainsi, les pour et les contre du réaménagement de ce bâtiment à d'autres fins qui élimineraient sa capacité à satisfaire aux besoins futurs en matière de glace doivent être soupesés attentivement.

Recommandation 3 : Conclure un partenariat avec les conseils scolaires locaux afin de partager le coût de la transformation de l'aréna Jean Marc Lalonde en installation récréative intérieure non fondée sur la glace.

Justification : Les conseils scolaires locaux ont pris contact avec la Cité en indiquant qu'ils avaient besoin de gymnases supplémentaires pour les cours d'éducation physique, dans le contexte du nombre croissant d'inscriptions. L'aréna Jean Marc Lalonde est situé à proximité de quatre écoles locales, et est donc en bonne position pour servir de gymnase supplémentaire pour les conseils scolaires.

3.5.2. Centres communautaires

Recommandation 4 : Effectuer l'entretien nécessaire dans les salles communautaires existantes afin d'améliorer leur attrait pour les réservations.

Justification : Les centres communautaires de la Cité constituent des points centraux à l'intérieur des communautés respectives qui répondent à des besoins importants sur le plan civique et social. À l'heure actuelle, ces installations sont sous-utilisées. La priorité devrait être accordée aux problèmes d'entretien des salles communautaires Clarence Creek et Jean Marc Lalonde afin de s'assurer que ces installations continuent de fonctionner à leur plein potentiel.

Recommandation 5 : Ne pas planifier des salles communautaires supplémentaires pendant la durée du plan.

Justification : La croissance démographique prévue devrait avoir lieu principalement dans le centre urbain de Rockland. Les communautés rurales ne devraient connaître qu'une croissance démographique minimale pendant la durée du plan. La consultation effectuée dans le cadre du présent plan directeur n'a identifié aucun souhait pour des salles communautaires supplémentaires dans les deux communautés qui n'en ont aucune, à savoir Clarence Point et Cheney. Les membres de ces communautés semblent satisfaits de se rendre dans les communautés voisines pour utiliser ces installations.

Recommandation 6 : Tirer parti du partenariat réussi de la Cité avec le YMCA-YWCA de Clarence Rockland afin d'étendre la programmation aux salles communautaires rurales.

Justification : La municipalité a transféré la responsabilité de la programmation des activités récréatives à Clarence-Rockland pour les groupes autres que les usagers au YMCA-YWCA de la région de la capitale. Le YMCA possède les compétences et les ressources nécessaires pour fournir des programmes dans les salles communautaires rurales.

La municipalité finance l'exploitation et l'entretien des salles communautaires – l'absence de programmes est une occasion ratée d'améliorer l'utilisation de ces actifs.

Recommandation 7 : *Si un partenariat avec le YMCA-YWCA de Clarence Rockland n'est pas conclu, la Cité devrait évaluer de façon proactive des options en matière de programmes dans les salles communautaires rurales.*

Justification : La municipalité finance l'exploitation et l'entretien des salles communautaires – l'absence de programmes est une occasion ratée d'améliorer l'utilisation de ces actifs.

Recommandation 8 : *Fournir aux comités de loisirs le droit de premier refus pour les réservations des salles communautaires de la Cité.*

Justification : Bien qu'il soit important d'étendre l'utilisation des salles communautaires de la Cité à une programmation des activités récréatives plus structurée, il est également essentiel qu'elles conservent leur fonction actuelle d'espaces de rassemblement social dans les communautés locales. Par conséquent, pour que les comités récréatifs locaux puissent continuer à développer des liens sociaux au sein de leur communauté, ils devraient avoir un droit de premier refus pour les réservations au fur et à mesure que la Cité et

le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland entament la programmation plus active de ces installations.

3.6 Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures :

3.6.1. Terrains de balle

Recommandation 9 : *Investir dans une installation à deux terrains de balle sur la durée du plan pour faciliter les matchs dans le cadre de ligues et de tournois. Cela pourrait être associé à des terrains de soccer de taille réglementaire pour répondre au nombre croissant d'inscriptions au soccer.*

Justification : Les sports de balle deviennent de plus en plus populaires à Clarence-Rockland, et ils sont particulièrement populaires dans les communautés rurales de la Cité, là où il n'y a pas d'accès local immédiat à d'autres installations récréatives. Un terrain de balle double facilitera la croissance des ligues existantes et permettra à la Cité d'être hôte de tournois et de compétitions. L'idéal serait que l'installation fasse partie d'un complexe qui inclurait un terrain couvert en gazon.

Recommandation 10 : *La Cité devrait constituer une réserve foncière proactive sur la durée du plan pour l'aménagement d'une installation à deux terrains de balle, pouvant être associés à des terrains de soccer de taille réglementaire.*

Justification : L'aménagement d'une installation à deux terrains de balle et de terrain de jeux associés nécessitera un investissement considérable dans des terrains. Dans le contexte de nouveaux aménagements résidentiels prochains, la planification proactive de

ce terrain devrait être effectuée, par l'entremise d'un processus de réserve foncière, au fur et à mesure de l'aménagement.

3.6.2. Terrain de soccer

Recommandation 11 : *La Cité devrait envisager l'aménagement d'un complexe intégré et soccer et de base-ball en tant que projet ambitieux à long terme. Le complexe devrait inclure un terrain couvert en gazon, en plus de deux terrains de balle. Cela nécessitera l'établissement d'une réserve foncière et une planification pendant la durée du plan.*

Justification : Le soccer et le base-ball sont des sports à popularité croissante à Clarence-Rockland. Ils constituent également une solution de rechange viable aux activités récréatives et aux sports plus coûteux. Une installation intérieure de soccer permettra aux athlètes locaux de s'entraîner toute l'année et de rivaliser avec d'autres ligues de la région. Un terrain de balle double permettra à la Cité d'augmenter le nombre d'inscriptions au base-ball selon la demande latente, et d'organiser des tournois.

3.6.3. Terrain de tennis

Recommandation 12 : *Entretenir les terrains de tennis existants conformément à des normes de jeu acceptables sur la durée du plan, conformément au plan de gestion des actifs de la Cité.*

Justification : La Cité est bien servie par les terrains de tennis, selon les normes fondées sur une population comparable. La consultation publique n'a révélé aucun besoin insatisfait pour des terrains de tennis pendant la durée du plan.

3.6.4. Aires de jeux d'eau / Parcs à jets d'eau

Recommandation 13 : *Procéder à l'installation d'une aire de jeux d'eau à Bourget en 2016.*

Justification : L'installation d'une aire de jeux d'eau à Bourget harmonisera la Cité de Clarence-Rockland avec les normes de communautés comparables, en plus d'améliorer l'accès à ces installations pour les résidents ruraux.

Recommandation 14 : *Procéder à l'installation d'une aire de jeux d'eau à Clarence Creek à court terme.*

Justification : L'installation d'une troisième aire de jeux d'eau, à Clarence Creek, permettra à la Cité d'atteindre les normes de communautés comparables, en plus d'augmenter l'accès à ces installations pour les résidents ruraux.

Recommandation 15 : *Surveiller l'usage communautaire et les souhaits énoncés pour des aires de jeux d'eau, avec l'option d'inclure une quatrième aire de jeux d'eau près de la fin de la durée du plan – pourrait faire partie du parc du groupe régional ou de l'aménagement riverain.*

Justification : L'installation d'une deuxième aire de jeux d'eau à Rockland près de la fin de la durée du plan améliorerait l'accès à ces installations pour les résidents qui habitent dans le centre urbain croissant de Rockland.

3.6.5. Secteur riverain

Recommandation 16 : *Procéder à l'aménagement riverain prévu financé par les droits d'aménagement, toutefois mettre l'accent sur l'analyse des contraintes plutôt que sur la conception.*

Justification : La communauté souhaite clairement améliorer l'accès aux infrastructures du secteur riverain de la Cité. La vision de la communauté pour le secteur riverain a été formulée clairement lors de la consultation effectuée pour le présent plan directeur (fournie sous pli distinct). La Cité a consacré des fonds de son budget financé par les frais d'aménagement pour faire avancer le processus d'amélioration de l'accès public au secteur riverain, lesquels seraient utilisés rapidement par l'entremise d'un exercice de conception. À la place, le présent plan directeur recommande que ces fonds soient utilisés pour identifier les obstacles à l'aménagement, ce qui permettrait alors de guider un exercice de conception plus concret.

Recommandation 17 : *Axer l'aménagement riverain sur la zone riveraine de Rockland et les liens avec le centre urbain : Effectuer un exercice de planification secondaire afin d'examiner les problèmes de connectivité avec la zone riveraine en traversant la route de comté 17.*

Justification : L'aménagement riverain à Rockland représente une occasion d'examiner l'amélioration de la connectivité entre le bord de l'eau et les quartiers en développement au nord de la route de comté 17 et le centre urbain plus large de Rockland.

3.6.6. Pistes cyclables

Recommandation 18 : *L'aménagement de pistes cyclables devrait être fait par phases, et la première phase comportera des connexions dans le centre urbain. Les connexions rurales aux pistes cyclables urbaines devraient constituer la deuxième phase de l'aménagement.*

Justification : Il y a davantage d'occasions de créer des liens grâce aux pistes cyclables dans le centre urbain de Rockland : Cette phase nécessitera probablement moins d'investissements et pourrait être utilisée par un plus grand nombre de cyclistes que des pistes cyclables rurales. Les pistes cyclables urbaines devraient alors constituer une base sur laquelle des connexions avec les régions rurales pourront être réalisées.

Recommandation 19 : *L'aménagement de pistes cyclables rurales devrait cibler le sentier existant dans les comtés unis.*

Justification : Pour être un investissement efficace, tout aménagement de pistes cyclables doit tirer parti de l'infrastructure existante.

Recommandation 20 : *Procéder à l'investissement connexe dans les pistes et les réseaux cyclables, conformément à l'étude de base DC.*

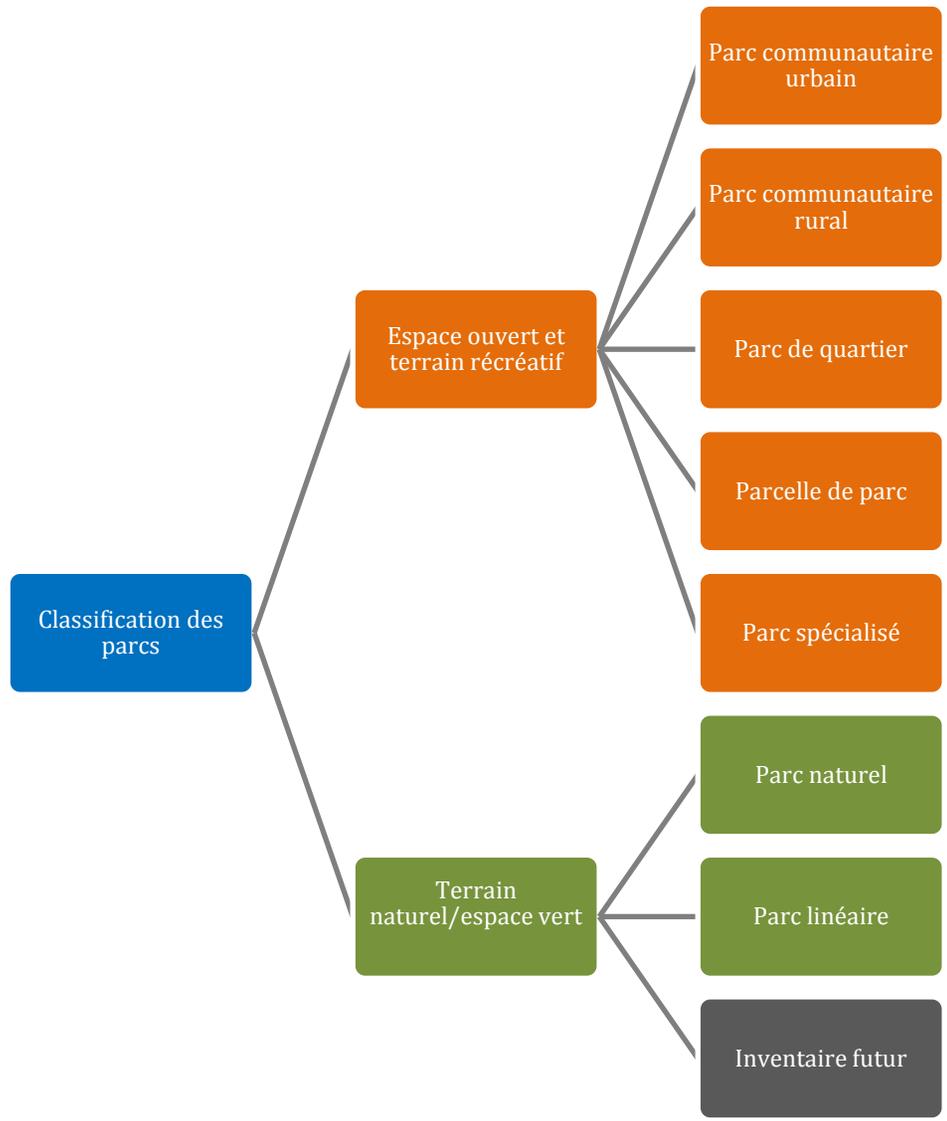
Justification : Ces fonds ont été réservés à cette fin, et la consultation réalisée dans le cadre du présent plan directeur a indiqué une demande claire pour ces services.

3.6.7. Parcs

Recommandation 21 : *Adopter un système de classification des parcs dans le cadre du processus du plan directeur.*

Justification : À l'heure actuelle, la Cité de Clarence-Rockland ne possède pas de système de classification des aires de parc pour guider les exercices futurs de planification de parcs. Les systèmes de classification des aires de parc servent d'outil de référence pour guider la Cité lors de l'aménagement de nouveaux parcs et d'investissements dans des parcs existants qui ne répondent peut-être pas à la totalité des besoins communautaires, afin qu'ils atteignent leur plein potentiel.

Grâce à un examen de l'inventaire des aires de parc existantes de la Cité et des espoirs du personnel relativement au système de parcs, nous recommandons l'adoption du système suivant de classification des parcs :



Parc communautaire urbain :

Inclut : Une gamme d’usages récréatifs passifs et actifs, y compris des activités intérieures et extérieures. Peut contenir des installations récréatives intérieures telles que des arénas et des salles communautaires, et des infrastructures extérieures telles que des terrains sportifs et des terrains de balle.

Sert : Tous les résidents de la Cité.

Taille : Selon la configuration.

Exemple : Parc Simon

Parc communautaire rural :

Inclut : Une gamme d’usages récréatifs passifs et actifs, y compris les terrains de sport et d’autres installations sportives particulières. Peut inclure une salle communautaire ou un aréna.

Sert : Principalement les résidents de la communauté rurale dans laquelle il est situé.

Taille : Selon la configuration.

Exemple : Parc Bernard Valiquette (Bourget)

Parc de quartier :

Inclut : Installations récréatives passives et actives – principalement à l’extérieur, pour un usage quotidien plutôt que pour les compétitions. p. ex., terrain de jeux.

Sert : Voisinage local (dix minutes à pied).

Taille : Environ 1 à 3 ha.

Exemple : Parc Deschamps

Parcelle de parc :

Inclut : Infrastructure passive seulement.

Sert : Voisinage local.

Taille : Généralement, une seule parcelle irrégulière ou de petite taille.

Exemple : Parc Heritage sur la rue Laurier.

Parc spécialisé :

Inclut : Usages spécialisés que l’on ne trouve pas dans d’autres parcs, tels qu’un parc spécialisé, des jardins communautaires, un point de mise à l’eau, etc.

Sert : Tous les résidents de la Cité.

Taille : Selon les infrastructures qu’il contient.

Exemple : Parc Du Moulin, parc à chiens.

Parc naturel :

Inclut : Terrain important sur le plan environnemental. L’aménagement est généralement limité à des sentiers.

Sert : Tous les résidents de la Cité.

Taille : Selon la configuration.

Exemple : Parc naturel Lavigne

Parc linéaire :

Inclut : Sentiers ou pistes cyclables.

Sert : Tous les résidents de la Cité, et des visiteurs dans certains cas.

Taille : Selon la configuration.

Exemple : Sentier récréatif Prescott-Russell.

Recommandation 22 : Adopter les cibles suivantes en matière de provisions pour les aires de parc pendant la durée du plan.

Type de parc	Cible suggérée en matière de provision
Parc communautaire urbain	0,5 ha par 1 000 résidents urbains. (Norme actuelle : 0,37)
Parc communautaire rural	1 par communauté rurale.
Parc de quartier	1 à dix minutes de marche pour tous les quartiers résidentiels qui ne sont pas servis par un parc communautaire urbain ou rural. Devrait inclure les infrastructures typiques pour un espace de jeux.
Parcelle de parc	Là où les terrains détenus par la municipalité sont trop petits pour permettre l'aménagement d'infrastructures. Des parcelles de cette nature ne doivent pas être recherchées activement lors du processus de lotissement.
Parc spécialisé	Là où il y a une demande pour des installations spécialisées.
Parc naturel	Aménagé là où le terrain acquis est important sur le plan environnemental, à la discrétion de la municipalité.
Parc linéaire	Là où il y a une demande pour l'acquisition de parcelles.

Voici les recommandations spécifiques relatives aux communautés et aux aires de parc :

Recommandation 23 : *Identifier les options pour l'aménagement d'un parc communautaire urbain dans le développement du groupe régional.*

Justification : Une pratique exemplaire en matière de provision d'aires de parc urbaines correspond à 0,5 ha de parc communautaire urbain par 1 000 résidents. Le parc Simon sert actuellement la municipalité à cet égard; toutefois, au fur et à mesure que le centre urbain de Rockland se développe et s'éloigne du centre-ville traditionnel, il existe une occasion d'améliorer le niveau actuel de provision et de créer un deuxième parc communautaire urbain au sein de l'aménagement du Groupe régional. Le concept de ce développement est un village urbain ayant des connexions avec le bord de l'eau, se prêtant à un emplacement pour un deuxième parc communautaire urbain.

Recommandation 24 : *Procéder à l'installation d'une aire de jeux d'eau dans le parc Bernard Valiquette.*

Justification : La Cité a affecté des fonds pour ce projet et il existe une demande claire pour cette installation à Bourget.

Recommandation 25 : *Surveiller les exigences pour un parc de quartier supplémentaire, si des subdivisions supplémentaires sont approuvées à l'extérieur des limites actuelles de la communauté.*

Justification : Bourget est actuellement bien servie en ce qui concerne les parcs de quartier; toutefois, si des développements supplémentaires ont lieu à l'extérieur de la frontière actuelle de la communauté, les nouveaux résidents seraient probablement

insuffisamment servis relativement à un accès proche aux infrastructures des parcs de quartier.

Recommandation 26 : *Entretenir le parc Cheney. Tenir compte de l'ajout d'infrastructures pour les enfants de moins de 10 ans; p. ex., aire de jeux d'eau ou planchodrome, à moyen terme.*

Justification : Selon les normes fondées sur la population et l'accès aux infrastructures récréatives à l'échelle du quartier, Cheney est bien servie. La communauté souhaite obtenir des infrastructures supplémentaires dans ce parc pour servir les enfants de moins de 10 ans.

Recommandation 27 : *À l'heure actuelle, Clarence Creek est bien servie par des parcs. La Cité devrait surveiller l'aménagement du lotissement futur afin d'évaluer les exigences pour des parcs de quartier supplémentaires.*

Justification : Le processus de lotissement futur ajouterait des résidents à Clarence Creek à l'écart de la limite traditionnelle de peuplement. Ainsi, les nouvelles résidences pourraient être situées trop loin des infrastructures de parc existantes à l'échelle du quartier.

Recommandation 28 : *Procéder à l'aménagement du parc Mountainview à Clarence Point en tant que parc de quartier.*

Justification : Ce parc permettra d'améliorer l'accès aux infrastructures à l'échelle du quartier pour les résidents de Clarence Point et est déjà prévu dans le budget d'immobilisations de la Cité.

Recommandation 29 : *Évaluer la faisabilité de la fourniture d'un planchodrome au parc Hammond pendant la durée du plan.*

Justification : Hammond est bien servie par des parcs. Le développement futur dans le lotissement JML sera bien servi par le parc actuel. Les résidents ont indiqué que le parc n'avait pas suffisamment d'infrastructures pour les jeunes plus âgés.

Recommandation 30 : *Maintenir la relation avec le conseil scolaire qui permet au public d'accéder au terrain de balle et au terrain de balle de Saint Pascal-Baylon et de les utiliser.*

Justification : L'entente actuelle assure un accès public aux infrastructures récréatives qui servent un rôle important tant pour les résidents de Saint Pascal Baylon que pour les groupes d'usagers de la Cité qui utilisent ces installations.

Recommandation 31 : *Évaluer l'intérêt public pour des installations supplémentaires derrière le centre communautaire à Saint Pascal Baylon.*

Justification : Les infrastructures communautaires à Saint Pascal Baylon sont actuellement concentrées près du terrain de balle de Saint Pascal Baylon. Il y a un terrain d'une bonne taille derrière le centre communautaire local, mais il ne sert actuellement qu'à des terrains pour jeu de fers. La Cité devrait vérifier l'appétit local pour des infrastructures supplémentaires à cet endroit qui ne dupliquent pas les infrastructures qui existent déjà dans la communauté.

Recommandation 32 : *Procéder au développement du concept de Morris Village et de l'aménagement du parc du Regional Group.*

Justification : La provision par tête est inférieure à celle de territoires comparables; toutefois, elle se rattrapera lors de l'aménagement du parc à Morris Village et du lotissement du Regional Group.

Recommandation 33 : *Limiter les investissements dans le parc à chiens actuel, étant donné que le terrain fait l'objet d'un bail de courte durée. Toutefois, fournir les investissements nécessaires pour lui permettre de fonctionner comme parc à chiens pendant la période de location. Travailler avec le comité du parc à chiens afin d'identifier les modernisations requises.*

Justification : Le parc à chiens est sur un bail à court terme et pour cette raison, il ne serait pas prudent d'effectuer des investissements importants dans cette installation. Toutefois, pour que le parc puisse fonctionner comme parc à chiens, il a besoin de certaines infrastructures qu'il ne possède pas à l'heure actuelle. Cela inclut des clôtures et un approvisionnement en eau.

Recommandation 34 : *Identifier un emplacement permanent pour le parc à chiens à court ou moyen terme.*

Justification : Le parc à chiens est une infrastructure appréciée par la communauté. Afin de s'assurer qu'il soit disponible de façon permanente aux résidents, la Cité devra identifier un terrain municipal qui pourra être aménagé en parc à chiens permanent. De plus, un emplacement permanent permettra que des investissements soient effectués pour que les usagers puissent bénéficier d'une expérience fonctionnelle de qualité. Un emplacement permanent devrait permettre les infrastructures suivantes :

- des infrastructures pour les petits chiens et les gros chiens;
- une source d'eau propre;
- des clôtures suffisamment (hautes);
- un éclairage (pourrait être auto-entretenu si l'approvisionnement en électricité n'est pas disponible);
- de multiples poubelles réparties dans le parc;
- une aire couverte en permanence afin d'obtenir de l'ombre;
- des bancs/tables pour les propriétaires.

Recommandation 35 : *Évaluer la demande pour un deuxième parc à chiens pendant la durée du plan.*

Justification : Bien que le parc à chiens soit une infrastructure relativement nouvelle à Clarence-Rockland, il s'est avéré populaire auprès de résidents de toute la municipalité. La Cité devrait évaluer la demande pour un deuxième parc à chiens pendant la durée du plan, en fonction de a.) l'utilisation du parc à chiens actuel et b.) des souhaits de la communauté pour un deuxième emplacement. En fonction de l'appétit du public, ce parc pourrait être situé dans une communauté rurale.

Recommandation 36 : *Remplacer les structures de jeux qui ont atteint la fin de leur cycle de vie conformément au plan de gestion des actifs de la Cité.*

Justification : La Cité a actuellement un plan de gestion des actifs qui identifie les investissements requis dans l'équipement de jeu ou

les remplacements devant être effectués pendant la durée du plan. Cela est fondé sur les pratiques exemplaires des fabricants en ce qui concerne le cycle de vie de remplacement.

Recommandation 37 : *Élaborer une politique sur les parcs qui identifie une utilisation appropriée, les rôles et les responsabilités des autorités, les heures, les exigences en matière de signalisation, les délits et pénalités, etc.*

Justification : La Cité n'a pas actuellement de politique sur les parcs, ce qui réduit sa capacité à réglementer l'utilisation des parcs. Bien que les résidents soient généralement satisfaits des parcs de la Cité, la sûreté et la sécurité étaient des préoccupations qui ont été révélées par la consultation.

Recommandation 38 : *Planifier des structures de jeux appropriées pour les enfants plus jeunes et les enfants plus âgés dans tous les parcs de quartier.*

Justification : Les pratiques exemplaires dans des municipalités comparables dictent que les terrains de jeux devraient fournir des infrastructures pour tous les enfants âgés de moins de 14 ans. Lorsque la Cité révisera annuellement son plan de gestion des actifs pendant la durée du plan, elle devrait s'assurer que tous les terrains de jeux contiennent des structures pour les enfants plus jeunes et les enfants plus âgés.

Recommandation 39 : *Accorder la priorité à des structures de jeux accessibles en fauteuil roulant dans les nouvelles acquisitions.*

Justification : Il n'est pas possible de remplacer toutes les anciennes structures de jeux qui ne sont pas accessibles; toutefois, cela devrait être une priorité au fur et à mesure que la Cité aborde son plan de gestion des actifs et fait l'acquisition de nouvelles structures de jeux.

Recommandation 40 : *Travailler avec le Service d'aménagement du territoire pour réviser le texte des plans officiels afin d'inclure du texte qui permettra à la municipalité de négocier avec les développeurs afin qu'ils contribuent à l'entretien du cycle de vie des structures de jeux et fournissent un financement pour les infrastructures situées dans les parcs.*

Justification : Le plan officiel de la Cité est un outil qui permet à la municipalité de négocier avec les développeurs pendant le processus de lotissement afin de s'assurer que les résidents ont accès à des infrastructures de qualité dans les parcs locaux.

Recommandation 41 : *Adopter une politique de disposition des aires de parc qui identifie le processus par l'entremise duquel la Cité identifierait les aires de parc excédentaires et évaluerait la pertinence de leur disposition.*

Justification : La Cité n'a pas actuellement de politique de disposition des aires de parc, ce qui limite la transparence avec laquelle elle peut identifier et céder les terrains excédentaires.

3.7 Recommandations relatives à la programmation

Recommandation 42 : *Travailler avec les comités de loisirs ruraux pour identifier les priorités relatives à la programmation rurale dans chaque communauté.*

Justification : Un objectif du plan directeur consiste à améliorer l'accès à la programmation des activités récréatives pour les résidents ruraux; toutefois, cela doit être fait en partenariat avec les comités de loisirs ruraux et les groupes d'utilisateurs qui fournissent les programmes existants. Ainsi, la programmation ne sera pas offerte en double et les programmes élaborés reflèteront avec exactitude les besoins des communautés rurales.

Recommandation 43 : *Mettre l'accent sur l'élargissement de la programmation à l'intention des résidents ruraux, en utilisant les salles communautaires comme points d'ancrage.*

Justification : Les salles communautaires sont les lieux de rassemblement centraux au sein des communautés rurales. Elles sont actuellement sous-utilisées, et en tant qu'actifs municipaux, il faudrait en tirer parti lors de l'élargissement de la programmation aux communautés rurales.

Recommandation 44 : *Tirer parti du partenariat réussi de la Cité avec le YMCA afin d'étendre la programmation aux salles communautaires rurales.*

Justification : Jusqu'à maintenant, le partenariat entre le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland et la Cité de Clarence-Rockland a permis aux résidents d'avoir accès à une programmation des

activités récréatives de qualité pour tous les âges. En tant que partenaire de la communauté ayant des connaissances étendues et une grande expérience en matière de programmation des activités récréatives, en général et à l'échelle locale, le YMCA-YWCA est un choix évident à cet égard.

Recommandation 45 : *Identifier des options permettant d'offrir des programmes dans les écoles rurales.*

Justification : Comme les centres communautaires ruraux, les écoles rurales constituent des points de rassemblement centraux pour leurs communautés et sont des actifs sous-utilisés. De plus, la Cité de Clarence-Rockland a historiquement des relations positives avec les conseils scolaires locaux. La Cité devrait étudier l'appétit pour des programmes dans les gymnases des écoles rurales soit directement, soit par l'entremise d'un partenariat avec le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland, les conseils scolaires ou d'autres exploitants qualifiés.

3.8 Recommandations fondées sur les partenariats

Recommandation 46 : *Passer en revue les conventions d'utilisation mixte et les ententes de partenariat existantes lorsqu'elles doivent être renouvelées, afin de s'assurer qu'elles continuent à contribuer de façon positive au système récréatif de Clarence-Rockland.*

Justification : La Cité de Clarence-Rockland a historiquement développé des relations positives et mutuellement avantageuses avec les conseils scolaires locaux. Particulièrement dans les communautés rurales, les conseils scolaires locaux jouent un rôle clé dans la prestation d'espaces récréatifs intérieurs.

Recommandation 47 : *Travailler avec les comités de loisirs locaux afin d'évaluer le potentiel d'étendre la programmation pour les aînés et les jeunes dans les salles communautaires des régions rurales.*

Justification : Les comités de loisirs locaux ont de l'expérience dans la prestation de programmes sociaux à Bourget. Ce rôle pourrait être étendu grâce au développement de comités de loisirs locaux dans d'autres communautés rurales afin d'améliorer l'accès aux programmes locaux.

3.9 Recommandations fondées sur les événements

Recommandation 48 : *Définir un ensemble « fondamental » d'événements que la municipalité est chargée de faciliter.*

Justification : La Cité reçoit tous les ans de multiples demandes de financement et d'exploitation d'activités communautaires. Sans procédure en place pour identifier les événements qui seront appuyés, il y a un manque de transparence. La définition d'un ensemble « fondamental » d'événements que la municipalité est chargée de faciliter permet d'améliorer la transparence du rôle de fournisseur d'événements de la Cité. Les événements fondamentaux devraient être ceux qui s'adressent aux résidents locaux et qui ont le potentiel d'attirer des visiteurs provenant de l'extérieur de Clarence-Rockland.

Recommandation 49 : *Continuer de faciliter, de promouvoir et de faire évoluer les événements fondamentaux existants (p. ex., jour du Canada, défilé du Père Noël et Festival de la rivière des Outaouais).*

Justification : En raison de la popularité de ces événements et de leur capacité à attirer des visiteurs à Clarence-Rockland, la Cité devrait les définir comme événements fondamentaux que les Services communautaires assument la responsabilité de faciliter.

Recommandation 50 : *À l'extérieur des événements fondamentaux définis, la Cité devrait adopter un rôle de facilitateur, aidant les groupes communautaires qui souhaitent organiser des événements.*

Justification : Bien qu'une pénurie de ressources signifie que la Cité ne peut pas appuyer chaque événement qui demande du

financement ou d'autres formes d'aide, le présent plan directeur indique que les Services communautaires ont un rôle clé à jouer pour aider les groupes communautaires qui assument la majorité de la responsabilité pour les événements.

3.10 Recommandations relatives aux frais et aux droits

Recommandation 51 : *Revoir les frais d'utilisation régulièrement, selon la qualité des infrastructures.*

Justification : À l'heure actuelle, le barème des frais d'utilisation semble répondre aux besoins de la municipalité et à ceux des résidents locaux. Il est toutefois essentiel d'effectuer un examen annuel des frais d'utilisation en fonction de la qualité des infrastructures afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins de la municipalité et des résidents.

Recommandation 52 : *Travailler avec le YMCA-YWCA de la région de la capitale afin d'éliminer les obstacles financiers aux non-membres afin de leur permettre d'utiliser les piscines intérieures pendant le jour.*

Justification : Le Complexe récréatif et culturel appartient à la Cité, et le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland exploite les composantes de conditionnement physique et de baignade de ce bâtiment. Comme il s'agit d'une installation appartenant à la Cité, celle-ci doit s'assurer que les résidents aient un accès raisonnable aux programmes aquatiques. Cela peut signifier que la Cité achète au YMCA-YWCA des heures de baignade gratuite une fois par semaine à cette fin.

3.11 Recommandations relatives à l'organisation interne

Recommandation 53 : *Identifier des occasions de travailler avec le syndicat responsable des employés des Services communautaires afin de définir les titres, les rôles et les responsabilités.*

Justification : Les rôles et les responsabilités définis permettent d'améliorer l'efficacité et la reddition des comptes en indiquant clairement qui est responsable de quoi.

Recommandation 54 : *Examiner des options en matière de logiciels de groupe de travail.*

Justification : Les logiciels de groupe de travail permettront d'améliorer l'efficacité et la reddition des comptes associées à l'affectation des tâches d'entretien aux employés.

Recommandation 55 : *Faire évaluer le garage existant. Identifier la valeur du garage existant à des fins de disposition ou de réaffectation à une utilisation municipale différente. Identifier la possibilité de l'achat d'un terrain pour un nouveau garage ou d'un site sur les terrains municipaux existants.*

Justification : Le garage actuel ne répond pas aux besoins des Services communautaires.

Recommandation 56 : *Identifier le rôle potentiel pour un travailleur à temps plein supplémentaire en tant que coordonnateur de projets aux Services communautaires afin d'aider à la prestation des services récréatifs existants. Description : Responsable de la mise en œuvre de projets d'immobilisations futurs. Cela pourrait être fait à l'interne si le personnel est disponible.*

Justification : La structure existante de dotation est clairement sous tension, les problèmes d'entretien étant reportés en raison du manque de personnel. Bien que d'autres recommandations fournies dans la présente section permettent d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources, les Services communautaires devraient identifier le rôle que pourrait jouer un employé ETP supplémentaire, et présenter cette proposition au conseil municipal.

Recommandation 57 : *Étudier la faisabilité d'adopter le logiciel de réservation CLASS avec des capacités de réservation en ligne.*

Justification : Le logiciel de réservation CLASS réduira les coûts de main-d'œuvre associés à l'entretien du système actuel de réservations et fournira des renseignements plus détaillés concernant les tendances en matière de réservation des installations.

4 Mise en œuvre

4.1 Échéanciers et affectations budgétaires

Vous trouverez ci-dessous des échéanciers approximatifs et des estimations de coûts ou affectations budgétaires de haut niveau pour les recommandations contenues dans le présent plan directeur. Ces échéanciers sont flexibles et sont approximativement fondés sur la croissance démographique prévue. Les recommandations du plan directeur ont identifié des dates approximatives selon les prévisions démographiques, ainsi que des normes en matière de provisions appropriées.

Le plan directeur est un document flexible et la date des recommandations devrait être révisée annuellement par les Services communautaires en fonction de la croissance démographique réelle et de tout changement de l'utilisation annuelle.

Recommandation	2016 -2017	2018 -2019	2020 -2021	2022 -2023	2024 -2025	2026 -2027	2028 -2029	2030 -2031
Recommandations relatives aux installations récréatives intérieures								
1. Faire faire le travail nécessaire pour permettre une nouvelle surface de glace intérieure avant la date à laquelle la population de la Cité atteindra une norme de 1 glace intérieure par 11 000 résidents.								Le coût variera en fonction du travail requis. Affectation de base pour l'étude de faisabilité et la conception : 300 000 \$; la réserve foncière ou l'achat de terrain dépassera ce montant.
2. Mettre hors service l'aréna Jean Marc Lalonde et identifier des occasions de la transformer en installation récréative intérieure sans glace, fournissant des occasions de s'adonner à une gamme d'activités sportives et récréatives.	Le coût variera en fonction de l'utilisation et de l'état de l'aréna.							
3. Conclure un partenariat avec les conseils scolaires locaux afin de partager le coût de la transformation de l'aréna Jean Marc Lalonde en installation récréative intérieure sans glace.	Coût du temps du personnel seulement.							
4. Effectuer l'entretien nécessaire dans les salles communautaires existantes afin d'améliorer leur attrait pour les réservations.	Les Services communautaires doivent identifier le coût estimé pour les travaux prioritaires. En cours							
5. Ne pas planifier des salles communautaires supplémentaires pendant la durée du plan.	En cours							
6. Tirer parti du partenariat réussi de la Cité avec le YMCA-YWCA de Clarence Rockland afin d'étendre la programmation aux salles communautaires rurales.	Coût du temps du personnel seulement – le coût des programmes devrait relever du YMCA-YWCA		En cours					
	OU							
7. Si un partenariat avec le YMCA-YWCA de Clarence Rockland n'est pas conclu, la Cité devrait évaluer de façon proactive des options en matière de programmes dans les salles communautaires rurales.	Estimation prudente de 20 000 \$ par an en fonction de l'élargissement de la programmation par un programmeur externe, et coût du temps du personnel existant pour assurer la coordination.							
8. Fournir aux comités de loisirs le droit de premier refus pour les réservations des salles communautaires de la Cité.	En cours							

Recommandation	2016 -2017	2018 -2019	2020 -2021	2022 -2023	2024 -2025	2026 -2027	2028 -2029	2030 -2031
Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures								
9. et 11. Investir dans une installation à deux terrains de balle sur la durée du plan pour faciliter les matchs dans le cadre de ligues et de tournois. Cela pourrait être associé à des terrains de soccer de taille réglementaire (un avec dôme) pour répondre au nombre croissant d'inscriptions au soccer.				<p style="text-align: center;">Le coût variera en fonction du coût du terrain et de la configuration précise du projet. Deux terrains de balle peuvent coûter autour de 400 000 \$ à 600 000 \$, selon la conception et les infrastructures. Un terrain de soccer sous dôme peut coûter dans les alentours de 2 à 3 millions de dollars.</p>				
10. La Cité devrait constituer une réserve foncière proactive sur la durée du plan pour l'aménagement d'une installation à deux terrains de balle, pouvant être associés à des terrains de soccer de taille réglementaire.	<p style="text-align: center;">En cours : Le coût variera et correspond au coût de renonciation à a.) un investissement différent des fonds municipaux, et b.) à l'acceptation d'argent comptant au lieu de terrain acquis par l'entremise du processus de lotissement des développements.</p>							
12. Entretien des terrains de tennis existants conformément à des normes de jeu acceptables sur la durée du plan, conformément au plan de gestion des actifs de la Cité.	<p style="text-align: center;">En cours</p>							
	28 000 \$ pour les surfaces de l'aréna de Clarence Creek		36 000 \$ pour les surfaces du parc Simon					
13. Procéder à l'installation d'une aire de jeux d'eau à Bourget en 2016.	\$150,000							
14. Procéder à l'installation d'une aire de jeux d'eau à Clarence Creek à court terme.			\$150,000					
15. Surveiller l'usage communautaire et les souhaits énoncés pour des aires de jeux d'eau, avec l'option d'inclure une quatrième aire de jeux d'eau près de la fin de la durée du plan – pourrait faire partie du parc du groupe régional ou de l'aménagement riverain.							\$150,000	

Recommandation	2016 -2017	2018 -2019	2020 -2021	2022 -2023	2024 -2025	2026 -2027	2028 -2029	2030 -2031
Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures								
16. Procéder à l'aménagement riverain prévu financé par les droits d'aménagement, toutefois mettre l'accent sur l'analyse des contraintes plutôt que sur la conception.	→							
	\$100 000 \$ conformément au budget d'immobilisations exist							
17. Axer l'aménagement riverain sur la zone riveraine de Rockland et les liens avec le centre urbain : Effectuer un exercice de planification secondaire afin d'examiner les problèmes de connectivité avec la zone riveraine en traversant la route de comté 17.		\$100,000	\$100,000	→				
18. L'aménagement de pistes cyclables devrait être fait par phases, et la première phase comportera des connexions dans le centre urbain. Les connexions rurales aux pistes cyclables urbaines devraient constituer la deuxième phase de l'aménagement.	-----→ En cours							
19. L'aménagement de pistes cyclables rurales devrait cibler le sentier existant dans les comtés unis.	-----→ En cours							
20. Procéder à l'investissement connexe dans les pistes et les réseaux cyclables, conformément à l'étude de base DC.	-----→ En cours : 245 000 \$							
21. Adopter un système de classification des parcs dans le cadre du processus du plan directeur.	→ Coût du temps du personnel.							
22. Adopter les cibles identifiées en matière de provisions pour les parcs pendant la durée du plan.	→ Coût du temps du personnel.							

Recommandation	2016 -2017	2018 -2019	2020 -2021	2022 -2023	2024 -2025	2026 -2027	2028 -2029	2030 -2031
Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures								
23. Identifier les options pour l'aménagement d'un parc communautaire urbain dans le développement du groupe régional.	\$200,000							
24. Procéder à l'installation d'une aire de jeux d'eau dans le parc Bernard Vaiquette.	\$150,000							
25. Surveiller les exigences pour un parc de quartier supplémentaire, si des subdivisions supplémentaires sont approuvées à l'extérieur des limites actuelles de la communauté.	En cours							
26. Entretenir le parc Cheney. Tenir compte de l'ajout d'infrastructures pour les enfants de moins de 10 ans; p. ex., aire de jeux d'eau ou planchodrome, à moyen terme.			\$150,000					
27. À l'heure actuelle, Clarence Creek est bien servie par des parcs. La Cité devrait surveiller l'aménagement du lotissement futur afin d'évaluer les exigences pour des parcs de quartier supplémentaires.	En cours							
28. Procéder à l'aménagement du parc Mountainview à Clarence Creek en tant que parc de quartier.	\$100,000							
29. Évaluer la faisabilité de la fourniture d'un planchodrome au parc Hammond pendant la durée du plan.	En cours : Affectation de 300 000 \$							
30. Maintenir la relation avec le conseil scolaire qui permet au public d'accéder au terrain de balle et au terrain de balle de Saint Pascal-Baylon et de les utiliser.	En cours							

Recommandation	2016 -2017	2018 -2019	2020 -2021	2022 -2023	2024 -2025	2026 -2027	2028 -2029	2030 -2031
Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures								
31. Évaluer l'intérêt public pour des installations supplémentaires derrière le centre communautaire à Saint Pascal Baylon.	Le coût variera en fonction des infrastructures. Affectation de 50 000 \$							
32. Procéder au développement du concept de Morris Village et de l'aménagement du parc du groupe régional.	\$50,000							
33. Limiter les investissements dans le parc à chiens actuel, étant donné que le terrain fait l'objet d'un bail de courte durée. Toutefois, fournir les investissements nécessaires pour lui permettre de fonctionner comme parc à chiens pendant la période de location. Travailler avec le comité du parc à chiens afin d'identifier les modernisations requises.	Affectation de 50 000 \$							
34. Identifier un emplacement permanent pour le parc à chiens à court ou moyen terme.	Un terrain devrait être acquis par l'entremise du processus d'aménagement.							
35. Évaluer la demande pour un deuxième parc à chiens pendant la durée du plan.			Un terrain devrait être acquis par l'entremise du processus d'aménagement.					
36. Remplacer les structures de jeux qui ont atteint la fin de leur cycle de vie conformément au plan de gestion des actifs de la Cité.	En cours : Estimations actuelles : 2016-2018 224 000 \$ 2019-2022 : 182 000 \$ 2023+ : 492 000 \$							
37. Élaborer une politique en matière de parcs qui identifie une utilisation appropriée, les rôles et les responsabilités des autorités, les heures, les exigences en matière de signalisation, les délits et pénalités, etc.	\$10,000							
38. Planifier des structures de jeux appropriées pour les petits et les grands enfants dans tous les parcs de quartier.	En cours : Le coût dépend du nombre de parcs aménagés.							

Recommandation	2016 -2017	2018 -2019	2020 -2021	2022 -2023	2024 -2025	2026 -2027	2028 -2029	2030 -2031
Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures								
39. Accorder la priorité à des structures de jeux accessibles en fauteuil roulant dans les nouvelles acquisitions	En cours : Le coût dépend du nombre d'acquisitions.							
40. Travailler avec le Service de la planification pour réviser le texte du plan officiel afin d'inclure du texte qui permettra à la municipalité de négocier avec les développeurs afin qu'ils contribuent à l'entretien du cycle de vie des structures de jeux et fournissent un financement pour les infrastructures situées dans les parcs.	→ <i>Coût du temps du personnel.</i>							
41. Adopter une politique de disposition des aires de parc qui identifie le processus par l'entremise duquel la Cité identifierait les aires de parc excédentaires et évaluerait la pertinence de leur disposition.	→ <i>Coût du temps du personnel.</i>							

Recommandation	2016 -2017	2018 -2019	2020 -2021	2022 -2023	2024 -2025	2026 -2027	2028 -2029	2030 -2031
Recommandations relatives à la programmation								
42. Travailler avec les comités de loisirs ruraux pour identifier les priorités relatives à la programmation rurale dans chaque communauté.	<i>Coût du temps du personnel.</i>							
43. Mettre l'accent sur l'élargissement de la programmation à l'intention des résidents ruraux, en utilisant les salles communautaires comme points d'ancrage.	<i>Partenariat avec le YMCA-YWCA</i>							
44. Tirer parti du partenariat réussi de la Cité avec le YMCA afin d'étendre la programmation aux salles communautaires rurales.	<i>Si la Cité préfère la programmation directe, estimation de 20 000 \$ par an</i>							
45. Identifier des options permettant d'offrir des programmes dans les écoles rurales.	<i>Coût du temps du personnel.</i>							

Recommandation	2016 -2017	2018 -2019	2020 -2021	2022 -2023	2024 -2025	2026 -2027	2028 -2029	2030 -2031
Recommandations relatives aux partenariats								
46. Passer en revue les conventions d'utilisation mixte et les ententes de partenariat existantes lorsqu'elles doivent être renouvelées, afin de s'assurer qu'elles continuent à contribuer de façon positive au système récréatif de Clarence-Rockland.	<i>En cours – coût du temps du personnel.</i>							
47. Travailler avec les comités de loisirs locaux afin d'évaluer le potentiel d'étendre la programmation pour les aînés et les jeunes dans les salles communautaires des régions rurales.	<i>Coût du temps du personnel.</i>							
Recommandations fondées sur les événements								
48. Définir un ensemble « fondamental » d'événements que la municipalité est chargée de faciliter.	<i>Coût du temps du personnel.</i>							
49. Continuer de faciliter, de promouvoir et de faire évoluer les événements fondamentaux existants (p. ex., jour du Canada, défilé du Père Noël et festival de la rivière des Outaouais).	<i>En cours – coût du temps du personnel.</i>							
50. À l'extérieur des événements fondamentaux définis, la Cité devrait adopter un rôle de facilitateur, aidant les groupes communautaires qui souhaitent organiser des événements.	<i>En cours – coût du temps du personnel.</i>							

Recommandation	2016 -2017	2018 -2019	2020 -2021	2022 -2023	2024 -2025	2026 -2027	2028 -2029	2030 -2031
Recommandations : Frais et droits								
51. Revoir les frais d'utilisation régulièrement, selon la qualité des infrastructures.	<i>En cours : Coût du temps du personnel.</i>							
52. Travailler avec le YMCA-YWCA de la région de la capitale afin d'éliminer les obstacles financiers aux non-membres afin de leur permettre d'utiliser les piscines intérieures pendant le jour.	<i>En cours : Estimation de 10 000 \$ par an</i>							
Recommandations : Organisation interne								
53. Identifier des occasions de travailler avec le syndicat responsable des employés des Services communautaires afin de définir les titres, les rôles et les responsabilités.	<i>Coût du temps du personnel.</i>							
54. Examiner des options en matière de logiciels de groupe de travail.	<i>La Cité a fait l'acquisition d'une licence d'utilisation pour WorkTech – pas de coûts supplémentaires.</i>							
55. Faire évaluer le garage existant. Identifier la valeur du garage existant à des fins de disposition ou de réaffectation à une utilisation municipale différente. Identifier la possibilité de l'achat d'un terrain pour un nouveau garage ou d'un site sur les terrains municipaux existants.	<i>Le coût variera considérablement en fonction des exigences en matière de terrain et de la conception de la nouvelle installation.</i>							
56. Identifier le rôle potentiel pour un travailleur à temps plein supplémentaire aux Services communautaires afin d'aider à la prestation des services récréatifs existants.	<i>\$50,000</i>							
57. Étudier la faisabilité d'adopter le logiciel de réservation CLASS avec des capacités de réservation en ligne.	<i>\$30,000</i>							

4.2 Établissement des priorités relatives aux recommandations du plan

Le présent plan directeur a identifié des recommandations en fonction d'une date appropriée. Cela fournit au conseil une certaine orientation stratégique quant à la priorité relative des recommandations. Toutefois, les décisions concernant là où la Cité effectuera des investissements et la date des investissements en question relèveront du conseil. Pour aider à établir les priorités des investissements dans les projets de parcs et loisirs pendant la durée du plan, nous avons fourni la matrice de décision suggérée suivante. Cela doit servir uniquement à des fins d'assistance, et le conseil peut choisir d'ajouter des catégories supplémentaires, d'en supprimer et de les pondérer comme bon leur semble.

Catégorie	Note			
	Bonne concordance 4	Concordance marginale 3	Mauvaise concordance 2	Aucune concordance 1
Concorde avec les priorités stratégiques du Conseil				
Besoin communautaire identifié par l'entremise des suivants : a.) Exercice de planification stratégique b.) Consultation communautaire				
Fonds déjà affectés par l'entremise du processus d'établissement de budgets.				
Le projet aura un effet positif sur des secteurs/services au-delà des Services communautaires.				

Aborde une lacune déjà reconnue dans les services.				
Améliore la répartition équitable de la programmation et des infrastructures récréatives entre les communautés.				
Ne duplique pas les programmes ou services voisins ou existants.				
Occasions de collaboration identifiées visant à réduire le fardeau financier et opérationnel.				
NOTE TOTALE				

5 Références

Ministère de la Culture et des Loisirs de l'Ontario : Guidelines for Developing Public Recreation Facility Standards (2004).

Statistique Canada – Enquête nationale auprès des ménages 2011 Numéro de catalogue 99-012-X2011032.

Cité de Clarence-Rockland, Statistiques du Service de la planification 2015.



CITY OF / CITÉ DE CLARENCE ROCKLAND



**2015-2018 Strategic Plan
Plan stratégique 2015-2018**

**ONLINE SURVEY AND WORKSHOPS – KEY FINDINGS
PRINCIPAUX RÉSULTATS - SONDAGE EN-LIGNE ET ATELIERS**





Objectives

The purpose of the strategic planning workshops and survey was to:

- Measure the importance and satisfaction of services offered;
- Determine the strengths, weaknesses, opportunities and threats;
- Seek input for the Vision;

Objectifs

Le but des ateliers et du sondage pour la planification stratégique était pour:

- Mesurer l'importance et la satisfaction des services offerts;
- Déterminer les forces, faiblesses, possibilités et menaces;
- À la recherche de suggestions pour la Vision;





Objectives *(cont'd)*

- Determine key sources that respondents use when seeking information about municipal issues;
- Identify the importance of having more retail opportunities and more employment opportunities;
- Identify priorities.

Objectifs *(suite)*

- Déterminer quelles sources les répondants utilisent lorsqu'ils cherchent des informations municipales;
- Identifier l'importance d'avoir plus de vente au détail et plus d'opportunités d'emplois;
- Identifier les priorités.





Methodology

- A total of 23 workshops were held between April and June 2015 with a total of 474 participants.
- On-line survey available from May 1st until July 8th, 2015. A total of 812 citizens participated in the survey representing 4% of the population.
- Workshops and the survey were advertised via mail-out, local newspaper, buses, bus shelter ads, electronic message boards and website.

Façon de procéder

- Un total de 23 ateliers ont eu lieu d'avril à juin 2015, avec un total de 474 participants.
- Le sondage était disponible du 1er mai au 8 juillet 2015. Un total de 812 citoyens ont participé dans le sondage ce qui représente 4% de la population.
- La publicité pour les ateliers et le sondage a été fait par l'entremise d'envoi postal, journal local, autobus et abris bus, tableaux électroniques et site web.



Services important to family's quality of life/ Importance des services pour la famille

SERVICES	Very important / Très important	Not important / Pas important
Arts & Culture	63%	37%
By-law / Règlementation	77%	23%
Website / Site web	75%	25%
Construction	70%	30%
Daycare / Service de garde	52%	48%
Downtown / Centre-ville	69%	31%
Fire services / Services d'incendies	92%	8%
Garbage / Cueillette d'ordures	89%	11%
Library / Bibliothèque	59%	41%
Parks / Parcs	86%	14%
Planning / Aménagement	78%	22%
Police services / Services policiers	87%	13%

SERVICES	Very important / Très important	Not important / Pas important
Recreational facilities & programs / Facilités et programmes récréatifs	82%	18%
Recycling / Recyclage	84%	16%
Sidewalks / Trottoirs	71%	29%
Snow clearing / Déneigement	92%	8%
Street lighting / Éclairage de rues	76%	24%
Street maintenance / Entretien de rues	96%	4%
Storm water drainage and flooding / Écoulement des eaux et inondation	81%	19%
Transit – CRT	55%	45%
Widening/Élargissement 17 - 174	80%	20%

Level of satisfaction with services / Satisfaction avec les services

SERVICES	Very satisfied / Très satisfait	Not satisfied / Pas satisfait	N/A Sans objet
Arts & Culture	32%	24%	44%
By-law / Règlementation	52%	25%	23%
Website / Site web	57%	24%	19%
Construction	36%	35%	29%
Daycare / Service de garde	34%	12%	54%
Downtown / Centre-ville	25%	44%	31%
Fire services / Services d'incendies	77%	6%	17%
Garbage / Cueillette d'ordures	80%	13%	7%
Library / Bibliothèque	56%	9%	35%
Parks / Parcs	63%	23%	14%
Planning / Aménagement	34%	33%	33%
Police services / Services policiers	71%	14%	15%

SERVICES	Very satisfied / Très satisfait	Not satisfied / Pas satisfait	N/A Sans objet
Recreational facilities & programs / Facilités et programmes récréatifs	54%	27%	19%
Recycling / Recyclage	74%	17%	9%
Sidewalks / Trottoirs	46%	32%	22%
Snow clearing / Déneigement	63%	28%	9%
Street lighting / Éclairage de rues	64%	19%	17%
Street maintenance / Entretien de rues	22%	71%	7%
Storm water drainage and flooding / Écoulement des eaux et inondation	50%	17%	33%
Transit – CRT	26%	25%	49%



Have your say...it's your future!

STRENGTHS

FORCES

72 % of participants commented on strengths

72% des participants ont offert des commentaires sur les forces

- Parks
- Garbage, recycling and snow removal
- Sense of community
- Council and city staff
- Recreational activities
- Retail and businesses
- Police and Fire services
- Library

- Parcs
- Cueillette des ordures, recyclage et déneigement
- Le sens d'appartenance à la communauté
- Le conseil et les employés
- Activités récréatives
- Vente au détail et commerces
- Services policiers et incendies
- Bibliothèque





Have your say...it's your future!

WEAKNESSES

70% of participants commented on weaknesses

- Roads and ditches
- Downtown
- Sidewalks
- Communication
- Economic development
- Taxes
- Waterfront development
- Public transportation

FAIBLESSES

70% des participants ont offert des commentaires sur les faiblesses

- Chemins et fossés
- Centre-ville
- Trottoirs
- Communication
- Développement économique
- Taxes
- Développement du secteur riverain
- Transport en commun





OPPORTUNITIES

55% of participants commented on opportunities

- Retail and businesses
- Economic development
- Bike paths
- Water and sewers
- Waterfront development
- Public transportation
- Employee talent/retention/attrition
- Downtown revitalization

POSSIBILITÉS

55% des participants ont offert des commentaires sur les possibilités

- Vente au détail et commerces
- Développement économique
- Pistes cyclables
- Eau et égouts
- Développement du secteur riverain
- Transport en commun
- Personnel compétent/maintien/attrition
- Redonner souffle au centre-ville





Have your say...it's your future!

THREATS

MENACES

39% of participants commented on the threats

39% des participants ont offert des commentaires sur les menaces

- Infrastructures
- Hwy 17/174
- Public transportation
- Planning and construction
- Taxes
- Deforestation

- Infrastructures
- Route 17/174
- Transport en commun
- Aménagement du territoire et construction
- Taxes
- Déforestation





THE VISION (PROPOSED)



LA VISION (PROPOSÉE)

Clarence-Rockland is a great place to live! It is welcoming, bilingual, self-sufficient, safe and family oriented. We are proud of our heritage, our natural beauty and rural charm that contribute to our sense of belonging in the community.

Clarence-Rockland est une ville accueillante, bilingue, auto-suffisante, orientée vers la famille où il fait bon vivre. Nous sommes fiers de notre héritage, de notre beauté naturelle et du cachet rural qui contribue à notre sentiment d'appartenance à la communauté.





PRIORITIES

- Asset Management
- Communication
- Economic Development
- Planning and Infrastructure
- Public Transportation

PRIORITÉS

- Gestion des actifs
- Communication
- Développement économique
- Aménagement du territoire et les infrastructures
- Transport en commun





NEXT STEPS

- Present draft plan to Council, Employees, Community and Business Community – Date to be determined
- Seek council approval at regular meeting – Date to be determined

PROCHAINES ÉTAPES

- Présenter l'ébauche du plan au conseil, les employés, la communauté et la communauté d'affaires – date à être déterminée.
- Demander l'approbation du conseil à la réunion régulière – date à être déterminée





REPORT N° AMÉ-20-11-R

Date	13/02/2020
Submitted by	Claire Lemay
Subject	Amendment to the Site Plan Control Area By-law
File N°	D-11-1

1) **NATURE/GOAL :**

The purpose of this report is to propose a minor amendment to the Site Plan Control Area By-law of the Corporation of the City of Clarence-Rockland in order to allow certain residential developments containing three residential units to be exempt from Site Plan Control.

2) **DIRECTIVE/PREVIOUS POLICY :**

The Site Plan Control Area By-law 2018-22 was approved in August 2018 along with a template Site Plan Agreement and process guide.

3) **DEPARTMENT'S RECOMMENDATION :**

WHEREAS Council wishes to encourage small-scale residential infill development, intensification, and redevelopment within the urban area and villages; and

WHEREAS three-unit dwellings have effectively been discouraged as a result of the Site Plan Control By-law, which allows residential development of two units or fewer to be exempt from Site Plan Control; and

WHEREAS recent changes to provincial policy regarding Second Units have had the effect of rendering it possible to have three or four units on a single lot without the construction being subject to Site Plan Control;

THAT the Committee of the Whole recommends that Council adopt a by-law modifying by-law 2018-22 (the Site Plan Control Area By-law) in order to exempt three-unit dwellings, townhouses with three dwelling units, and bed and breakfasts with three or fewer lodging units from Site Plan Control.

ATTENDU QUE le Conseil désire encourager des petits projets résidentiels de densification et développement intercalaire dans l'aire urbaine et les villages; et

ATTENDU QUE des triplex ont été effectivement découragés à cause du règlement de plan d'implantation, qui permet des aménagements résidentiels de deux unités ou moins à être exempté du contrôle de plan d'implantation; et

ATTENDU QUE des changements récents aux politiques provinciales concernant les deuxièmes unités ont eu l'effet de rendre possible la construction de deux ou trois unités d'hébergement sur un seul terrain sans que l'aménagement soit sujet au processus de contrôle de plan d'implantation;

QUE le Comité plénier recommande au Conseil l'adoption d'un règlement modifiant le règlement 2018-22 (le Règlement de plan d'implantation) afin d'exempter du processus de contrôle de plan d'implantation des triplex, des maisons en rangées avec trois unités, et des gîtes touristiques contenant trois unités d'hébergement ou moins.

4) **BACKGROUND :**

The Site Plan Control Area By-law 2018-22 designates the entirety of the area of the City of Clarence-Rockland as a Site Plan Control Area. All forms of development are subject to Site Plan Control unless specifically exempted by the by-law.

The City of Clarence-Rockland Site Plan Control By-law 2018-22 as well as the previous By-laws 2013-05, and 2012-24 require and have required that a residential development having three or more units be subject to Site Plan Control. This includes townhouse dwellings, triplex or three-unit dwellings, and apartment buildings. Single detached, semi-detached, and duplex dwellings are and have been exempt from Site Plan Control.

Recent changes to provincial policy regarding second units (also known as accessory apartments) have led to modifications in zoning regulations, adopted through various technical anomalies by-law amendments and in the new comprehensive zoning by-law update (By-law 2016-10). Corresponding changes to Official Plan policy have also been implemented. This has resulted in second units being permitted in single detached and semi-detached dwellings in almost all circumstances. The intention of these policy and regulatory changes has been to encourage intensification, infill development, and redevelopment that is compatible and in keeping with the character of established residential neighbourhoods as well as to increase the stock of affordable rental housing options.

As a result of these recent policy changes, it is now possible to build a semi-detached dwelling (two primary units, separated vertically) with a second dwelling associated with each primary unit, often resulting in a total of four residential units on a single property, if the semi-detached dwelling is located on a single lot. Newly approved changes to provincial policy also have the effect of permitting second dwellings in accessory structures as well as within the same building as the

principal unit, which could result in three residential units being permitted on a single property, even in zones that permit only single-detached dwellings. These four-unit buildings (semi-detached with second dwellings) or three units on one lot (two units in a principal house and one in an ancillary structure) are not subject to Site Plan Control because semi-detached dwellings and second units are both listed as exempt forms of development in the Site Plan Control By-law 2018-22.

5) **DISCUSSION :**

It seems incongruous that a triplex or three-unit dwelling should be subject to Site Plan Control when a building containing four units (composed of a semi-detached dwelling with added second dwellings for each principal unit) or three units on a single lot (two units in a principal house and one in an ancillary structure) would not be.

During pre-consultation meetings with property owners who are interested in adding additional units to their houses or interested in redeveloping a vacant or underutilized lot, planning staff often ends up recommending that a semi-detached or single-detached dwelling be built with second dwellings in order to avoid the need for going through the Site Plan Control process for a building containing three dwelling units. Three-unit or "triplex" dwellings are thereby effectively discouraged, without any real justification.

The application fee for Site Plan Control is \$149.00 per dwelling unit, with a minimum fee of \$1,061.00, and additional engineering review fees are also charged. A letter of credit for 50% of the amount of the estimated cost of the work is required as security deposit. In some cases, when the estimated cost of work is below \$50,000, a Letter of Undertaking process may be chosen instead of a Site Plan Agreement. This process has a lower application fee of \$583.00. The Site Plan approval process, even for a Letter of Undertaking, can add a delay of between two and six months for small-scale projects. The additional costs and delays can be a barrier to homeowners and small-scale developers.

It is therefore recommended by the City of Clarence-Rockland Infrastructure and Planning Department to change the number of residential units that acts as the threshold for the requirement of a Site Plan Control application to four instead of three.

The proposed modification consists of changing two sections in the Site Plan Control Area By-law 2018-22. These are:

1. In section 6 (a), to add a "three-unit dwelling" and "townhouse dwelling containing three or fewer dwelling units" to the list of

exempt forms of residential development for properties where there is no Site Plan Agreement registered on title.

2. In section 6 (f), to change the number "2" to "3" in order to increase the number of lodging units permitted in a bed and breakfast without requiring the change to that use to be subject to Site Plan Control.

These proposed changes would have the effect of encouraging more three-unit dwellings (also known as triplexes) as a preferred form of infill development within the urban area of Rockland and in villages where the available services are sufficient. The number of new semi-detached dwellings may decrease if certain property owners choose to build a three-unit dwelling instead of a semi-detached dwelling.

Sufficient regulations have been included in the Zoning By-law 2016-10 so as to ensure that such infill development and redevelopment is compatible with the character of existing neighbourhoods. Additionally, all requirements of the Ontario Building Code must be met and a building location plan and grading plan are reviewed by Development Services staff at the time of building permit application.

In general, the purpose of Site Plan Control is to ensure functional and aesthetically pleasing, safe development and redevelopment. The Official Plan of the Urban Area of the City of Clarence-Rockland states the following in Section 4.22:

"Site Plan Control is intended to be used where the type of development proposed or the features of the particular site require greater care in regulating the development of buildings, structures and other proposed features than is possible or practical through the Zoning By-law."

The construction of three-unit dwellings or the conversion of an existing residence into a bed and breakfast with three lodging units does not require, for example, a stormwater management strategy, a servicing brief, a landscaping plan, or for a parking lot or loading area layout to be revised. It therefore does not make sense to include such small-scale developments along with larger commercial and multi-unit residential developments which really do benefit from the Site Plan Control process and where increased revisions and broader agency consultation really is required.

Recent changes to the City of Ottawa's Site Plan Control By-law approved in 2019 had a similar effect of increasing the number of units that are exempt from Site Plan Control. As of this amendment, a residential project proposing four units is subject to Site Plan Control within that jurisdiction, whereas a project proposing only three units is no longer subject to Site Plan Control.

The Official Plan of the Urban Area of the City of Clarence-Rockland, Section 4.22, states that "Site Plan Control may be applied to all residential uses containing more than two (2) units..." Similarly, the Official Plan of the United Counties of Prescott and Russell, Section 7.4.3, policy 2 states that: "Site Plan Control may be applied to the following land uses: [...] A residential dwelling consisting of three (3) or more dwelling units". These policies do not preclude Council from modifying the Site Plan Control Area By-law in order to allow residential uses containing three units or fewer to be exempt from the Site Plan Control process. The proposed modification is consistent with the Provincial Policy Statement, particularly with respect to policies encouraging a range and mix of housing options as well as promoting intensification and redevelopment within settlement areas.

6) **CONSULTATION:**

N/A

7) **RECOMMENDATIONS OR COMMENTS FROM COMMITTEE/ OTHER DEPARTMENTS :**

N/A

8) **FINANCIAL IMPACT (expenses/material/etc.):**

N/A

9) **LEGAL IMPLICATIONS :**

N/A

10) **RISK MANAGEMENT :**

N/A

11) **STRATEGIC IMPLICATIONS :**

N/A

12) **SUPPORTING DOCUMENTS:**

By-law 2020-XX

THE CORPORATION OF THE CITY OF CLARENCE-ROCKLAND

BY-LAW NUMBER 2020-XX

BEING a by-law to amend By-law 2018-22, the *Site Plan Control Area By-law of the Corporation of the City of Clarence-Rockland*.

WHEREAS Section 41 of the Planning Act, R.S. 0. 1990, c. P.13, provides in part that, where in an official plan an area is shown or described as a proposed site plan control area, the council of the local municipality in which the proposed area is situated may, by by-law, designate the whole or any part of such area as a site plan control area;

AND WHEREAS the Council of the Corporation of the City of Clarence-Rockland passed By-law 2018-22, the *Site Plan Control Area By-law of the Corporation of the City of Clarence-Rockland* on the 13th day of August, 2018;

AND WHEREAS the Council of the Corporation of the City of Clarence-Rockland now deems it necessary to amend By-law 2018-22;

NOW THEREFORE, the Council of the Corporation of the City of Clarence-Rockland enacts as follows:

By-law 2018-22 is hereby amended as follows:

1. The words "or a semi-detached dwelling" are deleted and replaced with the words "semi-detached dwelling, three-unit dwelling, or a townhouse dwelling containing three (3) or fewer dwelling units" in clause 6. (a); and
2. The words "two (2) lodging units" area deleted and replaced with the words "three (3) lodging units" in clause 6. (f).

ENACTED AND PASSED THIS 25TH DAY OF MARCH, 2020.

Guy Desjardins, Mayor

Monique Ouellet, Clerk



REPORT N° ADMIN2020-04

Date	27/02/2020
Submitted by	Helen Collier, CAO
Subject	Flood 2020
File N°	-

1) **NATURE/GOAL :**

To review the 2020 flood operations.

2) **DIRECTIVE/PREVIOUS POLICY :**

[Click here to enter text.](#)

3) **DEPARTMENT'S RECOMMENDATION :**

WHEREAS there has been severe flooding in 2017 and 2019; and

WHEREAS South Nation Conservation Authority is predicting that, there has been as much snow as last year;

THAT Committee of the Whole recommends that Council approve the proposed plan for 2020 should flooding occur, as outlined in report ADMIN2020-04

ATTENDU QU'il y a eu de graves inondations en 2017 et 2019; et

ATTENDU QUE l'office de la protection de la nature de la Nation Sud prédit que la quantité de neige cette année correspond à celle de l'année passée;

QUE le comité plénier recommande au conseil d'approuver le plan proposé en cas d'inondation pour 2020, tel que décrit au rapport ADMIN2020-04.

4) **BACKGROUND :**

That severe flooding occurred in 2017 and 2019 seeing the municipality incurred significant costs. The provincial government covered the 2017 costs. The 2019 costs will likely be covered. Costs that would be incurred for 2020 it is uncertain if they will be covered. The South Nation Conservation Authority is predicting that there is as much snow cover as in 2019. See attachment "1" (to be handed out Monday, the meeting was cancelled due to the severe snow storm and the documents were unavailable at the time of publishing this report. Therefore, careful consideration is necessary about what level of service the municipality will provide for 2020

5) **DISCUSSION :**

There are a number of considerations that must be given to the flooding situation.

First, and foremost the question has to be asked is this a state of emergency? A state of emergency is defined under the Municipal Act as when there is significant risk to human life. During the last two floods, the residents have had significant education through the electrical safety association, Red Cross, Public Health and our Director of Protective Services. Now that this has happened, twice several of the ratepayers have made provisions to accommodate flooding around their properties. The risk to human life becomes reduced with the education that has been provided and the precautions people have taken. In addition, it is now known that the City's infrastructure providing water and sewer services are challenged but not compromised during this flooding period. Therefore, not creating risk to others in the municipality.

Second, the municipality put a huge responsibility on staff to support the flooding effort, which was met with energy and enthusiasm. This however affects the productivity of the City's regular activities.

Third, the draw on non-human resources sand, bags, equipment and vehicles is significant.

In light of the above three points the following approach is recommended for consideration in 2020:

- 1) Communicate with the identified potential flood victims about preparedness
- 2) Provide instructional videos on how to build a proper sand bag wall, therefore, using less sand bags. Publish in all media venues the video on how to build a sand bag wall efficiently. This was filmed by the military while they were here last year.
- 3) Do not declare a state of emergency unless different circumstances present themselves
- 4) As the situation approaches the Directors would convene daily at 9 am to review the situation
- 5) Ensure that the City has enough sand bags on hand currently in stock there are 383,000 during the 2019 flood 273,000 were filled many were unused
- 6) Provide to the public a location to get sand bags and sand
- 7) Access to fresh drinking water at the water treatment plant
- 8) Road repair following the flooding
- 9) Daily surveillance not 24 hours
- 10) Volunteers would remain out of the City's control

Taking this approach will significantly mitigate potential costs to the

municipality. At any point in time should the situation or circumstances change the Mayor could declare a state of emergency.

6) **CONSULTATION:**

7) **RECOMMENDATIONS OR COMMENTS FROM COMMITTEE/ OTHER DEPARTMENTS :**

[Click here to enter text.](#)

8) **FINANCIAL IMPACT (expenses/material/etc.):**

The expenses in 2019 are shown in attachment 2. If severe flooding occurs in 2020 it is expected that the costs would be similar in magnitude.

9) **LEGAL IMPLICATIONS :**

[Click here to enter text.](#)

10) **RISK MANAGEMENT :**

[Click here to enter text.](#)

11) **STRATEGIC IMPLICATIONS :**

[Click here to enter text.](#)

12) **SUPPORTING DOCUMENTS:**

Attachment 1 SNC Flood prediction (to be handed out at the Council meeting)

Attachment 2 2019 Flood Expense list

Attachment D

City of Clarence-Rockland

Flood Emergency 2019

As of July 15, 2019

Actuals

Clean-Up Cost	207,777
Sand bags	97,232
Sand and hauling	76,809
Overtime	97,753
Sewer treatment plant	27,879
Supplies	29,866
Internal Equipment	15,000
Meals	6,204
Mileage	2,674
Communication	1,243
	562,437

Estimates

Road & culverts repairs	500,000
Sewer Treatment Plant - Additional flow	19,000
	519,000

Total

\$1,081,437

Municipal portion on first \$575k (25%)	\$143,750
Provincial portion on first \$575k (75%)	\$431,250
Municipal portion after \$575k (5%)	\$25,322
Provincial portion after \$575k (95%)	\$481,115
Total cost for municipality	\$169,072
Total to be recovered by program	\$912,365



Date	27/02/2020
Soumis par	Martin Irwin
Objet	La Course DUO dans le cadre du Festival de la rivière des Outaouais 2020
# du dossier	MO2-DUO

RAPPORT N° LOI2020-03-03

1) **NATURE / OBJECTIF :**

Le présent rapport a comme objectif de recommander au conseil municipal d'approuver la demande de l'Église Le Roc de s'associer à la Cité de Clarence-Rockland pour l'organisation de la Course DUO dans le cadre de l'édition 2020 du Festival de la rivière des Outaouais.

2) **DIRECTIVE/POLITIQUE ANTÉCÉDENTE :**

Lors de la réunion du Comité plénier du 19 février dernier, un membre de l'Église Le Roc, Pénélope Barrette, a présenté une demande de soutien technique de la Cité de Clarence-Rockland pour le déroulement de la Course DUO qui est proposée d'être intégrée à la programmation de l'édition 2020 du Festival de la rivière des Outaouais.

Le conseil municipal a mandaté les Services communautaires d'apporter une recommandation en ce qui concerne la proposition, suite à cette présentation de l'item 4.1 de la réunion.

3) **RECOMMANDATION DU SERVICE :**

ATTENDU QUE les Services communautaires ont été mandatés d'apporter une recommandation au conseil municipal en ce qui concerne la demande de soutien technique de l'Église Le Roc pour le déroulement de la Course DUO ; et

ATTENDU QUE le projet de la Course DUO proposé soit intégré à la programmation du samedi 4 juillet 2020 du Festival de la rivière des Outaouais ; et

ATTENDU QUE la Cité a adopté la Politique LOI2014-01 – Organismes sans but lucratif permettant Services communautaires de travailler de

concert avec les OSBL afin d'offrir un éventail complet d'activités et de services aux citoyens de la Cité ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte que la Course DUO soit intégrée à la programmation du samedi 4 juillet 2020 du Festival de la rivière des Outaouais ; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise les Services communautaires d'appuyer l'Église Le Roc dans l'organisation de la Course DUO en leur offrant un soutien technique et matériel tel que détaillé dans la Politique LOI2014-01 – Organismes sans but lucratif ; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise les Services communautaires de conclure un accord avec l'Église Le Roc pour l'organisation de la Course DUO ; tel que recommandé.

WHEREAS Community Services have been mandated to present a recommendation to municipal council regarding the request for technical support from L'Église Le Roc for the organization of the DUO Race; and

WHEREAS the proposed DUO Race project be integrated into the programming of Saturday, July 4, 2020 of the Ottawa River Festival; and

WHEREAS the City has adopted the Policy LOI2014-01 - Non-profit Organizations enabling Community Services to work in concert with NPOs in order to offer comprehensive activities and services to the City's citizens;

BE IT RESOLVED THAT municipal council accepts that the DUO Race be integrated into the programming of Saturday, July 4, 2020 of the Ottawa River Festival; and

BE IT RESOLVED THAT the municipal council authorizes Community Services to support L'Église Le Roc in the organization of the DUO Race by offering them technical and material support as detailed in the Policy LOI2014-01 - Non-profit Organizations; and

BE IT RESOLVED THAT the municipal council authorizes Community Services to conclude an agreement with L'Église Le Roc for the organization of the DUO Race; as recommended.

4) **HISTORIQUE :**

La Course DUO est un événement familial, sportif, qui rassemble les personnes « valides » et « en situation d'handicap ». Le but est de

casser certaines barrières existantes et de rassembler toutes les familles, structures d'accueil, les organisations locales et autres acteurs du domaine du handicap. La Course DUO est née d'un désir de mettre en place un événement sur lequel les participants pourraient courir/marcher, avec leur enfant « porteur de handicap », leur ami « en fauteuil roulant », ou simplement pour soutenir une cause.

En novembre 2019, un membre de l'Église Le Roc a présenté l'idée d'organiser la toute première Course DUO au Canada lors de l'édition 2020 du Festival de la rivière des Outaouais. Elle existe déjà en Suisse et en France depuis quelques années.

Pénélope Barrette, membre de l'Église Le Roc, a présenté une demande de soutien technique pour le déroulement de la Course DUO lors du comité plénier du 19 février. Le conseil municipal a mandaté les Services communautaires d'apporter une recommandation en ce qui concerne sa proposition.

Le 26 février 2020, les employés des Services communautaires ont rencontré un membre de l'Église le Roc afin de lui présenter quel type d'appui qui pourrait lui être offert si le conseil municipal accepte de procéder avec l'organisation de la Course DUO dans le cadre du Festival 2020.

5) **DISCUSSION :**

Les Services communautaires sont en discussion avec le département des Services de la protection ainsi que les Travaux publics pour déterminer le trajet de la course qui conviendra à tous, qui assurera la sécurité des participants et qui comprendra des fermetures de routes réalisables compte tenu du personnel municipal limité qui est autorisé à contrôler la circulation routière.

6) **CONSULTATION :**
S/O

7) **RECOMMANDATION OU COMMENTAIRES DU COMITÉ :**
S/O

8) **IMPACT FINANCIER (monétaire/matériaux/etc.):**

Les Services communautaires assumeront les dépenses associées au soutien technique et matériel tel que détaillé dans la Politique LOI2014-01 – Organismes sans but lucratif ainsi que dans l'accord qui sera conclu entre l'Église Le Roc et les Services communautaires.

Ces dépenses seront absorbées dans le budget opérationnel du Festival de la rivière des Outaouais et comprennent, entre autres, le temps supplémentaire des employés qui seront sur place pour appuyer l'événement.

9) **IMPLICATIONS LÉGALES :**

Une entente officielle sera rédigée et détaillera clairement les responsabilités des deux partis dans l'organisation de la Course DUO. Ceci comprend l'assurance responsabilité, les règles de sécurité ainsi que toutes nécessités légales englobant la course et la fermeture de chemins.

10) **GESTION DU RISQUE (RISK MANAGEMENT) :**

Les Services communautaires ont proposé à l'Église Le Roc des parcours de course alternatifs au cas où leur proposition de parcours n'est pas réalisable, pour des raisons sécuritaires ou de manque de personnel autorisé à contrôler la circulation routière.

11) **IMPLICATIONS STRATÉGIQUES :**

La Politique LOI2014-01 – Organismes sans but lucratif détaille que la municipalité doit travailler de concert avec les OSBL afin de leur donner la chance :

- « d'offrir un éventail complet d'activités et de services aux citoyens de la Cité ;
- de favoriser la concrétisation de projets aidant à améliorer la qualité de vie des citoyens ;
- de rassembler et encourager les citoyens de tous âges à participer activement à la vie communautaire, culturelle et sociale de la Cité ;
- de stimuler et soutenir les activités et services dans les domaines communautaires, culturels, sociaux et de loisirs ».

Selon la section 2.8 Événements du Plan directeur des parcs et loisirs publié en février 2016, « la Cité (...) considère que la fourniture d'événements à l'échelle communautaire est un mandat important des Services communautaires. Selon les niveaux existants de ressources, il est peu probable que les Services communautaires puissent ajouter à leurs fonctions le développement d'événements supplémentaires ou l'élargissement d'événements actuels dépassant considérablement leurs capacités actuelles. Toutefois, la provision d'événements à l'échelle communautaire demeure une tâche importante qui crée un sentiment de communauté entre les résidents et attire des visiteurs à

Clarence-Rockland. »

12) **DOCUMENTS D'APPUI:**

1. LOI2014-01 Politique Organismes sans but lucratif (OSBL)
2. Plan directeur des parcs et loisirs

CORPORATION <i>de la Cité de / of the City of</i> Clarence-Rockland		Politique <i>Policy No.:</i>	LOI2014-01
		Sujet <i>Subject:</i>	Organismes sans but lucratif (OSBL) / Non-profit organizations (NPO)
		Categorie <i>Category:</i>	Services communautaires / Community Services
Date:	Octobre / October 2013	Résolution <i>Resolution No:</i>	
Auteur <i>Author:</i>	Jean-Luc Jubinville	Règlement <i>By-law No:</i>	

1.0 Énoncé de politique

1.0 Policy Statement

La Cité de Clarence-Rockland reconnaît l'apport important des organismes sans but lucratif (OSBL) œuvrant sur son territoire, et ce, dans les domaines communautaires, culturels, sociaux et de loisirs.	The City of Clarence-Rockland recognizes the important contribution of non-profit organizations (NPOs) working in its territory, and specifically in community, cultural, social and recreational areas.
--	--

2.0 But/Objectif

2.0 Purpose/Objective

La Cité désire se doter d'une politique afin de reconnaître et de soutenir adéquatement les OSBL.	The City wishes to adopt a policy that recognizes and adequately supports NPOs.
La politique a pour mission de permettre à la Cité de travailler de concert avec les OSBL afin de leur donner la chance :	The policy aims to enable the City to work with NPOs to provide them with the ability to:
2.1 d'offrir un éventail complet d'activités et de services aux citoyens de la Cité.	2.1 offer comprehensive activities and services to the City's citizens.
2.2 de favoriser la concrétisation de projets aidant à améliorer la qualité de vie des citoyens.	2.2 promote the realization of projects helping to improve the citizens' quality of life.
2.3 de rassembler et encourager les citoyens de tous âges à participer activement à la vie communautaire, culturelle et sociale de la Cité.	2.3 rally and encourage citizens of all ages to actively participate in community life, and take part in the City's cultural and social activities.

2.4 de stimuler et soutenir les activités et services dans les domaines communautaires, culturels, sociaux et de loisirs.	2.4 encourage and support the activities and services in community, cultural, social and recreational areas.
---	--

3.0 Définitions

3.0 Definitions

<p>La «Cité» désigne la Corporation de la Cité de Clarence-Rockland.</p> <p>OSBL désigne un organisme sans but lucratif.</p> <p>Un organisme de bienfaisance désigne un organisme ou une société à but non lucratif qui peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • établir des reçus aux fins de l'impôt • recevoir des dons d'autres organismes de bienfaisance • ne pas payer d'impôt sur le revenu • être dispensé de facturer la TVH sur de nombreux services • être admissible au remboursement de taxe pour la TVH payée. 	<p>"City" means the Corporation of the City of Clarence-Rockland.</p> <p>NPO means a non-profit organization.</p> <p>A charitable organization means a not-for-profit organization or corporation that may:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Issue tax receipts • Receive donations from other charities • Not pay income tax • Be exempt from charging HST for many services • Be eligible to claim tax rebates for HST paid.
---	---

4.0 Portée

4.0 Scope

<p>Cette politique s'applique à tout le personnel de la Cité de Clarence-Rockland, y compris les employés, les membres du conseil, les bénévoles, les étudiants et le personnel sous contrat.</p> <p>Elle s'applique également à toute organisme, association, conseil ou agence voulant être reconnu par la Cité.</p>	<p>This Policy applies to all City of Clarence-Rockland personnel including employees, members of council, volunteers, students and contracted staff.</p> <p>It also applies to any organization, association, board, or agency wanting to be recognized by the City.</p>
--	---

5.0 Procédures et ligne directrices

5.0 Policy Procedure/Guidelines

<p>Afin d'atteindre sa mission, la politique se fixe certains buts précis.</p> <p>Le but de la politique est :</p> <p>5.1.1 d'établir un processus clair qu'un organisme / groupe doit suivre afin de se faire</p>	<p>To achieve its mission, the policy sets specific goals.</p> <p>The purpose of the policy is:</p> <p>5.1.1 to establish a clear process that an organization/group must follow in order to be</p>
--	---

<p>reconnaitre en tant qu'OSBL auprès de la Cité.</p> <p>5.1.2 d'établir des critères d'admissibilité clairs et justes que tous les OSBL devront respecter afin que chacun d'eux soit sur un même pied d'égalité.</p> <p>5.1.3 de définir les différentes formes de soutien auxquelles ont droit les OSBL.</p> <p>5.1.4 de définir le processus à suivre afin d'avoir accès aux différentes formes de soutien</p> <p>5.2 PROCESSUS DE RECONNAISSANCE D'UN OSBL</p> <p>Les organismes / groupes voulant être reconnus comme un OSBL par la Cité doivent suivre les étapes suivantes :</p> <p>5.2.1 effectuer une rencontre avec un représentant des Services communautaires afin de discuter de l'admissibilité de l'organisme / du groupe en tant qu'OSBL.</p> <p>5.2.2 l'organisme / le groupe doit remplir le formulaire de demande placé à l'annexe B de la présente politique.</p> <p>5.2.3 la directrice ou le directeur des Services communautaire évaluera la demande de l'organisme.</p> <p>5.2.3.1 si la demande est acceptée, la directrice ou le directeur contactera un représentant du groupe /</p>	<p>recognized as an NPO with the City.</p> <p>5.1.2 to establish clear and fair eligibility criteria that all NPOs must meet for fair consideration.</p> <p>5.1.3 to define the different means of support available to NPOs.</p> <p>5.1.4 to define the process that must be followed in order to access the different means of support.</p> <p>5.2 NPO RECOGNITION PROCESS</p> <p>Organizations/groups that wish to be recognized as a NPOs by the City must follow the following steps:</p> <p>5.2.1 have a meeting with a Community Services representative to discuss the organization's/group's eligibility as a NPO.</p> <p>5.2.2 the organization/group must complete the application form found in Schedule B of this policy.</p> <p>5.2.3 the Director of Community Services will assess the request for application.</p> <p>5.2.3.1 If the request is accepted, the Director shall contact a representative of the group/organization to</p>
---	--

de l'organisme afin de lui annoncer qu'il est reconnu par la Cité et sera ajouté à la liste d'organismes reconnus par la Cité (annexe A).

5.2.3.2 si la demande est refusée, la directrice ou le directeur rencontrera un représentant du groupe / de l'organisme afin d'expliquer pourquoi le groupe n'est pas admissible.

5.3 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉS

Tous les organismes / groupes voulant être reconnus en tant qu'OSBL par la Cité doivent respecter les critères suivants :

5.3.1 offrir des services humanitaires, éducatifs, récréatifs, communautaires, culturels ou sportifs à la communauté de Clarence-Rockland.

5.3.2 le siège social de l'organisme doit être sur le territoire de la Cité (à l'exception des organismes de bienfaisance reconnus).

5.3.3 tenir les activités pour lesquelles un soutien est demandé sur le territoire de la Cité.

5.3.4 les activités pour lesquelles un soutien est demandé doivent être ouvertes et disponible pour l'ensemble de la communauté et non seulement

announce that it is recognized by the City and will be added to the list of organizations recognized by the City (Schedule A).

5.2.3.2 If the request is denied the Director will meet with a representative of the group/ organization to explain why the group is not eligible.

5.3 ELIGIBILITY CRITERIA

All organizations/groups wanting to be recognized as NPOs by the City must comply with the following criteria:

5.3.1 provide humanitarian, educational, recreational, community, cultural or sporting services to the community of Clarence-Rockland.

5.3.2 the head office of the organization shall be within the City's territory (with the exception of recognized charitable organizations).

5.3.3 hold the activities for which support is requested within in the City's territory.

5.3.4 activities for which support is requested must be open and made available to the entire community and not only to members of the organization/group.

<p>aux membres de l'organisme / du groupe.</p> <p>5.3.5 être en mesure de soumettre, si demandé par la Cité, un rapport financier pour chacune des activités pour laquelle une forme de soutien de la part de la Cité a été fournie.</p> <p>5.3.6 être en mesure de fournir un rapport financier démontrant que tous les profits des activités de l'organisme / groupe ne bénéficient pas uniquement les membres du groupe et qu'ils soient retournés dans la communauté ou à un organisme de bienfaisance.</p> <p>5.3.7 être en mesure de soumettre toute autre information pertinente sur demande afin d'assurer l'admissibilité de l'organisme.</p>	<p>5.3.5 be prepared to submit, upon request by the City, a financial report for each activity for which support from the City was provided.</p> <p>5.3.6 be able to provide a financial statement showing that all of the organization's/group's profits from the activities do not exclusively benefit the group, but that they are also returned to the community or to a charity.</p> <p>5.3.7 be in position to submit any other relevant information upon request to ensure the organization's eligibility.</p>
<p>5.4 ORGANISME DE BIENFAISANCE RECONNU PAR LE GOUVERNEMENT</p> <p>Les groupes qui détiennent déjà une reconnaissance en tant qu'organisme de bienfaisance auprès de l'agence des revenus du Canada doivent satisfaire aux critères suivants :</p> <p>5.4.1 être reconnu auprès de l'Agence du revenu du Canada (preuve à l'appui).</p> <p>5.4.2 tenir les activités pour lesquelles un soutien est demandé sur le territoire de la Cité.</p>	<p>5.4 CHARITABLE ORGANIZATION RECOGNIZED BY THE GOVERNMENT</p> <p>Groups that are already recognized as a charitable organization with Canada Revenue Agency must meet the following criteria:</p> <p>5.4.1 be recognized as such by Canada Revenue Agency (supporting documents).</p> <p>5.4.2 hold the activities for which support is requested in the City's territory.</p>

<p>5.4.3 les activités pour lesquelles un soutien est demandé doivent être ouvertes et disponible pour l'ensemble de la communauté et non seulement aux membres de l'organisme / du groupe.</p>	<p>5.4.3 the activities for which support is requested must be open and made available to the entire community and not only to members of the organization/group.</p>
<p>5.5 ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES</p>	<p>5.5 ELEMENTARY AND SECONDARY SCHOOLS</p>
<p>La Cité reconnaît que les écoles primaires et secondaires de la région sont des acteurs importants dans les domaines communautaires, culturels, sociaux et de loisirs sur son territoire. Ainsi, le soutien offert aux OSBL est aussi disponible pour les écoles primaires et secondaires de la région.</p>	<p>The City recognizes that the region's elementary and secondary schools play a key role on the territory's community, cultural, social and recreational areas. The support provided to NPOs is therefore also available for elementary and secondary schools within the region.</p>
<p>5.6 SOUTIEN AUX OSBL</p>	<p>5.6 SUPPORT FOR NPOs</p>
<p>Les OSBL reconnus par la Cité peuvent avoir accès aux formes de soutiens suivants :</p>	<p>NPOs that are recognized by the City have access to the following forms of support:</p>
<p>5.6.1 Soutien physique : consiste, de manière générale, au prêt d'équipements de base (p.ex., tables, chaises, barricades, etc.)</p>	<p>5.6.1 Tangible support: meaning, in general, the loan of basic equipment (ex., tables, chairs, barricades, etc.).</p>
<p>5.6.2 Soutien technique : consiste en une aide apportée à un organisme pour la réalisation de ses activités. Ce soutien peut prendre différentes formes telles qu'une assistance pour la publicité et la promotion, invitation des élus municipaux, etc.</p>	<p>5.6.2 Technical support: consists of assisting an organization to carry out their activities. This type of support can take on different forms such as support for advertising and promotion, invitations to elected officials, etc.</p>
<p>5.6.3 Soutien financier : 5.6.3.1 Consiste en des taux préférentiels pour la location des installations suivantes :</p>	<p>5.6.3 Financial Support: 5.6.3.1 Consists of receiving preferential rates for rental of the following facilities:</p>

- Salle communautaire Paul-Guy Lalonde
- Salle communautaire Alphonse Carrière
- Salle communautaire Ronald Lalonde
- Salle communautaire de Clarence Creek
- Centre Chamberland
- Salle de spectacle optimiste
- Terrains de balle
- Terrains de soccer
- Surface de béton (intérieur)

- 5.6.4 Consiste en la possibilité de soumettre une demande auprès des programmes de soutien financier suivants :
- Programme de soutien financier pour les **activités** artistiques et culturels
 - Crédit sur le taux de location de glace pour les organismes de sport de glace mineur

5.7 DISTRIBUTION DU SOUTIEN PHYSIQUE ET TECHNIQUE

La distribution du soutien physique et technique tel que mentionné à la section 5.6.1 et 5.6.2 se fera selon les critères suivants :

- 5.7.1 L'OSBL doit remplir le formulaire de demande de soutien physique et technique placé à l'annexe C de la présente politique.
- 5.7.2 La distribution du soutien physique et technique se fera selon le principe de « premier arrivé, premier servi » selon les ressources disponibles au

- Paul-Guy Lalonde Community Hall
- Alphonse Carrière Community Hall
- Ronald Lalonde Community Hall
- Clarence Creek Community Hall
- Chamberland Centre
- Optimiste Performance Hall
- Baseball fields
- Soccer fields
- Concrete surfaced areas (interior)

- 5.6.4 Consists of the opportunity to submit a request to the following financial support programs:
- Financial support program for arts and cultural **activities**
 - discounts on the ice rental rates for minor ice sport organizations

5.7 ALLOCATION OF TANGIBLE AND TECHNICAL SUPPORT

The allocation of tangible and technical support, as mentioned in Section 5.6.1 and 5.6.2, will be based on the following criteria:

- 5.7.1 The NPO must complete the application form for tangible and technical support attached to this policy as Schedule C.
- 5.7.2 The allocation of tangible and technical support will be based on a "first come, first served" basis and the resources available at the time of the

<p>moment de l'activité. Ceci dit, un OSBL n'est pas assuré de recevoir le soutien demandé.</p> <p>5.7.3 Toutes les demandes de soutien physique et techniques devront se faire par écrit et remis aux services communautaires un minimum de deux semaines avant l'évènement.</p> <p>5.8 DISTRIBUTION DU SOUTIEN FINANCIER</p> <p>5.8.1 Les taux préférentiels sur la location d'un installation (voir 5.6.3) seront directement appliqués sur la facture finale remise à l'OSBL avant l'activité.</p> <p>5.8.2 La distribution des fonds associés aux programmes de soutien financier se fera selon les critères établis par chacun des programmes.</p> <p>5.9 AUTRES DEMANDES</p> <p>Les demandes de soutien qui ne cadre pas à l'intérieur de la présente politique devront être évaluées individuellement par le directeur ou la directrice du département.</p>	<p>activity. As such, there is no guarantee that an NPO will receive the requested support.</p> <p>5.7.3 All requests for tangible and technical support must be made in writing and delivered to community services at least two weeks prior to the event.</p> <p>5.8 ALLOCATION OF FINANCIAL SUPPORT</p> <p>5.8.1 Preferential rates of facility rental (see 5.6.3) will be applied directly to the final invoice that is submitted to the NPO prior to the event.</p> <p>5.8.2 The distribution of funds associated with financial support programs will be based on the criteria established by each program.</p> <p>5.9 OTHER REQUESTS</p> <p>Any requests for support that are outside the scope of this policy will be evaluated individually by the Director of the Department.</p>
---	---

Review and Amendments

<i>Date:</i>	<i>Révisé par : / Reviewed by:</i>	<i>Rapport No. / Staff Report No.</i>
5 avril 2019	Martin Irwin	LOI2019-04-04

Annexe A – Liste des organismes reconnus
Schedule A – List of recognized organizations

<p><u>OSBL local:</u> Association du Baseball mineur Association du Hockey mineur Association de Ringuette Association de parc municipal Association des Artistes Clarence-Rockland Célébration Centre d'aide de Rockland Centre d'alphabétisation Club Badminton de l'Escale Le Partage de Bourget Chevaliers de Colomb Choeur du Moulin Club d'âge d'or Club de Patinage artistique Club des Castors Jr. B Club Junior C Club des Lions Club Optimiste Club Richelieu Comité des Loisirs Filles d'Isabelle Ligue de Balle molle mineur Ligue de Pickleball de Clarence-Rockland Ligue de Soccer mineur Narcotique Anonyme Service d'entraide polyvalent pour aînés TVC22 Union des Associations paroissiales de Clarence Creek Union culturelle des Franco-ontariennes</p> <p><u>OSBL reconnu par le gouvernement :</u> Cadets de l'air de Rockland Centre Roger Séguin Dénominations religieuses Écoles primaire et secondaire sur le territoire de la Cité Royal Canadian Legion Scouts et Guides</p>	<p><u>Local NPOs:</u> Minor Baseball Association Minor Hockey Association Ringuette Association Municipal Park Association Clarence-Rockland Artists' Association Celebration Rockland Help Centre Literacy Centre L'Escale Badminton Club Le Partage from Bourget Knights of Columbus Choeur du Moulin Golden Age Club Figure Skating Club Castors Jr. B Club Junior C Club Lions Club Optimist Club Richelieu Club Recreational committee Daughters of Isabelle Minor softball league Clarence-Rockland Pickleball League Minor soccer league Narcotics anonymous Service d'entraide polyvalent pour aînés TVC22 Union des Associations paroissiales de Clarence Creek Union culturelle des Franco-ontariennes</p> <p><u>NPOs recognized by the government:</u> Rockland Air cadets Roger Séguin Centre Religious denominations Elementary and secondary schools within the City's boundary Royal Canadian Legion Scouts et Guides</p>
--	---



CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
- SERVICES COMMUNAUTAIRES -

**FORMULAIRE DE DEMANDE
DE RECONNAISSANCE D'UN
ORGANISME SANS BUT- LUCRATIF
(OSBL)**

This form is also available in English

Section 1 : PROFIL DE L'ORGANISME

Nom de l'organisme :

Adresse (siège social): Ville: Province: Code postal:

Personne-ressource : Titre :

Adresse courriel : N° de téléphone : N° de télécopieur :

<p>Votre organisme offre quel(s) type(s) de service(s)?</p> <p><input type="checkbox"/> Humanitaire <input type="checkbox"/> Éducatif <input type="checkbox"/> Récréatif <input type="checkbox"/> Communautaire <input type="checkbox"/> Culturel <input type="checkbox"/> Sportif <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> Autres: _____</p>	<p>Votre organisme est-il reconnu en tant qu'organisme de bienfaisance auprès du gouvernement?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si oui, avez-vous ajouté une preuve de reconnaissance en annexe à cette demande de reconnaissance?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	<p>Nombre d'années en activité :</p> <p><input type="checkbox"/> 0 à 3 ans <input type="checkbox"/> 3 à 5 ans <input type="checkbox"/> 5 à 10 ans <input type="checkbox"/> plus de 10 ans</p>
--	---	---

Veillez décrire en détail la nature de votre organisme (p.ex., mandat, mission, responsabilité, etc.):

Veillez décrire en détail le genre d'activité que vous organisez (p.ex., fréquence, public cible, etc.) :

Veillez décrire comment la reconnaissance en tant qu'OSBL vous aidera à atteindre vos objectifs / mission :

Veillez inscrire toutes les activités pour laquelle du soutien sera demandé :

Veillez cocher, quelle(s) forme(s) de soutien vous sera le plus utile :

Taux préférentiel de location Prêt d'équipement Soutien technique Programme de soutien financier

Section 2 : DÉCLARATION ET SIGNATURE

Attention : L'inscription volontaire de faux renseignements sur ce formulaire peut entraîner la cessation et l'exclusion de toute forme de soutien de la part de la Cité de Clarence-Rockland

L'organisme / le groupe s'engage à :

- a) avertir la Cité de Clarence-Rockland s'il y a des changements dans les informations fournies ci-haut (p.ex., mandat, adresse, etc.) ou s'il cesse ses activités;
- b) utiliser les avantages accordés à un OSBL afin d'offrir un service à la communauté;
- c) ne pas utiliser le soutien fourni par la Cité au bénéfice des membres de l'organisme seulement;
- d) remettre à la Cité de Clarence-Rockland les rapports financiers des activités ayant eu recours à une forme de soutien, si la Cité l'exige;
- e) placer le logo de la Cité de Clarence-Rockland sur l'ensemble des documents publicitaires relié aux activités ayant reçu un soutien;

Je suis autorisé(e) à agir au nom de l'organisme et confirme que les renseignements inscrits sur ce formulaire sont complets et exacts.

Signature :

X

Titre :

Date :



CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
- SERVICES COMMUNAUTAIRES -

**FORMULAIRE DE DEMANDE
DE SOUTIEN PHYSIQUE ET
TECHNIQUE D'UN ORGANISME
SANS BUT- LUCRATIF (OSBL)**

Section 1 : PROFIL DE L'ORGANISME

This form is also available in English

Nom de l'organisme :			
Nom de l'activité :			
Personne qui fait la demande au nom de l'organisme:		Titre :	
Adresse courriel :	N° de téléphone :	N° de cellulaire :	

Section 2 : RENSEIGNEMENT SUR LA DEMANDE

Quel type de service physique est demandé?

- | | | | |
|---|-----------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Tables rondes | n° demandé: _____ (max: 40) | | |
| <input type="checkbox"/> Tables de pique-nique (bois seulement) | n° demandé : _____ (max : 4) | | |
| <input type="checkbox"/> Tables pliantes (plastique) | n° demandé : _____ (max : 10) | | |
| <input type="checkbox"/> Chaises | n° demandé : _____ (max : 20) | | |
| <input type="checkbox"/> Barricades (jaune – loisir) | n° demandé : _____ (max : 15) | | |
| <input type="checkbox"/> Poubelles (45 gallons - bleu) | n° demandé : _____ (max : 10) | | |
| <input type="checkbox"/> Cônes oranges | n° demandé : _____ (max : 10) | | |
| <input type="checkbox"/> Scène noires | n° demandé : _____ (max : 8) | | |
| <input type="checkbox"/> Système de son | <input type="checkbox"/> Bannière | <input type="checkbox"/> Podium | <input type="checkbox"/> Tapis rouge |
| <input type="checkbox"/> Autres: _____ | | | |

Quel type de service technique est demandé?

- Affichage sur le tableau électronique
(3 semaines avant l'évènement)
- Message (respecter le nombre de lettre):

- Invitation des membres du conseil / maire
 Employés des loisirs lors de l'activité :
- n° d'employé : _____
- Dates : _____ Heure : _____

Lieu / date de livraison :

Date : _____ Heure : _____

Adresse : _____

Spécification : _____

Section 3 : RESPONSABLE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

**** L'employé qui remplit cette demande est responsable de la faire parvenir au travailleur/surveillant du secteur des loisirs et de faire le suivi afin de s'assurer que la demande soit complétée.**

Signature de l'employé des services communautaires :

X

Date :



CITY OF CLARENCE-ROCKLAND
- COMMUNITY SERVICES -

APPLICATION FORM
FOR RECOGNITION AS A NON-PROFIT
ORGANIZATION (NPO)

Section 1 : ORGANIZATION'S PROFILE

Ce formulaire est également disponible en français

Name of organization:

Address (head office): City: Province: Postal Code:

Contact person: Title:

Email address: Telephone number: Fax number:

<p>What type(s) of service(s) does your organization offer?</p> <p><input type="checkbox"/> Humanitarian <input type="checkbox"/> Educational</p> <p><input type="checkbox"/> Recreational <input type="checkbox"/> Community</p> <p><input type="checkbox"/> Cultural <input type="checkbox"/> Sport</p> <p><input type="checkbox"/> Social</p> <p><input type="checkbox"/> Other: _____</p>	<p>Is your organization recognized as a charity by the Government?</p> <p><input type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> No</p> <p>If yes, have you included supporting documents (attached to this application) that prove recognition?</p> <p><input type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> No</p>	<p>Number of years active:</p> <p><input type="checkbox"/> 0 to 3 years</p> <p><input type="checkbox"/> 3 to 5 years</p> <p><input type="checkbox"/> 5 to 10 years</p> <p><input type="checkbox"/> over 10 years</p>
---	--	---

Please describe, in detail, the nature of your organization (ex, mandate, mission, responsibility, etc.):

Please describe, in detail, the kind of event you are organizing (ex, frequency, target audience, etc.):

Please describe how recognition as a NPO will help you to achieve your goals/mission:

Please list all activities for which support is requested:

Please check off, what (s) form (s) of support will be most useful:

Preferred rental rate Equipment loan Technical support Financial support

Section 2 : DECLARATION AND SIGNATURE

Attention: Knowingly providing false information on this registration form may result in the cancelation and retraction of any form of support from the City of Clarence-Rockland

The organization/group agrees to:

- a) notify the City of Clarence-Rockland if there are changes to the information provided above (ex, office, address, etc..) or if the organization/group stops its activities;
- b) use the advantages provided to itself as a NPO to provide a service to the community;
- c) not to use the support provided by the City for the exclusive benefit of the organization's members;
- d) submit to the City of Clarence-Rockland financial activity reports pertaining to the form of support provided, as requested by the City;
- e) place the City of Clarence-Rockland's logo on all promotional materials related to the activities for which support has been received;

I am authorized (e) to act on behalf of the organization and confirm that the information on this form is complete and accurate.

Signature:

X

Title:

Date:



CITY OF CLARENCE-ROCKLAND
- COMMUNITY SERVICES -

**APPLICATION FORM
FOR TANGIBLE AND TECHNICAL
SUPPORT BY A NON-PROFIT
ORGANIZATION (NPO)**

Ce formulaire est également disponible en français

Section 1 : ORGANISATION'S PROFILE

Name of organization: _____

Activity: _____

Person making the application on behalf of the organization: _____ Title: _____

Email address-: _____ Telephone number: _____ Cell phone number: _____

Section 2 : INFORMATION REGARDING THE REQUEST

What type of tangible service is required?

- Round tables # requested: _____ (max: 40)
- Picnic tables (wood only) # requested: _____ (max : 4)
- Folding tables (plastic) # requested: _____ (max : 10)
- Chairs # requested: _____ (max : 20)
- Barricades (yellow – recreation) # requested: _____ (max : 15)
- Garbages (45 gallons - blue) # requested: _____ (max : 10)
- Orange cones # requested: _____ (max : 10)
- Black stages # requested: _____ (max : 8)

- Sound system
- Banner
- Podium
- Red carpet

Others: _____

Place/date for delivery:

Date: _____ Time: A.M.
 P.M.

Address: _____

Instructions: _____

What type of technical service is requested?

- Display on the electronic board
(3 weeks before the event)

Message (respect the number of letters):

- Invites to council members / mayor
- Employees during the activities:

of employees: _____

Dates: _____ Time: _____

Section 3 : INDIVIDUAL RESPONSIBLE FOR COMMUNITY SERVICES

**** The employee who completes the application is responsible for sending it to the individual in charge of recreation and to follow up in order to ensure that the application gets completed.**

Community Services' employee' signature:

X

Date:

CITY OF CLARENCE-ROCKLAND PARKS + RECREATION MASTER PLAN



FEBRUARY 2016

PREPARED BY
SIERRA PLANNING & MANAGEMENT

Contents

Introduction to the Plan..... 1

 What is a Parks and Recreation Master Plan? 1

 Aligning the Master Plan to Council’s Strategic Priorities 1

 Process Guiding Plan Development and Implementation 2

1 Background and Community Context..... 3

 1.1 Location and Constituent Communities 3

 1.2 Population Growth and Characteristics 4

 1.2.1. Historic Population Growth 4

 1.2.2. Projected Population Growth 6

 1.2.3. Language 8

 1.2.4. Income and Education 8

 1.3 Current Conditions: Inventory 10

 1.4 Parks and Recreation Provision 13

2 Analysis and Summary of Findings 16

 2.1 Introduction 16

 2.1.1. Standards of Provision 16

 2.2 Consultation Process..... 17

 2.3 Indoor Facilities..... 18

 2.3.1. Ice..... 18

 2.3.2. Community Centres 23



- 2.3.3. Clarence-Rockland Sport and Cultural Complex 26
- 2.4 Outdoor Facilities 28
 - 2.4.1. Ball Diamonds 30
 - 2.4.2. Soccer Fields..... 31
 - 2.4.3. Tennis 32
 - 2.4.4. Splash Pads/Spray Parks 33
 - 2.4.5. Waterfront 34
 - 2.4.6. Bike Paths..... 35
- 2.5 Parks..... 36
 - 2.5.1. Dog Park 38
 - 2.5.2. Parkland Acquisition 39
- 2.6 Recreation Programming..... 40
- 2.7 Partnerships 42
- 2.8 Events..... 43
- 2.9 Fees and Charges 44
- 2.10 Internal Organization 47
- 3 Recommendations 51
 - 3.1 The Vision:..... 51
 - 3.2 The Mission: 51
 - 3.3 Guiding Principles: 51
 - 3.4 Goals and Objectives..... 53
 - 3.5 Indoor Recreation Facility Recommendations..... 56
 - 3.5.1. Indoor Ice 56

3.5.2. Community Centres 57

3.6 Outdoor Recreation Facility Recommendations:..... 58

3.6.1. Ball Diamonds 58

3.6.2. Soccer Fields..... 58

3.6.3. Tennis Courts 59

3.6.4. Splash Pads/Spray Parks 59

3.6.5. Waterfront 59

3.6.6. Bike Paths..... 60

3.6.7. Parkland 60

3.7 Programming Recommendations 67

3.8 Partnership-Based Recommendations 68

3.9 Event-Based Recommendations 68

3.10 Recommendations on Fees and Charges 69

3.11 Recommendations on Internal Organization..... 69

4 Implementation 71

4.1 Timelines and Budget Allocations..... 71

4.2 Prioritizing Plan Recommendations..... 81

5 References 82

Introduction to the Plan

What is a Parks and Recreation Master Plan?

This Parks and Recreation Master Plan provides a comprehensive, multi-year framework of short (1-3 years), medium (4-6 years), and longer-term (7-years) priorities for the provision of parks and recreation services in the City of Clarence-Rockland. The Master Plan provides direction to 2031.

This Master Plan is a municipal guidance document, design to further effective planning, budgeting and implementation of stated goals and objectives for parks and recreation in the City of Clarence-Rockland.

This Master Plan is a flexible blueprint to guide municipal decision making over the next fifteen years. Many of the recommendations provided in this Plan are stand-alone, and can be implemented separate and apart from decisions required to implement other aspects of the Master Plan.

The Master Plan is a city-wide document in that it identifies required investment in communities across the city, recognizing the interconnected nature of the City's communities.

Aligning the Master Plan to Council's Strategic Priorities

The City of Clarence-Rockland has recently undertaken a strategic planning exercise. The City's stated vision is:

'The City of Clarence-Rockland is a great place to live. It is welcoming, bilingual, self-sufficient, safe and family oriented. We are proud of our heritage, our natural beauty and rural charm that contribute to our sense of belonging in the community'.

The City's stated mission is to offer services in a 'respectful, responsible and accessible way that is both environmentally and financially sustainable to provide a quality lifestyle for all'.

This Master Plan provides guidance for the City of Clarence-Rockland to fulfil this vision and mission in the realm of parks and recreation. Specifically, this Master Plan identifies goals and objectives to ensure that parks and recreation services play an active role in positioning the City of Clarence-Rockland as a preferential place to live.

Process Guiding Plan Development and Implementation

Developing the Master Plan involved:

- Public engagement and stakeholder outreach across the City. Members of the public, and key stakeholder groups, were consulted at each stage in the Plan's development. Section 2.2 provides an overview of engagement that informed the development of the Master Plan.
- An analysis of local, regional and provincial demographic and leisure trends, as well as best practices in other communities.
- A review of existing recreation facilities and programs, including conditions, revenues and expenditures, utilization.
- An analysis of plans and policies for the City over the long-term horizon.

1 Background and Community Context

1.1 Location and Constituent Communities

The City of Clarence-Rockland is strategically situated approximately 40km east of the City of Ottawa. On account of its proximity to Ottawa, a large proportion of the City's workforce commutes daily to Ottawa. The 2011 National Household Survey (NHS) conducted by Statistics Canada indicated that 63% of the City's employed labour force work in Ottawa¹. This has significant implications for the provision of recreation services and programming in Clarence-Rockland: Due to the time constraints associated with commuting, many residents will choose to engage in recreation pursuits closer to their place of employment.

The City of Clarence-Rockland comprises seven distinct communities: Rockland is the City's urban core, which is complimented by a collection of more rural communities: Bourget, Cheney, Clarence, Clarence Creek, Hammond, and Saint Pascal-Baylon. Historically, population distribution has been split 80% in the urban area (Rockland), and 20% within the rural communities.



Figure 1: Clarence-Rockland - Map of Communities
Sierra Planning and Management, 2016 with Google Earth

1.2 Population Growth and Characteristics

1.2.1. Historic Population Growth

The City has enjoyed sustained population growth over the past 15 years, averaging a growth of 540 residents annually. As of 2015, the City is estimated to have a population of 24,553 residents (see reference on pg. 81), making it the largest municipality within the United Counties of Prescott-Russell. In this regard, Clarence-Rockland has a role to play as a hub for services, including recreation, for other communities in the United Counties.

The age profile of Clarence-Rockland is similar to that of the province as a whole, and of the adjacent City of Ottawa. Clarence-Rockland has a slightly higher proportion of residents aged 40-54, and youth aged 5 to 14 years, however on the whole, the City's population follows broader population trends:

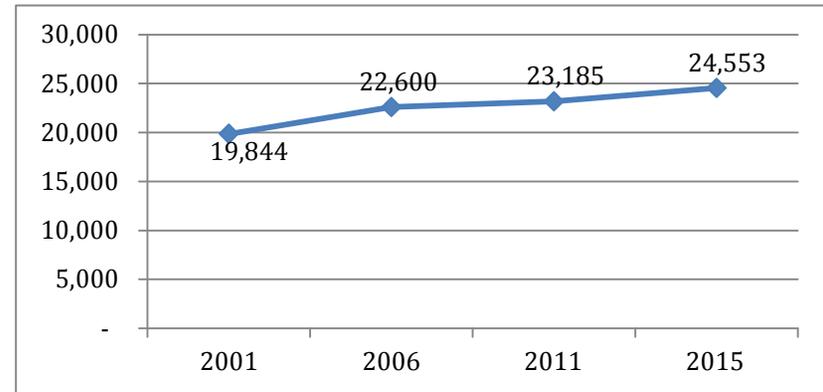


Figure 2: City of Clarence-Rockland: Historic Population Growth Sierra Planning and Management, Data from City of Clarence-Rockland DC Background Study

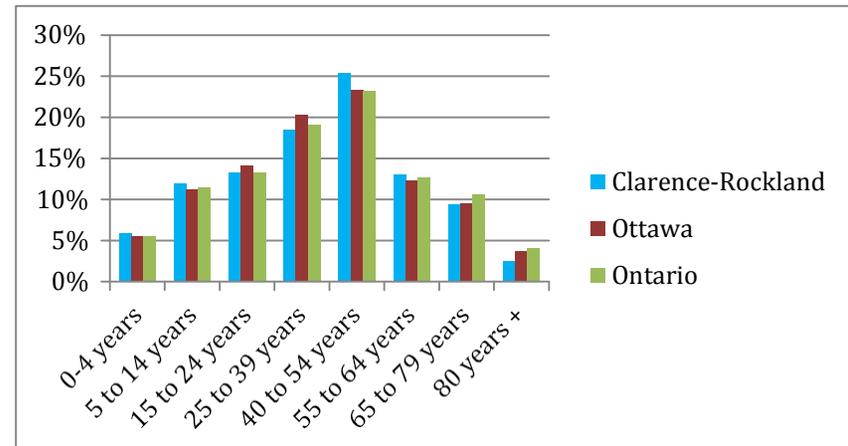


Figure 3: City of Clarence-Rockland: Population Distribution by Age (2011) Sierra Planning & Management, Data from the Census of Canada (2011)

An understanding of the age distribution of the City's residents is vital to ensure that recreation facilities and programming meet the needs of all residents. As we age, our recreation needs change. Broad patterns in participation changes with age are:

- Participation in physical recreation pursuits typically declines with age;
- Desire to start a new activity is typically strong among young adults and decreases with age;
- More strenuous activities are typically popular with younger adults, and participation declines over time;
- Creative, cultural, social and passive activities are of more interest to older adults, as is golf;
- Team sports are most popular with youth and young adults, with participation typically declining with age (with the exception of curling).

1.2.2. Projected Population Growth

Given that this Master Plan will guide recreation planning over the next fifteen years, this Plan considers changes to the City’s current recreation programming to better meet the age-specific needs of residents, but also what changes are likely to be necessary to continue to meet these needs over time. Population projections for the United Counties of Prescott-Russell indicate that the number of youth and young adults is expected to grow slightly over the next fifteen years, indicating that the City of Clarence-Rockland will need to continue to maintain and invest in facilities and programming that cater to this demographic. Conversely, the number of young adults is expected to decline, as are middle-aged adults (ages 45-59). The age group expected to grow considerably is residents aged 65 years or older. Between 2016 and 2031, the proportion of residents aged 65 and older is expected to grow from 16% to 28%, or a total of a little over 14,700 residents. In this context, it is clear that the City will need to plan for recreation programs and facilities that serve this demographic group.

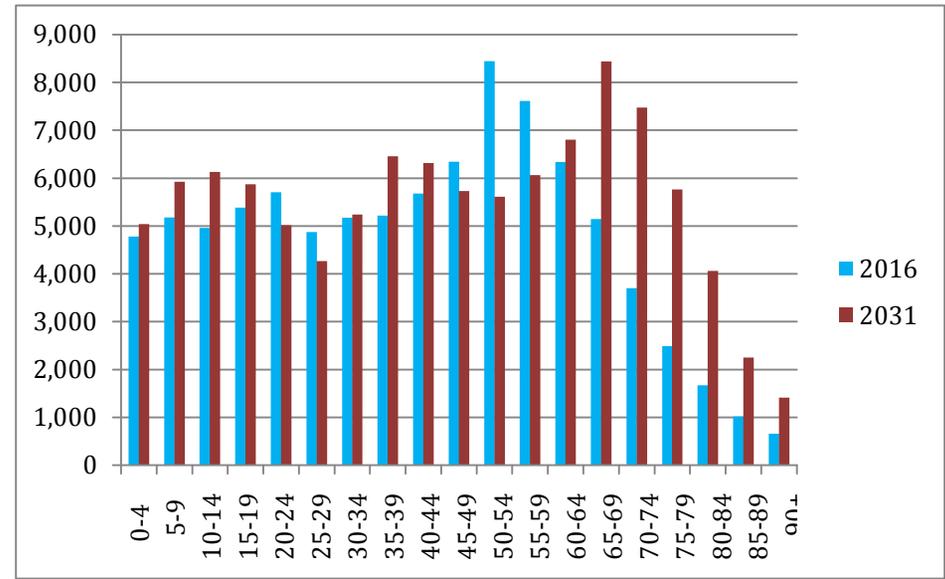


Figure 4: Population Projections by 5-Year Age Group - United Counties of Prescott Russell

Sierra Planning and Management with data from the Ontario Ministry of Finance (2013) Table 12

In terms of where population growth is expected to take place, the majority of new residents to Clarence-Rockland are expected to reside in Rockland. Rural communities are expected to see relatively modest growth in residents.

Community	2015 Population	2030 Population	Growth in Residents	% Growth
Rockland	12,441	18,285	5,844	47%
Bourget	1,090	1,445	355	33%
Clarence Creek	620	877	257	41%
Clarence Point	1,059	1,212	153	14%
Cheney	238	302	64	27%
Hammond	492	684	192	39%
St. Pascal-Baylon	212	251	39	19%
Rural	8,401	9,386	985	12%
TOTAL	24,553	32,442	7,889	--

Figure 5: Projected Population Growth by Community - 2015-2030
Sierra Planning and Management with data from the City of Clarence-Rockland DC Background Study

1.2.3. Language

A key area where Clarence-Rockland differs significantly from the broader province and from the adjacent City of Ottawa, is in the proportion of residents whose mother tongue is French. As of the 2011 Census, 65% of Clarence-Rockland residents reported that their first language was French. This is compared to 15% of Ottawa residents, and 4% of the province as a whole.

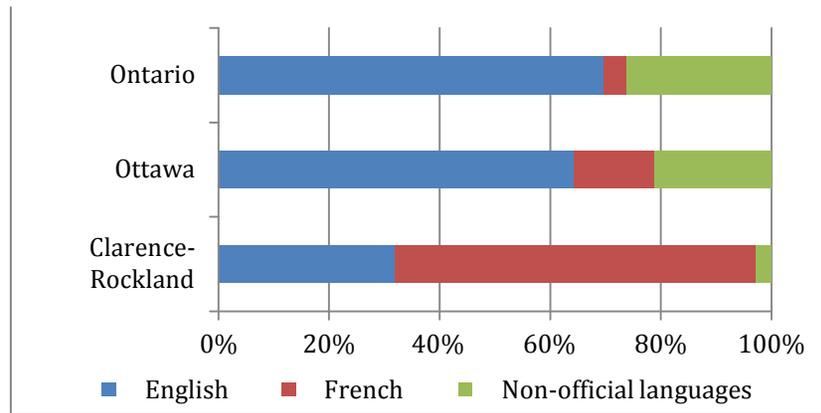


Figure 6: City of Clarence-Rockland: Mother tongue of residents (2011)
Sierra Planning and Management

As a municipality that is officially bilingual, the City of Clarence-Rockland is well equipped to provide recreation services in both official languages based on the preference of individual residents.

1.2.4. Income and Education

Based on data from the 2011 National Household Survey (NHS), Clarence-Rockland residents generally follow provincial trends in terms of educational attainment: Approximately half of all residents aged fifteen and older have a post-secondary certificate of some type. Median household income in Clarence-Rockland however is significantly higher than the provincial average, and slightly higher than the adjacent City of Ottawa.

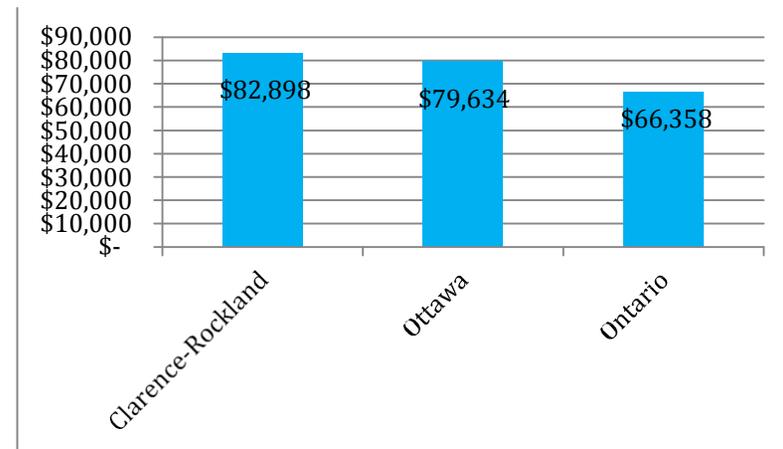


Figure 7: Median Household Income after tax - Clarence-Rockland, Ottawa, and Ontario (2011)
Sierra Planning and Management with data from Statistics Canada National Household Survey (2011)

The higher median income in Clarence-Rockland as compared to the broader capital region, and the provincial average, has implications for the provision of parks and recreation facilities and services over the next fifteen years. Typically, higher income households participate in recreation activities more frequently than lower income households. This is a product of both greater disposable income, and in some cases greater disposable time. Higher income households may also have a higher participation rate in recreation activities with higher costs: These include equestrian activities, martial arts, hockey, and dance.

Regardless of the higher median household income in Clarence-Rockland in comparison to the broader province, the cost of activities is one of the most frequently cited barriers to participation in recreation pursuits. Accordingly, the City of Clarence-Rockland will need to continue to monitor the affordability of recreation programming to ensure that recreation pursuits are accessible to all residents.

1.3 Current Conditions: Inventory

The City is home to two recently opened, state-of-the-art indoor recreation and leisure facilities:

Clarence-Rockland Sport and Cultural Complex (2008): Includes an indoor swimming pool, library, gymnasium, and fitness facilities. The Complex is located in the core of Rockland, and is attached to the École Secondaire Catholique l’Escale.

Clarence-Rockland Arena: This is a new facility that houses the Canadian International Hockey Academy. The facility also offers ice time to local residents. The facility includes two indoor ice sheets with associated outdoor soccer fields.

As relatively new facilities, neither the Clarence-Rockland Sport and Cultural Complex, nor the Clarence-Rockland Arena require any significant short-term capital upgrades or maintenance. The operating agreement between the City of Clarence-Rockland and the operator (CIH) specifies that the operator will make ongoing contributions to a Capital Replacement Fund for major capital replacements, in an amount to be decided annually. The City is not required to contribute to the fund.

The Sport and Cultural Complex is operated by the YMCA, however under the terms of the operating agreement, the City of Clarence-Rockland is responsible for all major capital repairs (defined as any repair that costs in excess of \$25,000). The building is expected to require minimal capital repairs over the short and medium term, and approximately \$330,000 in long-term capital repairs.

Top: Clarence-Rockland Sport and Cultural Complex.
Below: Clarence-Rockland Arena.



Table 1: Expected Capital Repairs/Upgrades - Centre Cultural-Sportif
Source: City of Clarence-Rockland PSAB Report (2015)

Timing	Expected Capital Repairs/Upgrades
Short Term: 2016-2018	--
Medium Term: 2019-2022	\$139,000
Long Term: 2023-2030	\$329,000

The City is also home to some older facilities which remain integral components of recreation programming across our communities:

Clarence Creek Arena: A single pad ice surface, with a recently renovated community room above.

Jean-Marc Lalonde Arena: A single pad arena which is not currently used for ice. This facility is used by the Air Cadets, Roller Derby, and other community uses.

Community halls are the central gathering spaces within the City's rural communities. The City provides community space in Bourget, Hammond (also serves Cheney), Saint Pascal-Baylon, Clarence Creek, and in Rockland.

Given their age, these facilities will require more significant investment over the plan period to maintain. The largest expected required investment is in the Clarence Creek and Jean Marc Lalonde Arenas. Both arenas are expected to require more than \$1 million in capital repairs over the plan period to maintain their functionality. As smaller facilities that do not include any specialized amenities, both the Hammond and Bourget Community Centres will require significantly less investment over the plan period. The largest expected expense is the replacement of the roofing system at the Bourget Community Centre.

	Short Term 2016- 2018	Medium Term 2019- 2022	Long Term 2023- 2030	TOTAL
Clarence Creek Arena	\$470,000	\$257,000	\$533,000	\$1,260,000
Jean Marc Lalonde Arena	\$477,000	\$637,000	\$591,000	\$1,705,000
Hammond Community Centre	\$14,000	\$33,000	\$11,000	\$58,000
Bourget Community Centre	\$146,000	--	\$36,000	\$182,000
Community Centre Ronald- Lalonde	\$50,000	--	--	\$50,000

Table 2: Expected Capital Upgrades and Repairs: Municipal buildings 2016-2030
Sierra Planning & Management, based on data from the City of Clarence-Rockland

The City’s compliment of indoor recreation facilities are supplemented by an array of outdoor facilities. Specifically, the municipality is home to the following outdoor recreation facilities:

PSAB data from the City of Clarence-Rockland indicates that the City plans to invest over \$2 million to maintain existing parks over the next fifteen years. Large budget items over the short-term comprise:

Bourget Park: Replace play equipment (\$34,000)

Cheney Park: Replace play equipment (\$33,000)

Clarence Creek Park:

 Replace tennis court & basketball court surfaces (\$28,000)

 Replace parking lot asphalt (\$55,000)

Eugene Laviolette Park: Replace play equipment (\$34,000)

Bellevue Park: Replace play equipment (\$39,000)

Valiquette Park: Replace parking lot (\$98,000)

Facility Type	#
Ball Diamonds	5
Basketball Courts	4
Boat Launches	1
Skate Parks	2
Soccer Field (Full Size)	2
Soccer Fields (Junior/general playing field)	7
Splash Pads	1
Tennis Courts	7
Parkland	77.81 Ha.

Table 3: Inventory: Outdoor Recreation Assets
Sierra Planning & Management

1.4 Parks and Recreation Provision

Parks and recreation falls under the jurisdiction of the Community Services Department at the City of Clarence-Rockland. Community Services is responsible for three categories of services:

- a. Recreation, arts and culture/buildings
- b. Daycare services
- c. Public transit

As a whole, the department has over 154 employees. Very few of these however are directly involved in parks and recreation provision. Over time, the City has shifted from a direct provision model towards a partnership model as it pertains to recreation: Both the Clarence-Rockland Arena, and Clarence-Rockland Sport and Cultural Complex are operated by third-party operators. Moreover, the YMCA of Clarence-Rockland has assumed a primary role in providing recreation programming within the municipality. Several community halls in the rural communities are operated by local recreation societies through operating grants.

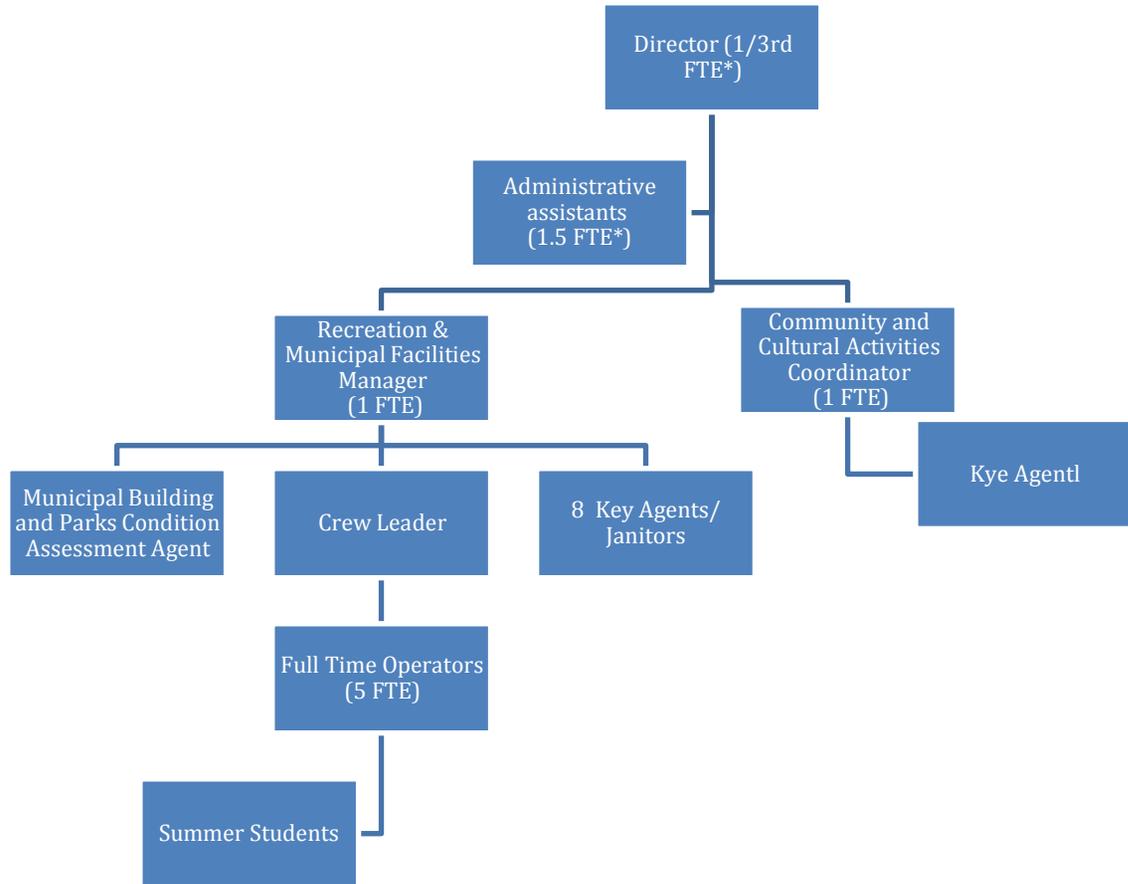
Despite these partnerships, the City directly operates and maintains both the Clarence Creek and Jean Marc Lalonde Arenas. City staff are also responsible for maintaining all municipal parks, managing bookings of city-operated recreation facilities. Community events also fall under the umbrella of the recreation-based responsibilities of the City's Community Services department.

The table below summarizes these responsibilities:

Facility Name/ Category	Operating Arrangement		
	Direct Provision: City of Clarence- Rockland	Operated through Community Grant	Third-Party Operator
Clarence-Rockland Arena			✓
Clarence-Rockland Sport & Cultural Complex			✓
Clarence Creek Arena	✓		
Jean Marc Lalonde Arena	✓		
Bourget Community Centre		✓	
Community Centre Alphonse-Carrière	✓		

Facility Name/ Category	Operating Arrangement		
	Direct Provision: City of Clarence-Rockland	Operated through Community Grant	Third-Party Operator
Chamberland Centre	✓		
Community Centre Ronald-Lalonde	✓		
Municipal Parks and associated amenities (ball diamonds, courts, playing fields, splash pads, boat ramps, and outdoor rinks.	✓		

In terms of staff complement, the Community Services department dedicates the following resources to the provision of parks and recreation services:



Note: FTE refers to 'Full Time Employees'

*The Director splits their time between the three components of the Community Services department – a.) recreation, arts and culture/buildings, b.) daycare services; and c.) public transit.

** The City currently employs 2 FTE administrative assistants that report to the Director of Community Services. They split their time between two components of the Community Services department – a.) recreation, arts and culture/buildings; and c.) public transit.

2 Analysis and Summary of Findings

2.1 Introduction

The Master Plan takes into consideration a range of factors when analyzing the current and projected recreation-based needs in Clarence-Rockland. Specifically, our analysis includes:

- Current inventory of facilities and programming;
- Historic utilization of existing facilities and programming;
- Comparison of level of service against comparable communities;
- Plans for new facilities within the City's capital budget; and
- Comments and input from community members and recreation user groups.

For clarity, our analysis and summary of findings is organized into the following categories:

- Indoor Facilities;
- Outdoor Facilities;
- Programming;
- Events; and
- Internal Organization.

2.1.1. Standards of Provision

There are two methods through which to compare level of service between municipalities: Population-based standards of provision, and participation-based standards of provision.

Population-based standards: These provide a basic measure of the comparable level of service between municipalities by indicating the ratio of a given type of facility to residents. While this provides the reader with a simple and seemingly comparable figure, standards between municipalities should be compared with caution: A standard of provision that meets community needs in one municipality, may not meet community needs of another community. As an example, while an 'average' community across the country provides indoor arenas at a rate of 1 per 20,000 residents (see reference on pg. 81) , this may not apply to a community of 5,000 that decides that demand for indoor ice is sufficient to warrant the initial investment and ongoing operating subsidy associated with the development of an indoor arena. They can however provide a general picture of the level of service in comparison to communities of a similar size and/or fiscal capacity.

Participation-based standards: These provide a more accurate picture of level of service as they take into consideration the local appetite for various sports and use of different types of facilities. To develop participation-based standards of provision, accurate and comprehensive enrollment data is required for each user group using a given facility.

In the absence of participation data, we have used population-based standards of provision within our analysis. To ensure that these standards accurately reflect local trends in sport and

recreation participation, we have also analyzed facility utilization data, and received input from community members and recreation groups that use the facilities.

The City of Clarence-Rockland relies significantly on the residential tax base to fund the public services it provides. In 2014, 86% of the City's tax base was drawn from residential sources. This is similar to many lower-tier municipalities of a comparable size. To identify comparable standards of provision, we have compared the City's population-based standard of provision against those of municipalities with a similar proportion of their tax base derived through residential taxation.

2.2 Consultation Process

The Parks and Recreation Master Plan included an inclusive consultation process that provided residents with a variety of opportunities to provide input. This process included:

- a. **Project Introduction via website:** The City created a project webpage to introduce residents to the project.
- b. **Public Workshop:** The City and consulting team held a public workshop to introduce residents to the project and to gather feedback in terms of participation in recreation activities, satisfaction with facilities and programming, and aspirations for the future of recreation in Clarence-Rockland. The workshop elicited a lively discussion among 46 residents.
- c. **Public Survey:** The City facilitated an online survey for residents to provide input into the Master Plan. The public survey was promoted on local radio and on the City's website. The survey was provided in both English and French. The survey received a total of 372 responses (290 English, 82 French)
- d. **User group Survey:** The City worked with the consulting team to develop a user group survey. The survey solicited feedback from groups that use the City's recreation facilities and provide programming for residents. The City provided the consulting team with a list of contacts: 23 groups responded and provided feedback, on a range of facilities.
- e. **Master Plan Presentation:** The Master Plan will be presented to residents once it has been approved by council.

2.3 Indoor Facilities

2.3.1. Ice

While the City is currently home to three indoor arenas, only the Clarence Creek Arena and Clarence-Rockland Arena operate with ice. In the context of the Clarence-Rockland Arena opening in 2011, the City removed ice at the Jean Marc Lalonde Arena. This decision was made after weighing the demand for ice time in the context of the addition of two ice sheets to the city’s supply of prime time ice, and the cost of providing ice time in the Jean Marc Lalonde Arena which is an older facility. Accordingly, our population-based standards of provision for the City are calculated accounting for three operational ice sheets.

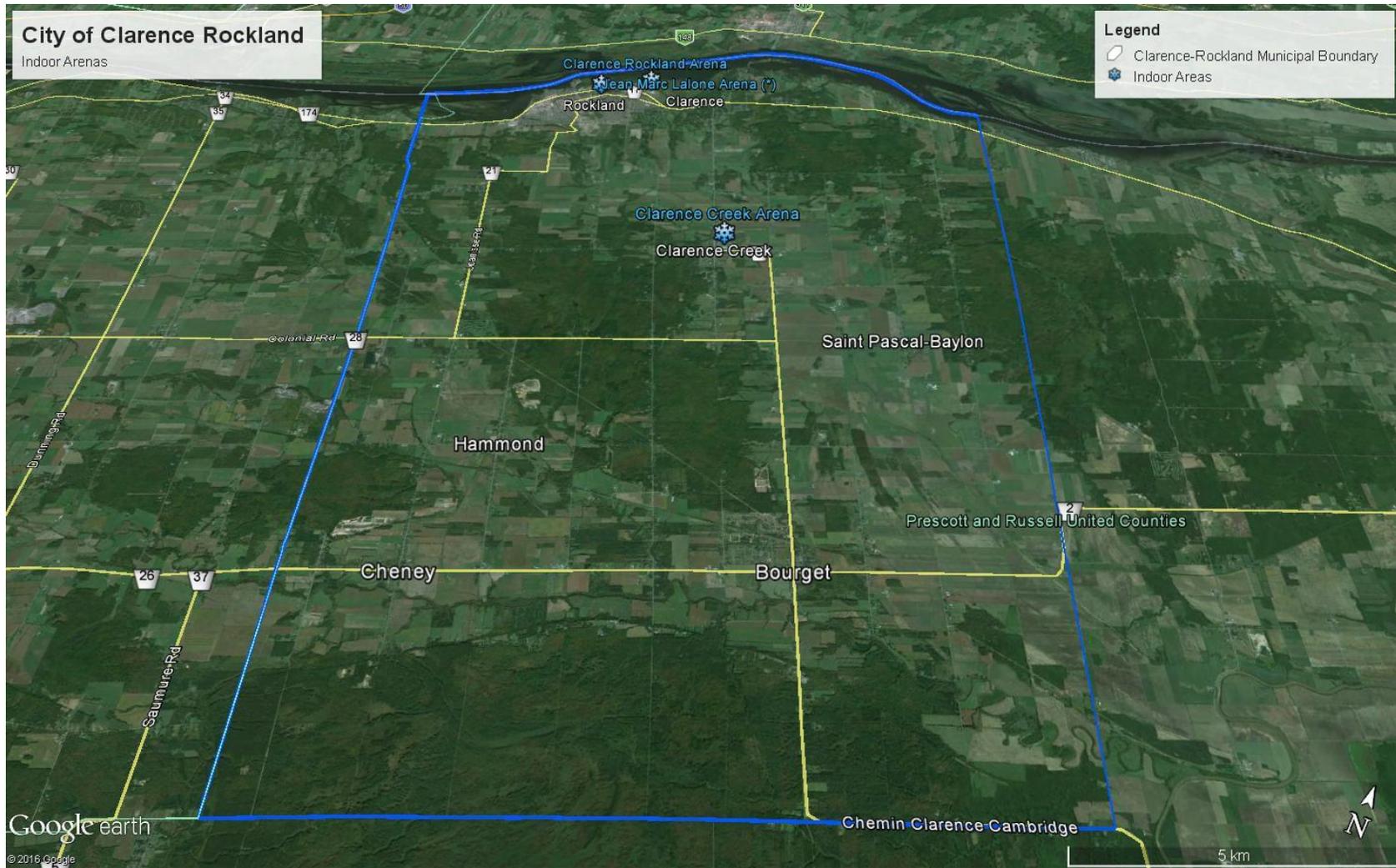
Population-based standards of provision have been calculated using demographic projections contained within the City’s Development Charges Background Study. These are the most comprehensive population projections that the City has access to at the time of development of this Master Plan.

Based on three ice sheets, the current population-based standard of provision is one ice sheet per 8,562 residents. This falls generally within the range of provision in communities of a comparable size and with similar tax-base characteristics (see adjacent table).

	Population (2011)	Indoor Ice Population Standard	Residential Tax Base (2014)
Clarence-Rockland	25,685 (2016)	1: 8,562	92%
Orangeville	27,975	1: 6,993	85%
Grimsby	25,325	1: 12,662	92%
Russell Township	15,247	1: 7,937	84%
Pembroke	14,360	1: 7,180	69%

Table 4: Population-Based Indoor Ice Standard, and Tax Breakdown - Selected Ontario Communities

Sierra Planning and Management



Population-based standards of provision can provide a general idea whether or not the level of service falls within those of comparable municipalities. It is also necessary to understand whether this current level of service works for the community. This is gauged through an analysis of historic and current utilization, in collaboration with feedback from user groups and community members.

An analysis of utilization of both the Clarence-Rockland and Clarence Creek Arenas indicates that the newer Clarence-Rockland Arena is well used. With prime-time utilization close to 85% during the 2014-15 season, it is clear that the arena is booked for the majority of the most in-demand ice times. A non-prime time utilization of 75% indicates that this facility is well used by the community with limited capacity to accommodate significant increases in demand.

Conversely, the Clarence Creek Arena is relatively underutilized, with 65% of prime time ice booked between 2014-15, and 20% non-prime time utilization. This indicates there is significant room for this arena to accommodate growth in demand over the short- and medium- term dependent on population growth.

Arena	Prime-Time Utilization	Non-Prime Time Utilization
Clarence-Rockland Arena	84%	75%
Clarence Creek Arena	65%	20%

Table 5: Utilization of Indoor Ice 2014-15 Season

Sierra Planning and Management with booking data from the City of Clarence-Rockland

Feedback from resident indicates the following:

- Residents are largely satisfied with the Clarence-Rockland Arena, however gaining access to sufficient ice time is a challenge for certain groups, particularly during the spring.
- While residents are generally satisfied with their experience at the Clarence Creek Arena, residents indicated that due to its age, the facility is dated, and can be particularly cold. On account of its age and part design standards, the changing rooms are smaller than what is available in more modern facilities.
- Given the disparity between the age and quality of amenities between the Clarence-Rockland Arena and Clarence-Creek Arena, residents do not feel that both arenas should have the same rental booking cost.
- In general, residents feel the hourly cost of ice is high in comparison to surrounding communities.

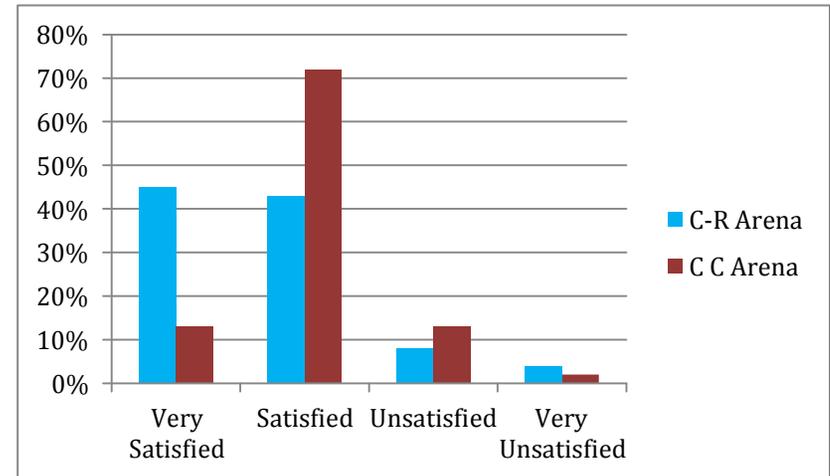


Figure 8: Public Survey Results - Satisfaction with Arenas in Clarence-Rockland
Sierra Planning and Management

The Clarence-Rockland Arena is operated by Canlan Ice Sports, and managed by the CIH Academy. Under the terms of the operating agreement, CIH is responsible for any operating deficits accrued by the facility. Conversely, Clarence Creek Arena is operated directly by the City. In 2014, the Clarence Creek Arena operated with a deficit of approximately \$140,000. This is not unusual for an older stand-alone ice facility.

The Jean Marc Lalonde Arena is currently operated as a slab facility – i.e. the slab without ice is available for rent without ice. The slab is primarily used by the 832 Air Cadets, and increasingly by nearby schools as a gymnasium. The facility is under-utilized, with only 17% of available time being booked in 2014-2015.

Public consultation indicated that a large proportion of residents feel that this facility could and should be put to better use. Popular suggestions included:

- Curling Rink
- Indoor skate park
- Indoor tennis/squash courts
- Indoor soccer facility
- Return ice to function as an indoor arena

Residents felt strongly that the facility should be repurposed and/or brought back into a more productive use, particularly given:

- Its location in the core of Rockland, close to schools, residences and other recreation and cultural facilities;
- That the upkeep and operation of the building is a continued cost for tax payers despite low utilization; and
- That the building remains functional.

On account of projected population growth, the standard of indoor ice provision in Clarence-Rockland is expected to worsen over the plan period. By 2031 the standard of provision may reach 1 ice sheet per 10,917 residents. In comparison to other communities, this remains an acceptable standard of provision however whether this works for Clarence-Rockland depends on local patterns of participation.

Our analysis indicates that there is room for the Clarence Creek Arena to accommodate some growth in demand for ice time. The extent to which the arena will be able to accommodate additional demand will be dependent on:

- The willingness of residents to travel to Clarence Creek to use this arena;
- Population growth;
- Growth in participation; and
- Any development of additional facilities in municipalities close to Clarence-Rockland.

Year	Population-Based Standard of Provision
2016	1: 8,562 residents
2021	1: 9,347 residents
2026	1: 10,132 residents
2031	1: 10,917 residents

2.3.2. Community Centres

There are no meaningful population-based standards of provision for community halls. Typically municipalities are more involved in providing community space in rural communities than in urban cores, often in the form of stand-alone community halls or a space within a multi-purpose recreation facility. In urban areas with a greater number and variety of spaces for the community to use, municipalities tend to be less involved in the provision of community space.

The City of Clarence-Rockland provides community space in the urban core (Rockland) through the Chamberland Centre, a multi-purpose room at the YMCA, and a community room at the Jean-Marc Lalonde Arena. Residents also have access to community space within the City's schools.

In the rural hamlets, the City of Clarence-Rockland is a key provider of community space. The City owns and maintains four community centres.

- **Bourget** Community Centre;
- Community room at the **Clarence Creek** Arena;
- Alphonse-Carrière Community Centre: Serves **Hammond and Cheney**; and
- Ronald-Lalonde Community Centre: Serves **St. Pascal-Baylon**.

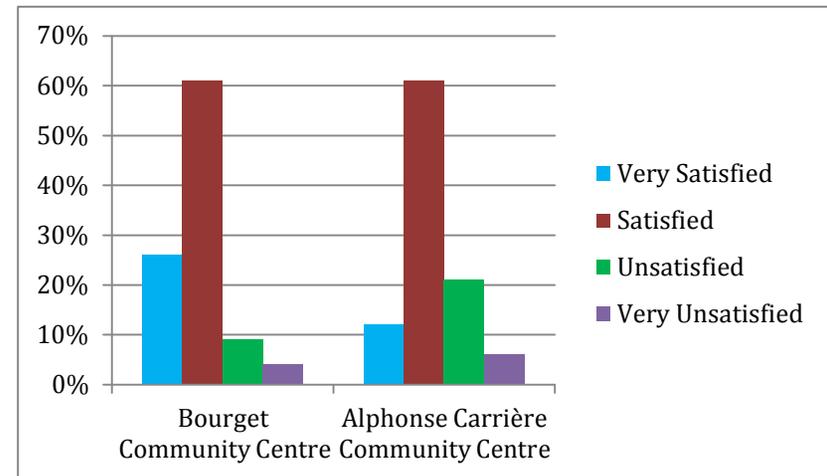


Figure 9: Community Satisfaction with Selected Community Centres
Sierra Planning and Management with data from the public survey

Community halls are typically used on a relatively infrequent basis, and accordingly, utilization rates of between 10-20% are common. An analysis of utilization data indicates that this holds true for Clarence-Rockland's community halls. These facilities are provided to residents as communal gathering spaces, rather than facilities that should be expected to operate with a profit.

Residents indicated they are largely satisfied with the community halls they have access to. Areas of concern included:

- A need for broader recreation programming in the community halls that goes beyond social events;
- A need for programming for all age groups that goes beyond the traditional social programming for adults and older adults;
- Some maintenance concerns, specifically:
 - Odour at the Chamberland Centre;
 - Old, worn décor at the community rooms at both the Clarence Creek and Jean Marc Lalonde Arenas.

There is certainly an appetite for, and opportunity, to make more effective use of the City’s community halls to broaden access to recreation programming for all rural residents, particularly youth and seniors who may be less mobile.

A review of building condition reports indicates that the stand-alone community halls are generally in good condition, with the Bourget Community Centre requiring more maintenance than others primarily as a result of requiring a new roofing and HVAC system. No other significant capital repairs are then expected until 2030.

	Short Term (2015-2018)	Medium Term (2019-2023)	Long Term (2024-2030)
Bourget Community Centre	\$146,000	--	\$36,000
Alphonse- Carrière Community Centre	\$14,000	\$33,000	\$11,000
Chamberland Centre	--	--	\$30,000

Table 6: Projected Capital Investment Requirements - Community Halls
City of Clarence-Rockland PSAB Data (2015)

2.3.3. Clarence-Rockland Sport and Cultural Complex

The City of Clarence-Rockland is home to the Clarence-Rockland Sport and Cultural Complex – a relatively new facility (2008) that provides the following amenities:

- Indoor pool (25m), with teaching pool;
- Gymnasium;
- Fitness centre with walking track;
- General and family locker rooms;
- Clarence-Rockland Public Library; and
- Connected to the École Secondaire Catholique L’Escale connected with the Optimiste Performance Hall.

The YMCA-YWCA of Clarence-Rockland operates the complex’s health and fitness facilities on behalf of the City. Membership has remained consistent over the past three year, with approximately 2,699 members drawn from across the City and surrounding communities.

Year	Membership (includes family membership)
2012	1,337
2013	1,337
2014	1,273

Community	Total 2014	%
Rockland	1909	71%
Clarence Creek	151	6%
Hammond	120	4%
Wendover	87	3%
Bourget	78	3%
Ottawa	76	3%
St. Pascal-Baylon	69	3%
Plantagenet	59	2%
Cumberland	43	2%
Curran	37	1%
Alfred	28	1%
Other (Combined)	27	1%
Lefavre	8	0%
Orleans	7	0%
TOTAL	2699	100%

The Sport and Cultural Complex houses the City's only indoor pool. Indoor pools are typically expensive operations to run, requiring a large tax base to support. Accordingly, indoor pools are typically found in communities of a population size of 40-50,000 residents or more.

With this in mind however, indoor pools often serve a regional population. The Clarence-Rockland YMCA-YWCA offers swimming instruction and drop-in public swims to both members and non-members. The YMCA-YWCA does not record the origin of participants in swimming instruction or drop-in, however indicated that of all capital region YMCAs, they have the highest non-member registration – this is almost exclusively on account of pool usage.

In addition to the indoor pool, the YMCA-YWCA of Clarence-Rockland provides a broad range of fitness and wellness programming that fall under the categories of:

- Pre-School
- Child
- Youth
- Family
- Summer Camps
- Adult

The City of Clarence-Rockland is no longer directly involved in recreation programming, rather this service is provided by the YMCA-YWCA, and by independent user groups.

Under the terms of the operating agreement, the City of Clarence-Rockland is responsible for major capital repairs. The only significant expenditure expected over the duration of the plan is the replacement of pool heating and dehumidification system and filtration.

In 2014, the YMCA-YWCA operated the complex with a deficit of \$460,832. The City is obligated to provide deficit funding subject to a subsidy cap.

Residents are generally satisfied with the Sport and Cultural Complex, with the following key concerns:

- Prohibitive cost for drop-in use, particularly for swimming;
- Additional cost on top of membership for specialty programs; and
- Distance to YMCA-YWCA programs for rural residents.

Residents indicated an appetite for:

- Introduction of YMCA-YWCA programming in rural community halls;
- Subsidies to improve affordability of programming; and
- Growth of senior programming.

2.4 Outdoor Facilities

The adjacent table identifies the current inventory of outdoor recreation facilities (excluding parkland – this follows), across Clarence-Rockland as a whole. These facilities are located within parks across the municipality.

Population-based standards of provision are relevant to some, but not all outdoor recreation facilities. Many of the smaller, neighbourhood-scale amenities are typically planned based on location, and should be located to ensure all residents have equitable access. Where broad population-based standards can be applied, the City appears to provide a sufficient number of playing fields, tennis courts, and skate parks.

Facility Type	#	Population-Based Standard (2016)	Comparable Standard
Soccer Fields (Junior/general playing field)	7	1: 3,325 residents	1: 2,000-3,000 residents – need for regulation sized soccer field typically related to specific participation patterns of the community.
Soccer Field (Full Size)	2		
Tennis Courts	7	1: 3,669 residents	1: 4,000-5,000 residents
Ball Diamonds	5	1:5,137 residents	1: 2,500-4,000 residents
Basketball Courts	4	N/A – Typically included in community scale parks	N/A
Boat Launches	1	N/A: Geographically specific	N/A
Splash Pads	1	N/A: Geographically specific	N/A
Skate Parks	2	1: 1,620 youth (ages 10-19)	1: 4,500-5,000 youth (ages 10-19)
TOTAL SURFACES:	29		

All rural communities within Clarence-Rockland have access to outdoor amenities. Each community has a minimum of one municipal park with a play structure. Most have a playing field, and a basketball court (flooded during the winter for outdoor ice).

At present, the majority of both indoor and outdoor recreation facilities are concentrated within the urban core of Rockland. This is primarily on account of the concentration of population in Rockland as compared to the city’s rural communities.

Community engagement during the public meeting indicated that while residents are largely content with the distribution of recreation amenities, specific desires expressed during the consultation process comprised:

- The development of splash pads in rural communities, particularly Bourget and Hammond;
- The provision of youth-friendly outdoor amenities in Hammond and Cheney (e.g. splash pad or skate park); and
- The development of bike paths to connect the rural communities.

	Bourget	Cheney	Clarence	Clarence Creek	Hammond	St. Pascal Baylon
Play Structure	✓	✓	✓	✓	✓	
Playing Field	✓	✓		✓	✓	✓
Basketball Court		✓	✓	✓	✓	
Ball Diamond	✓			✓	✓	✓
Skate Park	✓					
Splash Pad						
Volleyball Court	✓					
Tennis Court				✓	✓	

Table 7: Outdoor Recreation Asset Inventory by Rural Community
Sierra Planning & Management

2.4.1. Ball Diamonds

The population-based level of provision of ball diamonds appears to be slightly below that of comparable municipalities. General trends in sport participation however indicate that ball sports are not currently experiencing significant growth in popularity and are actually shrinking in many municipalities. Accordingly, the slightly lower population-based standard of provision in Clarence-Rockland as compared to other municipalities may not mean that the City is currently failing to meet community needs.

In light of projected population growth, it is unlikely that the City will need to invest in additional tennis courts and skate parks. Additional playing fields may be required but these are generally developed as a part of new schools.

Based on projected population growth, to maintain the current level of provision of ball diamonds the City would need to invest in one additional ball diamond over the plan period. Community consultation indicated that the City currently does not have any co-located ball diamonds. This is a hindrance to growing leagues and hosting tournaments. User groups report that enrollment in leagues is strong and growing.

With the exception of the lack of double diamond, residents are generally satisfied with the City’s ball diamonds. Specific maintenance concerns that the Plan suggests should be addressed comprise:

- **Saint Pascal-Baylon diamond:** septic field needs emptying frequently, bathrooms need renovation, insufficient seating, and un-level field.
- **Hammond diamond:** Lack of lighting between diamond and parking.
- **Bourget diamond:** Needs a grass outfield and softer infield playing surface to cater to little leagues.

Year	Population-Based Standard	Ball Diamonds Required to Maintain Current Level of Provision
2016	1: 5,137	-
2021	1: 5,608	5.4
2026	1: 6,079	5.8
2031	1: 6,550	6.3

Table 8: Projected Population-Based Standard, Ball Diamonds 2016-2031
Sierra Planning & Management

2.4.2. Soccer Fields

Soccer is a popular and growing sport in Clarence-Rockland with approximately 700 members last season. Inclusive of L’Escale, the Municipality provides 5 full size soccer pitches (2 lit), 9 ‘super-8’ or junior fields, and 2 mini fields.

Population-based standards of provision indicate that the City will remain within broadly defined acceptable levels of service. Consultation indicated that the local soccer club finds the current level of provision sufficient for current and future growth.

Field Type	2016 Level of Provision	2031 Level of Provision	Comparable Standard
Full Size – Lit	1: 14,727	1: 16,375	1: 15,000-20,000
Junior	1: 3,325	1: 3,639	1: 2,000-4,000

Table 9: Projected Standard of Provision - Soccer Fields 2016, 2031
Sierra Planning & Management

Consultation did however indicate that there is an appetite within the community for an indoor soccer facility. A lack of indoor facility:

- Impedes athlete development by restricting play/practice to warm months;
- Puts players enrolled in local leagues at a disadvantage in comparison to teams with access to year-round training.

The local soccer club has had discussions with the City regarding repurposing the Jean Marc Lalonde Arena into an indoor soccer facility. There are also options to bubble/dome an existing field to fulfil this need. Our recommendations within this Master Plan speak to the option to develop an integrated soccer and baseball dome with the opportunity to dome a turf field. There is no specific population-based target for domed fields, rather they are provided in communities where a.) demand exists for such a facility that is supported by historic popularity and growth in enrollment, and b.) where there is sufficient municipal appetite to develop and operate a facility of this kind, and/or there is an opportunity for partnership, or c.) the private sector initiates investment in a domed facility.

Domed fields can be found across Ontario. Examples include:

- North Glengary: Pop. 10,251
- Bradford West Gwillimbury: Pop. 28,077
- Aurora: Pop. 53,203

Most municipal sports domes result from a partnership with local school boards and/or user groups. Given the positive and productive relationship between the City of Clarence-Rockland, and the local school boards in facility development and operation, there is significant potential for the City of Clarence-Rockland to partner to develop an indoor soccer dome.

2.4.3. Tennis

The municipality as a whole is well situated in terms of provision of tennis courts. The City current provides a total of 7 tennis courts:

- Hammond (2)
- Simon Park (4)
- Clarence Creek Arena (1)

Comparable standards of provision are 1: 4-5,000 residents. Over the plan period, the City is unlikely to need to invest in additional tennis courts.

Year	Population-Based Standard of Provision
2016	1: 3,669 residents
2021	1: 4,006 residents
2026	1: 4,342 residents
2031	1: 4,679 residents

Table 10: Projected Standard of Provision - Tennis courts 2016-2031
Sierra Planning & Management

2.4.4. Splash Pads/Spray Parks

Splash pads are growing in popularity in park design: They provide an aquatic play environment for young families with significantly lower operating costs than an outdoor pool. They are also a low/no cost activity for families as compared to traditional aquatic activities.

The City of Clarence-Rockland currently operates one splash pad in Parc Simon (Rockland) which has been very well received by community members.

The City is planning to open a second splash pad in Bourget in 2016. This will address community calls for a second splash pad in one of the rural communities to serve residents living outside of Rockland. There are also plans to add a third splash pad in Clarence Creek.

Comparable standard of provision in communities with a similar proportion of residential tax base is **1 splash pad per 1,500 to 2,500 youth under 14**. With the addition of the splash pad in Bourget, the City will meet this standard over the medium term, but may slip below this standard over the longer-term.

Year	Without Addition	With Addition of Bourget Splash Pad
2016	1: 4,592	1: 2,296
2021	1: 5,013	1: 2,506
2026	1: 5,434	1: 2,717
2031	1: 5,855	1: 2,928

Table 11: Projected Standard of Provision - Splash Pads 2016-2031
Sierra Planning and Management

2.4.5. Waterfront

Clarence-Rockland is advantageously located along the scenic Ottawa River. To date, public development along the waterfront has been limited to Du Moulin Park. There is potential however to improve public access to this natural asset, and improve the amenities available to residents.

Prioritizing waterfront development was a popular topic in all areas of consultation. Public consultation indicated the highest priorities were:

- Development of a boardwalk or trail along the waterfront, linking with a broader network of trails;
- Addition of shelter/shade;
- Permanent docks; and
- Activities by the water (e.g. kayaking).

The City is currently putting together an advisory committee for Du Moulin Park to address the redesign of the park.

Beyond Du Moulin Park however, there is an opportunity for the City to take greater control over the development process as development occurs along the Ottawa River. Specifically, there is an opportunity for the City to more actively obtain land parcels that front, or improve connections, to the waterfront. Given the nature and timing of development, this will likely be a generational project that occurs over the longer-term.

2.4.6. Bike Paths

Bike paths were the most frequently cited community need in all consultations.

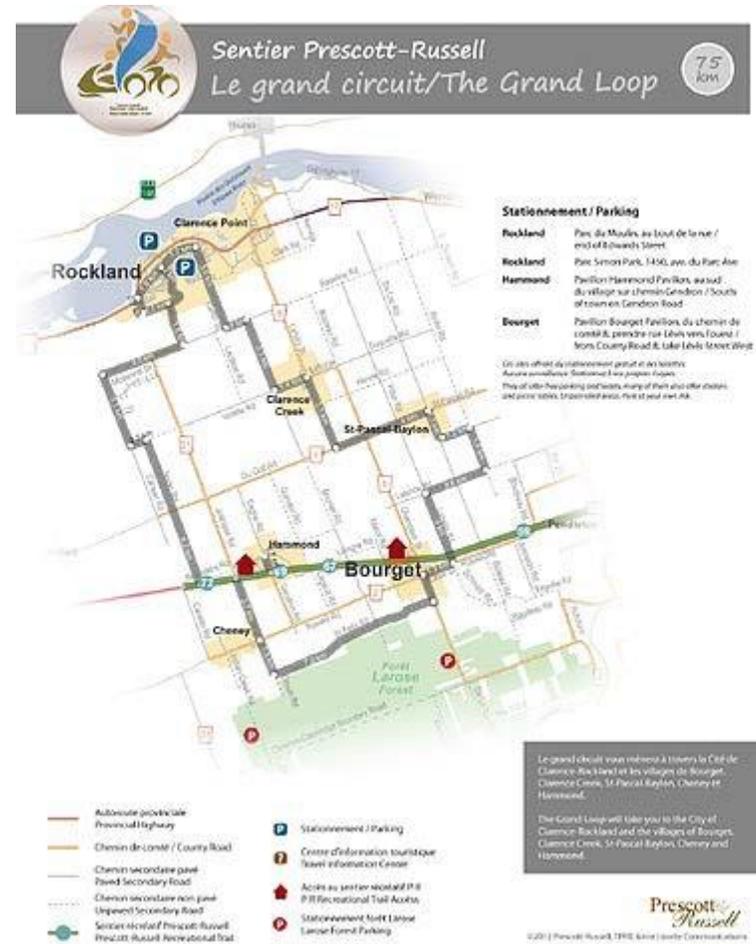
Currently, the Municipality promotes the Clarence-Rockland Bicycle Path/Le Grand Circuit – a 75km loop through each of the city’s communities. There is no designation for cycling on these routes – similar to other bicycle routes in the United Counties of Prescott-Russell.

The City also houses a stretch of the Prescott-Russell Recreational Trail that connects the villages of Bourget and Hammond.

Bicycle paths provide a range of benefits to communities, including:

- Encourage physical activity among residents;
- Create connections between communities;
- Encourage sport tourism; and
- Improve driver/cyclist safety.

Developing bike paths in rural settings is typically limited to a lane painted on one side of the road, without physical dividers. Signage is an important component for rural bike paths. Best practice in this regard comprises clear road markings in addition to stand alone signage.



2.5 Parks

The provision of parks varies significantly between municipalities. A general rule of thumb is the provision of 2-4 hectares of publicly accessible parks per 1,000 residents. This may be significantly lower in large urban communities where historic development has left little available public land for parks and green space, or also in rural municipalities where the population has significant access to green space through private lots.

By including all City-owned parks and green spaces, the City currently provides 3.17 hectares per 1,000 residents, which is within the average range of parks and green space for municipalities within Ontario.

While the quantity of parkland is important, so too is its quality and distribution. The City of Clarence-Rockland does not currently have a parkland classification system in place to guide municipal decision making in the realm of parks planning and development. To date the City has obtained land as a part of the subdivision process, and has developed amenities on the parkland based on best practice and community aspirations. A key recommendation of this Master Plan is to adopt a parkland classification system (see following section) to guide municipal planning in the realm of parkland acquisition and development.

Community	Parkland Ha. per 1,000 Residents
Bourget	3.71
Clarence Creek	7.63
Clarence Point	1.76
Cheney	13.78
Hammond	3.14
Rockland	1.18
Saint Pascal Baylon	7.09
Rural	5.51
Average	3.17

Table 12: Current Level of Provision: Parkland by Community

Community consultation indicated that community members are generally happy with the current level of service of parkland, and the amenities available within their community. Specific concerns comprised:

- A lack of playground facilities and seating in Simon Park;
- A need for more diverse play amenities in Hammond and Cheney e.g. a splash pad or skate park.

The City of Clarence-Rockland currently plans investment in parkland amenities through its capital budgeting process. PSAB data from the City of Clarence-Rockland indicates that the City plans to invest over \$2 million to maintain existing parks over the next fifteen years. Large budget items over the short-term comprise:

- Bourget Park: Replace play equipment (\$34,000)
- Cheney Park: Replace play equipment (\$33,000)
- Clarence Creek Park:
 - Replace tennis court & basketball court surfaces (\$28,000)
 - Replace parking lot asphalt (\$55,000)
- Eugene Laviolette Park: Replace play equipment (\$34,000)
- Bellevue Park: Replace play equipment (\$39,000)
- Valiquette Park: Replace parking lot (\$98,000)

These items will ensure that the City’s parks continue to function as valuable community assets over the Master Plan period.

	Short-Term 2016-2019	Medium-Term 2020-2025	Long-Term 2026-2030
All Parks	\$585,000	\$1,171,000	\$551,000

Table 13: Capital Budget for Playground Repairs and Upgrades
City of Clarence-Rockland Capital Budget for Repairs and Upgrades 2016-2030

2.5.1. Dog Park

With cities becoming more crowded, and leash laws becoming more restrictive, many dog owners are looking to the creation of dog parks as a solution to their need for a space to spend quality time with their pets.

Benefits include:

- Socialization for both dogs and people
- Builds community spirit
- Increases variety of opportunities for physical exercise
- Promotes responsible dog ownership
- Allows dogs to exercise and socialize safely

The City of Clarence-Rockland acquired a temporary land lease in Rockland, on which it has developed an off-leash dog park. This lease will expire in 2020. Due to the temporary nature of the land lease, the park has been developed to minimum standards, and provides only basic amenities associated with dog parks at this time.

Consultation indicated that the dog park is popular among residents, although they would like to see the addition of amenities to improve its functionality. Specifically:

- Improved perimeter fencing;
- Multiple refuse bins;
- A water source.

Best practice in terms of dog park provision is as follows:

Site Selection:

- Location away from other established uses including residences (this will avoid complaints about the noise of barking);
- Assure availability of close-by parking;
- Choose spots where there are minimal impacts on the visual character of the park (it's almost impossible to grow grass in a dog park);
- Avoid environmentally sensitive habitats.

Amenities:

- Pet fountains;
- Fence;
- Double-gate entry;
- Dog waste bag dispenser;
- Separate areas for small and large dogs;
- Benches;
- Shade;
- Signage with rules and information on dog licencing.

Operation:

- Parks policies must be in place to set out code of conduct of visiting residents. Potential inclusions:
 - Prohibition of non-sterilized, aggressive, fearful dogs of certain breeds
 - Prohibition of food, toys, digging, excessive barking, children
 - Waste disposal requirements
 - Vaccination requirements
 - Prohibition of prong and choke collars
- Development of regulations for the dog park must combine existing public policy and community input.

The City of Clarence-Rockland currently has a dog park committee which works with the City on all matters concerning the dog park.

2.5.2. Parkland Acquisition

The City of Clarence-Rockland’s Official Plans currently outline the parkland acquisition process which is based on the minimum standards of provision outlined in the Ontario Planning Act.

There is an opportunity for the City to make changes to its Official Plan language to broaden the range of tools it has to negotiate and acquire parkland and/or park amenities as a part of the development process.

Section 37 of the Planning Act authorizes municipalities to grant increases in height and density of development, in exchange for the provision of “facilities, services or matters”.

As an identification of best practice, in its Official Plan, the City of Toronto identifies the facilities, services or matters to be provided under Section 37 as:

- a. The conservation of heritage resources;
- b. Fully furnished and equipped non-profit child care facilities, including start-up funding;
- c. Public art;
- d. Other non-profit arts, cultural, community or institutional facilities;
- e. **Parkland and/or park improvement;**
- f. **Public access to ravines and valleys;**
- g. Streetscape improvements on the public boulevard
- h. Rental housing;
- i. Affordable housing;
- j. Affordable condominium units;
- k. Local improvements to transit facilities;
- l. Land for other municipal purposes

2.6 Recreation Programming

Recreation and leisure programming in Clarence-Rockland is almost exclusively the responsibility of the YMCA-YWCA of Clarence-Rockland and community groups. The City itself formerly ran a gymnastics program which it has now chosen to transfer to the YMCA-YWCA of Clarence-Rockland.

The YMCA-YWCA of Clarence-Rockland offers the following programming:

- Aquatic;
- Fitness;
- Gymnastics
- Arts;
- Dance;
- General interest;
- Soccer;
- Martial arts;
- Street hockey;
- Basketball;
- Volleyball;
- Badminton; and
- Seniors-specific programming.

Enrollment in specific programming varies year to year but discussions with the YMCA-YWCA of Clarence-Rockland indicated that enrollment trends generally matches those of other communities in which the YMCA-YWCA provides recreation programming.

Community consultation indicated that residents are generally satisfied with the quality of programming at the YMCA-YWCA of Clarence-Rockland, however had several key concerns:

- a. Additional charges for premium programs on top of membership fees;
- b. The relatively high cost of membership as a barrier to enrollment in family-based recreation programming;
- c. Centralization of programming in Rockland, with no YMCA-YWCA programming in rural communities.

While the partnership between the City of Clarence-Rockland and the YMCA-YWCA of Clarence-Rockland provides residents with high quality recreation programming, we have provided a series of recommendations in this regard in Section 3.

The City of Clarence-Rockland is also home to a broad collection of recreation and leisure user groups which provide the following categories of programming. Note that this list is not exhaustive:

- Air cadets;
- Archery;
- Badminton;
- Baseball;
- Bingo;
- Flag football;
- Hockey;
- Ringette;
- Scouts/Girl Guides;
- Skating;
- Soccer; and
- Social events/programming.

Community consultation indicated that residents are generally satisfied with the variety and quality of programs and activities offered by local recreation and leisure groups. Key concerns were mainly facility-related, specifically the lack of indoor facilities to accommodate off-season play and practice, and facilities with multiple playing surfaces/fields that would allow tournaments.

While the City has chosen to take a partnership approach to recreation programming, there is an opportunity to expand programming into rural communities to broaden local access. We have provided clear recommendations in this regard in Section 3. Should the City be unable to find a willing or competent partner to fulfil this role, there is an opportunity for the City to enter the realm of direct recreation programming in rural communities either on a temporary or permanent basis.

2.7 Partnerships

The Municipality has a strong history of mutually beneficial and effective partnerships. Over the past decade, the City has developed and/or strengthened partnerships with the following organizations in the provision of recreation services:

- Canadian International Hockey Academy;
- YMCA-YWCA of Clarence-Rockland;
- Local school boards;
- Clarence-Rockland Public Library; and
- Rural recreation societies.

The City also works with a number of recreation-based advisory committees:

- Off-Leash Dog Park Committee;
- Recreational Pathways Committee;
- YMCA/YWCA Committee; and
- Bourget Recreational Committee.

The level of collaboration and partnerships in the provision of recreation services in Clarence-Rockland is significant, and impressive. Partnership-based recommendations as a part of this Master Plan are contained in Section 3, however this Master Plan acknowledges the exemplary work that the City has undertaken to date in this regard, and recommendations look to strengthen these ties rather than significantly change the way that recreation is provided.

Facility	Owner	Partnership/Operating Agreement
Clarence-Rockland Arena	City of C-R	CIH
Recreation Complex	City of C-R	Capital Region YMCA/YWCA
L'Escale High School	Conseil scolaire de district catholique de L'Est Ontarien	JUA with City for performance hall and fields
Bourget Community Centre	City of C-R	Bourget Recreation Committee

Table 14: Facility-Based Partnerships - City of Clarence-Rockland
Sierra Planning & Management

2.8 Events

The development, organization, and provision of community-scale events is a mandate of the City of Clarence-Rockland's Community Services department.

The Community Services Department at the City of Clarence-Rockland currently organizes three annual events:

1. Canada Day: Located in Simon Park in the centre of Rockland. The event typically attracts between 3,500-5,000 attendees. There is an opportunity for the City to move the event to Du Moulin Park to share the equipment being used for the Ottawa River Festival which occurs the first weekend of July.

2. Ottawa River Festival: Located in Du Moulin Park, this festival takes place during the first weekend of July and runs for four days (Thursday through to Sunday).

Attendance to the festival has grown significantly over the past four years:

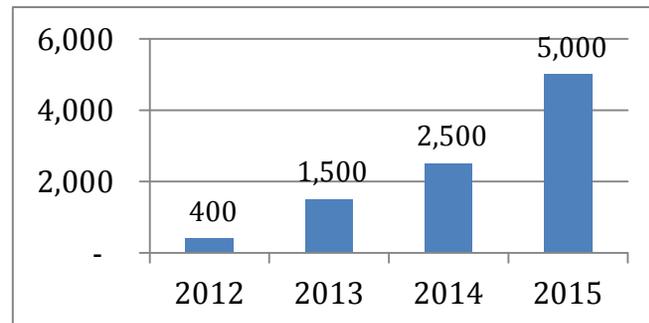


Figure 10: Attendance - Ottawa River Festival 2012-2015

Community Services is responsible for organizing the Ottawa River Festival, however they also coordinate with a number of community groups that run activities during the event (e.g. Rockland Ford Poker Run, Power Boat Poker Fun, United Counties of Prescott Russell Foire Gourmande).

While the event has become a significant success, the logistics of organizing and managing it is also becoming a strain on the resources of the Community Services Department.

3. Christmas Parade: Occurring the last Sunday of November in Rockland, this is a simple event for the department to organize. Attendance is typically between 1,500 and 2,500 depending on the weather.

The City has indicated that it sees the provision of community-scale events as an important mandate of the Community Services Department. Based on existing resource levels, it is unlikely that the Community Services Department can take on the role of developing additional events, or expanding existing events significantly beyond their current capacity. Regardless, the provision of community-scale events remains an important task that both builds a sense of community among residents, and attracts visitors to Clarence-Rockland.

2.9 Fees and Charges

Despite that the City of Clarence-Rockland has adopted primarily a facilitation approach to recreation services, it has retained control over facility booking charges for municipally-owned facilities. The City is centrally responsible for booking ice time, despite that the Clarence-Rockland Arena is operated by a community partner.

Community consultation indicated that residents were concerned over user fees for ice that are higher than in comparable communities. A review of ice fees in surrounding communities indicates that the hourly ice rate for adults is relatively high compared to Russell, La nation, and Champlain, however in line with the prime-time fees of Ottawa and Casselman. The City does not have a non-prime time rate.

The City has adopted a one-rate fee across each of its ice facilities, meaning that users pay the same fee to play in the Clarence-Creek Arena, as they do at the newer Clarence-Rockland Arena. While this decision has been unpopular with user groups and local residents, it reflects the reality of the cost of providing ice in an older facility.

Ice	Clarence-Rockland	Ottawa	Russell Township	The Nation	Casselman	Champlain
Adult Non-Prime Time	\$ 235.00	\$ 126.65	\$ 110.00	\$ 105.00	\$ 100.00	\$ 93.50
Adult Prime Time		\$ 271.60	\$ 174.00	\$ 160.00	\$ 250.00	\$ 150.50
Adult Weekend					\$ 225.00	
Adult Weekend Off-Peak (10pm-close)					\$ 195.00	
Minor Non-Prime Time	\$ 105.00	\$ 126.65	\$ 110.00	\$ 120.00	\$ 140.00	\$ 64.00
Minor Prime Time	\$ 130.00	\$ 162.80	\$ 150.00		\$ 160.00	\$ 105.00
Minor Tournament Rate				\$ 90.00		
Non Prime Time (Flat Rate for all groups)		\$ 126.65				
Commercial		\$ 279.60				
Schools			\$ 128.00		\$ 80.00	
Primary				\$ 30.00		
Secondary				\$ 105.00		
Drop in				\$15/person		
Non-Resident Prime Time			\$ 215.00			
Non Resident Non-Prime Time						
Non-Resident Minor Prime Time						\$ 127.75
Non-Resident Minor Non-Prime Time						\$ 84.00
Last Minute - Prime Time	\$ 195.00	\$ 162.80			\$ 195.00	
Last Minute - Non-Prime Time		\$ 126.65				

Table 15: Ice User Fees: Clarence-Rockland and Proximate Communities (2015)
Sierra Planning & Management

The City of Clarence-Rockland also assumes responsibility for bookings for municipal fields and ball diamonds. A review of rental rates for ball diamonds in comparison to surrounding communities indicates that user fees are typically higher. Despite this, user groups and residents did not raise this as a concern or barrier to participation in the consultation for this Master Plan. Their concerns were primarily related to:

- a. The quality of amenities;
- b. The availability of amenities that facilitate league/tournament play.

Ball Diamonds	Clarence-Rockland	Ottawa	Russell Township	The Nation	Casselman	Champlain
Minor sports associations	\$ 30.00	Price depends on quality	\$17Lit /\$12 Unlit	No user fee policy	No user fee policy	No charge
Minor sports tournaments - day & evening	\$ 75.00					
Minor sports tournaments - evening/night	\$ 20.00					
Adult leagues	\$ 40.00		\$21 Lit/ \$14 Unlit			\$25 per game
Adult tournaments - day & evening	\$ 160.00					
Adult tournaments - evening/night	\$ 40.00					
Non Residents			\$28 Lit/\$17 Unlit			

Table 16: Diamond User Fees: Clarence-Rockland and Proximate Communities
Sierra Planning & Management

The YMCA-YWCA of Clarence-Rockland sets the user fees and charges associated with the fitness and aquatic components of the Clarence-Rockland Cultural and Sports Complex. The fee structure is membership based, with non-members able to purchase a day pass to provide access to the fitness and aquatic facilities.

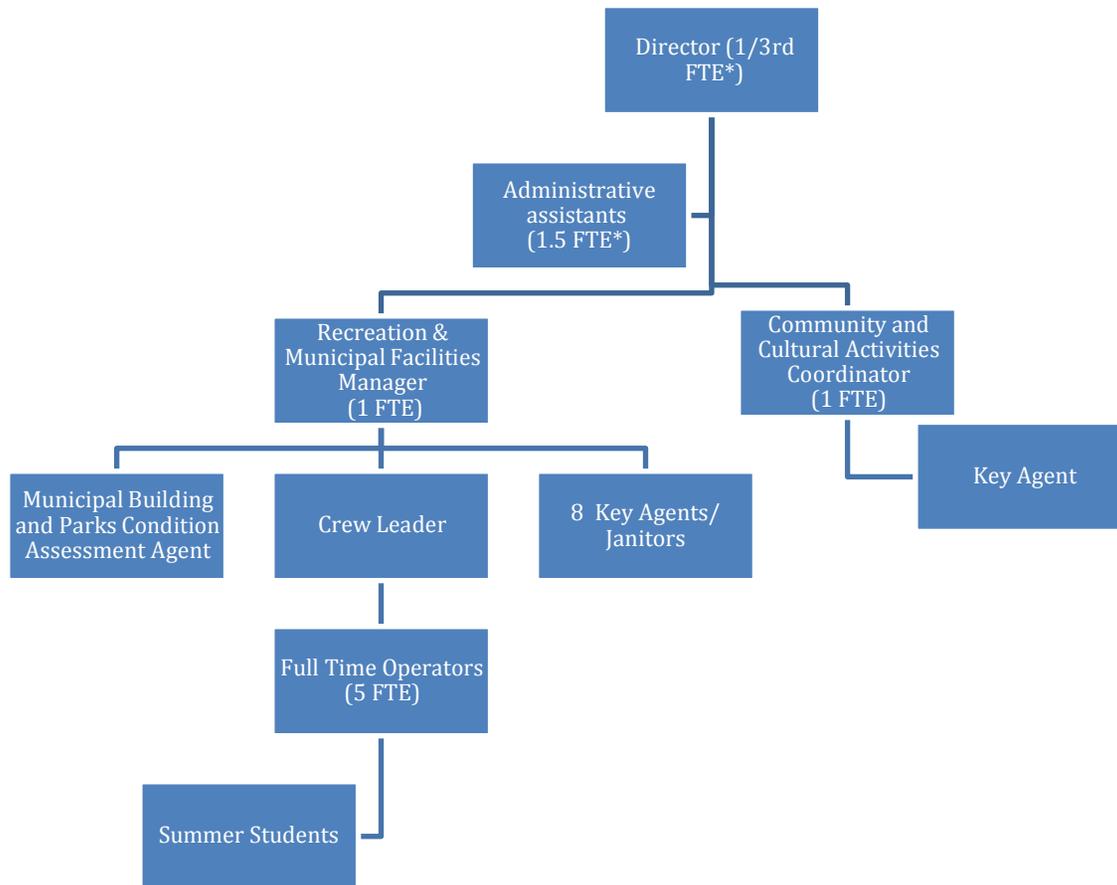
Community consultation conducted as a part of this Master Plan indicated that while residents are generally satisfied with the quality of programming provided by the YMCA-YWCA of Clarence Rockland, some programs are cost prohibitive, particularly drop-in swimming for non-members. Given that the facility is owned by the City, residents feel that the City has a responsibility to remove financial barriers associated with this program. The adjacent table provides an overview of the fees to swim for non-members at the YMCA-YWCA of Clarence-Rockland, in comparison to the nearby City of Ottawa facilities.

The price differential is likely due to the subsidized nature of municipal swimming pools: Municipalities subsidize the cost of access to swimming pools as a service for local residents. As a non-municipal entity, the YMCA-YWCA does not provide this subsidy. This Master Plan has identified that this cost represents a significant barriers to participation in aquatic activities for residents, at a City-owned facility, and our recommendations provide guidance on next steps to alleviate this issue.

Indoor Swimming	Clarence-Rockland: Day Pass	Ottawa
Tots 2 and under	\$ 6.50	FREE
Child 3-12	\$ 6.50	\$ 1.95
Youth (13-18)	\$ 6.50	\$ 1.95
Student full time	\$ 6.50	\$ 1.95
Adult (19-64)	\$ 13.00	\$ 4.40
Senior (65+)	\$ 8.00	\$ 2.55
Family (1 adult 2 children)	\$ 16.25	\$ 1.95
Group (10 or more)		\$ 1.70

Table 17: Cost of Entry - Swimming Pools Clarence-Rockland and Ottawa
Sierra Planning & Management

In terms of staff complement, the Community Services department dedicates the following resources to the provision of parks and recreation services:



**The Director splits their time between the three components of the Community Services department – a.) recreation, arts and culture/buildings, b.) daycare services; and c.) public transit.*

*** The City currently employs 2 FTE administrative assistants that report to the Director of Community Services. They split their time between two components of the Community Services department – a.) recreation, arts and culture/buildings; and c.) public transit.*

The Parks & Rec maintenance crew has consisted of five full time employees since 1998, when the City of Clarence and the City of Rockland were amalgamated. The crew has experienced significant growth in responsibilities over this time related to the growth of recreation facilities that the crew needs to take care of. As an example over the last two years, two additional parks were added last year to the crew’s roster, with no noted addition of resources – either labour or machines.

The crew indicated several key issues as it pertains to their ability to provide a sufficient level of service to meet residents’ needs:

a. A lack of defined hierarchy and roles/job description

All crew members carry the same job description under the union ‘operator’. There are no defined responsibilities, or division between crew members that are assigned to arena operation and maintenance versus those out for the day maintaining other buildings and outdoor facilities. While the crew fills in for each other and works to ensure that what they are assigned gets done, this lack of definition leads to several issues:

- i. Lack of Accountability: Crew members are assigned a task from the crew leader or other senior members of the crew, but because there is no defined role for any individual, it is easy for whether or not this task has been done to slip through the cracks.
- ii. Confusion with Vacation: Because there are no defined roles, it is unclear who should take the lead when the self-defined ‘lead’ is on vacation, and also a lack of

- iii. Payscales: Younger staff members have indicated that they are undergoing training to ensure they receive the appropriate training for their position. How this will be translated into any bump in pay is unclear given that existing staff members do not have these qualifications but yet get paid on the same pay scale.
- iv. Required qualifications: There is currently no requirement and incoming staff members to have any qualifications as it pertains to maintenance or management. This makes it difficult for existing staff to train them given their own strained resources, and also leaves the department open to potential lawsuits or other complaints as it pertains to levels of maintenance. It also discourages existing employees to engage in formal training.

b. Lack of space

The existing crew is primarily based out of the garage in the commercial district of Rockland. However, in recent years the City has leased the indoor office portion of this garage to the local food bank and a clothing bank. This has led to the following issues:

- i. A lack of office space: In fact there is no formal office space for any crew member, which leads to lunches being eaten in the yard, and a general lack of organization and coordination or filing of notes.
- ii. A lack of storage space: the crew needs indoor storage for trucks, machines, and other equipment. Without access to this space they have had to store their equipment indoors at other locations across the City (see related issues that follow), and in some instances store equipment outside which is not mindful of the long term maintenance and care requirements for the equipment.

c. Multiple Storage Locations

The crew currently operates primarily out of the central garage in the commercial district of Rockland. This space currently does not meet their requirements in terms of a.) space in general, and b.) indoor space. As such, they have taken to keeping equipment at any City-owned location that has storage space.

This leads to the following issues:

- i. Inefficiencies associated with having equipment scattered across the City in different locations. Moreover, since there is no designated location for each piece of equipment, sometimes crew members are not 100% sure which location a tool or machine is.
- ii. Having to store machinery outside when it should really be inside in a protected area – this diminishes the life span of the machines.

d. Labour Shortage

The crew comprises 5 full time workers. This has not changed since 1998 despite growing workloads. Three have been with the union for over 20 years and as such are entitled to 5 weeks of vacation annually. This leaves the crew with 6 months of labour that is lost on an annual basis. Generally, the crew agrees that there are not enough people on the team to complete all required tasks. The strain is particularly bad during the winter when they lose one team member to the arena operation. This leads to the following issues:

- i. Repairs are frequently only conducted when they have become a safety hazard
- ii. Regular maintenance and upgrades are not conducted, which shortens the life span of facilities and amenities.
- iii. Older facilities become relatively unattractive because the crew does not have the time to dedicate to 'aesthetic' maintenance. An example is the Clarence Creek Arena which the crew agrees needed repainting for at least ten years but only recently was completed.
- iv. A lack of training – because there is not sufficient time, staff do not undergo training.

e. Budget Decreases

Anecdotally, the crew indicates that their budget for maintenance has decreased over the last few years. This means that any 'non-urgent' maintenance gets deferred. A failure to conduct annual maintenance on facilities and amenities leads to a crunch when they finally break down due to lack of regular maintenance.

A review of municipalities of a comparable size, indicates that the Community Services Department has relatively fewer staff members to complete their responsibilities. It should also be noted that Clarence-Rockland is somewhat unique in that the maintenance crew that services the recreation buildings and outdoor facilities also services the City's daycare facilities. As such, the crew and their budget is stretched more thinly than in communities of a comparable size. While concrete information on exact staffing numbers versus specific responsibilities is not available, it is clear that the division of staff between recreation, daycare, and transportation responsibilities for Community Services, is somewhat unique.

The perceived shortage of resources however, is also exaggerated on account of a lack of clear internal hierarchy and organization. This leads to lost time and resources that could be more efficiently used.

We provide recommendations in this regard to improving internal organization, and aligning staffing levels in Section 3.

3 Recommendations

3.1 The Vision:

A vibrant community that leverages the natural and built assets of our urban core and rural hamlets to offer residents and visitors the best in both indoor and outdoor recreation experiences.

3.2 The Mission:

To maximize the capacity of high quality recreation services and facilities to support residential and economic development.

3.3 Guiding Principles:

A: Leveraging Recreation to Build a Healthy Community

- By recognizing the role that recreation plays in promoting healthy lifestyles and social interaction, the City will strive to ensure that services are properly delivered, maintained and enhanced.
- The City will encourage participation in sport at every stage of life and the pursuit of healthy, active lifestyles.
- The City will facilitate health and wellness through passive and active leisure opportunities which allow residents to maximize participation in recreation in their daily lives.

B: Making Recreation Accessible for All

- The Community Services Department will continue to explore and implement ways to remove barriers which may prevent residents from participating in recreation. This includes physical, financial, and social barriers among others that may come to the attention of the City.
- Community Services will work to ensure that all residents – both urban and rural - have equitable access to formal and unstructured recreation activities, while recognizing the existing distribution of facilities and demands for centralizing functions.
- The City will be proactive in active transportation planning, and investment in infrastructure that links residents with recreation facilities and programming while promoting active transportation as a mode of travel.
- The City will take an active role in fostering partnerships to grow opportunities for youth to participate in organized and unorganized activities within their home community.
- As the older adult and senior population grows, the City will work with its partners to broaden the complement of active and social leisure programs and services available to this age group.
- The City will seek to ensure that sufficient facility space and allocations of time, and programs, are offered at affordable costs to enable participation.

- The City will continue to invest in neighbourhood-scale indoor and outdoor recreation facilities, in addition to regional-scale facilities, to provide a diverse range of passive and active recreation opportunities for all residents.

C: Embracing the Natural Environment

- The City will continue to embrace its natural surroundings, and build upon the opportunities provided by these assets through the exploration of options for development that maintains sensitive habitats while expanding opportunities for residents to enjoy them through both passive and active recreational activities.
- The City will seek to maximize public enjoyment of its parks and waterfront assets through festivals and events.
- The City will encourage and prioritize development that facilitates the use of Clarence-Rockland's waterfront, trail ways, and other natural environments for passive and active recreation uses.

D: Encouraging Positive Partnerships and Alliances

- Where appropriate, the City will pursue partnerships with other public, community and private sector providers in order to facilitate the provision of a diverse range of recreation services.
- The Community Services Department recognizes the value of partnerships for facility development, operation, and program development. The department will strive to

ensure the most effective use of the City's resources in order to maximize all opportunities for partnership development with other municipalities, school boards, and other institutions.

- The City will strive to maintain existing successful partnerships with recreation programming partners and operators, and seek out mutually beneficial opportunities to grow these partnerships.
- The City will continue to provide a core set of festivals and events that appeal to a broad cross section of residents, and draw visitors to Clarence-Rockland. The City will take on a facilitation role to assist community members requiring support to provide more specialized events.

E: Providing the Necessary Infrastructure

- The City will strive towards the provision and maintenance of recreation infrastructure that meets community needs and reflects a diversity of interests, ages, and abilities.
- The City will continue to maintain a high standard of facility maintenance and will plan efficiently towards the replacement of facilities and amenities as may be required over time.
- The City will continue to work with operating partners to ensure City-owned facilities are maintained to City standards, and that operators continue to operate City-owned facilities in a fiscally prudent manner, including planning for and contributing to capital reserves where appropriate.

F: Efficient and Effective Service Delivery

- The City will strive to provide high level of customer service and facility maintenance to the community which is responsive to current and future needs.
- The City, through its role as the primary coordinator of the local recreation system, will ensure that the required tools, resources and supports are available so that recreation opportunities are provided in an efficient and effective manor.

3.4 Goals and Objectives

Goal 1: Promote Health, Wellness and Active Living

Objectives:

- To promote physical activity as a way of life and quality of life through programming.
- To offer opportunities for participation in recreation activities for all members of the community irrespective of age, ability, ethnicity, and income.
- To ensure that this is achieved in both the City's urban core and rural communities.

Goal 2: Maximize Access to Recreational and Community Oriented Opportunities, Programs and Events.

Objectives:

- To grow formal recreation programming in the City's rural hamlets to ensure all residents have equitable access to recreation opportunities.
- To leverage new and existing partnerships to increase recreation programming in each of the City's communities.
- To provide facilities that offer opportunities for recreation activities on a year-round basis, recognizing the confluence between outdoor activities and complementary indoor spaces.

- To improve access to recreation programming through accessible facility design and the provision of appropriate programming and equipment for people with special needs.
- To grow a core set of festivals and events that target a broad cross section of residents and visitors to Clarence-Rockland, while providing support for groups looking to provide events that target specific demographic groups.

Goal 3: Target Children and Youth through Recreation

Objectives:

- To promote healthy and active living for children and youth by offering a range of recreation services. This should prioritize growing the offer of programs which target older youth (ages 13-18).
- To invest in traditional and non-traditional recreation infrastructure that encourages youth participation in physical exercise and sports across the City’s constituent communities.

Goal 4: Prioritize and Enhance Outdoor Recreational Opportunities through Trail, Bike Path, and Park Development

Objectives:

- To invest in existing parks to enhance their utility for community members.

- To enhance the development and utilization of multi-use trails to accommodate a range passive and active recreation activities.
- To connect rural residents with recreation opportunities across the City’s constituent communities.
- To enhance connectivity between existing trails in order to link all areas of the community.
- To provide a uniform standard of development for bicycle paths throughout the City.
- To enhance the level of service within Clarence-Rockland’s parks and open spaces to provide high quality passive and active recreational experiences for residents of all ages.
- To work with developers to increase the variety and quality of amenities within new and existing parks.

Goal 5: Invest in the City's Waterfront as a Long-Term, Generational Project

Objectives:

- To enhance public access to the City's waterfront as a leisure and recreation asset.
- To improve connectivity along the City's waterfront to grow opportunities for passive enjoyment of this asset.
- To leverage new development to increase the City's land ownership along the Ottawa River.

Goal 6: Facilities Renewal and Investment

Objectives:

- Maximize the utilization of existing assets through investment in improvements and renewal. This requires a comparison between the costs and benefits of facility renewal against new construction.
- To pursue all opportunities to develop recreation infrastructure by leveraging Federal, Provincial, and other funding programs that exist.
- To ensure long-term capital planning for infrastructure renewal as a principle of operational sustainability.
- To support investment in facilities which enhance opportunities for multi-use and/or alternative use in order to enhance utilization and revenue generation.

- To ensure efficient investment in modern recreational infrastructure which maximizes facility benefits to residents and visitors.
- To ensure that the Community Services Department has sufficient resources to maintain all City-owned recreation assets to a high standard to ensure their continued utility for residents.
- To ensure that the Community Services Department maximizes the efficiency with which it uses its resources to operate and maintain the City's recreation inventory.

Goal 7: Support, Promote and Partner for Access to Facilities and Programs for all Residents

Objectives:

- To maintain and grow existing successful partnerships with facility operators to provide access to a wide range of recreation facilities and programming.
- To continuously investigate new ways to develop programs for rural residents in partnership with school boards, recreation societies, operators, non-profit organizations, and other organizations.
- To investigate flexible program options to enhance the participation of rural residents in recreation (e.g. mobile programming).
- To grow the range of seniors programming to include both social and more active pursuits.

- To identify potential opportunities to work with developers to grow access to parkland, trails, and outdoor amenities as a part of the development process.

3.5 Indoor Recreation Facility Recommendations

3.5.1. Indoor Ice

Recommendation 1: *Monitor utilization of indoor ice at the Clarence-Rockland and Clarence Creek Arena based on either maximum utilization (achieved consistently year to year). Based on projections of growth, one additional ice pad would likely be required slightly beyond the plan period – beyond the current planning horizon. Accordingly, during this plan period, and predicated on population growth as projected, commission work as necessary to enable a new indoor ice surface by the time the City's population reaches a standard of 1 indoor ice sheet per 11,000 residents.*

The City will need to identify the most appropriate form that a new ice pad could take. Contingent on the Jean Marc Lalonde Arena being decommissioned as an ice facility, options could include:

- *Building around the Clarence Creek Arena: Invest around and breathe new life into an older asset; OR*
- *Development of a new build twin pad arena, and decommission the Clarence Creek Arena.*

Rationale: While the utilization of the Clarence-Rockland Arena is relatively strong, utilization of the Clarence Creek Arena is significantly lower. There is an opportunity for Clarence Creek to play a more central role in meeting the ice needs of residents of

Clarence-Rockland, particularly given its central location within the municipality.

It is expected that Clarence Creek Arena will meet growing ice needs associated with projected population growth, however the City will need to monitor utilization, and begin planning for the development of a fourth indoor ice pad once utilization at both arenas reaches close to prime time capacity.

Recommendation 2: *Decommission the Jean Marc Lalonde Arena and identify opportunities to repurpose into an indoor non-ice based recreation facility that provides opportunities for a range of sport and recreation activities.*

Rationale: The building of the Jean Marc Lalonde (JML) Arena is in good physical condition, and offers potential for required indoor sport and recreation space. Moreover, the building is located within the downtown core of Rockland, in close proximity to schools and other recreation amenities. The dimensions of the former ice surface lend themselves to being repurposed as an indoor mixed sport facility.

Regardless, it is important to note that the JML Arena remains at this time a viable option to fulfil future ice needs of the City. As such, the pros and cons of redeveloping this building for other needs that would remove the capacity of this facility to meet future ice needs must be carefully balanced.

Recommendation 3: Pursue a partnership with local school boards to cost-share the repurposing of the Jean Marc Lalonde Arena into an indoor non-ice based recreation facility.

Rationale: Local school boards have approached the City indicating that they require additional gymnasium space to accommodate physical activity classes in the context of growing enrollment. The Jean Marc Lalonde Arena is in close proximity to four local schools and as such is well positioned to function as additional gymnasium space for the school boards.

3.5.2. Community Centres

Recommendation 4: Complete necessary maintenance at existing community halls to improve appeal for bookings.

Rationale: The City's community centres are focal points within their respective communities that serve important civic and social functions. These facilities are currently underutilized. Maintenance issues at the Clarence Creek and Jean Marc Lalonde community rooms should be prioritized to ensure that these facilities continue to function to their full potential.

Recommendation 5: Do not plan for additional community halls over the plan period.

Rationale: Projected population growth is expected to take place primarily in the urban core of Rockland. Rural communities are expected to experience minimal population growth over the plan period. Consultation completed as a part of this Master Plan did not identify any desires for additional community halls in the two communities that currently do not have one – Clarence Point, and

Cheney. These community members appear content to travel to nearby communities to use these facilities.

Recommendation 6: Leverage the City's successful partnership with the YMCA-YWCA of Clarence Rockland to expand programming to rural community halls.

Rationale: The Municipality has transferred responsibility for non-user group recreation programming in Clarence-Rockland to the Capital Region YMCA-YWCA. The YMCA has the expertise and resources to provide programming in the rural halls.

The Municipality is financing the operation and maintenance of the community halls – the lack of programming is a missed opportunity to improve utilization of these assets.

Recommendation 7: If a partnership with the YMCA-YWCA of Clarence Rockland is not forthcoming, the City should proactively assess options for programming rural community halls.

Rationale: The Municipality is financing the operation and maintenance of the community halls – the lack of programming is a missed opportunity to improve utilization of these assets.

Recommendation 8: Provide recreation committees the right to first refusal for bookings of the City’s community halls.

Rationale: While it is important to expand the use of the City’s community halls to more structured recreation programming, it is also vital that these halls retain their current function for local communities as social gathering spaces. Accordingly, to ensure that local recreation committees can continue to build social ties within their communities, they should be given the right to first refusal for bookings as the City and/or the YMCA-YWCA of Clarence-Rockland begins the process of more actively programming these facilities.

3.6 Outdoor Recreation Facility Recommendations:

3.6.1. Ball Diamonds

Recommendation 9: Invest in a twin-diamond facility over the plan period to facilitate league and tournament play. This may be paired with regulation size soccer fields to meet the growing enrollment in soccer.

Rationale: Ball sports are growing in popularity in Clarence-Rockland, and are of particular popularity in the City’s rural communities where there is not immediate local access to other recreation facilities. A twin diamond will facilitate growth in existing leagues, and allow for the City to host tournaments and competitions. This facility would ideally be a part of a complex that includes a domed field turf field.

Recommendation 10: The City should proactively engage in land banking over the plan period to plan for the development of a twin diamond facility which may be paired with regulation size soccer fields.

Rationale: The development of a twin diamond facility with associated playing fields will require a significant investment in land. In the context of upcoming new residential development, this land should be proactively planned for through a process of land banking as development occurs.

3.6.2. Soccer Fields

Recommendation 11: The City should consider the development of an integrated soccer and baseball complex as an aspirational project over the long term. The complex should include a domed field turf field, in addition to a twin baseball diamond field. This will require land banking and planning over the plan period.

Rationale: Both soccer and baseball are popular and growing sports within Clarence-Rockland. They also offer a viable alternative to more expensive sports and recreational activities. An indoor soccer facility will allow local athletes to practice year-round and compete with other leagues in the area. A twin baseball diamond will allow the City to grow baseball enrollment based on latent demand, and host tournaments.

3.6.3. Tennis Courts

Recommendation 12: Maintain existing tennis courts to standards acceptable for play over the plan period as per the City's asset management plan.

Rationale: The City is well served by tennis courts based on comparable population standards. Public consultation did not indicate any unmet need for tennis courts over the plan period.

3.6.4. Splash Pads/Spray Parks

Recommendation 13: Move forward with the installation of a splash pad in Bourget in 2016.

Rationale: The installation of a splash pad in Bourget will move the City of Clarence-Rockland in line with standards in comparable communities, and also improve access to these facilities for rural residents.

Recommendation 14: Move forward with the installation of a splash pad in Clarence Creek over the short term.

Rationale: The installation of a third splash pad, in Clarence Creek, will ensure that the City meets standards in comparable communities, and will further increase access to these facilities for rural residents.

Recommendation 15: Monitor community use and stated desires for splash pads with option to include a fourth splash pad near the end of the plan period – may be as a part of the Regional Group Park, or waterfront development.

Rationale: The installation of a second splash pad in Rockland near the end of the plan period would improve access to these facilities for residents in the growing urban centre of Rockland.

3.6.5. Waterfront

Recommendation 16: Move forward with planned Development-Charge funded waterfront development however focus on analysis of constraints, rather than design.

Rationale: The community clearly has a desire to improve access to amenities at the City's waterfront. The community's vision for the waterfront has been clearly articulated through consultation conducted for this Master Plan (provided under separate cover). The City has dedicated funds within their Development Charges funded budget to furthering the process of improving public access to the waterfront which would be quickly used up through a design exercise. Instead, this Master Plan recommends that these funds are used to identify constraints to development which would then inform a more practical design exercise.

Recommendation 17: *Focus waterfront development on Rockland waterfront and connections to urban core: Conduct a secondary plan exercise to look at connectivity issues from the waterfront across County Road 17.*

Rationale: Waterfront development in Rockland is an opportunity to look at improving connectivity between the waterfront and developing neighbourhood(s) north of County Road 17, and the broader urban core of Rockland.

3.6.6. Bike Paths

Recommendation 18: *The development of bike lanes should take a phased approach, with connections in the urban core forming the first phase of development. Rural connections to urban bike lanes should form a second phase of development.*

Rationale: There is greater opportunity to create linkages through bike lanes in the urban core of Rockland: This phase will likely require less investment, and has the potential to be used by a greater volume of riders than rural bike lanes. The urban bike lanes should then form a base upon which rural connections can be made.

Recommendation 19: *The development of rural bike lanes should focus on the existing United Counties trail.*

Rationale: Any development of bike lanes must leverage existing infrastructure to be an effective investment.

Recommendation 20: *Move forward with related investment in bike trails and network as per DC Background Study.*

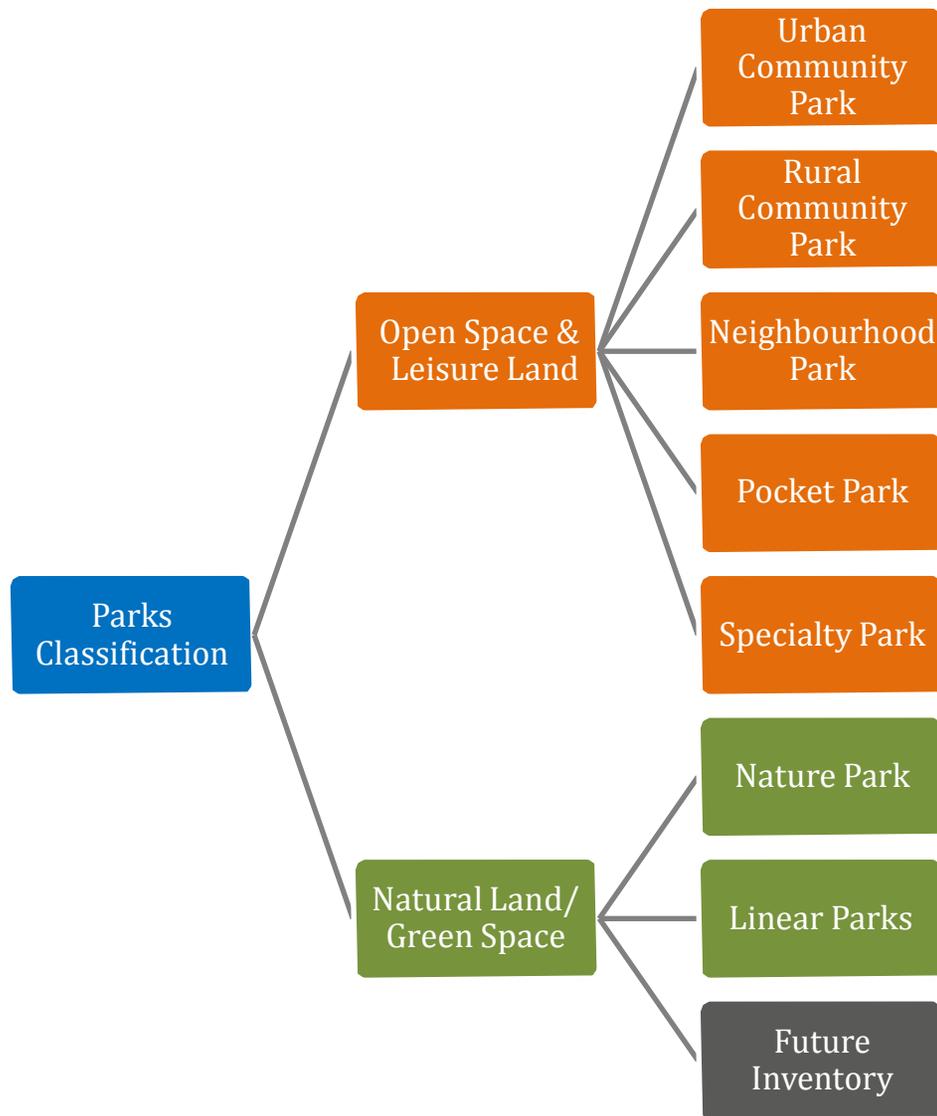
Rationale: These funds have been earmarked for this purpose, and consultation through this Master Plan has indicated there is a clear demand for these services.

3.6.7. Parkland

Recommendation 21: *Adopt a parkland classification system as a part of the Master Planning process.*

Rationale: The City of Clarence-Rockland does not currently have a parkland classification system to assist in future parks planning exercises. Parkland classification systems serve as a reference tool to guide the City in the development of new parks, and investment in existing parks that may not currently be meeting community needs to their full potential.

Through a review of the City's existing parkland inventory, and staff aspirations for the parks system, we recommend the adoption of the following parks classification system:



Urban Community Park:

Includes: A range of active and passive recreational uses including indoor and/or outdoor activities. May house indoor recreation facilities such as arenas and community halls, and outdoor amenities such as sports fields and ball diamonds.

Serves: All City residents.

Size: Depends on configuration.

Example: Simon Park

Rural Community Park:

Includes: A range of active and passive recreational uses including sports fields and other sport-specific amenities. May include a community hall and/or arena.

Serves: Primarily serves residents of the rural community in which it is located.

Size: Depends on configuration.

Example: Bernard Valiquette Park (Bourget)

Neighbourhood Park:

Includes: Active and passive recreation facilities – primarily outdoor, for every-day use rather than competition. E.g. playground, playing field.

Serves: Local neighbourhood (ten minute walk).

Size: Approximately 1-3ha

Example: Parc Deschamps

Pocket Park:

Includes: Passive infrastructure only.

Serves: Local neighbourhood

Size: Typically small or irregular single plot.

Example: Heritage Park on Laurier Street.

Specialty Park:

Includes: Specialty uses not found in other parks, such as a dog park, community gardens, boat launch, etc.

Serves: All City residents.

Size: Depends on amenities housed.

Example: Du Moulin Park, Dog Park.

Nature Park:

Includes: Land of environmental significance. Development typically limited to trails.

Serves: All City residents.

Size: Depends on configuration.

Example: Lavigne Natural Park

Linear Park:

Includes: Trail ways and/or bike paths.

Serves: All City residents and in some cases visitors to the city.

Size: Depends on configuration.

Example: Prescott-Russell Recreational Trail

Recommendation 22: Adopt the following provision targets for parkland over the Plan period:

Park Type	Suggested Provision Target
Urban Community Park	0.5 ha per 1,000 urban residents. (Current standard 0.37)
Rural Community Park	1 per rural community.
Neighbourhood Park	1 within a ten minute walk of all residential neighbourhoods not served by an urban or rural community park. Should include typical play space amenities.
Pocket Park	Where municipal landholdings are too small for development of amenities. Parcels of this nature should not be actively pursued in the subdivision process.
Specialty Park	Where demand exists for specialized facilities.
Nature Park	Developed where land is acquired of environmental significance, at the discretion of the municipality.
Linear Parks	Where opportunity exists for acquisition of parcels

Sierra Planning and Management

Specific recommendations as it pertains to communities and parkland comprise:

Recommendation 23: *Identify options for the development of an urban community park in the Regional Group development.*

Rationale: A best practice in terms of urban parkland provision is 0.5ha of urban community parkland per 1,000 residents. Simon Park currently services the municipality in this regard, however as the urban core of Rockland grows and moves away from the traditional downtown core, there is an opportunity to improve the current level of provision, and create a second urban community park within the Regional Group development. The concept for this development is an urban village with connections to the waterfront, lending itself to a location for a second urban community park.

Recommendation 24: *Move forward with addition of splash pad to Bernard Valiquette Park.*

Rationale: The City has allocated funds for this project, and there is clear demand for this facility in Bourget.

Recommendation 25: *Monitor requirement for additional neighbourhood park if additional subdivisions are approved outside of current community boundary.*

Rationale: Bourget is currently well served in terms of neighbourhood parks, however if additional development occurs outside of the current community boundary, new residents would likely be under served in terms of proximate access to neighbourhood park amenities.

Recommendation 26: *Maintain Cheney Park. Consider the addition of amenities for youth under 10 years of age – e.g. a splash pad or skate park, over the medium term.*

Rationale: Based on both population-based standards, and local access to neighbourhood scale recreation amenities, Cheney is well served. There is a community desire for additional amenities in this park that serve youth under 10 years of age.

Recommendation 27: *Clarence Creek is well served by parkland at present. The City should monitor development of the future subdivision to assess requirements for additional neighbourhood scale parks.*

Rationale: The future subdivision process would add additional residents to Clarence Creek, away from the traditional settlement boundary. This may result in new residences being located too far from existing neighbourhood scale park amenities.

Recommendation 28: *Move forward with the development of Mountainview Park in Clarence Point as a neighbourhood scale park.*

Rationale: This park will improve access to neighbourhood scale amenities for residents in Clarence Point, and is already budgeted for in the City's capital budget.

Recommendation 29: Assess feasibility of skate park provision in Hammond Park over the plan period.

Rationale: Hammond is well served by parkland. Future development in the JML subdivision will be well served by the existing park. Residents indicated the park lacks amenities for older youth.

Recommendation 30: Maintain the relationship with the school board that permits public access and use of the Saint Pascal-Baylon ball diamond and soccer field.

Rationale: The current agreement ensures public access to recreation amenities that serve an important role for both residents of Saint Pascal Baylon, and for user groups across the City that use these facilities.

Recommendation 31: Assess public interest in additional facilities behind the community centre in Saint Pascal Baylon.

Rationale: Community amenities in Saint Pascal Baylon are currently concentrated by the Saint Pascal Baylon ball diamond. The local community centre has a sizable tract of land behind it but to date only houses horseshoe pits. The City should ascertain local appetite for additional amenities in this location that do not duplicate existing amenities in the community.

Recommendation 32: Move forward with concept development of Morris Village and Regional Group Park development.

Rationale: Per capita provision is lower than in comparable jurisdictions, however will catch up with development of the park in Morris Village, and the Regional Group subdivision.

Recommendation 33: Limit investment in the current dog park given that the land is on a short-term lease. Regardless however, provide investment for this facility for it to function as a dog park over the lease period. Work with the Dog Park committee to identify required upgrades.

Rationale: The dog park is on a short-term lease and as such, significant investment in this facility is not prudent. However, for the park to function as a dog park, it requires certain amenities that it currently lacks. This includes fencing and water provision.

Recommendation 34: Identify a permanent location for the dog park over the short to medium term.

Rationale: The dog park is a valued amenity within the community. To ensure it is available for residents on a permanent basis, the City will need to identify municipal land to develop a permanent dog park. Moreover, a permanent location will allow for investment to provide a high quality, functional experience for users. A permanent location should allow for the following amenities:

- Amenities for both small and big dogs
- Water source (clean)
- Sufficient (high) fencing
- Lighting (could be self-sustained if no hydro is available)
- Multiple refuse containers spread over park area.
- Permanent covered area for shade
- Benches/tables for owners

Recommendation 35: *Assess demand for a second dog park over the plan period.*

Rationale: While the dog park is a relatively new amenity in Clarence-Rockland, it has proven popular with residents from across the municipality. The City should assess demand for a second dog park over the plan period, assessing demand through a.) utilization of the existing dog park, and b.) community desires for a second location. Based on public appetite, this may be located in a rural community.

Recommendation 36: *Replace play structures at the end of their lifecycle as per the City's Asset Management Plan.*

Rationale: The City currently has an asset management plan that identifies required investment and/or replacement of playground equipment over the plan period. This is based on manufactures best practice in terms of life cycle replacement.

Recommendation 37: *Develop a Parks Policy that identifies appropriate use, roles and responsibilities of authorities, hours, signage requirements, offenses and penalties etc.*

Rationale: The City does not currently have a Parks Policy, which reduces the municipality's capacity to regulate park use. While residents are generally happy with the City's parks, safety and security was a concern that arose in consultation.

Recommendation 38: *Plan for play structures appropriate for both younger and older children in all neighbourhood parks.*

Rationale: Best practice in comparable municipalities dictates that playgrounds should provide amenities for all ages under 14 years.

As the City revises its asset management plan on an annual basis over the Plan period, it should work to ensure all playgrounds have structures for both younger and older children.

Recommendation 39: *Prioritize wheelchair accessible play structures in new acquisitions.*

Rationale: It is not feasible to replace all older play structures that are not accessible, however this should be a priority as the City works through its asset management plan, and acquires new play structures.

Recommendation 40: *Work with the Planning Department to revise wording in the Official Plans to include wording to allow the municipality to negotiate with developers to contribute to life cycle maintenance for play structures, and provide funding for amenities within parks.*

Rationale: The City's Official Plan is a tool that allows the municipality to negotiate with developers during the subdivision process, to ensure that residents have access to high quality amenities within local parks.

Recommendation 41: *Adopt a parkland disposition policy that identifies the process through which the City would identify surplus parkland, and assess its suitability for disposition.*

Rationale: The City does not currently have a parkland disposition policy, which limits the transparency with which it can identify, and dispose of surplus land.

3.7 Programming Recommendations

Recommendation 42: *Work with rural recreation committees to identify priorities for rural programming in each community.*

Rationale: A goal of the Master Plan is to improve access to recreation programming for rural residents, however this must be conducted in partnership with rural recreation committees and user groups that provide existing programming. This will ensure that programming is not duplicated, and that developed programs accurately reflect the needs of rural communities.

Recommendation 43: *Focus on expanding programming to rural residents using community halls as anchors.*

Rationale: Community halls are focal gathering points for rural communities. They are currently underutilized, and as municipal assets, should be leveraged in expanding programming to rural communities.

Recommendation 44: *Leverage the City's successful partnership with the YMCA to expand programming to rural community halls.*

Rationale: To date, the partnership between the YMCA-YWCA of Clarence-Rockland, and the City of Clarence-Rockland, has ensured that residents have access to high quality recreation programming for all ages. As a partner in the community with significant knowledge and experience in recreation programming, broadly and locally, the YMCA-YWCA is an obvious choice in this regard.

Recommendation 45: *Identify options to program rural schools.*

Rationale: Like rural community centres, rural schools are focal gathering points for their communities, and are under-utilized assets. Moreover, the City of Clarence-Rockland has historically had positive relationships with local school boards. The City should investigate the appetite for programming in rural school gymnasiums either directly, or through a partnership with the YMCA-YWCA of Clarence-Rockland, the school boards, and/or other qualified operators.

3.8 Partnership-Based Recommendations

Recommendation 46: Review existing Joint Use Agreements and Partnership Agreements when they are up for renewal to ensure agreements continue to positively contribute to Clarence-Rockland's recreation system.

Rationale: The City of Clarence-Rockland has historically built a positive and mutually beneficial relationship with local school boards. Particularly in rural communities, local schools play a key role in the provision of indoor recreation space.

Recommendation 47: Work with local recreation committees to assess potential to expand programming for seniors and youth to community halls in rural areas.

Rationale: Local recreation committees have experience in providing social programming in Bourget. This role has the potential to be expanded through the development of local recreation committees in other rural communities to improve access to local programming.

3.9 Event-Based Recommendations

Recommendation 48: Define a 'core' set of events that the Municipality is responsible for facilitating.

Rationale: The City receives multiple requests on an annual basis to fund and operate community events. Without a procedure in place to identify which events to support, there is a lack of transparency. Defining a core set of events that the Municipality is responsible for facilitating, improves transparency in terms of the City's role in providing events. Core events should be those that both cater to local residents and have the potential to attract visitors from outside of Clarence-Rockland.

Recommendation 49: Continue to facilitate, promote, and evolve existing core events (i.e. Canada Day, Santa Claus Parade, and Ottawa River Festival).

Rationale: Based on the popularity of these events, and their ability to draw visitors into Clarence-Rockland, the City should define these as core events that Community Services is responsible for facilitating.

Recommendation 50: Outside of defined core events, the City should adopt a facilitation role – assisting community groups interested in organizing events.

Rationale: While a lack of resources means that the City cannot support every event that requests funding or assistance in other regards, this Master Plan identifies that the Community Services department has a key role to play in assisting community groups that are shouldering a majority of the responsibility for events.

3.10 Recommendations on Fees and Charges

Recommendation 51: *Revisit user fees on a regular basis based on quality of amenities.*

Rationale: At this point in time, the existing user fee schedule appears to meet both the needs of the municipality, and local residents. It is vital however to complete an annual review of user fees based on quality of amenities, to ensure that these fees meet the needs of the municipality and of residents.

Recommendation 52: *Work with the Capital Region YMCA-YWCA to remove financial barriers to non-members for day entry to indoor swimming.*

Rationale: The Cultural and Sports Complex is a city-owned facility, with the YMCA-YWCA of Clarence-Rockland operating the fitness and aquatic components of this building. As a City-owned facility, the City has a responsibility to ensure that residents have reasonable access to aquatic programming. This may mean that the City purchases free swim times once a week from the YMCA-YWCA for this purpose.

3.11 Recommendations on Internal Organization

Recommendation 53: *Identify opportunities to work with the union responsible for Community Service employees to develop defined titles, roles and responsibilities.*

Rationale: Defined roles and responsibilities improve efficiency and accountability by clearly identifying who is responsible for what.

Recommendation 54: *Investigate options for work-flow software.*

Rationale: Work-flow software will improve the efficiency and accountability associated with assigning maintenance jobs to employees.

Recommendation 55: *Appraise existing garage. Identify value of existing garage for disposition or reallocation to a different municipal use. Identify possibility for land purchase for new garage or site on existing municipal land.*

Rationale: The existing garage does not meet the needs of the Community Services Department.

Recommendation 56: *Identify the potential role for one additional FTE worker as a project coordinator in the Community Services Department to assist with existing recreation services provision. Description: Responsible for implementation of future capital projects. This could be done internally if staff is available.*

Rationale: The existing staffing structure is clearly strained, with maintenance issues deferred due to lack of staffing. While other recommendations provided within this section will improve efficiency of resource-use, the Community Services Department should identify the role that one additional FTE worker would play, and present this proposal to City council.

Recommendation 57: *Investigate the feasibility of adopting CLASS booking software with online booking capabilities.*

Rational: CLASS booking software will reduce the labour costs associated with maintaining the current booking system, and will provide more detailed information regarding trends in facility bookings.

4 Implementation

4.1 Timelines and Budget Allocations

The following identifies approximate timelines and high level cost estimates and/or budget allocations for the recommendations contained within this Master Plan. These timelines are flexible, and are approximately based on projected population growth. The Master Plan recommendations have identified approximate timing based on population projections, but also identified appropriate standards of provision.

The Master Plan is a flexible document, and the timing of the recommendations should be revisited on an annual basis by the Community Services Department based on actual population growth, and any changes in annual utilization.

Recommendation	2016-2017	2018-2019	2020-2021	2022-2023	2024-2025	2026-2027	2028-2029	2030-2031
Indoor Recreation Facility Recommendations								
1. Commission work as necessary to enable a new indoor ice surface by the time the City's population reaches a standard of 1 indoor ice sheet per 11,000 residents.								→ Cost will vary based on work required. Basic allocation for feasibility study and design: \$300,000; Land banking or land purchase will be above this.
2. Decommission the Jean Marc Lalonde Arena and identify opportunities to repurpose into an indoor non-ice based recreation facility that provides opportunities for a range of sport and recreation activities.	→ Cost will vary based on use and condition of arena							
3. Pursue a partnership with local school boards to cost-share the repurposing of the Jean Marc Lalonde Arena into an indoor non-ice based recreation facility.	→ Cost of staff time only.							
4. Complete necessary maintenance at existing community halls to improve appeal for bookings.	→ Community Services Department to identify estimated cost for high priority work.	→ Ongoing						
5. Do not plan for additional community halls over the plan period.	→ Ongoing							
6. Leverage the City's successful partnership with the YMCA-YWCA of Clarence Rockland to expand programming to rural community halls.	→ Cost of staff time only - cost of programming should rest with YMCA-YWCA		→ Ongoing					
	OR							
7. If a partnership with the YMCA-YWCA of Clarence Rockland is not forthcoming, the City should proactively assess options for programming rural community halls.	→ Conservative estimate of \$20,000 annually based on expanding programming through an external programmer, and cost of existing staff time to coordinate.							
8. Provide recreation committees the right to first refusal for bookings of the City's community halls.	→ Ongoing							

City of Clarence-Rockland: Parks and Recreation Master Plan

Recommendation	2016-2017	2018-2019	2020-2021	2022-2023	2024-2025	2026-2027	2028-2029	2030-2031
Outdoor Recreation Facility Recommendations								
9.&11. Invest in a twin-diamond facility over the plan period to facilitate league and tournament play. This may be paired with regulation size soccer fields (one domed) to meet the growing enrollment in soccer.				→				
	<i>Cost will vary based on land costs and precise configuration of the project. Twin ball diamonds can cost in the range of \$400-\$600k depending on design and amenities. A domed soccer field may cost in the range of \$2-3 million.</i>							
10. The City should proactively engage in land banking over the plan period to plan for the development of a twin diamond facility which may be paired with regulation size soccer fields.	→							
	<i>Ongoing: Cost will vary and is the opportunity cost of a.) alternative investment of municipal funds, and b.) taking cash-in-lieu of land acquired through the development subdivision process.</i>							
12. Maintain existing tennis courts to standards acceptable for play over the plan period as per the City's asset management plan.	→							
	<i>Ongoing</i>							
	<i>\$28,000 Clarence Creek Arena surfaces</i>		<i>36,000 Simon Park surfaces</i>					
13. Move forward with the installation of a splash pad in Bourget in 2016.	→ \$150,000							
14. Move forward with the installation of a splash pad in Clarence Creek over the short term.			→ \$150,000					
15. Monitor community use and stated desires for splash pads with option to include a fourth splash pad near the end of the plan period – may be as a part of the Regional Group Park, or waterfront development.							→ \$150,000	

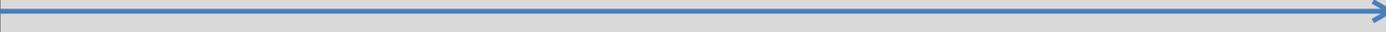
Recommendation	2016-2017	2018-2019	2020-2021	2022-2023	2024-2025	2026-2027	2028-2029	2030-2031
Outdoor Recreation Facility Recommendations								
16. Move forward with planned Development-Charge funded waterfront development however focus on analysis of constraints, rather than design.	→ <i>\$50,000 as per existing capital budget</i>							
17. Focus waterfront development on Rockland waterfront and connections to urban core: Conduct a secondary plan exercise to look at connectivity issues from the waterfront across County Road 17.		→ <i>\$100,000</i>	→ <i>\$100,000</i>					
18. The development of bike lanes should take a phased approach, with connections in the urban core forming the first phase of development. Rural connections to urban bike lanes should form a second phase of development.	→ <i>Ongoing</i>							
19. The development of rural bike lanes should focus on the existing United Counties trail.	→ <i>Ongoing</i>							
20. Move forward with related investment in bike trails and network as per DC Background Study.	→ <i>Ongoing: \$245,000</i>							
21. Adopt a parkland classification system as a part of the Master Planning process.	→ <i>Cost of Staff Time</i>							
22. Adopt the identified provision targets for parkland over the Plan period.	→ <i>Cost of Staff Time</i>							

City of Clarence-Rockland: Parks and Recreation Master Plan

Recommendation	2016-2017	2018-2019	2020-2021	2022-2023	2024-2025	2026-2027	2028-2029	2030-2031
Outdoor Recreation Facility Recommendations								
23. Identify options for the development of an urban community park in the Regional Group development.	\$200,000							
24. Move forward with addition of splash pad to Bernard Valiquette Park.	\$150,000							
25. Monitor requirement for additional neighbourhood park if additional subdivisions are approved outside of current community boundary.	Ongoing							
26. Maintain Cheney Park. Consider the addition of amenities for youth under 10 years of age – e.g. a splash pad or skate park, over the medium term.			\$150,000					
27. Clarence Creek is well served by parkland at present. The City should monitor development of the future subdivision to assess requirements for additional neighbourhood scale parks.	Ongoing							
28. Move forward with the development of Mountainview Park in Clarence Point as a neighbourhood scale park.	\$100,000							
29. Assess feasibility of skate park provision in Hammond Park over the plan period.	Ongoing: \$300,000 allocation							
30. Maintain the relationship with the school board that permits public access and use of the Saint Pascal-Baylon ball diamond and soccer field.	Ongoing							

Recommendation	2016-2017	2018-2019	2020-2021	2022-2023	2024-2025	2026-2027	2028-2029	2030-2031
Outdoor Recreation Facility Recommendations								
31. Assess public interest in additional facilities behind the community centre in Saint Pascal Baylon.	→ <i>Cost will vary based on amenity. Allocation of \$50,000</i>							
32. Move forward with concept development of Morris Village and Regional Group Park development.	→ \$50,000							
33. Limit investment in the current dog park given that the land is on a short-term lease. Regardless however, provide investment for this facility for it to function as a dog park over the lease period. Work with the Dog Park committee to identify required upgrades.	→ <i>Allocation of \$50,000</i>							
34. Identify a permanent location for the dog park over the short to medium term.	→ <i>Land should be acquired through the development process.</i>							
35. Assess demand for a second dog park over the plan period.			→ <i>Land should be acquired through the development process.</i>					
36. Replace play structures at the end of their lifecycle as per the City's Asset Management Plan.	→ <i>Ongoing: Current estimates: 2016-2018 \$224,000 2019-2022: \$182,000 2023+: \$492,000</i>							
37. Develop a Parks Policy that identifies appropriate use, roles, and responsibilities of authorities, hours, signage requirements, offenses and penalties etc.	→ \$10,000							
38. Plan for play structures appropriate for both younger and older children in all neighbourhood parks.	→ <i>Ongoing: Cost will depend on number of parks developed.</i>							

City of Clarence-Rockland: Parks and Recreation Master Plan

Recommendation	2016-2017	2018-2019	2020-2021	2022-2023	2024-2025	2026-2027	2028-2029	2030-2031
Outdoor Recreation Facility Recommendations								
39. Prioritize wheelchair accessible play structures in new acquisitions	 <i>Ongoing: Cost will depend on number of acquisitions</i>							
40. Work with the Planning Department to revise wording in the Official Plan to include wording to allow the municipality to negotiate with developers to contribute to life cycle maintenance for play structures, and provide funding for amenities within parks.	 <i>Cost of staff time.</i>							
41. Adopt a parkland disposition policy that identifies the process through which the City would identify surplus parkland, and assess its suitability for disposition.	 <i>Cost of staff time.</i>							

Recommendation	2016-2017	2018-2019	2020-2021	2022-2023	2024-2025	2026-2027	2028-2029	2030-2031
Programming Recommendations								
42. Work with rural recreation committees to identify priorities for rural programming in each community.	<i>Cost of staff time</i>							
43. Focus on expanding programming to rural residents using community halls as anchors.	<i>Partnership with YMCA-YWCA</i>							
44. Leverage the City's successful partnership with the YMCA to expand programming to rural community halls.	<i>If City engages instead with direct programming : estimate of \$20,000 annually</i>							
45. Identify options to program rural schools.	<i>Cost of staff time</i>							

City of Clarence-Rockland: Parks and Recreation Master Plan

Recommendation	2016-2017	2018-2019	2020-2021	2022-2023	2024-2025	2026-2027	2028-2029	2030-2031
Partnership Recommendations								
46. Review existing Joint Use Agreements and Partnership Agreements when they are up for renewal to ensure agreements continue to positively contribute to Clarence-Rockland's recreation system.	<i>Ongoing - Cost of Staff Time</i>							
47. Work with local recreation committees to assess potential to expand programming for seniors and youth to community halls in rural areas.	<i>Cost of staff time</i>							
Event-Based Recommendations								
48. Define a 'core' set of events that the Municipality is responsible for facilitating.	<i>Cost of staff time</i>							
49. Continue to facilitate, promote, and evolve existing core events (i.e. Canada Day, Santa Claus Parade, and Ottawa River Festival).	<i>Ongoing - Cost of Staff Time</i>							
50. Outside of defined core events, the City should adopt a facilitation role - assisting community groups interested in organizing events.	<i>Ongoing - Cost of Staff Time</i>							

Recommendation	2016-2017	2018-2019	2020-2021	2022-2023	2024-2025	2026-2027	2028-2029	2030-2031
Recommendations: Fees & Charges								
51. Revisit user fees on a regular basis based on quality of amenities.	<i>Ongoing: Cost of staff time</i>							
52. Work with the Capital Region YMCA-YWCA to remove financial barriers to non-members for day entry to indoor swimming.	<i>Ongoing: Estimate of \$10,000 annually</i>							
Recommendations: Internal Organization								
53. Identify opportunities to work with the union responsible for Community Service employees to develop defined titles, roles and responsibilities.	→ <i>Cost of staff time</i>							
54. Investigate options for work-flow software.	→ <i>City has acquired licence for WorkTech - no additional cost.</i>							
55. Appraise existing garage. Identify value of existing garage for disposition or reallocation to a different municipal use. Identify possibility for land purchase for new garage or site on existing municipal land.	→ <i>Cost will vary significantly based on land requirements and design for new facility.</i>							
56. Identify the potential role for one additional FTE worker in the Community Services Department to assist with existing recreation services provision.	→ <i>\$50,000</i>							
57. Investigate the feasibility of adopting CLASS booking software with online booking capabilities.	→ <i>\$30,000</i>							

4.2 Prioritizing Plan Recommendations

This Master Plan has identified recommendations in terms of appropriate timing. This provides Council with some strategic direction as to the relative prioritization of the recommendations. Regardless, ultimately the decisions regarding what the City invests in, and the specific timing of this investment will rest with Council. To assist in the process of prioritizing investment in parks and recreation projects over the course of the Plan, we have provided the following suggested decision matrix. This is for assistance only, and Council may choose to add additional categories, remove categories, and weight categories as they see fit.

Category	Score			
	Good Fit	Marginal Fit	Poor Fit	No Fit
	4	3	2	1
Fits with Council’s Strategic Priorities				
Identified community need through a.) Strategic planning exercise b.) Community consultation				
Funds previously allocated through budgeting process.				
Project will positively impact sectors/departments beyond community services.				
Addresses a previously recognized service gap.				
Improves equitable distribution of recreation amenities and programming between communities.				
Does not duplicate existing or nearby programs or services.				
Collaborative opportunities identified to reduce financial and operative burden.				
TOTAL SCORE				

Sierra Planning and Management

5 References

Ontario Ministry of Culture and Recreation: Guidelines for Developing Public Recreation Facility Standards (2004).

Statistics Canada - 2011 National Household Survey. Catalogue Number 99-012-X2011032.

City of Clarence-Rockland, Planning Department Statistics 2015.

